Le Monde

LE MONDE EMPLOI

■ Les nouveaux conflits sociaux

■ 10 pages d'annonces classées

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16201 – 7 F

MERCREDI 26 FÉVRIER 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les Turcs contre la corruption

Chaque soir depuis le 1er février, les Turcs sont invités à éteindre les lumières une minute pour protester contre la corruption. p. 2

L'héritage de Deng

Lors des obsèques de Deng Xiaoping, le président chinois a défendu l'héritage du disparu. p. 4

La guerre au Zaïre

La France juge « urgent » l'arrêt des hostilités au Zaïre et réitère son soutien au plan de paix de l'ONU. p. 6

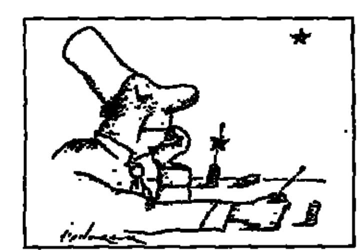
Un appel éthique

Dans *Le Monde*, des gynécologues-obstétriciens lancent un appel sur le diagnostic préalable à l'implantation d'embryons humains. p. 13

Trouble autour des clones

Bill Clinton a décidé de confier à une commission spéciale la rédaction d'un rapport sur les conséquences éthiques du clonage. p. 34

Dans le secret du Michelin



Le guide Michelin 1997 paraît le 5 mars. Secrets de fabrication. p. 26

Mieux gérer la SNCF

Le futur patron du Réseau ferré de France veut conduire la SNCF à assainir sa gestion. p. 20

Télécoms : l'union des recherches

Un rapport préconise que la France concentre ses moyens de recherche sur les télécommunications. p. 24

L'art hongrois apprend la liberté

Entre nationalisme et libéralisme, les artistes de Budapest font un apprentissage douloureux de la liberté. p. 28

Le projet de loi contre l'exclusion

Le Conseil d'Etat a rendu un avis critique sur le projet de loi contre l'exclusion soumis, mercredi, au Conseil des ministres. p. 13

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

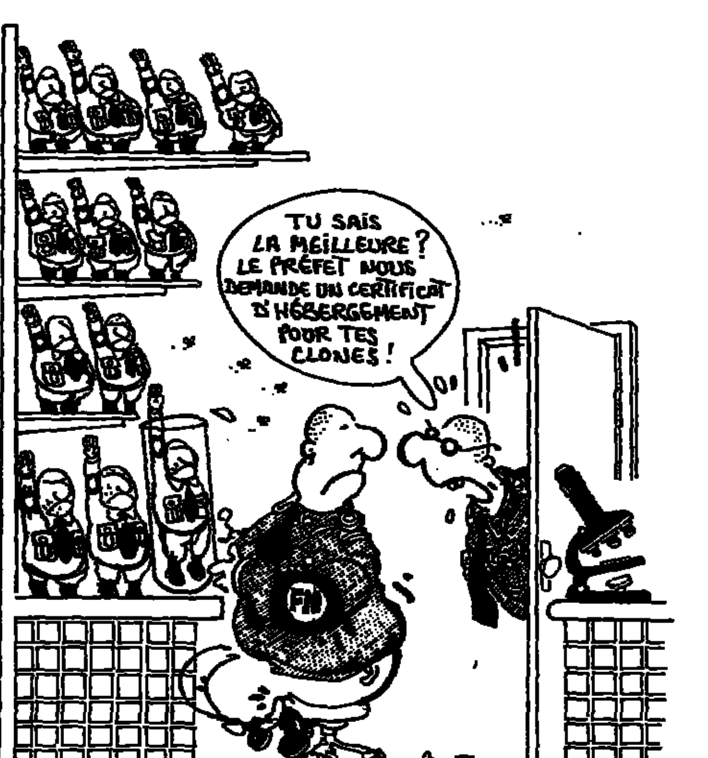
M 0147 - 226 - 7,00 F

La mobilisation contre le Front national

● Dans « Le Monde », M. Juppé appelle à combattre le racisme ● Manifestations contre la « lepénisation des esprits » ● Indignation après les propos de Mme Mégret ● Selon la cour d'appel de Rouen, les témoignages permettent d'affirmer que M. Le Pen a torturé en Algérie

LA MOBILISATION contre le projet de loi Debré relance le débat sur la stratégie contre le Front national. Dans un point de vue publié ci-dessous, Alain Juppé appelle les Français à combattre le racisme et l'intolérance.

A Paris, plusieurs rassemblements devaient être organisés tout au long de la journée de mardi contre la *« lepénisation des esprits »* et le projet Debré sur l'immigration. Ils devaient converger vers l'Assemblée nationale où les députés examinent le texte gouvernemental en deuxième lecture. Dès la fin de matinée, SOS-Racisme avait prévu de rassembler ses militants place Edouard-Herriot, dans le 7e arrondissement. Vers 14 heures, au carrefour de l'Odéon, les collectifs devaient organiser différentes actions. Puis peu à peu, les manifestants devaient converger vers l'Assemblée nationale, au moment où les listes de signatures recueillies seront déposées auprès des différents groupes parlementaires. Des prises de parole devaient être organisées depuis l'immeuble du SNES, 1, rue de Courty (7e arrondissement). Selon les organisateurs, des collectifs de pétitionnaires contre la loi Debré aux associations anti-racistes, en passant par les syndicats et les partis de gauche – *soit environ quatre-vingts organisations au total* –, il ne s'agit pas d'une manifestation *comme* celle du 22 février à Paris, mais d'un regroupement de protestation.



Interpellés par les 100 000 marcheurs qui, selon Jean-Christophe Cambadélis, ont manifesté *« par défaut contre le Front national »*, les partis de gauche tentent d'affiner leur stratégie contre l'extrême droite, alors que les propos tenus par Catherine Mégret, maire FN de Vitrolles, dans le *Berliner Zeitung*, provoquent une vive émotion. La cour d'appel de Rouen a débouté, le 17 février, Jean-Marie Le Pen d'une plainte en diffamation contre Michel Rocard qui, au cours d'une émission de télévision en 1992, avait accusé le président du Front national d'avoir participé à des tortures pendant la guerre d'Algérie.

Lire pages 8, 9 et 16, les points de vue pages 18 et 19, et notre éditorial page 17

L'inquiétant délire d'un conseiller municipal d'extrême droite

LA VICTOIRE de Catherine Mégret à Vitrolles, le 9 février, a tourné la tête de Jean-Marie Gressé, conseiller municipal Front national d'Andrésy (Yvelines). Dans une lettre écrite à chaud – elle est datée du jour même, à 22 heures – et adressée au maire de sa ville, M. Gressé commente ainsi le résultat de son parti : *« La France se réveille. Les patriotes viennent de libérer la ville de Vitrolles en chassant les kollabos. » « Avec un K comme Khrouchtchev »*, précise-t-il au *Monde*, qui l'interrogeait sur cette orthographe particulière. *« Préparez vos valises... Votre complice du front républicain d'Andrésy* [...] *vous aidera à les porter »*, poursuit-il à l'adresse du maire, Jean-François Thil, du Mouvement des citoyens (MDC). Et de conclure : *« Avec* [ses] *condoléances démocratiques et* [ses] *salutations courtoisement nationales. »*

M. Gressé écrit très souvent au maire, sur la *« préférence nationale »* en matière d'emploi, sur le pluralisme dans les bibliothèques, sur la politique de prévention du sida... Autant de thèmes chers à son parti et que, en militant zélé, il travaille sans relâche dans sa ville. *« D'habitude, il met des copies dans tous les casiers des conseillers municipaux. Cette fois-ci, c'est nous qui l'avons fait. Il ne se sent plus depuis Vitrolles »*, explique Pierre Paupy (MDC), premier adjoint au maire d'Andrésy.

La municipalité a en effet décidé de donner à ce courrier un maximum de publicité. *« Il est bon que le public soit averti des procédés dictatoriaux utilisés, qui rappellent des souvenirs anciens, du genre "la valise ou le cercueil" »*, déclare M. Thil, pour expliquer sa démarche. Le maire a soumis le texte à un avocat, qui n'y a vu aucune possibilité de l'attaquer sur le plan judiciaire. Il tient cependant à faire savoir *« ce que des équipes municipales démocratiques subissent de la part du Front national »*.

La bibliothèque municipale fait ainsi l'objet d'un harcèlement continu de la part de l'élu d'extrême droite, qui, faute d'obtenir le retrait des ouvrages qui choquent sa conscience, les emprunte et oublie de les rendre. Une de ses cibles favorites est *Les Clés de l'actualité junior*, dont il a demandé à la bibliothécaire de résilier l'abonnement, sous prétexte que cette publication *« distille le poison maçonnique dans l'esprit de l'enfant »*. *« La dictature avance à grand pas et nous n'avons plus grand-chose à envier à l'URSS »*, déduit-il de la lecture de ce journal destiné aux huit-douze ans, et qui, à ses yeux, ne souffre pas la comparaison avec la lettre *National Andrésy*, distribuée par ses soins aux habitants d'Andrésy et qui *« fait le point sur la question du prétendu racisme »* attribué au parti de Jean-Marie Le Pen.

Toutes les lettres de M. Gressé se terminent sur la même note, en bas de page : *« copie à quelques concitoyens »*, dont il refuse de préciser comment il les sélectionne. Son orthographe est absolument parfaite, excepté, donc, quand il évoque les *« kollabos »*.

Pascale Sauvage

POINT DE VUE

De la République

par Alain Juppé

NOTRE pays est en état d'émotion. Je le comprends, car la querelle n'est pas médiocre : il s'agit, au fond, de l'idée que nous nous faisons de la France.

La France, que j'aime, en tant que responsable politique et, du même coeur, en tant que citoyen, c'est d'abord la nation française, constituée d'hommes et de femmes qui ont choisi de vivre ensemble. Je dis bien « choisi » : on est français pas seulement (et même pas forcément) parce qu'on a du sang français dans les veines ; on est français par volonté, par adhésion, bref par amour d'une terre, d'une histoire, d'une culture, d'une communauté. C'est tout le sens de la nationalité française.

La France que nous aimons, c'est aussi la République, c'est-à-dire un ensemble de principes et de valeurs qui fondent une morale, au premier rang desquels Liberté, Egalité, Fraternité et, tout autant, Laïcité.

Aimer la France, c'est croire en tout cela ; c'est, du même coup, combattre ce qui en est la négation même : les vieilles idées – et Dieu sait qu'elles sont vieilles ! – de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie. C'est notre combat. Qui peut en douter ? Alors, pourquoi ce malentendu qui oppose ceux qui, aujourd'hui, devraient être côte à côte ?

Je crois qu'il s'explique d'abord par le poids de l'Histoire. Nous n'avons pas encore exorcisé la honte. Sinon comment pourrions-nous vivre dans pareille confusion intellectuelle et morale ? Simuler, dans une gare parisienne, le départ en déportation ; appeler à la désobéissance civile comme il est légitime de le faire... en dictature ; tracer un parallèle entre les « lois » de Vichy et celles de la République... Où pourrait-on imaginer de tels amalgames ailleurs qu'en France ? Nous avons encore beaucoup à faire pour assumer notre passé avec lucidité et nous réconcilier une fois pour toutes avec nous-mêmes. Lucie Aubrac disait récemment à la télévision sa confiance et son espérance dans notre jeunesse, qui, mieux que nous, saura comprendre et juger ! Je souhaite de tout coeur qu'elle ait raison.

Lire la suite page 19

Alain Juppé *est premier ministre.*

Excédent historique du commerce extérieur en 1996

LE COMMERCE EXTÉRIEUR français a dégagé, en 1996, un excédent sans précédent de 122,3 milliards de francs, selon les statistiques publiées mardi 25 février par la direction des douanes. Les 97,8 milliards de francs de 1995 sont donc dépassés, malgré une augmentation de la facture énergétique. Cette performance est due aux percées, sur les marchés extérieurs, de l'industrie civile dont la balance commerciale s'est améliorée de 163 milliards de francs en six ans. Dans un contexte d'augmentation du commerce mondial, la France n'en éprouve pas moins, comme l'Allemagne, des difficultés à préserver ses positions. Selon les dernières estimations de l'OCDE, les parts de marché françaises, qui ont atteint un point haut en 1992, tendent à diminuer légèrement depuis, malgré une meilleure compétitivité des entreprises.

Lire page 10

Agriculture en banlieue

LA CEINTURE VERTE des villes recule sous la pression urbaine. Lotissements et infrastructures envahissent cultures maraîchères, prairies et vergers. En Ile-de-France, où l'activité agricole couvre encore la moitié de la surface de la région, les six cents exploitants avouent leur *« panique »* face à l'accélération du *« mitage urbain »*. A Rennes, en revanche, l'activité agricole a été intégrée dans le développement du district. En conservant dans sa périphérie bocage et gros bourgs, la capitale bretonne veut échapper aux banlieues-ghettos et aux zones commerciales.

Lire page 15

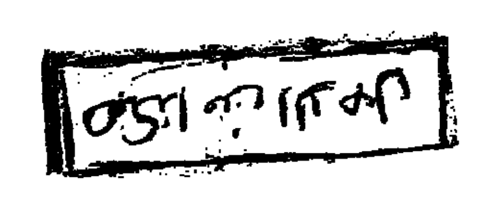
Vidéo et sécurité urbaine

MAURICE CHARRIER

MAIRE de Vaulx-en-Velin, dans la banlieue lyonnaise, ancien membre du PCF, Maurice Charrier a décidé d'équiper sa commune d'un système de vidéosurveillance pour lutter contre la délinquance. Il veut être *« efficace et respectueux des libertés publiques »*. Rennes et Nantes réfléchissent aussi aux questions de sécurité urbaine.

Lire page 12





هكذا من الاصل

TURQUIE Depuis près d'un mois, une partie de la population turque se mobilise contre la corruption. Le mouvement « Une minute d'obscurité pour la lumière en permanence », pacifique et indépendant des grands partis politiques, coïncide avec le débat sur la laïcité et les manifestations de femmes contre la loi islamique. ● LE GOUVERNEMENT veut à nouveau présenter la candidature de la Turquie à l'Union européenne, alors que subsistent les obstacles à sa candidature (droits de l'homme, problème de la minorité kurde, question chypriote, contentieux gréco-turc) et que la victoire électorale des islamistes a accru la méfiance des Européens. ● LES MILITAIRES donnent pour leur part de plus en plus de signes d'irritation envers les islamistes, même si leur marge de manœuvre apparaît très réduite. (Lire aussi notre rubrique « Kiosque » en page 33.)

La population turque se mobilise contre la corruption

La protestation, pacifique et indépendante des grands partis, coïncide avec le débat sur la laïcité et les manifestations contre la loi islamique. Ankara menace de s'opposer à l'élargissement de l'OTAN si les Quinze n'examinent pas sa demande d'adhésion à l'Union européenne

ANKARA
de notre correspondante

« Une minute d'obscurité pour la lumière en permanence » : tel est le titre d'une initiative civile qui, depuis le 1er février, mobilise les classes moyennes turques contre la corruption. Tous les soirs à 21 heures précises, des lumières s'éteignent – ou clignotent pour bien signaler leur participation à cette campagne – aux quatre coins de la Turquie. Dans les grandes villes, certains enthousiastes affirment leur soutien en sortant sur leur balcon ou dans les rues pour accompagner leur minute d'obscurité d'une cacophonie de couvercles de casserole, de klaxons, de sifflets, apparemment empruntés aux manifestants de Belgrade, ou de clochettes utilisées autrefois par les marchands ambulants.

Les plus déterminés n'hésitent pas à allumer une bougie au théâtre ou au match de football, plutôt que de manquer, pour une soirée, l'occasion d'exprimer leur mécontentement. Des familles tout entières participent à l'initiative, comptant de leur fenêtre les éclairs de lumière qui signalent l'existence d'esprits solidaires, au-delà des identités politiques, ethniques ou religieuses.

« UN VOLCAN PRÊT À EXPLOSER »

L'accident de voiture de Susurluk qui avait révélé, le 3 novembre 1996, la collusion entre la mafia, certains politiciens et hauts fonctionnaires de l'Etat a en quelque sorte servi de catalyseur, ouvrant les yeux de la population sur les déficiences du système, et cristallisant les frustrations qui s'accumulaient depuis des années face à la dégradation graduelle des cercles dirigeants. Les Turcs, longtemps réprimés dans l'expression de leurs doléances, ont enfin trouvé un moyen de surmonter cet obstacle pour affirmer leurs vues. *« Les politiciens nous serrent la main une fois tous les cinq ans, puis nous oublient »*, expliquait une ménagère lors d'un débat télévisé sur l'initiative, en affirmant : *« J'avais à l'intérieur de moi un volcan prêt à exploser. Je suis contente, maintenant que je peux m'exprimer. »*

Plus de trois mois se sont écoulés depuis la collision routière et des dizaines de témoins ont été entendus par une commission parlementaire : leurs dépositions ont révélé l'existence d'un vaste réseau de gangs, souvent des *« loups gris »* de l'extrême droite qui, formés initialement avec la complicité de certains secteurs de l'Etat pour des « opérations spéciales », ont ensuite profité de ce pouvoir pour se lancer dans des trafics – de drogue par exemple – et des affaires douteuses en tout genre. La presse turque a notamment publié les témoignages de repentis du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste) qui affirmaient avoir participé pour le compte de ces groupes à plusieurs des *« meurtres mystérieux »* de nationalistes kurdes qui ont marqué les années 90.

Quelques boucs émissaires de moindre importance, des membres des *« forces spéciales »* de la police, ont été arrêtés, mais aucune des personnalités en vue impliquées dans cette affaire n'a pour l'instant été inquiétée. Des demandes ont été déposées pour la levée de l'immunité parlementaire de deux députés du Parti de la juste voie (DYP) – Mehmet Agar, ancien chef de la police de sûreté, qui avait démissionné de son poste de ministre de la justice après l'accident, et Sedat Bucak, qui se trouvait dans le véhicule en compagnie d'un hors-la-loi lors de la collision – mais elles n'ont pas encore été soumises à l'Assemblée nationale.

« Nous voulons un Etat de droit, transparent, démocratique et moderne, nous voulons que la lumière soit faite sur l'affaire de Susurluk », explique l'avocat Ergin Cinmen, le porte-parole de l'« Initiative civile pour la lumière » qui a lancé la campagne.

CONTRE LES RADICALISMES

Pacifique et indépendant des grands partis politiques, le mouvement se heurte cependant à l'opposition du gouvernement. Le Parti de la prospérité (RP) du premier ministre Necmettin Erbakan, qui avait mené sa campagne électorale sur le thème de la lutte anticorruption, aurait sans doute pu gagner des points supplémentaires en s'associant au mouvement populaire. Mais, arrivé au pouvoir après des années dans l'opposition, et forcé de maintenir un équilibre difficile avec l'armée, le RP a préféré défendre les intérêts de l'Etat et ceux de son partenaire au sein de la coalition, le DYP de Mme Tansu Ciller, dont les députés sont mentionnés dans l'affaire. Se sentant visé par la campagne, le premier ministre a adressé des critiques cinglantes à ses participants, qualifiant leurs efforts d'*« enfantins »*. Du coup, ce mouvement pour la lumière, qui ne visait pas directement le gouvernement actuel mais qui coïncide avec le débat animé sur la laïcité et les manifestations de femmes contre la loi islamique, a pris, dans certains quartiers, l'allure d'une protestation contre les islamistes. Mais ce mouvement est avant tout celui de la Turquie du centre, qui s'oppose aux radicalismes de tous bords. Confrontés quotidiennement aux divisions des partis politiques, à la polarisation de leur société, les citoyens turcs cherchent le dénominateur commun qui permettra à leur pays de trouver son équilibre.

Le succès immédiat de cette initiative est loin d'être garanti. L'affaire de Susurluk a dévoilé des intérêts puissants, profondément enracinés au cœur même d'un système qui les alimente depuis des années. Mais au cours des dernières semaines la population turque a retrouvé le courage de s'exprimer, que ce soit sur la corruption ou sur la loi islamique. Avec cette prise de conscience, le lent processus de démocratisation franchit une étape supplémentaire.

« Pour la première fois, la majorité silencieuse s'exprime ouvertement », expliquait le professeur Burhan Senatalar, lors d'un débat télévisé, et *« les gens disent : "Les véritables propriétaires de l'Etat, c'est nous". »*

Nicole Pope

L'armée ne cache plus son irritation face aux islamistes du parti au pouvoir

LES RESPONSABLES de l'armée turque ont multiplié, ces dernières semaines, les interventions publiques rappelant qu'ils se considéraient toujours comme les garants de la laïcité, sans cacher leur irritation face aux islamistes du parti du premier ministre, le Refah (Parti de la prospérité). *« Nous ne ferons aucune concession sur les principes d'Atatürk, sur la démocratie et la laïcité : nous attendons que le gouvernement se conforme totalement à ces principes »*, déclarait ainsi le 22 février le numéro deux de l'état-major, le général Bir, en visite à Washington. *« Nous ne permettrons jamais que nos femmes soient privées de leurs droits civils,* ajoutait-il encore. *Les forces armées turques sont le gardien de notre Constitution. »*

La tension avait culminé le 4 février, lorsqu'une quarantaine de chars avaient pris position autour de Sincan, dans la banlieue d'Ankara, après que plusieurs membres du Refah, dont le maire de la ville, Bekir Yildiz, se furent publiquement prononcés, au cours d'une fête, en faveur de la charia (la loi islamique)en Turquie. Peu de temps après, l'armée et les partisans de la laïcité eurent un nouveau coup de sang lorsque le ministre de la justice, Sevket Kazan, un « dur » du Refah, rendit visite en prison au maire destitué et écroué. Le Parlement devrait poser la question de la destitution du ministre la semaine prochaine. Enfin, le chef de l'Etat, Süleyman Demirel, a indiqué, lundi, avoir attiré l'attention du premier ministre, Necmettin Erbakan, sur le *« malaise des militaires »* face aux entraves des islamistes à la laïcité. *Le 28 février,* le Conseil national de sécurité, véritable organe décisionnaire dominé par les militaires mais où siège également le premier ministre, doit se réunir pour discuter des activités des islamistes.

VISITE EN ISRAËL

L'évolution de la société turque ces dernières années a réduit la marge de manœuvre de l'institution militaire, qui tente de contenir le Refah, infiltré dans toutes les strates de la société et qu'elle avait elle-même contribué à mettre en place après le coup d'Etat militaire de 1980. L'arrivée des islamistes au gouvernement n'a cependant pas remis en cause certaines options fondamentales de la politique extérieure turque sur lesquelles l'armée veille aussi, comme l'appartenance à l'OTAN.

Lundi, le général Ismail Hakki Karadayi, chef d'état-major, s'est rendu pour la première fois en visite officielle en Israël. Cette visite fait suite aux accords de coopération militaire signés en 1996 avec l'Etat hébreu, qui prévoyaient l'entraînement de l'aviation israélienne dans l'espace aérien turc, l'organisation de manœuvres conjointes en Méditerranée et la modernisation par les industries aéronautiques israéliennes de cinquante-quatre chasseurs-bombardiers Phantom F-4E. Si au moment de leur signature, en août et décembre 1996, les accords avaient suscité le mécontentement du Parti de la prospérité, le premier ministre semble avoir adopté désormais un profil bas sur le sujet. – *(AFP.)*

Ankara revendique toujours sa place au sein de l'Union européenne

LES PRÉPARATIFS de l'élargissement de l'Union européenne à des pays d'Europe centrale et orientale, ainsi qu'à Chypre relancent l'épineuse question de la place de la Turquie dans la nouvelle architecture européenne. En décembre 1996, le premier ministre turc, Necmettin Erbakan, avait renoncé à faire le déplacement à Dublin où il était invité à un dîner par les chefs d'État et de gouvernements européens après la clôture de leur conseil biannuel. Les Turcs étaient furieux d'avoir été tenus à l'écart du déjeuner auquel avaient été auparavant conviés les responsables des autres pays candidats à l'Union.

Ce traitement donnait raison aux adversaires de la voie européenne, qui ont beau jeu de faire valoir que jamais les Européens n'ont pris au sérieux la candidature déposée par la Turquie dès 1987 pour entrer dans l'Union. Les gouvernements européens avaient espéré reporter le problème en concluant avec Ankara, en 1995, un accord d'union douanière. Aussitôt contesté par le Parlement européen, qui en a bloqué le protocole financier pour protester contre la répression de la minorité kurde, cet accord a eu l'effet contraire de celui espéré. Loin d'avoir apaisé les esprits, il a mis en porte-à-faux les défenseurs de l'intégration européenne au sein de la classe politique turque, à commencer par l'ancien Premier ministre Tancu Ciller, aujourd'hui ministre des affaires étrangères de la coalition que son parti a formée avec les islamistes de Necmettin Erbakan.

MENACE

Ces pro-européens tentent actuellement de réagir en demandant aux Quinze de prendre une fois pour toutes leurs responsabilités. Le président turc, Soleyman Demirel, qui recevait le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, a menacé le 7 février d'opposer le veto de la Turquie à l'élargissement de l'Alliance atlantique aux pays d'Europe centrale et orientale si les Européens ne répondaient pas à la demande turque. Il a exigé que le représentant de la Turquie fasse partie de *« la photo de famille européenne »* lors du prochain conseil européen d'Amsterdam. Deux jours auparavant, à Rome, lors de la traditionnelle rencontre à cinq des ministres des affaires étrangères de Turquie, de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et d'Italie, Mme Ciller avait également mis les points sur les « i ». Elle avait annoncé qu'elle présenterait à nouveau officiellement la candidature de son pays à l'Union lors de ce même conseil et dénoncé la tentative d'instaurer un « statut spécial » pour la Turquie. Nous exclure de l'Union, avait-t-elle réaffirmé, serait une erreur historique.

Ses interlocuteurs ont réagi en soulignant comme à l'habitude que personne ne voulait faire de discrimination à l'égard d'Ankara, mais que celle-ci devait auparavant démontrer sa volonté de trouver des solutions aux obstacles à sa candidature : la question des droits de l'homme, la gestion de la minorité kurde, le contentieux gréco-turc et la question chypriote.

Le ministre italien Lamberto Dini a cru pouvoir déceler des signes d'ouverture, mais souvent dans le passé les promesses ont été déçues. Les divergences au sein de la classe dirigeante turque – entre islamistes, militaires au nationalisme ombrageux et milieux d'affaires pro-européens – ont bloqué jusqu'à présent tous les espoirs de solution.

La victoire aux dernières élections des islamistes, qui ont pu profiter des conflits d'intérêts au sein de la droite républicaine conservatrice, a accru la méfiance des Européens. Personne n'ose poser ouvertement la question de savoir si l'Union européenne, démocratique et chrétienne, est compatible avec un pays musulman, question qui se posera sans doute un jour également avec la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie. Mais elle est au bord de toutes les lèvres.

MÉFIANCE

Devant une commission du Parlement européen, le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, Hans van Mierlo, qui assume actuellement la présidence du conseil des ministres européens, a mis récemment les pieds dans le plat. *« Il y a ce problème d'un grand Etat musulman,* a-t-il dit. *Le voulons-nous dans l'Europe ? C'est une question passée sous silence (...). Il est temps pour nous, Européens, d'être honnêtes (...). » « D'une part,* a rappelé M. van Mierlo, *elle ne remplit pas les critères que nous avons fixés en Europe. D'autre part, c'est un voisin. »* Un voisin qui tient une place stratégique dans le dispositif de l'Alliance atlantique à la frontière du Proche-Orient et du Caucase !

Henri de Bresson

Un pays musulman aux portes de l'Europe

Capitale	Ankara
Superficie	780 576 km²
Population	63,1 millions
Turcs 85,7 % Kurdes 10,6 %	
99,4 % de musulmans	
Langues	turc, kurde
Monnaie	la livre turque
Croissance du PNB (1995)	7,9 %
PNB/tête (1995)	2 780 dollars
Dette extérieure (1994)	66,3 milliards de dollars

Une très forte dégradation des échanges commerciaux

L'UNION DOUANIÈRE entre la Turquie et l'Union européenne (UE), entrée en vigueur en janvier 1996, a bénéficié à plein aux Européens, en leur donnant libre accès à un marché de 65 millions de personnes. Les échanges commerciaux avec l'Union européenne représentent la moitié du commerce extérieur du pays. Selon les chiffres fournis par Bruxelles, ils sont passés à la mi-1996 à 36 milliards de dollars (180 milliards de francs environ), contre 27 milliards un an plus tôt. Les exportations de la France, quatrième fournisseur de la Turquie (l'Allemagne est le premier), ont augmenté de 60 % sur les huit premiers mois de l'année 1996. En 1995, les ventes françaises avaient déjà atteint 10 milliards de francs environ, soit le double des achats de l'Hexagone.

La dégradation du solde commercial, issue de l'union douanière, était attendue. L'assistance financière spéciale à la Turquie de 375 millions d'écus (environ 2,5 milliards de francs) sur une période de cinq ans, à laquelle devaient s'ajouter des prêts, pour un montant similaire, avait précisément pour but d'aider les petites et moyennes entreprises turques à surmonter la période de transition. Or, ces fonds ont été bloqués par le Parlement européen.

La détérioration des termes de l'échange est cependant difficile à mesurer, compte tenu des dérèglements statistiques issus de la suppression de nombreux droits de douane et de l'ampleur des échanges souterrains transfrontaliers (le *« commerce-valise »*), qui représenteraient, selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 20 % du total des échanges. Le déficit de la balance des paiements courants aurait en tous cas doublé en un an, atteignant 3 % du produit intérieur en 1996.

En dépit de cette forte dégradation, du maintien du taux d'inflation à un niveau de très loin supérieur à celui de l'Union européenne (70 % environ), d'un très lourd endettement à court terme, les taux d'intérêt réels ont diminué, et la Bourse d'Istanbul est l'une des vedettes des marchés émergents avec celle de Moscou.

Le coût de l'élargissement de l'OTAN se situerait entre 148 et 192 milliards de francs

L'estimation – modeste – de l'administration américaine vise à convaincre le Congrès

L'administration américaine a remis au Congrès, lundi 24 février, un rapport sur les « *raisons, les avantages, les coûts et les implications* » de l'élargissement de l'OTAN à l'Est. L'estimation financière de l'opération, relativement modeste, a pour but de convaincre le Congrès de ratifier l'adhésion à l'Alliance de nouveaux membres et de rassurer la Russie, alors que les négociations entre l'OTAN et Moscou ont fait quelques progrès.

WASHINGTON
de notre correspondant

Le débat sur l'élargissement de l'Alliance atlantique représente un double défi pour Bill Clinton : les Etats-Unis doivent convaincre Moscou que la « *nouvelle OTAN* » ne constitue pas une menace pour la Russie, et la Maison Blanche doit persuader le Congrès qu'un tel processus renforcera la stabilité de l'Europe, tout en bénéficiant à l'OTAN et aux Etats-Unis. Le rapport sur les « *raisons, les avantages, les coûts et les implications* » de l'élargissement de l'OTAN, qui a été remis lundi 24 février au Congrès, avance pour la première fois une évaluation financière de l'opération.

Ce plaidoyer vise deux objectifs : la ratification par le Sénat (à une majorité des deux tiers) de l'entrée de nouveaux membres au sein de l'Alliance et l'approbation par les deux Chambres des dépenses supplémentaires entraînées par l'élargissement. Celles-ci couvrent la restructuration, la modernisation et la standardisation des matériels militaires des nouveaux membres. Sans se prononcer sur le nom des pays qui seront retenus lors du sommet atlantique, en juillet, à Madrid, l'administration estime que le coût de l'élargissement à un premier groupe de pays (les trois favoris sont la Pologne, la Hongrie et la République tchèque) devrait se situer entre 2,1 et 2,7 milliards de dollars par an (de 11,5 à 14,8 milliards de francs).

Au total, la « facture » de l'élargissement serait comprise entre 27 et 35 milliards de dollars (de 148 à 192 milliards de francs) pour la période 1997-2009. Le rapport met l'accent sur la « modestie » de la charge supportée par les Etats-Unis, qui ne devrait pas dépasser 150 à 200 millions de dollars par an. Selon le Pentagone, les Etats-Unis supporteront 15 % des coûts, contre 50 % pour leurs partenaires et 15 % pour les futurs membres de l'Alliance.

En avançant ces chiffres somme toute modestes, Washington souhaite démontrer à Moscou que l'élargissement de l'OTAN ne se traduira pas par un renforcement des capacités militaires occidentales aux frontières de la Russie. De toute façon, soulignent les responsables américains, ne pas élargir l'OTAN provoquerait à terme des coûts et des risques plus grands. La sécurité de l'Europe continue de faire partie des « *intérêts vitaux* » de l'Amérique : « *Si nous ne saisissons pas cette occasion historique d'aider à intégrer, consolider et stabiliser l'Europe centrale et de l'Est, nous risquons de payer un prix beaucoup plus élevé plus tard,* souligne le rapport. *Les alliances économisent de l'argent. La défense collective est à la fois plus forte et moins coûteuse que la défense nationale.* »

Différer l'élargissement, poursuit l'étude, reviendrait à adresser aux pays d'Europe de l'Est le mauvais message. Une telle attitude, qui « *justifierait à tort les anciennes divisions de la guerre froide* », créerait « *un sentiment d'isolement et de vulnérabilité qui serait déstabilisateur pour l'ensemble de la région et encouragerait les forces nationalistes à travers l'Europe* ». La Maison Blanche est relativement optimiste sur l'issue du débat au Congrès, même si de nombreux sénateurs s'inquiètent des réactions négatives de la Russie.

Cette attitude a priori favorable des parlementaires semble à l'unisson de celle des Américains : selon une étude menée par l'université du Maryland, 67 % d'entre eux sont favorables à l'élargissement. En revanche, ils ne sont plus que 46 % à manifester leur accord dès lors que les Etats-Unis auraient à assumer une charge financière de l'ordre de 1 milliard de dollars. Le taux d'approbation chute également si d'aventure l'Amérique devait utiliser son potentiel militaire – y compris nucléaire – pour défendre de nouveaux membres de l'Alliance.

Laurent Zecchini

Quelques progrès avec Moscou

« *Nous pouvons être modérément optimistes* », a déclaré Evgueni Primakov, ministre russe des affaires étrangères, après ses entretiens, dimanche 23 février, à Bruxelles, avec le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana. L'Organisation atlantique et la Russie sont à la recherche d'un accord dont l'objectif est d'associer Moscou à la sécurité européenne, sans toutefois lui donner un droit de veto sur les décisions de l'Alliance. Les Russes réaffirment leur hostilité à l'élargissement de l'OTAN à l'Est, mais cette position de principe ne les empêche pas de négocier avec les Occidentaux. Des progrès auraient été faits sur le contenu du document appelé à codifier les relations entre l'OTAN et la Russie ainsi que sur le « *conseil conjoint* » proposé par les Américains.

Dialogue de sourds franco-allemand sur la monnaie unique

FRANCFORT
de notre envoyé spécial

Depuis quelques semaines, les Allemands s'intéressent de très près à tout ce que peuvent dire ou écrire « *les intellectuels français* ». Par cette formule métonymique, la presse d'outre-Rhin désigne en règle générale les intellectuels anti-Maastrichtiens, volontiers présentés ici comme donnant le ton du débat en France. C'est ainsi qu'une foule nombreuse était venue, dimanche 23 janvier à Francfort, écouter Emmanuel Todd. Ce dernier jouit d'une notoriété grandissante en Allemagne. Régulièrement cité, il sert souvent d'épouvantail aux nombreux leaders d'opinion du pays qui cherchent à prouver, à travers ses propos, l'incapacité profonde des Français à se plier durablement à la logique de Maastricht.

Invité à s'exprimer sur l'avenir de la monnaie unique par une association proche des Verts, Emmanuel Todd a plongé dans la perplexité ses auditeurs – parmi lesquels beaucoup de banquiers – en expliquant qu'« *en 2005, la monnaie unique n'existera pas ou n'existera plus* », et en estimant que « *la mise en place de l'euro reviendrait à créer les conditions d'une super-Yougoslavie en Europe* ».

Todd explique, au nom de « *l'épaisseur des sociétés* », que le projet de monnaie unique est voué à l'échec, que « *la France et l'Allemagne sont entrées dans une récession interactive* », notamment du fait que les élites françaises cherchent à « *imiter l'Allemagne* » sans prendre en compte les spécificités de la société française. Todd invite l'Allemagne à gérer son avenir et sa monnaie sans se préoccuper du reste de l'Europe, puisque « *seul le cadre des vieilles nations permet de mettre en place des solidarités collectives* ».

On pourrait penser que cette série d'arguments anti-maastrichtiens peuvent séduire une Allemagne elle-même traversée par le doute. Dans l'immédiat, c'est exactement le contraire qui se produit. Le débat du 23 janvier à Francfort ressemblait à un véritable dialogue de sourds. Il était particulièrement savoureux d'entendre que le leader des Verts allemands, Joshka Fischer, également présent aux côtés d'Emmanuel Todd, reprend une argumentation proche de celle du chancelier Kohl pour défendre l'euro : « *La monnaie unique nous permettra d'assurer une souveraineté européenne sans laquelle nous ne pourrons pas mettre de l'ordre dans le marché. Une Europe divisée ne peut pas répondre au défi de la globalisation. (...) Si nous ne voulons pas suivre la voie américaine, nous avons absolument besoin de la monnaie unique.* »

Les anti-maastrichtiens français peuvent rencontrer à la longue beaucoup de sympathie en Allemagne. Mais comme le constatait Axel Siedenberg, un économiste de la Deutsche Bank : « *Il y a une étrange alliance entre les adversaires de la monnaie unique en France et les perfectionnistes de l'euro en Allemagne, qui disent, chacun à leur manière, qu'une union monétaire doit être précédée d'une fusion des sociétés* ». Autrement dit : Emmanuel Todd et Hans Tietmeyer – le patron de la Bundesbank –, même combat.

Lucas Delattre

L'Europe progresse sur la coopération en matière de police et de justice

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correpondant

Sous la présidence des Pays-Bas, la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de réformer le traité de Maastricht, qui piétinait depuis son lancement en mars dernier à Turin, donne enfin l'impression de progresser. C'est vrai en particulier s'agissant de ce qu'on appelle le « troisième pilier » du traité, à savoir la coopération dans les domaines de la police et de la justice, dont ont délibéré lundi 24 février les ministres des affaires étrangères des Quinze.

Le document de travail mis sur la table par la présidence néerlandaise s'inspire de l'approche franco-allemande, telle qu'elle apparaissait dans la lettre que Jacques Chirac et Helmut Kohl avaient adressée à leurs partenaires en novembre 1996, à la veille du Conseil européen de Dublin.

« *Au cœur de la démarche française, il y a l'idée que les questions de libre circulation et de sécurité doivent être traitées ensemble* », a souligné Hervé de Charette. La libre circulation des personnes est déja inscrite dans le traité, mais elle n'est pas appliquée. Même dans le cadre de la convention de Schengen (conclue entre la France, l'Allemagne, les pays du Bénélux, l'Espagne, le Portugal, et à laquelle viennent de se joindre les pays nordiques), qui prévoit la suppression des frontières intérieures, la France fait appel à la clause de sauvegarde pour maintenir des contrôles, en raison d'écarts à ses yeux encore trop importants dans les politiques de lutte contre le trafic de drogue.

Comme on l'avait déjà perçu au début du mois, lors de la réunion des ministres de l'intérieur et de la justice à Noordwijk aux Pays-Bas, cette approche, liant liberté et sécurité, est pour l'essentiel acceptée par l'ensemble du Conseil. Mais avec encore de sérieuses nuances. Pour les Français et les Allemands, l'idée serait d'approuver un programme de cinq ans au bout duquel on devrait pouvoir lever complètement les contrôles aux frontières intérieures.

> Sur ce terrain, Français et Allemands, conscients qu'il s'agit d'un domaine sensible pour l'opinion, entendent aller loin

Comme dans la convention de Schengen, la création d'un tel espace de liberté implique des mesures d'accompagnement, autrement dit un rapprochement des législations, voire des politiques communes, concernant la politique des visas, l'immigration, l'asile, l'assistance judiciaire, l'extradition, la lutte contre le trafic de drogue, la coopération policière. Au-delà, les Français et les Allemands plaident pour une harmonisation ambitieuse des règles pénales, ayant trait par exemple à l'incrimination, à la définition et à l'exécution des peines.

A Noordwijk, Jacques Toubon, le ministre de la justice, avait étonné son monde en insistant pour que les décisions en la matière puissent être prises à la majorité qualifiée. M. de Charette a encore enfoncé le clou : sur ce terrain de l'espace judiciaire et de la coopération entre les polices, Français et Allemands, conscients qu'il s'agit là d'un domaine sensible pour l'opinion, entendent aller loin. Leur activisme surprend, mais il n'est pas rejeté, même si certains, tels la Belgique ou l'Italie, se méfient ou n'aiment guère les innovations institutionnelles qui sont préconisées. Par exemple le partage du droit d'initiative entre la Commission et les gouvernements, ou encore – un point sur lequel Paris insiste vivement – l'indispensable association des Parlements nationaux à cet ensemble d'actions qui touchent de très près à la vie du citoyen.

S'agissant du renforcement de la politique étrangère et de sécurité commune (la PESC, le « second pilier »), les ambitions de la CIG apparaissent de plus en plus modestes. Quant à la réforme des institutions, nécessaire pour que l'UE puisse fonctionner après son élargissement, là aussi la situation de blocage qui prévalait jusqu'ici semble surmontée. Sans doute parce que les Quinze prennent conscience que la portée des réformes à entreprendre, par exemple dans le cas de l'extension du champ des décisions prises à la majorité qualifiée, demeurera plus modeste qu'envisagé ou redouté initialement.

Philippe Lemaître

Le premier président du Zimbabwe accusé de viol

HARARE. L'ex-président du Zimbabwe, le révérend Canaan Banana, âgé de soixante et un ans, a été accusé de viol par son ancien aide de camp, Jefta Dube, un inspecteur de police condamné lundi 24 février à dix ans de prison pour le meurtre d'un de ses collègues en septembre 1995. Ces accusations risquent de provoquer un immense scandale au Zimbabwe, où le président Robert Mugabe mène une campagne très dure contre les homosexuels. Le juge a accordé des circonstances atténuantes à Jefta Dube en raison des abus sexuels infligés par le président Banana. Il a également recommandé au parquet d'engager des poursuites contre M. Banana. Ce dernier, marié et père de quatre enfants avait été président de la République de 1980 à 1987. Professeur de théologie à l'université de Harare, il fait aujourd'hui partie d'un groupe de « *personnalités éminentes* » du Commonwealth et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) appelées à intervenir dans des missions de médiation dans les conflits régionaux. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis ont conçu une bombe nucléaire anti-bunker

WASHINGTON. Les Etats-Unis ont mis au point une bombe nucléaire conçue pour détruire des casemates enterrées et durcies, susceptibles d'abriter des PC de commandement ou d'autres objectifs à grande profondeur dans le sol. Le département américain de l'énergie précise que cette arme, baptisée B 61-11, est une version modifiée d'une bombe nucléaire existante, la B 61. Elle possède une tête et une partie arrière redessinées pour pénétrer la surface terrestre à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Après avoir accusé la Libye de construire une usine chimique souterraine, à Tarhouna, les Etats-Unis s'étaient dits préoccupés de ne pas avoir d'armes capables de détruire de telles cibles. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : à l'issue d'un sommet sur la réforme fiscale** tenu lundi 24 février à Bonn, la coalition du chancelier Helmut Kohl et l'opposition sociale-démocrate (SPD) ont mis sur pied un groupe de travail qui doit poursuivre ces discussions vendredi. La décision a été annoncée par le ministre des finances, Theo Waigel, à l'issue d'une discussion de plus de trois heures, à laquelle participaient notamment le chancelier Kohl et le chef du SPD, Oskar Lafontaine. – *(AFP.)*

■ **TCHÉTCHÉNIE : un journaliste italien de l'hebdomadaire *Epoca*** a été enlevé, dimanche 23 février à Grozny, a indiqué, lundi, à l'AFP le vice-ministre de l'intérieur tchétchène, Vakha Zakriev. Le journaliste, Mauro Galligani, cinquante-cinq ans, a été enlevé par quatre hommes armés et masqués dans une voiture sans plaque d'immatriculation. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **Le président de l'Autorité palestinienne,** Yasser Arafat, a signé, lundi soir 24 février, à Bruxelles, un accord commercial « *intérimaire* » – compte tenu du caractère juridiquement mal défini de l'Autorité – avec l'Union européenne. Il prévoit notamment l'instauration progressive d'une zone de libre-échange. – *(AFP.)*

■ **LIBAN : le ministre de l'intérieur a affirmé,** lundi 24 février, qu'aucun Japonais n'a été arrêté au Liban, une semaine après des déclarations inverses faisant état d'arrestations de membres de l'Armée rouge japonaise. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **SOUDAN : selon un rapport de l'ONU publié lundi 24 février,** à New York, un embargo aérien international aurait un « *sérieux impact* » sur les programmes d'immunisation, sur la distribution de médicaments et sur la situation alimentaire. Le Conseil de sécurité doit prochainement discuter de l'entrée en vigueur d'un tel embargo sur la Sudan Airways. – *(AFP.)*

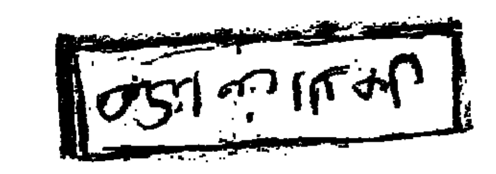
ASIE

■ **CORÉE DU SUD : douze collaborateurs du président sud-coréen,** Kim Young-sam, ont remis leur démission mardi 25 février, a annoncé un porte-parole de la présidence. Ces démissions ont été remises au président au cours d'un déjeuner, après que M. Kim eut présenté ses excuses au pays pour le scandale financier Hanbo, qui a provoqué la mise en détention d'un ministre de son gouvernement et de trois parlementaires de son parti. – *(AFP.)*

■ **CORÉES : un nouvel incident a opposé,** lundi 24 février, les deux Corées, lorsqu'une télévision de Séoul a annoncé l'enlèvement d'un diplomate de Corée du Sud en Roumanie, annonce aussitôt démentie et qualifiée de « *provocation sud-coréenne* » par la Corée du Nord. A Bucarest, l'ambassade de Corée du Sud, le ministère roumain des affaires étrangères, le service roumain d'information (renseignements), la police et plusieurs ambassades occidentales ont démenti l'information. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **PÉROU : les sauveteurs ont arrêté,** lundi 24 février, les recherches pour retrouver les victimes du glissement de terrain survenu le 18 février, à la suite de pluies torrentielles, dans deux villages près de la ville de Tamburco (*Le Monde* du 22 février). Entre 250 et 300 victimes sont enterrées sous des tonnes de boue et de rochers qui, détachés par les pluies, ont dévalé de la montagne. Seuls quelque cinquante cadavres ont été retrouvés. – *(AP.)*



Jiang Zemin promet de poursuivre l'« œuvre » de Deng Xiaoping

Dans un discours prononcé lors des funérailles officielles du Petit Timonier, le chef de l'Etat chinois a défendu l'héritage de son prédécesseur, « architecte des réformes et de l'ouverture »

Devant une audience sélectionnée de dix mille personnes réunies au palais du peuple de Pékin, le président Jiang Zemin a, mardi 25 février, salué une dernière fois la mémoire de Deng Xiaoping en rappelant l'héritage de l'*« architecte des réformes et de l'ouverture »*. Le chef de l'Etat se doit plus que jamais de défendre l'« ère Deng » pour renforcer un pouvoir jugé encore fragile au sein de la hiérarchie communiste. Des critiques de « gauchistes » ou de « réformateurs » se font d'ailleurs déjà entendre pour reprocher à l'ancien dirigeant d'avoir tout à la fois *« trahi »* le marxisme-léninisme tout en se montrant incapable d'en finir avec la *« gabegie »* du système communiste. La télévision a consacré une large couverture au *« dernier voyage »* de Deng Xiaoping, de son lit de mort à la crémation, en insistant sur la douleur de la famille du patriarche.

PÉKIN
de notre correspondant

L'adieu de la Chine à Deng Xiaoping s'est conclu, mardi 25 février, sur un rassemblement officiel empreint d'une très grande émotion qui, pour n'être pas spontanée, n'en trahissait pas moins les appréhensions de ses successeurs devant l'avenir.

Deng avait prononcé le discours d'adieu à Zhou Enlai avant d'être à nouveau limogé. Mao s'en était allé accompagné des paroles éphémères de Hua Guofeng promettant de poursuivre son œuvre. Deng avait tenu à dire l'adieu – différé par les circonstances – au président Liu Shaoqi, assassiné pendant la « révolution culturelle ». L'honneur revenait cette fois à l'actuel chef du régime Jiang Zemin, qui a failli éclater en sanglots au début de son discours, avant de se reprendre.



Devant l'urne funéraire contenant les cendres du disparu et enveloppée dans le drapeau du Parti communiste chinois, il a répété le jugement final, déjà imprimé, du présent régime, sur *« l'architecte en chef des réformes et de l'ouverture »* avant de présider, devant les 10 000 participants rassemblés au Palais du Peuple, à la dernière minute de silence de la Chine pour son patriarche disparu.

La veille au soir, la télévision gouvernementale avait montré à tout le pays les scènes principales du *« dernier voyage »* de Deng, de son lit de mort à la crémation. La famille – son épouse Zhuo Lin et leurs cinq enfants – a été filmée en larmes, de même que tous les dirigeants qui assistaient à la cérémonie du matin. *« Tu n'es pas mort ! »*, s'est écriée l'une de ses filles, sa biographe Deng Rong. Pufang, le fils mutilé pendant la « révolution culturelle », apportait un vivant témoignage visuel des drames auxquels Deng a arraché son pays.

Mardi, Jiang Zemin a longuement souligné ces vicissitudes passées, sans critiquer leur responsable suprême, Mao, mais en mettant l'accent sur les bienfaits que l'ère Deng aura apportés.

Le chef de l'Etat a tout intérêt à défendre l'héritage de Deng alors que se lèvent des critiques contre le Petit Timonier. Des idéologues gauchistes, exclus mais encore actifs, tentent de faire circuler des pamphlets dressant un sombre tableau de l'ère Deng, en présentant cette dernière comme une trahison du communisme – ce qu'elle fut, effectivement, au plan socio-économique. D'autres, des « réformateurs », mettraient en revanche plus volontiers en exergue les limites et les inhibitions du « système Deng », qui aura passé son règne à refuser toute thérapie de choc pour mettre un terme à la gabegie communiste, dans le secteur industriel public en particulier.

Côté peuple, à Chengdu, le chef-lieu de la province natale de Deng, le Sichuan, la police a dû intervenir devant un début de manifestation de mécontentement quand, le jour de l'annonce de sa mort, une foule a commencé à déposer des gerbes de fleurs à la mémoire de Deng devant... la statue géante du Grand Timonier qui trône au centre-ville. Rude insolence qu'avaient pressentie les autorités en faisant en sorte que l'hommage de la nation à Deng demeure confiné aux canaux officiels.

Tout cela n'aura pas empêché le retour d'une certaine familiarité conviviale qui marque les traditions populaires, dans lesquelles l'enterrement d'un être cher tient une place aussi importante, mais bien plus intime, que les pompes d'Etat. On la sentait sur des banderoles brandies par la foule massée sur le chemin du *« dernier périple »* de Deng et dans les propos des gens cités par les médias. *« Encore une fois, salut à toi, Xiaoping »*, disait l'une. *« Bonne route »*, disait une autre. Et encore : *« Xiaoping, vas-y en confiance, nous allons suivre Jiang Zemin. »* Dans les campagnes, le culte a pris la forme d'offrandes de fleurs et fruits déposées par des paysans devant un simple portrait du défunt. Puis les dernières images de ce premier deuil de l'ère médiatique furent, encore plus classiquement, une référence à la culture la plus raffinée que le marxisme n'a pas réussi à étouffer : des images de magnifiques sapins géants, le symbole de l'immortalité.

Un enterrement chinois mélange habilement l'extrême relâchement de la retenue sociale habituelle – les émotions sont mal vues dans la vie de tous les jours – et une certaine propension à la rigolade villageoise : on entendait tout à la fois les pleureuses et des rires dans le son de certains reportages télévisés.

Deng « l'ami-du-peuple » a fait place par moments à « Deng-le-gardien-de-l'ordre-socialiste », surtout quand Jiang Zemin a promis de poursuivre son œuvre en y incluant la répression de Tiananmen en 1989. Les reportages officiels démontraient également le caractère quelque peu artificiel de cet hommage dans le rapport entre personnalités. On vit beaucoup l'ordonnateur des rites, Ding Guang'en, chef de la propagande au Parti communiste, dont personne ne serait étonné qu'il entre bientôt au comité permanent du bureau politique. On vit très peu l'autre fils de Deng Xiaoping, Deng Zhifang, homme d'affaires, qui pourrait bien être une victime de Jiang dans la campagne contre la corruption que ce dernier utilise pour asseoir son fragile pouvoir.

On vit, en revanche, de façon très marquée, l'absence totale de sympathie entre la famille du défunt et le successeur désigné. A aucun moment, on n'a vu Zhao Ziyang, l'autre dauphin, malheureux celui-là, qui avait tenté de moderniser le système politique de Deng – ou, du moins, en avait été accusé lors de son échec dans la crise de 1989.

> Le chef de l'Etat a tout intêret à défendre l'héritage de Deng alors que se lèvent des critiques contre le Petit Timonier

L'existence de tous ces démons passés, au comportement imprévisible, explique que les funérailles de Deng Xiaoping se soient concentrées, en définitive, sur l'aspect le plus intouchable de son œuvre : *« La réunification »* de la patrie ; aux termes de Pékin, en ce qui concerne Hongkong. En plein deuil national, l'organe permanent du bras législatif du régime, l'Assemblée nationale populaire, a abrogé plusieurs des lois britanniques introduites ces derniers temps dans une colonie désormais virtuellement chinoise pour y assouplir le système politique et garantir certaines libertés publiques.

En filigrane s'inscrit ainsi la tâche que se fixe Jiang Zemin : régler la question de Taïwan. Il a déjà fait, en 1995, des propositions en ce sens, inacceptables pour l'île. Il entend d'autant moins renoncer qu'une pomme de discorde extérieure à l'univers compliqué sur lequel il doit désormais régner détournera l'attention sur ses difficultés et raffermira son pouvoir. Aussi « pacifique » que Pékin dise la vouloir, la « réunification » de l'île est désormais l'article numéro un de l'agenda politique chinois de l'ère post-Deng.

Francis Deron

« Surmonter » la répression de Tiananmen

Le président Jiang Zemin a affirmé, mardi 25 février, que le parti avait réussi à *« surmonter la rude épreuve »* des événements de Tiananmen au printemps 1989 *« grâce au soutien ferme du camarade Deng Xiaoping et d'autres vétérans »*. Dans son discours d'adieu au patriarche, il n'a pas fait spécifiquement mention des grandes manifestations d'étudiants en faveur de la démocratie organisées sur la place Tiananmen, mais a parlé des *« bouleversements politiques »* survenus alors : *« A cette époque, notre parti a dû faire face à un autre tournant historique majeur (...). Avec le soutien ferme du camarade Deng Xiaoping et d'autres vétérans (...), le parti et le gouvernement ont sauvegardé l'indépendance, la dignité, la sécurité et la stabilité de la nation. »* Cela a été possible, a-t-il dit, *« parce que le parti et le gouvernement ont adopté une position ferme »*. Plusieurs centaines de personnes, sinon des milliers, ont été tuées lors de l'intervention militaire contre les manifestants de la place Tiananmen dans la nuit du 3 au 4 juin 1989. – *(AFP.)*

Madeleine Albright a demandé la libération de dissidents

PÉKIN
de notre correspondant

A l'issue de cinq heures d'entretiens avec les dirigeants de Pékin en plein deuil national en l'honneur de Deng Xiaoping – l'homme qui couvrit le massacre de Tiananmen –, Madeleine Albright a déclaré être dans l'impossibilité d'annoncer des progrès substantiels au sujet des droits de l'homme.

On n'en attendait pas tant de la part du secrétaire d'Etat américain en pareille période. Le fait que ces rencontres aient pu se tenir est déjà, pour le successeur de Deng Xiaoping, Jiang Zemin, comme pour celui de Warren Christopher à la tête de la diplomatie américaine, une sorte de petit miracle.

L'événement restera illustré par une scène extraordinaire à Pékin : Mme Albright, à sa descente d'avion, embrassant sur les deux joues un vice-ministre chinois des affaires étrangères, Li Zhaoxing, qu'elle a connu lorsque ce dernier représentait, comme elle, son pays aux Nations unies et qui, voilà encore quelques années, tonnait de toute son énergie contre les vues de Washington à propos de la démocratisation de la Chine. Cette scène n'a pas été montrée par la télévision chinoise.

MOTION DE CENSURE AUX NATIONS UNIES

L'heure n'est pas à un accord de cessez-le-feu complet sur les droits de l'homme : Mme Albright a précisé que Washington serait contraint, cette année encore, de se joindre à la communauté internationale pour soutenir devant la commission ad hoc des Nations unies, à Genève, une motion censurant la Chine. Et elle a demandé à Pékin de libérer huit dissidents, dont Wang Dan, l'ancien dirigeant du mouvement de Tiananmen, condamné à onze ans de prison, et Wei Jingsheng, le plus célèbre dissident, condamné à quatorze ans de prison. Mais le secrétaire d'Etat a rappelé le souci de l'administration Clinton de faire en sorte que les préoccupations de l'opinion américaine au sujet des opposants chinois n'encombrent pas trop le terrain diplomatique.

Les Chinois, pour leur part, lui semblent reconnaissants de ce geste, à en juger par la présentation plutôt amicale de sa visite en cette période extrêmement centrée sur les questions intérieures. Qian Qichen, son homologue, a eu des mots aimables pour la *« franchise »* de l'envoyée de Bill Clinton, même si l'objet de la discussion reste matière à contentieux.

La Chine, en quelque sorte, fait un geste : elle est d'accord pour des discussions techniques concernant la non-prolifération nucléaire – entretiens qui auront lieu entre experts à partir de la mi-mars à Pékin. La République populaire se félicite, par ailleurs, d'un assouplissement américain sur des questions commerciales, comme ses exportations de textile et la contrefaçon industrielle.

Ces concessions restent, certes, assez peu substantielles mais Washington avait besoin de ce changement de climat après les années de tension que viennent de connaître les relations entre les deux pays. Il n'en demeure pas moins que l'agenda bilatéral reste assujetti à des considérations intérieures tout aussi sensibles de part et d'autre : les nuages de soupçons pesant sur le financement de la campagne électorale du président américain (*Le Monde* du 25 février) sont autant sources de difficultés aux Etats-Unis que la crise de succession inavouée qui se profile derrière l'ordonnancement impeccable des funérailles de Deng Xiaoping à Pékin.

F. D.

Le régime intégriste afghan redouble de rigueur

CINQ MOIS APRÈS la chute de Kaboul, tout montre que le régime intégriste mis en place par les talibans se durcit de plus en plus : Radio Shariat a annoncé, dimanche 23 février, que soixante femmes ont été punies pour ne pas avoir respecté les recommandations islamistes sur les tenues vestimentaires. La radio ne précise pas la nature de ces punitions à l'encontre de ces femmes qui ont *« bafoué »* les ordres de la nouvelle commission créée pour *« promouvoir le bien et interdire le mal »*.

Dès leur arrivée dans la capitale afghane, en septembre 1996, les *« séminaristes »* avaient imposé des mesures très strictes, interdisant aux femmes de travailler et de sortir non voilées de la *burqua*, cette pièce de tissu qui les recouvre de la tête aux pieds. Plusieurs Afghanes avaient été battues en pleine rue en raison de l'« indécence » de leur tenue.

BARBE « À TAILLE ACCEPTABLE »

Les talibans ont, en outre, donné, samedi 22 février, aux hommes de la capitale un délai de neuf jours pour laisser pousser leur barbe. S'ils ne s'exécutent pas, ils pourraient être passibles de prison : *« Ceux qui ne respecteront pas cet ordre seront arrêtés et ils ne seront relâchés que quand leur barbe atteindra la taille d'une main ou au moins une taille acceptable »*, a déclaré le Maulawi Quamaladdin, chef du département religieux. Affirmant qu'il était difficile de punir directement les femmes, ce responsable a ajouté que le régime s'efforçait de se servir des chauffeurs de taxi et des commerçants pour *« [les] obliger à porter le tchador »*. Faute de quoi, ils ne pourront les laisser entrer dans leurs voitures ou dans leurs boutiques.

Par ailleurs, la milice islamiste a arrêté, en fin de semaine dernière, six membres de l'organisation non gouvernementale Action internationale contre la faim (AICF), dont deux Français, pour avoir commis des *« actes immoraux »* et violé le code islamique.

DEUX FRANÇAIS ARRÊTÉS

Le régime leur reproche d'avoir invité plus de cinquante femmes dans leurs locaux, en dépit de l'interdiction faite aux femmes de se rendre chez des étrangers. Les arrestations ont eu lieu, samedi à Kaboul, à la suite d'un déjeuner organisé par AICF en l'honneur des collaboratrices de cette ONG. L'organisation humanitaire se dit *« extrêmement préoccupée »* quant au sort de ses membres, affirmant que ces derniers n'ont commis aucun *« acte immoral »*.

Dans un communiqué, l'AICF ajoute qu'elle souhaite être *« à même d'apporter tous les éclaircissements nécessaires à la reconnaissance de l'innocence »* de Frédéric Michel et José Daniel Lorentet, les deux Français arrêtés. Des négociations sont actuellement en cours entre des diplomates et les talibans pour faire libérer les deux Français et leurs quatre collègues afghans.

Bruno Philip

La junte birmane est en froid avec son allié chinois

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

La junte birmane a beau passer pour un client de la Chine – qui a rééquipé l'armée ces dernières années –, les relations sino-birmanes semblent franchir une passe délicate. En effet, l'un des plus influents officiers birmans, le général Khin Nyunt, a récemment accusé un *« pays voisin »* d'héberger des clandestins du défunt Parti communiste birman (PCB) ; ces derniers sont, à ses yeux, responsables des explosions de deux bombes qui ont fait cinq morts et dix-sept blessés, le 25 décembre 1996, sur un lieu de pèlerinage proche de Rangoun et où était exposée une relique du Bouddha prêtée par la Chine.

Sur le moment, la presse birmane, contrôlée par le pouvoir, avait mis ce double attentat sur le compte d'*« éléments destructeurs »* accusés de vouloir *« détruire l'amitié entre la Chine et le Myanmar »*, nom dont la junte a rebaptisé la Birmanie après avoir repris le pouvoir en 1988. Les *« éléments destructeurs »*, dans le jargon des militaires, désignent généralement les partisans d'Aung San Suu Kyi, chef de l'opposition birmane.

Toutefois, dès fin novembre, *The New Light of Myanmar*, organe du gouvernement, avait créé la surprise en jugeant que l'annonce faite à Manille d'un échange de visite entre les présidents Jiang Zemin et Bill Clinton avait pour objet de *« détruire l'Asean »*, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, organisation au sein de laquelle la Birmanie espère être admise dès juillet prochain.

ACCUSÉ DE SOUTENIR LE PC

Le général Khin Nyunt semble avoir fait un pas de plus, cette fois-ci, en déclarant que les communistes birmans ont été impliqués dans les manifestations d'étudiants, début décembre à Rangoun, et entretiennent des relations avec l'insurrection des Karens, la Ligue pour la démocratie de Mme Suu Kyi et les étudiants réfugiés sur la frontière entre la Birmanie et la Thaïlande.

Le *« pays voisin »*, accusé de soutenir des communistes birmans, ne peut être que la Chine, qui a armé et financé le PCB jusqu'à la fin des années 70. Le retrait du soutien chinois a d'ailleurs contribué à l'effondrement, dix ans plus tard, d'un PCB qui ne contrôlait plus le commerce frontalier et s'adonnait, pour survivre, à la contrebande de l'opium. C'est la première fois que le général Khin Nyunt, chef des services de renseignements de l'armée birmane, fait ainsi allusion à un contentieux avec Pékin.

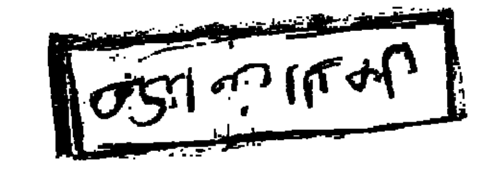
En 1989, au lendemain du massacre de Pékin, le même Khin Nyunt avait adressé un message de *« sympathie »* aux autorités de la République populaire de Chine *« alors que des troubles, semblables à ceux qui se sont produits en Birmanie l'an dernier [1988], y ont éclaté »*. Dans la foulée, Pékin avait accordé une aide militaire et économique très importante à Rangoun et ouvert la frontière commune à un commerce florissant. Simultanément, les Was, ethnie birmane insurgée, vivant sur cette frontière, qui avait fourni des hommes aux troupes du PCB, avaient signé un accord de cessez-le-feu avec l'armée birmane.

Mais une forte présence chinoise en Birmanie, notamment commerciale, pourrait déjà être un sujet de friction. L'hostilité des Etats-Unis ne cessant de se renforcer à l'égard de Rangoun et la junte birmane s'inquiète du réchauffement des relations entre Washington et Pékin.

Les généraux birmans, qui tentent en ce moment d'étouffer la dernière insurrection, celle des Karens, ont peut-être d'autres raisons cachées de faire passer un message à Pékin. Quoiqu'il en soit, ils n'ont pas pu s'en entretenir avec le diplomate chinois chargé des affaires asiatiques, le vice-ministre Tang Jiaxuan, car ce dernier a reporté la visite qu'il devait faire du 19 au 21 février à Rangoun, en raison du décès de Deng Xiaoping.

Jean-Claude Pomonti

Publicité



هكذا من الاصل

Des réfugiés hutus rwandais ont été massacrés dans l'est du Zaïre

Un témoin occidental affirme, dans un rapport remis au Conseil de sécurité des Nations unies, que les rebelles tutsis ont perpétré des tueries. Habitué de la région, il fournit des informations sur l'emplacement de nombreux charniers

En contradiction avec les déclarations du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et celles réitérées des autorités de Kigali, un document, remis aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU, à Amnesty International et au gouvernement belge, affirme que la majorité des réfugiés rwandais au Zaïre ne sont pas rentrés au Rwanda. Rédigé par un témoin occidental de retour du Kivu, où il a vécu quatre ans, ce document souligne la *« volonté systématique des rebelles tutsis d'en finir avec les réfugiés hutus »*. Ce témoin, qui pour des raisons de sécurité requiert l'anonymat, déclare que *« plusieurs centaines de milliers de réfugiés sont déjà morts, massacrés pour la plupart, ou victimes de la faim, d'épuisement ou de maladie »*. Il a revisité les camps, qu'il connaissait bien, après la fuite des réfugiés et, guidé par des rescapés, s'est rendu sur des sites où il a constaté l'existence de multiples charniers. Il rapporte également les récits d'un grand nombre de réfugiés dénonçant les massacres commis par les « rebelles ».

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

« La majorité des réfugiés rwandais au Zaïre ne sont pas rentrés au Rwanda : 450 000 au maximum ont pu regagner leur pays sur un total de 1 103 000 », affirme un Occidental rentrant du Kivu, dans un document-témoignage remis à Amnesty International, aux représentants des pays membres du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'au secrétaire d'Etat belge à la coopération et au développement, Reginald Moreels. Ce témoin digne de foi, qui a passé quatre ans dans le Sud et le Nord-Kivu et qui parle la langue locale, estime donc que *« 653 000 réfugiés rwandais se trouvent toujours au Zaïre »*.

Considérant que 200 000 à 250 000 d'entre eux ont atteint les camps de Tingi-Tingi, Shabunda et Amisi – avant que ces deux derniers aient été de nouveau abandonnés –, il s'interroge sur le sort *« d'au moins 400 000 réfugiés qui manquent à l'appel »*, soulignant qu'il ne prenait pas en compte *« les 117 000 réfugiés burundais »* dont on ne sait pas non plus ce qu'ils sont devenus.

En se référant aux déclarations du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et des autorités de Kigali, qui affirmaient que tous les réfugiés rwandais étaient rentrés chez eux, le document remis au *Monde* souligne que cette *« bataille des chiffres est stratégique »* dans la mesure où *« elle vise à empêcher toute intervention étrangère en faveur des réfugiés restants et à attirer sur le Rwanda le maximum d'aide en faveur de la reconstruction »*. L'auteur, témoin oculaire du retour au Rwanda des réfugiés à la mi-novembre 1996, fonde son raisonnement sur les observations qu'il a pu faire notamment les 15, 16 et 17 novembre à Goma.

S'il ne s'agissait que de combats entre des rebelles zaïrois et l'armée gouvernementale, *« les réfugiés rwandais n'auraient pas plus de raison de fuir que les populations locales. Mais les réfugiés hutus rwandais fuient les massacres dont ils font l'objet de la part des rebelles tutsis*, écrit-il ; *ils constituent un objectif militaire »*. La dialectique des « rebelles » consiste à dire que les réfugiés qui ne sont pas rentrés sont tous des *« génocidaires »*, relève-t-il, *« alors que le HCR estime en général que 7 % des réfugiés ont participé aux tueries de 1994 »* qui avaient fait plus de 500 000 victimes dans la communauté tutsie et chez les Hutus opposés au régime du président Juvénal Habyarimana.

« Appeler tout réfugié hutu "génocidaire" *revient à légitimer aux yeux de l'opinion internationale, mais aussi des rebelles l'utilisation de la force, voire l'élimination de ces réfugiés »*, remarque l'auteur du document, avant d'expliquer que *« des charniers nombreux témoignent de la volonté systématique d'en finir avec les réfugiés »*. *« Ces charniers*, ajoute-t-il, *sont partout, toujours cachés et très difficiles d'accès. Il est dangereux d'être surpris par des rebelles dans ces zones : c'est l'exécution immédiate. »* Il énumère ainsi ses découvertes :

> « Au camp de Katale, (...) j'ai vu des charniers. Un premier contenait les corps de 200 personnes tuées à l'arme automatique. Un deuxième recélait 300 cadavres... »

● *« J'ai vu au-dessus de Mugunga, à une heure trente de marche, trois charniers de 10, 12 et 30 corps. Il s'agit d'hommes, de femmes, parfois leur bébé dans le dos, d'enfants, de vieillards. Tous ont une balle dans la tête, y compris les nourrissons (...). »*

● *« A Kibumba, j'ai vu au fond du camp, sur la frontière rwandaise, des* "stères" *de squelettes, dans trois emplacements de cinquante à cent corps (...). »*

● *« Le 26 novembre, dans la forêt au-dessus de Saké, sur le sentier venant de Kahindo, j'ai trouvé un homme mourant, sur une civière de fortune. Il avait de profondes blessures au crâne. Je lui demande qui lui a fait cela :* "Ce sont les Grands Hommes" *me répond-il. Sa femme et ses enfants ont été tués quelques jours auparavant par les rebelles qui voulaient les empêcher d'atteindre le camp de Mugunga. Ses frères trop affaiblis pour le porter l'avaient abandonné. Plus haut, j'ai trouvé les restes d'un camp. Une femme enceinte y repose, une balle dans la tête. Elle n'a pas pu fuir. Des corps jonchent le sentier qui descend de Kahindo et Katale (...). »*

● *« Le 24 décembre, deux jeunes Hutus zaïrois du village de R. sont enlevés et torturés. Ils reviennent deux jours plus tard, devenus de force les guides d'un groupe d'une centaine de rebelles tutsis qu'ils conduisent vers trois petits camps dans la forêt où* "ils les ont tous tués" *me dit l'un d'eux. Il s'agit de trois camps d'une centaine de personnes chacun (...). »*

● *« Beaucoup de réfugiés de Katale sont encore cachés dans le parc des Virunga, bloqués par des opérations militaires. Une de ces opérations a eu lieu le 30 décembre 1996. Deux cent cinquante rebelles ont été déposés dans l'ancien camp pour en faire le « nettoyage » (...). »*

● *« Le 17 décembre 1996, dans la réunion hebdomadaire des Organisations non gouvernementales, EUB, l'association locale chargée de collecter les cadavres sur les grands axes (Goma-Saké, Goma-Rutshuru) annonce qu'elle a déjà pu ramasser 6 537 cadavres, dont 2 743 pour la seule ville de Goma. EUB n'a pas pour mission de chercher les corps dans la brousse (...). »*

● *« Au camp de Katale, quand on entre au niveau de la rivière sur la gauche, après 30 minutes de marche vers l'ouest, j'ai vu des charniers. Un premier contenait les corps de deux cents personnes tuées à l'arme automatique. Un deuxième, un peu plus loin, recélait 300 personnes, certaines enroulées dans des sheetings* [bâches de plastique], *suivi de deux autres de même importance. Notre guide, un réfugié, nous assure que deux autres charniers sont à proximité, et des charniers plus importants, contenant des milliers de corps, se trouvent à plusieurs heures de marche dans la forêt (...). »*

● *« Sur la plaine de lave, derrière les camps de Katale et de Kahindo, vers l'ouest, on voit des milliers de squelettes (...). »*

● *« Le 20 décembre 1996, m'adressant à un très haut responsable du HCR-Goma, je lui reproche de ne rien faire pour dénoncer cette situation. Il me répond :* "Nous savons très bien que les réfugiés sont assassinés par dizaines de milliers dans la forêt ; que pouvons nous faire ? Nous ne sommes pas une armée" *(...). »*

Dans son document, ce témoin, lui-même traumatisé par ce qu'il a vu et les menaces dont il a fait l'objet, accumule les exemples avec force détails et dit pouvoir les *« multiplier »*, déplorant de n'avoir pas pu se rendre dans les zones de Masisi et de Walikale, interdites par les rebelles aux étrangers, où *« un témoin oculaire digne de foi* [lui] *a rapporté que des dizaines de milliers de réfugiés ont été éliminés »*.

Afsané Bassir Pour

Paris appelle à l'arrêt des hostilités

LA FRANCE juge *« urgent »* un arrêt des hostilités au Zaïre et réitère son soutien au plan de paix en cinq points adopté à l'unanimité le 19 février par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le porte-parole du ministère du Quai d'Orsay, Jacques Rummelhardt, a qualifié, lundi 24 février, d'*« extrêmement préoccupante la recrudescence des combats ces derniers jours »*, soulignant que la France et ses partenaires de l'Union européenne (UE) apportaient un *« appui actif »* au plan de l'ONU.

Les travaux du conseil des affaires générales de l'UE, réuni à Bruxelles, *« seront en partie consacrés à cette question »*, a précisé M. Rummelhardt, rappelant que le représentant spécial de l'ONU et de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) dans la région des Grands Lacs, Mohammed Sahnoun, auteur du plan en cinq points, se trouvait à Bruxelles en ce moment. Ce plan prévoit la cessation immédiate des hostilités ; le retrait de toutes les forces extérieures ; la réaffirmation du respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Zaïre et des autres Etats de la région ; la protection et la sécurité des réfugiés, des déplacés et l'accès à l'aide humanitaire ; une solution rapide et pacifique de la crise par le dialogue, le processus électoral et une conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

A Kinshasa, le conseiller spécial du maréchal Mobutu, Honoré Ngbanda Nzambo, a confirmé, mardi, qu'il *s'était entretenu la semaine dernière* au Cap, en Afrique du Sud, avec une délégation américaine dirigée par George Moose, le secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires africaines, ainsi qu'avec le président ougandais, Yoweri Museveni. De son côté, le président sud-africain, Nelson Mandela, qui avait annoncé de manière anticipée l'ouverture prochaine de négociations entre les belligérants zaïrois, a annoncé lundi que des chefs d'Etats africains pourraient s'entretenir, le 19 mars, avec le président Mobutu, pour tenter de résoudre la crise. – *(AFP.)*

Nouvelle controverse entre la France et Israël au sujet du siège de l'OLP à Jérusalem-Est

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Décidément, les échanges diplomatiques franco-israéliens ne sont jamais simples. *« Mécontent »* de la brièveté de la visite que son homologue français, Hervé de Charette, doit effectuer le 4 mars en Israël, David Lévy – à qui le ministre français des affaires étrangères avait promis, selon la version israélienne, une visite officielle de trois jours – a fait porter, la semaine dernière, par son ambassade, une note de protestation au Quai d'Orsay. L'existence de cette note, qui fut accompagnée d'une convocation de l'ambassadeur de France au ministère des affaires étrangères à Jérusalem, a été rendue publique lundi 24 février.

Initialement destinée à réchauffer l'atmosphère entre les deux pays, après l'incident qui avait émaillé le séjour de Jacques Chirac à Jérusalem en octobre 1996, la nouvelle tournée que M. de Charette s'apprête à effectuer dans la région – qui inclura notamment la Syrie et le Liban – risque d'aboutir à l'effet inverse. *« Le ministre français*, a déclaré Ygal Palnor, l'un des porte-parole du ministre israélien, *avait promis à M. Lévy une visite de trois jours pour évoquer les questions bilatérales, le processus de paix et, aussi, pour rencontrer la société civile israélienne. En définitive, il passera ici à peine vingt-quatre heures, dont une visite à l'Autorité palestinienne. »*

« VISITE DE TRAVAIL »

Ce dernier point n'est pas confirmé côté français, où l'on souligne que le chef de la diplomatie – qui rencontrera, outre son homologue, le président Ezer Weizman, le premier ministre Benyamin Nétanyahou, et trois dirigeants de l'opposition travailliste : Shimon Pérès, Ehoud Barak et Yossi Belin – n'avait prévu, dès le départ, qu'une visite de travail. La controverse tourne en réalité autour de la Maison d'Orient. M. de Charette avait préféré, en octobre, « sauter » l'étape de Jérusalem pour éviter de créer un incident diplomatique avec l'Etat juif en se rendant dans ce bâtiment, siège officieux de l'OLP à Jérusalem.

Le gouvernement nationaliste israélien avait lancé dès son arrivée au pouvoir, il y a huit mois, sa campagne contre toute présence politique palestinienne dans « sa » *« capitale unifiée »* – bien que l'annexion de Jérusalem-Est, en 1967, n'ait jamais été reconnue par la communauté internationale. Mais l'Union européenne a décidé, en juillet 1996, que toute visite *« officielle »* d'un ministre des affaires étrangères d'un pays membre en Israël devait inclure un passage à la Maison d'Orient.

Bien que l'on réfute cette interprétation dans son entourage, il semble que M. Lévy, qui avait conduit la campagne internationale pour interdire toute visite officielle à la Maison d'Orient, tenait tout particulièrement à marquer un point en refusant au ministre français ne serait-ce que le privilège d'une visite de courtoisie à la *« mairie »* palestinienne, à l'occasion d'une *« visite officielle »* en Israël. M. de Charette n'a – semble-t-il – accepté de jouer le jeu qu'à moitié. Il n'ira pas à la Maison d'Orient, et son homologue devra se contenter, pour une fois, d'une *« visite de travail »* de vingt-quatre heures...

Patrice Claude

Au Liban, la folie mène en prison, faute d'hôpital

BEYROUTH
de notre correspondant

Au Liban, la schizophrénie mène en prison. C'est le triste constat que vient de faire le quotidien *An-Nahar* en découvrant le sort d'un poète, Safouane Haïdar, traducteur en arabe de Günter Grass, Rilke et Brecht. *« De grâce, sortez-moi de là »*, a supplié le poète fou, lors d'une rencontre avec deux journalistes qui avaient retrouvé sa trace à la prison centrale de Roumié. Et d'ajouter : *« Cinq ans... Cinq ans que je ne vous ai vus, ni vous ni les autres. Mes parents seraient-ils morts ?... Et ma mère ? Morte ?... »*

Morte effectivement, depuis un peu plus d'un an. Les deux journalistes l'ont appris, le lendemain, en essayant d'aller la voir. Son fils ne l'a pas su. La famille s'est expliquée en faisant valoir que le poète avait fait l'objet d'un arrêté d'internement promulgué par un tribunal chiite, compétent au Liban en matière de statut personnel. Interné dans un premier temps à l'asile national d'Asfourié, le malade a été transféré dans la prison, il y a environ deux ans, parce que l'établissement psychiatrique a été démoli, pour des raisons apparentes de spéculation immobilière, et parce que l'achèvement de la construction du nouvel hôpital s'éternise.

Les malades internés dont les familles avaient les moyens de subvenir aux besoins ont été installés dans des asiles privés. Les autres, au nombre de trente-cinq – dont Safouane Haïdar –, sont allés en prison. Le poète reçoit de ses parents 20 000 livres (70 francs) par mois.

Les journalistes, en rapportant leur conversation avec Safouane Haïdar, présentent un homme apparemment lucide. Ils sont allés voir son psychiatre, qui leur a dit : *« Safouane est inoffensif pour lui-même et pour les autres. Il est malade et a besoin d'un traitement pour être réinséré dans la société (...). Son incarcération est inadmissible. »*

Safouane Haïdar s'était écrié : *« Ils prétendent que je veux tuer les gens, mais je suis incapable de tuer qui que ce soit. Vous me connaissez, vous le savez bien... »* Le poète restera donc en prison jusqu'à ce que les entrepreneurs aient terminé de construire le nouvel asile.

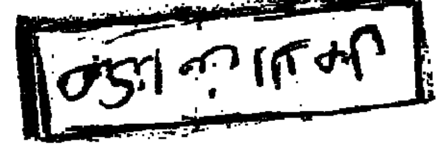
Lucien George

Publicité

EST-CE QU'IL SUFFIT D'UN BALLON POUR QUE ÇA AILLE MIEUX DANS LA TÊTE D'UN JEUNE ? SÛREMENT PAS, MAIS ÇA AIDE !

A 13 ans comme à 16, on a besoin de points de repère pour trouver sa voie. Le sport est un bon moyen pour y parvenir. Le manque d'équipement, d'information et d'initiative surtout, éloigne les jeunes d'une activité qu'ils aiment et dont ils ont besoin. Depuis 3 ans, les centres E.Leclerc de Bretagne organisent "Hyperball", un grand tournoi de basket de rue. Chaque année, en mai, plus de 7 000 jeunes, de tous les horizons, y participent gratuitement. Leur fougue, leur enthousiasme et leur combativité nous prouvent que nous avons raison d'agir pour eux et avec eux !

E.LECLERC



ANTI-RACISME La protestation contre le projet de loi Debré sur l'immigration, qui devait se prolonger mardi 25 février par des manifestations autour de l'Assemblée nationale, a convaincu Lionel Jospin et les dirigeants socialistes de la nécessité d'accentuer leur dénonciation de l'extrême droite, dont les intentions sont exprimées sans détour par Catherine Mégret, nouveau maire (Front national) de Vitrolles *(lire notre éditorial page 17)*. ● JEAN-MARIE LE PEN a été débouté par la cour d'appel de Rouen des poursuites en diffamation qu'il avait engagées contre Michel Rocard après que ce dernier, en 1992, l'eut accusé à la télévision d'avoir pratiqué la torture en Algérie. ● LES DERNIERS CHIFFRES publiés par la direction de la population et des migrations montrent que le nombre d'étrangers s'installant en France a été divisé par deux en cinq ans *(lire page 9)*.

La gauche accentue sa mobilisation contre l'extrême droite

Soucieux de rassurer ceux qui lui reprochent de ne pas faire assez de place à la lutte contre le Front national, Lionel Jospin va avoir l'occasion de s'exprimer à Orange, une des villes conquises par le parti de Jean-Marie Le Pen. De son côté, Robert Hue veut reconquérir les « cages d'escalier »

LIONEL JOSPIN, qui sera le 27 février à Orange (Vaucluse) pour fustiger le Front national dans l'une des villes qu'il a conquises, n'en démord pas : le Parti socialiste doit incarner, selon la formule de Jean-Christophe Cambadélis, chargé des relations extérieures au secrétariat national, « *un humanisme populaire* ». Pour le premier secrétaire du PS, peu désireux de participer à la manifestation devant l'Assemblée nationale, mardi 25 février, il ne doit pas y avoir, « *d'un côté, ceux qui ont peur du chômage, peur de l'insécurité et qui se sentiraient abandonnés et, de l'autre, ceux qui se battraient pour les droits de l'homme, lutteraient contre le racisme et sembleraient les abandonner ou faire la morale* ».

Pour réaliser cette jonction entre les uns et les autres, qui paraît encore relever de la mission impossible, l'ancien candidat à l'élection présidentielle, qui prend au sérieux les sondages révélant la déception de son propre électorat vis-à-vis du PS, compte sur ce que François Hollande, porte-parole du PS, a appelé, lundi – « *dès lors qu'on est jugé peu clair* » –, un « *effort de pédagogie* ». Même s'il répugne à établir un lien direct entre les deux, M. Jospin sait que cet effort doit porter à la fois sur une nouvelle politique de l'immigration et sur une vraie stratégie de lutte contre le Front national.

« CLARTÉ DE LANGAGE »

L'« *effort de pédagogie* » avait commencé, le 23 février, avec Michel Rocard, au « Grand Jury RTL-*Le Monde* ». Pour l'ancien premier ministre, qui a donné du bout des lèvres son quitus à la « méthode Jospin », « *il faut dire aux Français (...) que l'immigration n'est pour rien dans la crise, qui est liée au chômage* ». Contre le Front national, M. Rocard préconise « *absolue clarté de langage* » et combat contre le chômage.

L'« *effort de pédagogie* », le Mouvement des jeunes socialistes (MJS) l'a réclamé à ses aînés lors d'une convention nationale, qui s'est tenue à Limoges du 21 au 23 février. « *Il nous faut tordre le cou aux amalgames associant, par exemple, immigration et chômage ou insécurité* », a asséné le MJS. Régis Juanico, son président, a fait voter des résolutions où il marque aussi sa différence avec le PS sur l'immigration. Encore à l'intention de leurs aînés, les jeunes socialistes ont plaidé pour des candidatures uniques de la gauche là où il y a danger Front national et fustigé, à propos de « *la défaite historique* » de Vitrolles, « *le discrédit et le clientélisme de la classe politique* » en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

L'« *effort de pédagogie* », M. Hollande l'a poursuivi lundi en se félicitant du « *succès* » de la manifestation du 22 février. « *Nous avons toujours été clairs par rapport à l'utilisation de l'immigration à des fins politiques*, a plaidé M. Hollande. *Nous avons toujours été clairs sur le caractère dangereux pour les libertés et, en plus, inefficace par rapport à l'immigration clandestine du projet de loi Debré, et nous militons pour son retrait.* » Le porte-parole du PS a rappelé que, dès le 4 février, M. Jospin avait été un des premiers signataires de la pétition de SOS-Racisme au Sénat contre le texte de M. Debré.



Recourant à une pédagogie très « jospinienne », M. Hollande a expliqué que les socialistes doivent être « *inflexibles sur les valeurs et les principes* » et expliquer « *à ceux qui sont peut-être moins attentifs à ces références-là que ce n'est pas l'immigration qui est leur problème, mais le chômage* ». M. Hollande, relayé par Julien Dray, a aussi dénoncé dans les propos de Catherine Mégret, « *une politique d'inspiration raciste et ségrégationniste* ».

Si les cent mille marcheurs du 22 février ont, selon la formule de M. Cambadélis, manifesté « *par défaut contre le Front national* », en reprochant au PS de n'avoir fait son travail ni à Vitrolles, ni contre le texte de M. Debré, M. Jospin se refuse toujours à mettre l'immigration au centre du débat politique. Le PS poursuivra donc ses travaux suivant le rythme prévu : son bureau national débattra le 5 mars de la sécurité, le 12 de l'extrême droite, le 26 de l'immigration... Entre-temps, le 13 mars, sa commission économique affinera le projet du PS, jugé « *inachevé* » par M. Rocard, afin d'ajuster ses propositions contre le chômage.

Face au Front national, la politique du PCF relève aussi de gestes symboliques. Le 7 novembre 1996, à Toulon, Robert Hue avait plaidé pour une « *France fière et généreuse* ». Dans la mobilisation anti-Debré, il s'est démarqué, le 23 février sur Radio-Shalom, du premier secrétaire du PS : « *Je ne me sens pas du tout obligé à une obéissance civique quelconque.* » Depuis décembre 1995, M. Hue répète que « *le PCF doit reprendre dans les cages d'escalier des cités la place prise, peu à peu, par les militants et les idées du Front national* ».

Le travail de « pédagogie » de la direction reste lourd. Paradoxalement, si le message de M. Hue semble bien « passer », c'est qu'« *il faut distinguer les sympathisants du PCF, qui sont les plus en pointe sur les valeurs républicaines et contre la stigmatisation des immigrés, mais qui ont souvent "sympathisé" depuis l'engagement de Robert Hue à Saint-Bernard, et la base ouvrière* », explique Stéphane Rozès, de l'institut CSA. A la radicalité du Front national, M. Hue oppose plus clairement celle de son parti. La pétition en faveur d'un référendum sur la monnaie unique permet aussi de contrer l'extrême droite sur les terres anti-maastrichiennes. « *Pour le moment, il n'y a pas de construction politique à gauche* », a expliqué M. Hue, lundi, témoignant de ce raidissement.

La réunion de mardi, au siège du PS, sur des candidatures uniques de la gauche là où il y a un danger venant de l'extrême droite, sera l'occasion de faire passer le message que clament de concert le Mouvement des citoyens et le Parti communiste : « *Plutôt Gardanne que Vitrolles !* »

Ariane Chemin et Michel Noblecourt

Manifestation à Toulouse contre la venue de M. Mégret

« *Ni Debré ! Ni Mégret !* » proclame le tract qui appelle les Toulousains à manifester, mardi 25 février, à l'occasion de la venue du numéro deux du Front national. Officiellement, l'époux du nouveau maire de Vitrolles vient soutenir la candidate du FN dans une élection cantonale partielle. Selon les manifestants anti-FN, la conférence de M. Mégret portera sur le thème « Aujourd'hui Vitrolles, demain la France ». Mais les élus toulousains du FN disent ne pas connaître l'objet de son intervention. « *Cette réunion est une provocation et un défi qui doit être relevé par tous les démocrates* », estiment la trentaine d'organisations qui appellent à manifester. On y trouve la plupart des associations de la manifestation du 22 février, des syndicats et des partis de gauche, à l'exception de FO et du Parti radical-socialiste. Selon Michel Desmars, syndicaliste SUD et coordinateur de fait de la manifestation, l'idée est de « *s'approcher au maximum* » du lieu de la réunion, mais « *sans chercher l'affrontement* ». – *(Corresp.)*

L'éloge du « droit du sang » par Catherine Mégret dans le « Berliner Zeitung »

MAXIM LEO, journaliste au *Berliner Zeitung*, a communiqué à notre correspondant dans les Bouches-du-Rhône, Luc Leroux, l'enregistrement de sa conversation en français avec Catherine Mégret, maire (Front national) de Vitrolles, conversation dont son journal a publié, lundi 24 février, la traduction en allemand (*Le Monde* du 25 février). En voici des extraits :



VERBATIM

« (...) *Je n'ai pas d'expérience politique. Je suis quelqu'un qui apprend vite, qui se forme vite. Pour les grandes décisions, c'est mon mari* [Bruno Mégret, délégué général du Front national, inéligible pour infraction aux lois sur le financement des campagnes électorales, NDLR] *qui décide, car il a une vision politique des choses, une vision de gestionnaire ; il a l'habitude de diriger.*

» *Il y a des Arabes, qui ont même voté pour nous, qui sont très bien intégrés, des vieux Arabes. Ils ne sont pas tous à mettre dans le même sac. Les immigrés ou les voyous français, on ne fait pas de différence. C'est vrai qu'il y a une majorité d'immigrés. Les immigrés, c'est complètement dément, les proportions que ça prend ! Ils font je ne sais pas combien de gamins qu'ils mettent dans la rue. Ils font des gamins pour toucher des allocations, ils ne les élèvent même pas. Pendant ce temps-là, les Français, qui sont des gens responsables, ne peuvent plus avoir d'enfants car ils n'ont pas de quoi en avoir, parce qu'ils ne veulent pas faire des enfants n'importe comment.*

» *Les immigrés qu'on rencontre continuent à vivre comme s'ils étaient chez eux. Ils ont l'esprit colonialiste. On va leur donner moins d'allocations de façon à ce qu'ils aillent ailleurs. On va réétudier les dossiers, retirer à des immigrés pour donner à des Français. Nous, c'est les Français d'abord. Si on retire les aides de la mairie... Vous savez, ils ne sont là que pour prendre l'argent, pour la plupart. Si la place est moins bonne, ils iront ailleurs, ils déménageront.*

» *On a des Noirs au Front national. Quelqu'un qui n'est pas français, on ne peut plus l'accueillir aujourd'hui dans notre pays. Il n'y a plus de place, plus d'argent. Je ne vais pas virer quelqu'un uniquement parce qu'il est noir et pas français. On ne va pas avoir de mesures draconiennes et totalitaires.*

« UN VRAI FRANÇAIS... »

» *Vous interrogez n'importe qui, à part une personne de mauvaise foi. On va vous répondre qu'effectivement il y a des différences entre les races, et ce n'est pas être raciste que de dire cela. De toute façon, s'il n'y avait pas de différences entre les races, pourquoi on nous traiterait de racistes ? Il y a des différences dans les gènes. C'est ce que disait M. Le Pen : les Noirs sont plus doués pour le sport et la danse que les Blancs.*

» *Un vrai Français, c'est quelqu'un qui l'est par le droit du sang, qui se comporte en Français, aime son pays, aime sa patrie, qui va faire son service militaire pour son pays quand il est jeune. Il y en a qui ont la double nationalité et vont faire leur service militaire en Algérie.*

» *L'insécurité est liée à l'immigration.* (...) *Rendre Vitrolles plus sûr, c'est facile. Avec M. Anglade* [l'ancien maire, socialiste], *il y avait des éducateurs de rue, des agents de prévention qui se rangeaient du côté des jeunes et les excitaient plutôt qu'autre chose. On va remplacer ces postes-là. Il ne s'agit plus de faire de la prévention, ça ne marche pas. Il faut faire de la répression, c'est-à-dire il faut punir, poursuivre, attraper ceux qu'on connaît. Il faut inverser la tendance. Jusqu'à présent, à Vitrolles, c'étaient les honnêtes citoyens qui vivaient avec la peur au ventre. Nous, on va tellement harceler les voyous qu'ils vont finir par craquer et aller faire leurs mauvais coups ailleurs.* (...)

» *On ne peut pas donner à tout le monde. On va couper les subventions aux associations d'origine maghrébine qui vivent aux crochets et on ne financera plus les associations de gauche. Pour les associations culturelles, on va continuer ; simplement, on va mettre un petit peu d'ordre dans la culture, parce que la culture tag et rap, ce n'est pas notre tasse de thé. Elle est débilitante. On voudrait réenraciner Vitrolles dans son côté provençal.* (...) »

Le nombre de manifestants, selon la FASP

La Fédération autonome des syndicats de police (FASP, proche de la gauche et majoritaire chez les policiers en tenue) conteste l'évaluation officielle du nombre de manifestants dans les rues de Paris, le 22 février, contre le projet de loi Debré. Selon la FASP, il n'y avait pas 33 000 personnes – évaluation retenue par la préfecture de police et le ministère de l'intérieur (*Le Monde* du 25 février) –, mais « *entre 100 000 et 150 000* ».

Interrogé par *Le Monde*, Yvon Castel, secrétaire général de la FASP, dénonce la « *volonté* » du gouvernement de « *minimiser à outrance* » le nombre de manifestants. « *Il y avait peut-être*, dit-il, *33 000 au départ de la manifestation, mais au total, nos adhérents des renseignements généraux ont dénombré entre 100 000 et 150 000 personnes sur le trajet.* »

Selon la cour d'appel de Rouen, les témoignages permettent d'affirmer que M. Le Pen a torturé en Algérie

REFUSANT de s'incliner devant la Cour de cassation, la cour d'appel de Rouen a débouté Jean-Marie Le Pen des poursuites en diffamation qu'il avait engagées contre Michel Rocard. Cet arrêt exceptionnel, rendu le 17 février, infirme un jugement de la 17e chambre correctionnelle de Paris du 7 octobre 1993 qui condamnait Michel Rocard à 10 000 francs d'amende pour avoir déclaré, le 2 février 1992, lors de l'émission « 7 sur 7 », à propos de M. Le Pen : « *Il est allé ensuite en Algérie. Il a torturé.* »

Ce premier jugement avait été infirmé par la cour d'appel de Paris dans un arrêt du 22 juin 1994 qui relaxait M. Rocard en lui accordant le bénéfice de la bonne foi. Selon les juges, qui tenaient compte des exigences d'une émission diffusée en direct, les articles de presse versés aux débats avaient pu « *créer dans l'esprit* [de M. Rocard] *l'idée que Jean-Marie Le Pen a participé en Algérie à des actes habituellement qualifiés de torture* ». Mais la chambre criminelle de la Cour de cassation a cassé cet arrêt en considérant que « *le prévenu ne saurait faire la preuve de sa bonne foi en établissant la croyance commune en l'exactitude du fait allégué* ». Et les juges suprêmes ajoutaient : « *La participation à une émission de télévision en direct n'affranchit pas un homme public de ses devoirs de prudence et d'objectivité.* »

L'affaire fut donc renvoyée devant la cour d'appel de Rouen, pour être jugée à nouveau, mais la cour, présidée par Daniel Tardif, a refusé de se laisser enfermer par l'appréciation de la Cour de cassation. Avec une fermeté parfois rugueuse, son arrêt constate : « *Michel Rocard ne s'est pas réclamé de la "croyance commune" que dénonce la Cour de cassation : il s'est réclamé, ce qui est tout autre chose, des propres affirmations de Jean-Marie Le Pen qui, à plusieurs reprises (...), a affirmé avoir eu recours à la torture.* » Ainsi, la cour cite un dîner-débat du 24 mai 1957, une séance à l'Assemblée nationale du 17 janvier 1957, une interview au journal *Combat* du 9 novembre 1962 et un entretien accordé à l'hebdomadaire espagnol *Interviu* en 1984.

Les juges ajoutent : « *Non seulement il* [M. Le Pen] *a dit en son temps avoir torturé, mais il a affirmé, comme le général Massu, que la torture était un mal nécessaire de la guerre d'Algérie, avant de ne plus employer le mot torture et ne plus désirer qu'on l'emploie.* » Mais la cour, pour démontrer que Michel Rocard était de bonne foi, se fonde aussi sur « *les témoignages qui ont été faits par les personnalités les plus éminentes, tel Paul Teitgen, le commissaire Gilles et de nombreux témoins et victimes dont les propos ont été rapportés par la presse et qui ont été entendus par les tribunaux sous la foi du serment.* »

Concernant les exigences du direct, la cour déclare : « *Personne ne soutient, et la cour d'appel de Paris ne l'a pas dit, que la participation à une émission de télévision affranchit* de facto *un homme public de ses devoirs.* » Toutefois les juges estiment qu'il est nécessaire de prendre en compte la « *particularité* » du direct qui autorise moins la profondeur d'analyse et la nuance.

IMPOSSIBLE OBJECTIVITÉ

Mais l'essentiel de l'argumentation de la cour d'appel se fonde sur l'analyse du devoir de prudence et d'objectivité invoqué par la Cour de cassation. Les juges de Rouen affirment ainsi : « *Un homme politique ne peut se voir imposer l'objectivité que l'on est en droit d'attendre de l'historien ou de la personne qui se propose d'informer ou d'éduquer le public.* » Pour les magistrats, une telle attitude conduirait à une « *anesthésie du débat public ou à l'instauration d'un discours unique inconcevable* ».

Les juges relèvent de plus que, s'agissant de M. Le Pen, « *il serait paradoxal que de tels principes soient établis pour donner satisfaction à un homme politique qui se distingue, quant à lui, par l'outrance et la provocation de son propos* ». Consciente que son appréciation pourra être interprétée comme une opposition à celle de la Cour de cassation, la cour de Rouen s'abrite derrière la Cour européenne des droits de l'Homme, qui avait notamment déclaré que « *les limites de la critique admissible sont plus larges à l'égard d'un homme politique* » et qu'il convient d'éclairer le plus complètement possible les citoyens sur le passé, les aptitudes, les conceptions morales des hommes politiques qui briguent leurs suffrages.

Aussi la cour d'appel de Rouen ne craint pas d'affirmer : « *Toute autre analyse, même si elle était conforme à l'interprétation jurisprudentielle la plus usuelle, serait contraire à l'exigence des mesures strictement nécessaires dans une société démocratique et au principe de la liberté d'expression, tels qu'ils ont été énoncés par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme.* »

Même si les juges ont pris le soin diplomatique de préciser qu'ils avaient fait une « *lecture* » de l'arrêt de cassation pour en interpréter les termes, la décision de Rouen ressemble bien à ce que le jargon judiciaire nomme dans une locution exceptionnellement claire « *une rébellion de juges* ». A l'évidence, malgré la courtoisie employée dans son arrêt, la cour d'appel de Rouen a pris le contrepied de la haute juridiction en sachant qu'elle s'opposait à « *l'interprétation jurisprudentielle la plus usuelle* ».

Contrairement à beaucoup de décisions rendues en matière de diffamation, l'arrêt ne se contente pas de l'application d'un droit désincarné qui ne tiendrait aucun compte des réalités. Forts de l'appréciation de la Cour européenne, les juges de Rouen ont brisé une sorte de tabou judiciaire. Cet arrêt fera date, et, en toute logique, le pourvoi que Jean-Marie Le Pen ne manquera pas de former devrait être soumis non pas à la seule chambre criminelle, mais à l'Assemblée plénière de la Cour de cassation.

Maurice Peyrot

Le regroupement familial a chuté d'un tiers en un an

ÉVOLUTION DE L'IMMIGRATION À CARACTÈRE PERMANENT

Année	Total
1990	115 796
1991	123 413
1992	135 372
1993	116 161
1994	87 770
1995	68 289

Légende : Travailleurs permanents (salariés et actifs non salariés) ; Venue des familles (regroupement familial, membres de famille de Français et membres de famille de réfugiés et apatrides) ; Réfugiés et apatrides ; Autres motifs (visiteurs et titulaires d'une rente accident du travail)

Axe : 0 ; 20 000 ; 40 000 ; 60 000 ; 80 000 ; 100 000 ; 120 000

Source : DPM

Les flux d'immigration régulière ont diminué de moitié en cinq ans

CE N'EST PLUS un accident, c'est une tendance lourde. Pour la troisième année consécutive, le nombre de nouveaux étrangers autorisés à s'installer définitivement en France a diminué en 1995, après une longue période de quasi-stagnation. Déjà spectaculaire en 1994, la décrue a pris des proportions de chute libre l'année suivante, selon les dernières statistiques publiées très opportunément par la direction de la population et des migrations (DPM) du ministère de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, sous la signature d'André Lebon.

Alors que le nombre d'immigrés légaux dépassait 130 000 par an au début de la décennie 90, seuls 68 000 étrangers, toutes origines confondues, se sont installés en France en 1995. En tenant compte des sorties estimées, le solde migratoire pourrait plafonner aux alentours de 35 000, le plus faible enregistré depuis 1945, et être inférieur au niveau des acquisitions de nationalité française (100 000 environ). Si cette tendance se prolonge, on pourrait assister à une baisse, inédite depuis la Libération, de la population étrangère en France.

L'évolution récente aura été particulièrement brutale puisque la baisse atteint 41 % entre les seules années 1994 et 1995. Elle est aussi spectaculaire s'agissant de l'arrivée des seuls non-Européens : ils étaient 52 000 à entrer en France légalement en 1995 contre 90 000 cinq ans plus tôt. Contrairement à une idée reçue, les travailleurs constituent la majorité des immigrés européens, mais seulement 12 % du flux de non-Européens.

Les populations qui alimentent l'essentiel de ces entrées – familles, réfugiés et travailleurs – sont toutes concernées par cette chute massive. L'arrivée des familles demeure la toute première situation d'immigration régulière pour les non-Européens (61 % du total). Mais le « regroupement familial », qui permet à l'épouse et aux enfants d'un « travailleur » de le rejoindre, atteint un plancher historique. Alors que plus de 32 000 étrangers entraient à ce titre au début des années 90, ils ne sont plus que 14 000 en 1995. Ce recul s'explique principalement par le tarissement de l'immigration de travail et par les restrictions introduites en 1993 par les lois Pasqua.

MOINS D'ÉTUDIANTS

La tendance s'est approfondie du fait du resserrement des pratiques administratives aboutissant à refuser de plus en plus la réunification des familles pour insuffisance de revenus et de surface habitable. Cette chute explique la montée du phénomène des sans-papiers. L'ampleur de la chute du regroupement familial est telle que, « *pour la première fois* », précise le rapport de la DPM, ce flux est dépassé par celui des arrivées de membres de familles de Français (conjoints et enfants), qui stagne à 16 000 après avoir chuté d'un tiers entre 1993 et 1994.

S'agissant des réfugiés, l'application implacable de principes restrictifs s'est conjuguée à l'apaisement de certaines tensions internationales pour produire un chiffre presque dérisoire : 4 742 étrangers ont obtenu le statut de réfugié en 1995 contre plus de 15 000 en 1991. Cette même année, 84 % des demandes d'asile ont été rejetées. La majorité (56 %) des bénéficiaires de la protection française étaient des Asiatiques et 19 % des Africains.

Quant à l'immigration de travailleurs, en principe stoppée depuis 1974, elle se poursuit, mais à un rythme homéopathique : 5 189 travailleurs non européens ont immigré en 1995, soit 26 % de moins que l'année précédente et 60 % de moins qu'en 1990. Contrairement au stéréotype du « travailleur immigré », ces arrivants sont plus qualifiés que les Européens (40 % de techniciens et cadres contre 32 %) : les trois quarts sont employés dans le secteur des services (18 % dans l'immobilier, 12 % dans le commerce et 10 % dans le secteur éducatif).

La baisse des entrées d'étudiants, dont le séjour est théoriquement provisoire, se poursuit également (moins 33 % depuis 1991), accompagnée d'une redistribution géographique : les nouveaux venus sont moins souvent africains (40 % en 1995 contre une large majorité deux ans plus tôt), mais plus souvent asiatiques (30 % au lieu de 20 %). La baisse du nombre d'étudiants algériens (1 420 contre 3 662 en 1991) est telle que, pour la première fois, ils sont moins nombreux à entrer en France que les Japonais (1 641 entrées).

Que reflète cette déflation vertigineuse des flux d'immigration ? Une partie de l'explication tient dans l'allégement de la pression migratoire, dans la dissuasion opérée par les lois Pasqua et dans les multiples signes de fermeture envoyées au monde. Pourtant, cette « bonne nouvelle » apparente pour le gouvernement masque le phénomène insidieux de la « clandestinisation » de nombre d'étrangers. Interdits de papiers par des textes de plus en plus restrictifs, ils sont aussi interdits d'intégration.

Ph. B.

★ *Le rapport « Immigration et présence étrangère en France 1995-1996 »* **sera prochainement publié à la Documentation française.**

Un jeune non-Européen sur deux est au chômage

Souvent employés comme marge d'élasticité du tissu économique, les étrangers sont les principales victimes du chômage. Alors que 11,3 % des Français étaient sans emploi en 1996, ce taux atteignait 32,3 % chez les travailleurs non européens, avec une pointe de 38,4 % pour les seules femmes. La répartition par classe d'âge est encore plus alarmante : 49 % des jeunes hommes non européens âgés de 15 à 24 ans sont au chômage, soit un sur deux. Ainsi, la part des étrangers dans l'ensemble des demandeurs d'emploi a atteint 12,5 % en 1996, alors qu'ils représentent 5,5 % de la population active.

D'autre part, le rapport de la DPM fournit d'intéressantes données concernant les mariages « mixtes », autre indicateur de l'intégration. Après avoir atteint le sommet historique de 33 000 en 1991, les chiffres reflétant ce type d'union ont entamé une décrue pour atteindre 23 300 en 1995. Ils représentent néanmoins près d'un mariage sur dix.

Du certificat d'hébergement à la régularisation, les principales dispositions du projet Debré

POURQUOI, moins de quatre ans après la loi Pasqua, faut-il modifier, pour la dixième fois en quinze ans, l'ordonnance de 1945 sur les étrangers ? Pour parvenir à « *l'immigration irrégulière zéro* », répète le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, ardent promoteur du texte qui portera son nom. Pour « *réussir l'intégration que l'on ne peut mener à bien à frontières ouvertes* », complète Jean-Pierre Philibert, député (UDF-PR) de la Loire, co-auteur du rapport musclé qui a lancé le projet Debré.

Mais si la cible est claire – l'immigration irrégulière –, les armes juridiques déployées apparaissent d'une efficacité douteuse, lorsqu'elles ne mettent pas directement en cause les libertés publiques ou l'intégration, au nom de la répression. Pour l'essentiel, les mesures en discussion reprennent d'ailleurs la « grosse artillerie » introduite par la loi de 1993, avec des résultats modestes : une augmentation du taux d'exécution des reconduites à la frontière qui plafonne au-dessous de 30 % et la baisse de l'immigration régulière (*lire ci-contre*) obtenus au prix de la multiplication de pratiques expéditives et de la transformation de milliers d'étrangers en sans-papiers. Le projet Debré applique quelques tours de vis supplémentaires. Il prend aussi acte des ratés de la loi Pasqua en prévoyant quelques possibilités de régularisation.

● La réforme des certificats d'hébergement

La version initiale du projet Debré faisait obligation à l'hébergeant de déclarer à la mairie le départ de son visiteur étranger. Le mouvement de protestation contre le texte de loi s'est cristallisé sur ce point. L'amendement de Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée nationale, substitue à cette disposition une déclaration faite par l'hébergé lorsqu'il franchit la frontière. Le même texte propose de transférer du maire au préfet la compétence en matière de délivrance de certificats d'hébergement.

Selon la Cimade, association humanitaire, seuls 10 % des étrangers en instance de reconduite à la frontière étaient entrés en France munis d'un visa. Neuf « clandestins » sur dix n'auraient donc jamais demandé de certificat d'hébergement et seraient donc épargnés par cette mesure. L'amendement Mazeaud, lui, implique l'instauration de contrôles systématiques des étrangers à l'entrée et à la sortie du territoire, et la création d'un fichier informatisé de ces personnes.

● L'aménagement de la rétention administrative

Sans allonger la durée totale de la rétention (dix jours), le projet porte de vingt-quatre à quarante-huit heures le délai au cours duquel les préfectures doivent saisir le juge pour obtenir le maintien d'un étranger en rétention. Il donne un effet suspensif à l'appel du parquet contre les décisions du juge. Cette disposition vise à limiter les possibilités de remise en liberté des étrangers en instance d'éloignement par le juge pour irrégularités de procédure, comme cela s'était produit massivement au lendemain de l'évacuation des Africains de l'église Saint-Bernard à Paris.

Selon l'étude d'impact annexée au projet de loi, il s'agit de pouvoir mettre dans l'avion, avant même la saisine du juge, les « *10 à 15 %* » d'étrangers qui sont interpellés en possession de papiers d'identité. Le caractère suspensif donné à l'appel du parquet permettra, en outre, de garder « sous la main » un étranger dont l'interpellation ou la procédure de reconduite aura été annulée par un juge. L'efficacité d'un tel dispositif, probable en termes statistiques, sera obtenue au prix d'une rupture de l'égalité, l'appel de l'étranger contre une ordonnance de maintien en rétention n'étant, lui, pas suspensif.

● La fouille des véhicules, la confiscation des passeports et la prise d'empreintes digitales

Les policiers sont autorisés à procéder à une visite sommaire des véhicules, à l'exclusion des voitures particulières, dans une zone de 20 kilomètres en deçà des frontières avec les Etats signataires de la convention de Schengen. Le texte habilite les services de police et de gendarmerie à « *retenir* » le passeport des étrangers en situation irrégulière. Les députés ont ajouté à cet article un alinéa autorisant le relevé des empreintes digitales de tous les étrangers non européens demandant à séjourner en France. Les sénateurs ont limité ce dispositif aux étrangers qui demandent un titre de séjour.

Il s'agit de permettre aux policiers de fouiller les camions pouvant cacher des « clandestins ». De telles opérations ne seraient pas systématiquement encadrées par une procédure judiciaire. La confiscation du passeport suppose que l'étranger ne l'ait pas fait disparaître, ce qui est le cas de plus de 85 % des personnes interpellées. L'efficacité en est « *certaine mais difficilement mesurable* », admet l'étude d'impact. Quant à la prise d'empreintes digitales, c'est la seule mesure capable d'identifier les étrangers qui ont « *perdu* » leurs papiers.

● La réserve d'ordre public

Instaurée en 1984 par un vote unanime du Parlement, la carte de résident de dix ans est en principe renouvelée de plein droit. Les députés ont décidé que ce renouvellement pourrait être refusé en cas de « *menace pour l'ordre public* », c'est-à-dire sans possibilité de recours judiciaire. La pérennité du séjour du résident présent depuis des années et son intégration seraient suspendues à la commission d'une infraction.

● Les régularisations

Le projet accorde une carte de séjour d'un an à certaines catégories de personnes ni régularisables ni expulsables et donc condamnées à la clandestinité. Destinée à répondre au mouvement des sans-papiers, cette mesure devrait conduire à régulariser environ un millier d'étrangers par an, selon l'étude d'impact. Elle laisse cependant subsister de nombreux cas d'impasse juridique, notamment pour les parents d'enfants nés en France et pour les mineurs entrés en France après l'âge de dix ans dont les parents sont sans-papiers.

● La lutte contre le travail clandestin

Le projet autorise les policiers, sur réquisition du procureur, à pénétrer sur les lieux de travail – prérogative jusque-là réservée aux inspecteurs du travail –, en vue de contrôler la légalité des activités en cours. Le travail illégal est le principal facteur d'appel de l'immigration clandestine. Cependant, les étrangers ne forment qu'une minorité dans ce domaine. Ils ont représenté 10,4 % des salariés embauchés illégalement en 1994 et 26 % des employeurs verbalisés.

Philippe Bernard et Jean-Baptiste de Montvalon

La droite de la droite refuse tout « front républicain »

C'EST QUASIMENT un virage à cent quatre-vingts degrés que le Centre national des indépendants et paysans (CNIP) a opéré en scellant son alliance avec le mouvement pour la France (MPF) de Philippe de Villiers, le 22 février, à Neuilly-sur-Seine.

Hier maastrichtien, il se joint à présent à Charles Pasqua et à M. de Villiers pour réclamer un référendum sur « *la révision du traité de Maastricht* » au nom de la défense de l'« *indépendance nationale* ». « *Nous soutenons que l'essentiel n'est pas la monnaie unique, mais une politique monétaire commune et, d'abord, la révision du traité existant* », a expliqué le président du CNIP, Olivier d'Ormesson. « *Si on ne l'organise pas, les législatives serviront de référendum* », a renchéri M. de Villiers.

De même, bien ancré hier dans la majorité, le CNIP se présente aujourd'hui, avec le MPF, comme un des piliers d'un pôle de rassemblement pour la « *droite traditionnelle déçue par la majorité* ».

« *Certes, nous ne critiquons pas systématiquement la politique du gouvernement, mais nous dénonçons les mesures démagogiques qui lui tiennent lieu trop souvent de ressort et nous condamnons ses hésitations et ses reculades face à des chauffeurs, des intellectuels en mal de publicité et des magistrats en colère, car ils nous mènent d'une traite au désordre dans la rue* », a expliqué M. d'Ormesson. M. de Villiers, lui, a fustigé « *un gouvernement qui échoue parce qu'il a fait le choix exclusif du monétarisme et de l'ultra-libéralisme* ».

« DÉRIVE INADMISSIBLE »

Jean-Antoine Giansily, député européen, ancien président du CNIP, proteste contre ce qu'il appelle « *une dérive inadmissible* » du parti qui fut celui d'Antoine Pinay et accuse ses dirigeants actuels de se faire les complices de « *ceux qui veulent poignarder le gouvernement dans le dos* ». Il a annoncé, lundi 24 février, la création du Mouvement des indépendants pour la majorité présidentielle et affirme mener des négociations avec le RPR et l'UDF pour que ceux-ci lui fassent une place aux élections.

Indifférent à ces critiques, Pierre-Olivier Mahaux, secrétaire général du CNIP, évoque l'incapacité de ce dernier à se faire entendre au sein de la majorité. Il souligne le peu d'attention accordé à un parti qui avait pourtant soutenu très tôt Jacques Chirac pour l'élection présidentielle. « *C'est la première fois que les indépendants se retrouvent sans aucun portefeuille dans un gouvernement de droite* », souligne-t-il.

M. Mahaux évoque aussi l'attitude de la majorité lors de l'élection municipale de Vitrolles, en regrettant que la droite n'ait pas maintenu sa liste. Avec M. de Villiers, le CNIP « *s'érige en ultime rempart contre le socialisme* ». « *Nous n'accepterons jamais de changer d'adversaire, notre adversaire c'est le socialisme (...), nous n'accepterons jamais le front républicain* », a souligné M. de Villiers en réponse au RPR, qui entend combattre à la fois la gauche et le Front national. Entre les deux tours du scrutin de Vitrolles, plusieurs membres du comité directeur du CNIP avaient fait part de leur soutien au couple Mégret.

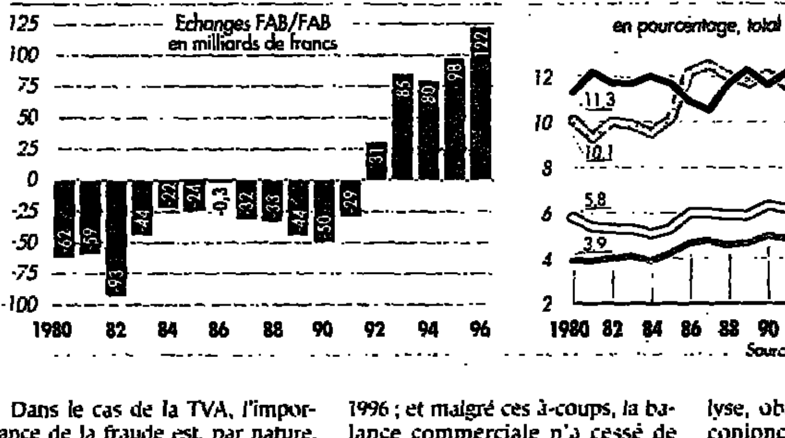
M. Mahaux a annoncé que le CNIP et le MPF présenteront le 6 avril une première liste de cent candidats communs aux élections législatives. La nouvelle alliance ne cache pas qu'elle aimerait pouvoir annoncer avant l'été le ralliement du maire de Nice, Jacques Peyrat, qui, mécontent de ses relations avec le RPR, auquel il appartient depuis peu, vient de transformer en groupement politique son association Entente républicaine.

Christiane Chombeau

Le commerce extérieur a battu ses records en 1996 avec un excédent de 122,3 milliards de francs

La France, comme l'Allemagne, a perdu néanmoins des parts de marché

La France a enregistré en 1996 un excédent historique de son commerce extérieur. Selon les statistiques publiées mardi 25 février par la direction des douanes, celui-ci s'est élevé à *122,3 milliards de francs, après 97,8 milliards en* 1995. La principale performance est réalisée par l'industrie civile. Dans un contexte d'augmentation *du commerce mondial, la France n'en perd* pas moins des parts de marché.



C'EST un nouveau record : selon les statistiques publiées mardi 25 février par la direction des douanes, le commerce extérieur français a dégagé en 1996 un excédent historique de 122,3 milliards de francs, dont 11,3 milliards pour le seul mois de décembre.

Etabli en 1995, le précédent record (*97,8 milliards de francs*) est largement battu. La performance est d'autant plus remarquable que d'une année sur l'autre la balance énergétique de la France s'est dégradée, passant de – 58,6 milliards à – 76,8 milliards. Autrement dit, les entreprises françaises ont réalisé des percées dans la plupart des grands secteurs de l'exportation. L'excédent de l'agroalimentaire est ainsi passé durant la même période de 51 milliards à 57 milliards et celui de l'industrie civile de 50 milliards à 78,1 milliards. Ce dernier résultat est particulièrement spectaculaire puisqu'en 1990 le déficit *de l'industrie civile avait culminé* à 85 milliards. En six ans, la balance de ce secteur s'est donc améliorée de 163 milliards de francs.

Le gouvernement ne manquera pas d'en tirer argument. Pour lui, c'est la preuve que les « fondamentaux » de l'économie sont excellents et que « *l'entreprise France* » va beaucoup mieux qu'on ne le dit parfois. La réalité, pourtant, est plus complexe que ne le suggèrent les chiffres douaniers. Aussi flamboyants soient-ils, ceux-ci continuent de soulever d'inévitables polémiques qui ne sont pas toutes sans fondement.

● ***Les statistiques douanières* sont-elles fiables** ? Dans un rapport parlementaire récent, Olivier Dassault, député RPR de l'Oise, a *relancé la controverse en affirmant* que le mode de calcul était biaisé. D'abord, les échanges entre la métropole et les DOM-TOM sont comptabilisés comme si ces derniers étaient des partenaires extérieurs de la France, ce qui contribue à améliorer le solde commercial de plus de trente milliards de francs. En outre, cette étude assurait que, compte tenu de la fraude intracommunautaire à la TVA, l'excédent commercial était également *surestimé. Au total, il en concluait* que les échanges français étaient juste à l'équilibre.

Dans le cas de la TVA, l'importance de la fraude est, par *nature*, difficile à évaluer, et les calculs de M. Dassault ne sont étayés par aucune preuve. En revanche, la re*marque sur les DOM-TOM* est incontestable. Depuis le 1er janvier 1996, une réforme est d'ailleurs intervenue dans le mode de calcul, de *sorte que les échanges avec les dé*partements d'outre-mer, mais pas avec les territoires, ne brouillent plus les statistiques.

Dans le bilan de 1996, l'excédent français est donc bel et bien amplifié. Mais c'était le cas aussi les années antérieures. Avec ou sans les *DOM*, la tendance reste donc toujours la *même* : depuis une décennie, le commerce extérieur français a enregistré un redressement spectaculaire. Tout juste ce rapport suggère-t-il – à l'attention de ceux qui rêvent de relancer la demande intérieure – que la France est toujours sous forte contrainte extérieure.

● **L'amélioration est-elle structurelle ou conjoncturelle** ? L'interrogation est décisive car plusieurs thèses s'affrontent. La première *explication*, c'est *que le* pays récolte depuis le début des années 90 ce qu'il a semé durant les années 80. L'inflation ayant été jugulée, les entreprises sont devenues plus compétitives. Pour une part, l'argument est fondé, car la France a connu depuis cinq ans des conjonctures très variées, allant de *la récession, en 1993, à la reprise* en 1994, en passant par des périodes de croissance molle, comme en 1996 ; et malgré ces à-coups, *la ba*lance commerciale n'a cessé de s'améliorer. C'est donc la preuve que le redressement a des causes d'abord structurelles.

Pour autant, on ne peut nier que l'exceptionnel excédent commercial français trouve aussi partiellement sa source dans des causes *tout aussi... exceptionnelles*. Dans la dernière *Lettre* (nº 159, 11 février) de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), l'économiste Françoise Milewski observe qu'« *à nouveau, un décalage conjoncturel entre la France et ses partenaires fonde cette performance* ». Selon l'OCDE, la hausse de la demande intérieure a, en effet, été singulièrement faible en 1996, en France, du fait notamment d'une stagnation de l'investisse*ment* : + 0,9 % au lieu de + 1,4 % en Europe et + 2,7 % en moyenne pour l'ensemble des pays membres de cette organisation.

Mme *Milewski en tire donc cette* conclusion paradoxale : « *Il y a une cause commune à la hausse du chômage et à la faiblesse des importations : c'est la sous-activité. L'excédent actuel est si lourd à porter qu'on en vient à souhaiter son repli.* » Elle met en garde contre « *les désillusions qui pourraient survenir lorsque la reprise interne réduira l'excédent commercial, car alors, il faudrait, si l'on est cohérent, se désoler des pertes de compétitivité de l'économie française* ».

Les économistes du ministère des finances contestent cette analyse, observant que les écarts de conjoncture sont sans doute un peu moins marqués. Pondérée par la part des pays dans les exportations françaises, la croissance de la *demande intérieure* des dix-sept principaux pays de l'OCDE n'a ainsi été que de 1,6 % en 1996. Il n'en est pas moins vrai que le dia*gnostic de l'OFCE a le mérite de* soulever le problème de fond : alors que le commerce mondial progresse à vive allure, la France a-t-elle *raison de se réjouir* ?

● **La France perd-elle des parts de marché** ? Cette question, évidemment la plus importante, est *aussi la plus controversée. Si l'on se* réfère aux statistiques de l'OCDE, la tendance n'est guère contestable : la part des exportations françaises dans les exportations mondiales (en valeur) a culminé à 6,3 % en 1992, puis n'a cessé de régresser, pour atteindre 5,5 % en 1996. Selon un autre indicateur de l'OCDE, *celui des « résultats à l'ex*portation » (pourcentage d'accroissement du rapport entre les exportations en volume et les marchés à l'exportation), la France a perdu 2,9 points en 1996, soit à peine plus que l'Allemagne.

Bref, au fil des ans, la France s'est assurément donné de meilleures armes pour affronter les marchés étrangers, mais, visiblement, la redistribution des cartes du commerce mondial a été encore plus rapide.

Laurent Mauduit

M. Chirac et M. Juppé ont enrayé leur chute dans les sondages d'opinion

L'électorat de droite retrouve confiance

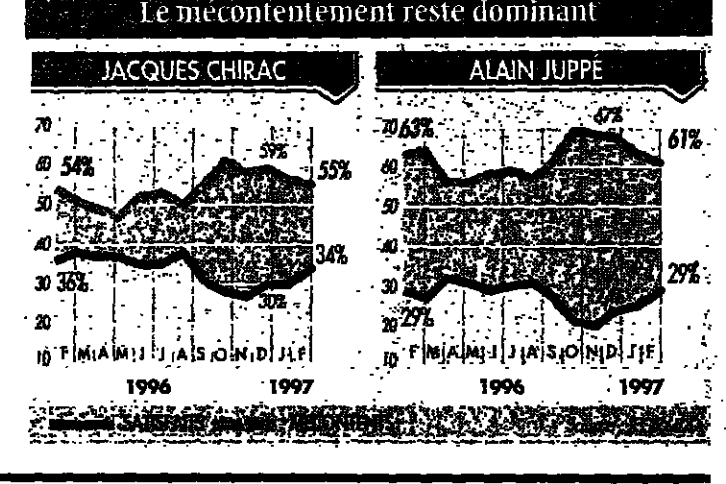
BIEN ORCHESTRÉ, un modeste *regain de faveur dans l'opinion* publique peut, au fil des semaines, prendre des allures d'embellie. C'est l'impression que créent, de*puis deux mois*, les enquêtes sur la popularité du président de la République et du premier ministre. Le dernier sondage de l'IFOP, réali*sé du 13 au 21 février*, au lendemain de la victoire du Front national à Vitrolles et en plein débat sur le projet Debré, auprès d'un *échantillon* national de 1 840 personnes pour *Le Journal du dimanche* du 23 février, le confirme. Jacques Chirac et Alain Juppé y re*gagnent chacun quatre points* de confiance en un mois. Le premier recueille 34 % de bonnes opinions, le second 29 %. Après la brutale *érosion de leur cote de popularité* durant l'automne 1996, qui leur avait fait perdre onze points entre août et novembre, l'un et l'autre remontent *donc la pente* : le chef de l'Etat a regagné sept points de confiance en trois mois, le chef du gouvernement neuf points.

Ce mouvement est confirmé par la plupart des instituts. En trois mois, l'indice de confiance de M. Chirac a progressé de trois points selon la Sofres ou CSA, de quatre points selon BVA, de six points selon Louis Harris ; il reste pratiquement stable selon Ipsos. L'évolution est un peu plus mar*quée pour le premier ministre*.

Indéniablement, M. Chirac et M. Juppé ont donc enrayé leur chute dans les sondages. Le *constat est pour eux rassurant, mais ne peut guère les inciter* à l'euphorie. En effet, ils retrouvent à peine le niveau déjà faible de confiance qu'ils avaient connu du*rant les huit premiers mois* de 1996, autour de 35 % pour le chef de l'Etat et de 30 % pour le chef du gouvernement. Quant au mé*contentement à leur égard*, il reste massif : selon la dernière enquête de l'IFOP, 55 % des personnes interrogées se disent mécontentes de M. *Chirac* et 61 % de M. *Juppé*.

On peut donc assimiler à un redressement technique l'amélioration relative de la confiance à leur égard. *Ils* bénéficient d'un climat économique et social un peu moins mauvais : selon Louis Harris, 60 % estiment que la situation va plutôt en se dégradant, contre 77 % en novembre. En outre, à l'approche des échéances électorales, la droite se rassemble. Selon l'IFOP, M. Chirac *ne recueillait plus que 46 % de satisfaction* chez les sympathisants de l'UDF en novembre ; il a regagné quinze points en trois mois. Le mouvement est *encore plus net pour M. Juppé, qui* retrouve une majorité de confiance à l'UDF (51 %), après être tombé à 30 % en novembre. Enfin, en *plein débat sur le projet* Debré, l'un et l'autre grignotent du terrain chez les sympathisants du Front national : en février, ces derniers sont 30 % à se dire satisfaits du chef de l'Etat (+ 13 points en un mois) et 28 % du premier ministre (+ 14 points).

Gérard Courtois



Le ministre de la fonction publique hésite à modifier les règles du « pantouflage »

LE « PANTOUFLAGE » des hauts fonctionnaires donne lieu, depuis un mois, à un étrange solo gouvernemental : Jean Arthuis, *ministre de l'économie et des finances*, a annoncé le 22 janvier qu'il préparait un projet de loi sur cette question, a démenti l'infor*mation le lendemain*, avant de l'évoquer à nouveau le 18 février. Pendant ce temps, le ministre qui a la responsabilité de la fonction publique, *Dominique Perben*, restait silencieux. Il est, pourtant, agacé par les déclarations de son collègue. Ses conseillers rap*pellent que la question du « pan*touflage » fait partie de ses compétences. Ils soulignent que les « *initiatives* » prises par M. Arthuis sont « *purement verbales* ». Et ajoutent que « *ce n'est pas à chaud qu'il faut traiter ce dossier* », *faisant allusion* à l'arrêt par lequel le Conseil d'Etat a annulé la nomination de Jean-Pascal Beaufret, ancien chef de service à *la direction du Trésor, au poste de* sous-gouverneur du Crédit foncier.

Le silence de M. Perben traduit, néanmoins, un certain embarras. Bien qu'il ne le dise *pas*, le gouvernement est fort mécontent de la décision du Conseil d'Etat. Il regrette que le pouvoir judiciaire ait limité les prérogatives de l'exécutif en matière de nomination. Il tient à conserver la possi*bilité de désigner en toute liberté* les dirigeants des établissements dépendants de l'Etat.

Officiellement, le ministère de *la fonction publique se contente* d'admettre que l'arrêt du Conseil d'Etat a mis en évidence l'incohérence des règles sur le « pantou*flage » contenues dans le statut* de la fonction publique et le code pénal. Statutairement, le contrôle de la commission de déontologie ne porte pas sur les activités exercées dans le cadre d'un détachement, c'est-à-dire lorsque le fonctionnaire est en poste dans une entreprise dépendant de l'Etat, ce qui était le cas de M. Beaufret. Le code pénal, lui, prévoit des sanctions pour tout fonctionnaire qui, ayant été chargé d'assurer la surveillance ou le contrôle d'une entreprise, occuperait un emploi dans cette société avant l'expiration d'un délai de cinq ans. Il sanctionne donc les cas de détachement.

Pour rendre les règles cohérentes, il faut soit durcir le statut des fonctionnaires, soit adoucir le code pénal. Le ministère de la fonction publique a mis à l'étude *les deux solutions. Il peut élargir* le champ de compétences de la commission de déontologie aux cas de détachement – mais, en février 1995, cette possibilité avait été écartée pour maintenir la liberté du gouvernement dans le choix des dirigeants des sociétés contrôlées par l'Etat. *D'un autre* côté, *il* sait que, s'il choisit l'assouplissement du code pénal, il risque d'être accusé de céder au lobby des hauts fonctionnaires, et particulièrement de ceux du Trésor, qui ont mauvaise presse depuis l'affaire du Crédit lyonnais.

Rafaële Rivais

Le « cas » Bonnault

***Le Canard enchaîné* du 19 février a révélé la nomination de Nicolas Bonnault, conseiller de Jean Arthuis au ministère de l'économie et des finances, comme directeur adjoint de Rothschild et Compagnie Banque.**

Cette nomination a reçu, en novembre 1996, un avis favorable de la commission de déontologie, bien que M. Bonnault ait été chargé, au cabinet de M. Arthuis, de la privatisation de Thomson. Or, Rothschild et Compagnie Banque est la banque-conseil de l'Etat pour cette privatisation. M. Bonnault, qui n'aura pas le statut d'associé-gérant, se serait engagé, en outre, à ne pas s'occuper de dossiers dans ses nouvelles fonctions.

LE MONDE / MERCREDI 26 FÉVRIER 1997 / 11

Le gouvernement veut réformer les chambres de commerce et d'industrie avant la fin de l'année

La gestion des 183 CCI serait encadrée par un contrat d'objectifs de cinq ans avec l'Etat

Franck Borotra, *ministre de l'industrie*, et Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, amorcent, mardi 25 février, la réforme tant de fois différée des chambres de commerce. En échange d'une plus grande rigueur de gestion, *celles-ci obtiendraient un allègement de leur tutelle*. Une réforme électorale vise à favoriser des équipes homogènes et à éviter une prise de contrôle du Front national.

LA MODERNISATION des 183 chambres de commerce et d'industrie, que le gouvernement veut faire adopter par le Parlement avant la fin de l'année, prendrait la forme d'un encadrement de leur gestion par la signature avec l'Etat d'un contrat de cinq ans sur les objectifs et leur financement. En contrepartie, elles bénéficieraient d'un allègement de la tutelle de l'Etat. Telles sont les propositions que Franck Borotra, ministre de l'industrie, et Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, devaient présenter, mardi 25 février à Paris, devant l'assemblée générale de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (Acfci).

Cela fait des années que les gouvernements ont conclu à la nécessité de remettre à plat le statut de ces établissements publics. Le texte qui les régit date de 1898 et n'est plus adapté, notamment à la décentralisation qui a confié aux collectivités locales des responsabilités importantes *sur le plan du développement* ou en matière d'équipements.

Les critiques qui sont adressées aux chambres sont nombreuses. Elles seraient sorties de leurs compétences en se mêlant de gestion de golfs ou en se préoccupant de la rénovation du pont du Gard par exemple. Elles dépenseraient sans trop y regarder les 5,5 milliards de francs de l'impôt additionnel à la taxe professionnelle (IATP) prélevé sur les entreprises auxquelles elles ne rendraient pas tous les services d'accueil, d'animation et de conseil attendus. Leur patriotisme de clocher les aurait poussées à multiplier les doubles emplois en matière de formation (écoles d'ingénieurs pléthoriques) ou d'équipements (121 aéroports ou aérodromes). Enfin, la faible participation du monde patronal aux élections consulaires, de l'ordre de 20 % en moyenne, nuit à leur représentativité.

ÉQUIPES HOMOGÈNES

Une première phase avait permis au gouvernement d'ébaucher, en 1996, une réforme qualifiée par les présidents des chambres de « *jacobine* » ou de « *dirigiste* ». Ceux-ci avaient tempêté et formulé la demande d'une liberté totale de lever l'impôt, à l'instar des communes et des départements. La réponse que MM. Borotra et Raffarin apportent aujourd'hui se veut prudente puisqu'une nouvelle concertation est prévue avec l'ensemble des institutions concernées à l'extérieur de l'institution consulaire. Il ne s'agit que d'une ébauche qui demande à être précisée.

Les ministres proposent que les élus consulaires soient renouvelés en bloc tous les cinq ans au lieu d'être renouvelés par moitié tous les six ans. Une limite d'âge à 65 ans et le vote par correspondance pourraient être institués. Cette réforme permettrait de constituer des équipes homogènes ayant élaboré un programme d'actions pour la mandature. Afin d'éviter que le Front *national, très implanté dans le petit commerce, ne remporte* la majorité dans un certain nombre de chambres, il a été décidé de ne pas constituer un seul corps électoral, mais de maintenir les catégories électorales actuelles, c'est-à-dire le petit commerce, le grand commerce, l'industrie et les services.

L'équipe élue se verrait proposer de signer avec l'Etat un contrat d'objectifs de cinq ans dans lequel seraient précisés les *moyens financiers dont elle disposerait*. Celles qui préféreraient demeurer sous le régime actuel conserveraient le régime de tutelle nationale en vigueur. La liberté fiscale est donc écartée mais, pour ne pas encourir l'accusation de centralisme, le gouvernement a accepté que le contrat d'objectifs soit négocié avec le préfet et non avec l'administration centrale. *Les chambres régionales des comptes seraient* rendues compétentes pour examiner la conformité des actions.

DÉLÉGATIONS

Le gouvernement entend que les *missions des chambres soient* recentrées sur le service aux entreprises (Europe, emploi, création d'entreprise). Il veut qu'elles soient consultées plus systématiquement et qu'elles traitent plus rapidement les dossiers de leur *compétence. En d'autres termes*, il souhaite qu'elles deviennent le guichet unique des entreprises réinventé tous les cinq ans...

Enfin, les ministres voudraient qu'à terme le nombre des chambres soient divisé par deux, et ils citent la Seine-Maritime, où on en compte sept. Les établissements pourraient se regrouper au niveau départemental et créer des délégations dans les différentes villes. Cette simplification économiserait des présidents, *des notes de frais, des voitures de* fonction, etc. De même, ils inciteront les chambres à se regrouper dans des groupements interconsulaires pour mener à bien des actions d'intérêt commun.

Le gouvernement se donne trois mois pour rédiger son projet de loi et entendre les contre-propositions. Il semblerait qu'une majorité de présidents de chambre portent sur le cadre ainsi défini une appréciation relativement favorable.

Alain Faujas

Négociations sur le statut des personnels

Pas de réforme des chambres de commerce et d'industrie (CCI) sans réforme du statut de leur personnel, comme en ont témoigné les grèves qui ont affecté les CCI à l'automne 1996 (*Le Monde* du 12 décembre 1996). Les syndicats Snapcc, CFDT, CFE-CGC, FO et CGT demandent que les *8 000* agents hors statut et les 30 000 vacataires *des CCI bénéficient des mêmes protections que les 15 000* agents statutaires. Les présidents, eux, voudraient que les personnels acceptent, en échange, l'abandon d'un certain nombre d'avantages. Les partenaires sociaux se retrouveront le 5 mars pour faire le point sur la progression des négociations : l'extension du statut à tous les personnels de droit public est acquise ; les procédures de licenciement seraient renforcées ; les avantages spécifiques de certaines chambres seront maintenus. En revanche, des oppositions persistent *sur les garanties de carrière, les primes et les mesures disciplinaires.*

Les prix à la consommation ont progressé de 0,3 % en janvier

LES PRIX à la consommation ont enregistré une hausse de 0,3 % en janvier, selon l'indice définitif publié mardi 25 février par l'Insee. *La tendance est donc légèrement à la hausse, puisque les mois précédents les prix avaient progressé de seulement 0,2 % en décembre et baissé de 0,1 % en novembre*. En glissement annuel, la hausse des prix est ainsi de 1,8 % à la fin du mois de janvier, contre 1,7 % en décembre et 1,6 % en novembre. Il faut toutefois souligner que ce que les experts dénomment l'inflation « sous-jacente » (c'est-à-dire hors produits volatils et hors effets des mesures fiscales) reste exceptionnellement bas. Pour cet indicateur, *les variations mensuelles ont en effet été les suivantes : 0 % en octobre 1996*, – 0,1 % en novembre, + 0,1 % en décembre et – 0,1 % en janvier 1997. Au cours de ce dernier mois, les prix des produits manufacturés du secteur privé ont, à eux seuls, baissé de 1,1 %.

Le déficit de la Sécurité sociale pourrait déraper de nouveau en 1997

LE DÉFICIT du régime général de la Sécurité sociale pourrait atteindre 35,2 *milliards de francs à la fin 1997*, soit 4,8 milliards de *plus que le chiffre voté par le Parlement, selon un document* interne de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss), dont fait état mardi 25 février le quotidien *Les Echos*. Selon ce document, l'exercice 1996 du régime général s'est achevé sur un déficit de trésorerie de 54,2 milliards de francs, soit 2,7 milliards de plus que les 51,5 milliards de francs annoncés en septembre 1996 par la commission des comptes de la Sécurité sociale. Pour 1997, *ce « dérapage »* s'expliquerait *par une moindre progression* de la masse salariale, revue à 2,7 % au lieu de 3,3 % précédemment.

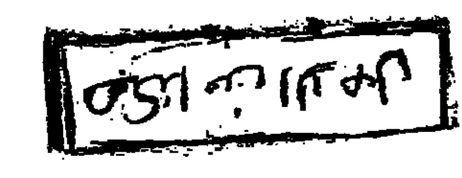
DÉPÊCHES

■ **SERVICE NATIONAL : le Conseil économique et social (CES) s'inquiète** *du « flou » du volontariat pour le service national, dans son projet d'avis présenté, mardi 25 février, au ministre de la défense*. Le CES estime nécessaire la rédaction d'un projet de loi « *complémentaire* » de celui qui réforme le service militaire et qui, déjà approuvé par les députés, sera soumis prochainement aux sénateurs. Le CES souhaite qu'une commission départementale ayant « *un fondement législatif* » se charge d'attribuer un agrément aux organismes susceptibles de recevoir des volontaires et que le volontariat soit ouvert « *aux jeunes peu ou pas qualifiés* ».

■ **MANIFESTATION : Jacques Baumel, député (RPR) des Hauts-de-Seine**, n'exclut pas, dans un communiqué diffusé lundi 24 février, « *un grand rassemblement place de la Concorde* », à Paris, pour soutenir, « *avec la même volonté qu'en 1968* », le gouvernement et sa politique de lutte contre l'immigration clandestine, « *si la bataille contre les lois Debré était en fait une volonté de déstabilisation de nos institutions* ».

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE : le directeur général de la Société minière du Sud-Pacifique (SMSP)**, Raphaël Pidjot, proche des indépendantistes du FLNKS, s'est félicité, mardi 25 février à Nouméa, de la décision du gouvernement de retirer au groupe Eramet ses titres d'exploitation sur le massif minier de Koniambo (*Le Monde* du 25 février). Il redoute cependant que la procédure ne prenne plusieurs mois.





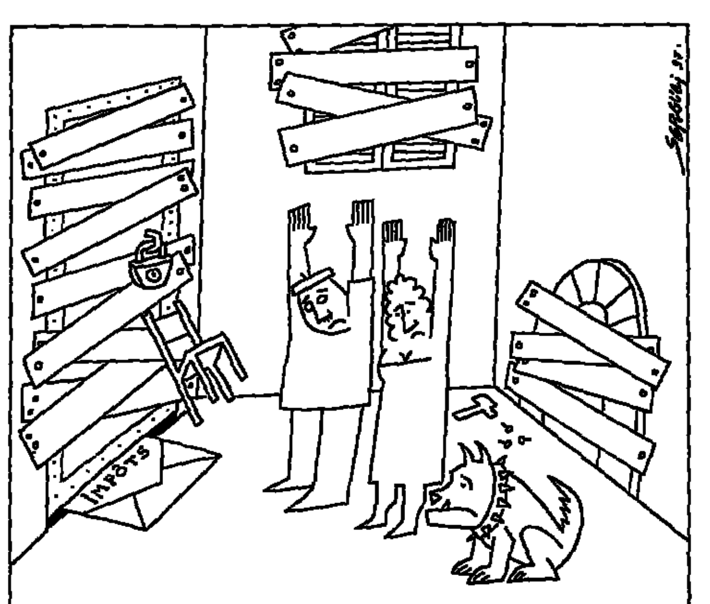
SÛRETÉ Les chercheurs réunis lors d'un colloque organisé, les 20 et 21 février, avec la participation du *Monde*, ont constaté que l'insécurité demeure, en France, difficilement quantifiable en raison du sous-développement des instruments de mesure. ● OBJET DE POLÉMIQUES, ce thème récurrent arrive au sixième rang, selon une étude du Credoc, des préoccupations des Français. ● À VAUX-EN-VELIN, le maire, Maurice Charrier (ex-PCF, CAP), a décidé d'équiper la ville d'un système de vidéosurveillance pour lutter, notamment *« contre la grande délinquance »*. ● À NANTES, où le nombre de vols avec violence a progressé de 42 % en 1996, Jean-Marc Ayrault (PS) veut rendre la présence de la police plus visible, en renforçant l'îlotage. ● À RENNES, des « correspondants de nuit », tournant dans les quartiers difficiles, s'efforcent de rassurer les habitants.

Les politiques de sécurité manquent d'études et d'indicateurs cohérents

Les statistiques des crimes et délits ne donnent qu'une vue partielle de la délinquance. D'autres pays européens ont mis en place des enquêtes dites de « victimation » permettant de mieux appréhender les craintes ressenties et de définir, localement, des réponses plus adaptées

« QUI N'A SÛRETÉ n'a nul bien », disait un proverbe du XV[e] siècle, en lointain prélude à la Déclaration de 1789 qui a placé la « sûreté » parmi les droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen. Source permanente d'inquiétude, thème récurrent et souvent polémique des campagnes électorales, l'insécurité demeure, en France, largement méconnue, en raison du sous-développement des instruments de mesure. *« La France est très largement distancée par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, qui publient chaque année des analyses détaillées de l'évolution de la criminalité, du sentiment d'insécurité des populations et du comportement des victimes »*, a résumé le préfet Marcel Leclerc, directeur de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (Ihesi), lors d'un colloque organisé à Paris, les 20 et 21 février, avec la participation du *Monde*.

Dans le dispositif de mesure de l'insécurité, les statistiques des crimes et délits constatés par la police et la gendarmerie restent une source à la fois essentielle et incomplète. Utilisant une méthologie continue depuis 1972, elles offrent la possibilité de comparer à l'échelle nationale, année après année, les évolutions d'un genre particulier de délinquance – cambriolages, fraudes informatiques, etc. –, ce qui permet de créer de nouveaux services ou de renforcer les effectifs d'autres. Localement, dans chaque commissariat, le traitement informatique des données permet en outre d'organiser le travail en renforçant les équipes en cas de recrudescence des vols dans les automobiles dans un quartier donné au petit matin, par exemple.



REFLET PARTIEL

Mais ces statistiques officielles reflètent uniquement la part des crimes et délits portés à la connaissance de la police et de la gendarmerie. Toutes les victimes sont en effet loin de déposer plainte, soit parce qu'elles considèrent que l'infraction n'était pas d'une gravité suffisante, soit parce que l'auteur fait partie de leur entourage, soit, enfin, parce qu'elles n'ont guère confiance en l'efficacité de l'action policière. De sorte que les chiffres du ministère de l'intérieur ne reflètent qu'une partie de la délinquance réelle.

Afin d'évaluer le *« chiffre noir »* des crimes et délits non enregistrés, les pays anglo-saxons ont mis en œuvre des enquêtes directes auprès des victimes. C'est le cas, depuis 1982, en Grande-Bretagne, où des enquêtes dites de *« victimation »* (les *British crime survey* réalisées en 1982, 1984, 1988 et 1992 en Angleterre et au pays de Galles) complètent les statistiques policières. En 1991, alors que la police avait enregistré 5,4 millions de faits, le sondage britannique a estimé à 15 millions le nombre de crimes et délits de toute nature. Le taux des crimes ou délits non connus des services policiers a ainsi été évalué, en 1991, à 75 %. Pour les vols de véhicules, le taux n'est que de 1 %, le dépôt de plainte étant, en Grande-Bretagne comme en France, une exigence des compagnies d'assurances.

En France, les études disponibles sont encore partielles. *« L'étude menée au début de l'année 1996 par le Credoc montre que, si plus de 80 % de la population dit se sentir en sécurité dans sa vie quotidienne, les Français ne sous-estiment pas les risques de vol ou d'agression dans la rue,* note Jean-Paul Grémy, chargé de mission à l'Ihesi. *Ce sont les femmes, les habitants des villes (moyennes et grandes) et les personnes qui ont déjà été victimes de ces délits qui sont proportionnellement les plus nombreuses à exprimer des craintes à ce sujet. »* Les personnes déclarant avoir été victimes de vols ou de violences dans l'année écoulée sont aussi, en proportion, plus nombreuses à avouer leur inquiétude dans leur vie quotidienne : 25 % se déclarent *« peu »* ou *« pas du tout »* en sécurité, contre seulement 14 % chez les non-victimes.

Les Français sondés par le Centre de recherches et de documentation sur les conditions de vie (Credoc) ne placent toutefois l'insécurité qu'au sixième rang de leurs principales préoccupations, après le chômage, les maladies graves, la pauvreté en France, la drogue et la pauvreté dans le monde. De son côté, l'Eurobaromètre réalisé en 1996 indique que le niveau de craintes des Français se situe dans la moyenne européenne : 40 % des Français et 40 % des Belges se disent *« inquiets »* lorsqu'ils sont interrogés sur leur crainte d'être victimes dans un avenir proche, contre 30 % des Néerlandais, 45 % des Allemands de l'Ouest et 66 % des Allemands de l'Est. Plus ambitieuse, l'enquête internationale de *victimation* réalisée en 1996 dans plus de vingt pays, dont la France, n'a pas encore livré ses résultats.

DÉVELOPPER LES OUTILS

D'autres études, comme l'*« échelle d'évaluation des violences urbaines »* mise en place depuis 1991 à la direction centrale des renseignements généraux par le commissaire Lucienne Bui-Trong (*le Monde* du 21 juillet 1995), viennent améliorer la perception des niveaux d'insécurité dans un millier de quartiers sensibles. Pour sa part, Sébastien Roché, chercheur au CNRS, préconise d'analyser au plus près du terrain les causes du sentiment d'insécurité dans les quartiers – la délinquance locale, mais aussi les diverses *« incivilités »* repérées dans une cité où les vitres cassées ne sont pas réparées et où les véhicules volés et brûlés ne sont plus enlevés –, ainsi que les comportements des habitants qui sollicitent les bailleurs, les élus locaux ou la police, afin de mieux saisir les multiples réalités des peurs ressenties par les citoyens.

Qu'il s'agisse des sondages, des statistiques, ou des enquêtes de *victimation*, aucun des instruments de mesure ne constitue, en lui-même, une panacée. Leur développement coordonné offrirait cependant, selon l'expression de Jean-Luc Parodi, directeur de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques et conseiller pour les études politiques à l'IFOP, un dispositif d'*« outils limitateurs du mensonge possible »*. On est donc encore loin, en France, de disposer de la batterie d'études qui aiderait les décideurs, locaux et nationaux, à mieux piloter leurs politiques de sécurité.

Erich Inciyan

Vaux-en-Velin va s'équiper d'un système de vidéosurveillance

LYON
de notre correspondant régional

Bientôt les bâtiments publics de Vaulx-en-Velin, dans la banlieue lyonnaise, seront sous l'œil de caméras. La municipalité, dirigée par Maurice Charrier, ex-membre du Parti communiste français, aujourd'hui membre de la Convention alternative progressiste et du mouvement Agir, vient d'adopter un schéma directeur de sûreté-sécurité qui prévoit l'installation d'un système de vidéosurveillance. *« Entre le sécuritaire fascisant et un laxisme irresponsable, il y a place pour un travail efficace et respectueux des libertés publiques,* explique M. Charrier. *La délinquance dépose une chappe de plomb sur les quartiers et sur les projets des habitants. Qu'on le veuille ou non, ce phénomène inquiétant détruit la vie sociale. »*

Si, en 1996, les services de la police ont enregistré une baisse des délits à Vaulx-en-Velin, les chiffres restent encore nettement au-dessus de la moyenne nationale. Les bâtiments publics subissent régulièrement des dégradations, et les compagnies d'assurances deviennent réticentes à couvrir les risques. *« Elles nous imposent des franchises considérables, parfois à la hauteur du coût du bâtiment »*, explique un membre du cabinet du maire.

Pour tenter de mieux cerner les enjeux, la municipalité a commandé à un cabinet privé un audit sur les problèmes de sécurité et de sûreté. Rendu à la fin de 1995, le bilan est, selon un élu, *« affligeant »* : *« insuffisances fonctionnelles »*, *« importants déficits sur le plan technique »*, *« absence d'un véritable centre de gestion de crise ainsi que de moyens modernes de surveillance des espaces à risque »*. Tout au long de l'année 1996, la majorité municipale de gauche a mis en place des groupes de travail dont les conclusions ont permis d'élaborer un schéma directeur de sûreté-sécurité. Ce document, cosigné par le préfet du Rhône dans le cadre d'une charte ville-Etat, a été voté, jeudi 20 février, par la majorité du conseil municipal.

Les mesures comprennent de la médiation, de la prévention, de la dissuasion, de la répression et de la réinsertion. Selon le maire, plus de 65 % des 31 millions de francs qui seront investis pendant cette période seront attribués aux moyens humains. Les 35 % restants, soit 9 millions de francs, concernent l'installation d'un centre superviseur urbain (CSU), dans le nouveau centre-ville. Il gérera la télésurveillance pour les industriels, les artisans et les commerçants qui pourront s'y relier, contre abonnement. Selon la mairie, ce système permettra aussi de faire le tri dans la quinzaine de sociétés de gardiennage qui patrouillent dans les rues de la ville.

« ASSURER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE »

Le CSU contrôlera le dispositif de vidéosurveillance des bâtiments publics prévoyant l'implantation de cinq caméras en 1997, leur nombre devant être porté à 21 en 2001. Conformément à la loi, une commission indépendante, installée par le préfet, devra donner auparavant son autorisation. Les dix salariés du CSU seront des fonctionnaires municipaux, les caméras ne couvriront que des espaces publics et les images ne pourront être produites que sur décision de justice. Pour M. Charrier, la vidéosurveillance servira surtout *« à lutter contre la grande délinquance »*.

Malgré ces « garanties », la démarche soulève bien des interrogations. *« Je reconnais que le dossier est compliqué,* note M. Charrier. *Mais la vidéosurveillance n'est, dans notre schéma, qu'un élément parmi bien d'autres. »* Candidat aux législatives pour incarner *« non pas l'alternance »* mais *« l'alternative »*, il affirme refuser les logiques sécuritaires et les *« gages »* donnés à l'électorat du Front national. *« Si on veut agir contre le développement de la délinquance, il faut résoudre les problèmes économiques et sociaux,* insiste-t-il. *Mais pour changer l'ordre social, il faut aussi assurer les conditions de la citoyenneté. Cela passe par la sécurité publique. »*

Bruno Caussé

La mairie de Nantes veut répondre à la demande sociale

NANTES
de notre correspondant

Dans une ville comme Nantes, qui passe pour être calme, la mort, en novembre 1996, d'un couple de retraités, puis celle d'une femme, percutés lors de courses-poursuites entre voleurs de voitures et policiers, ont jeté un émoi considérable..En 1996, le nombre de vols avec violence a progressé de 42 % et le taux d'élucidation des affaires a accusé une forte baisse.

Les auteurs en sont de plus en plus jeunes, constate le directeur départemental de la sécurité publique, Alain Deschamp : *« Nous venons d'interpeller deux jeunes de onze ans, l'un pour détention de haschisch, l'autre pour vol à l'arraché et attentat à la pudeur. »* Agé de dix-sept ans, le conducteur de la voiture qui a tué les deux retraités venait de passer quatre mois en prison pour un précédent rodéo. C'était sa trente-septième interpellation depuis l'âge de treize ans. Le tribunal pour enfants l'a condamné à seize mois ferme et le substitut du procureur, qui avait requis trois ans, a fait appel.

Réunis par le préfet, Charles-Noël Hardy, les services de l'Etat concernés et les maires de Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Orvault ont décidé de remettre à plat la politique du conseil communal de prévention de la délinquance. *« Ces conseils ont été créés par le gouvernement Mauroy,* rappelle le maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault (PS). *Ils sont axés sur le socio-culturel, l'animation sportive. C'est bien, mais cela ne correspond plus à une situation où une partie de la jeunesse n'a aucun repère. Il faut changer d'approche. »* M. Ayrault, qui ne craint pas de parler de répression, réclame une présence plus visible de la police, notamment de l'îlotage. *« La sécurité est un droit républicain, sa demande est totalement légitime. Ce n'est pas un problème droite-gauche. »*

DÉTECTER EN AMONT

Pour éviter le dilemme entre prison et impunité, le maire de Nantes estime qu'il n'y a pas de tabou. *« Je ne sais pas s'il faut créer des formations encadrées, sortir certains jeunes de leur quartier, multiplier les médiations-réparations et les travaux d'intérêt général ou engager plus la responsabilité parentale, mais je sais qu'il est impossible de ne pas réagir. »* Jean-Marc Ayrault prône une coordination renforcée entre la police, la justice et les nombreux services municipaux présents sur le terrain : mairies annexes, centres socio-culturels, polices municipales, HLM, transports en commun, etc.

C'est l'objet de la commission « tranquillité publique » mise en place en 1995. *« Plus on détecte tôt les problèmes, plus on intervient efficacement,* note-t-il. *C'est aussi pour cela que nous avons développé la médiation sociale. »* Vingt-cinq médiateurs, étudiants, retraités, mères de famille consacrent bénévolement deux à trois heures par semaine à la résolution de conflits dans les quartiers sensibles. La ville de Nantes s'est aussi impliquée financièrement dans la médiation pénale mise en place par le parquet, qui a permis de traiter 250 petits délits l'an dernier, et dans l'ouverture prochaine d'une maison de la justice et du droit dans le quartier des Dervallières.

C'est dans ce même quartier que seront expérimentés les correspondants de nuit chargés d'intervenir sur les mille et un petit problèmes qui créent le sentiment d'insécurité, de l'ampoule grillée dans l'escalier aux conflits de voisinage. *« Nous sommes prêts à en faire une action prioritaire, quitte à retarder autre chose. Il y a une demande sociale très forte,* affirme Jean-Marc Ayrault. *Certains habitants ont un sentiment d'abandon. Nous devons absolument être à l'écoute, dialoguer, renforcer et coordonner la présence des services publics, et ne pas laisser les victimes seules. Il ne s'agit pas de remplacer l'engagement et la responsabilité de chaque citoyen, mais de l'aider à se développer. Si nous n'assurons pas la sécurité de proximité, la perte de confiance fait le lit du découragement civique et des thèses extrémistes. Alors que si nous sommes crédibles sur le terrain les gens sont prêts à se mobiliser. »*

Adrien Favreau

A Rennes, des « correspondants de nuit » pour rassurer

RENNES
de notre correspondante régionale

« Cet immeuble, c'est une bombe. Les voisins se détestent », lâche Lydie, en connaisseuse des lieux. Ce soir, la pluie battante a calmé les esprits et vidé les halls d'escalier de leurs habituelles bandes de jeunes. Lydie et Wilfrid en profitent pour rendre visite à leurs *« attitrés »*, les *« cas lourds »* de ce secteur qui regroupe 1 500 logements. Une seconde équipe tourne dans un quartier voisin, à pied et en voiture. Tous quatre sont *« correspondants de nuit »*, comme le signalent les inscriptions imprimées sur leur blouson bleu marine. Sept jours sur sept, de 21 heures à 4 heures, armés d'une lampe-torche, d'un téléphone sans fil, d'un diplôme de secouriste et d'une infinie patience, ils dialoguent, rassurent, font les gros yeux et tentent de renouer la communication entre locataires. Ils jettent aussi un œil aux caves et aux ascenseurs en panne et préviennent parfois directement les réparateurs.

« On nous reproche de ne pas imposer le rappel de la loi, explique Jean-Yves Gérard, conseiller municipal socialiste de Rennes et président de la régie de quartier Optima, créatrice des correspondants de nuit. *En fait, nous partons du conflit, pas du droit. Le propre de la médiation est de prendre beaucoup de temps. Quand les jeunes font du bruit, nous y allons. Ils recommencent, naturellement, lorsque nous partons. Mais le lendemain, nous revenons. »* Dans la journée, les observations de l'équipe sont relayées auprès de divers services sociaux et d'associations de toute nature. Les offices d'HLM sont prévenus des détériorations.

Entre deux séjours à l'hôpital psychiatrique, M[me] Riou a encore téléphoné. A nouveau, ils se déplacent. Elle entend des bruits de coups dans les murs. *« C'est sûrement des Noirs ou des Arabes qui les donnent. »* Pourquoi eux ? Elle ne sait pas, *« n'en fréquente pas »*, n'en a pas pour voisins. Deux barres plus loin, Michèle, ravagée par la détresse et l'alcool, est à bout. Ses enfants vivent ailleurs et son compagnon, qui lorgne sur son RMI, la frappe. Les correspondants de nuit sont venus faire la leçon hier. Ce soir, après avoir parlementé, Wilfrid menace d'appeler la police si cela se reproduit, et insiste pour que le couple rencontre le responsable d'une association anti-alcoolique *« très gentil »*, et, pourquoi pas, une conseillère conjugale.

La nuit, *« il n'y a personne pour aider qui que ce soit »*, remarque Catherine. Avant, elle était ambulancière. *« C'était moins stressant. »* Les correspondants ont tous connu chômage et petits boulots. Tous ont les nerfs solides, mais une psychologue vient parler avec eux une fois par mois. Leur salaire mensuel s'élève à 6 000 francs. Pour le recrutement, ils sont passés devant un jury composé de représentants de services sociaux, d'associations, de policiers, de pompiers, des bailleurs sociaux...

ÉTENDRE L'EXPÉRIENCE

« On pourrait créer des milliers d'emplois, estime Jean-Yves Gérard, l'obstiné président d'Optima, qui fait travailler dix-neuf personnes avec ses services aux entreprises. *Il faut innover ! Aujourd'hui, les professionnels, en première ligne, ont tendance à démissionner, épuisés. »* M. Gérard a cependant eu du mal à réaliser son projet. En 1994, une première tentative a pris fin après quatre mois d'expérience : les habitants voulaient bien du service, mais ils refusaient d'acquitter 40 francs par mois pour en bénéficier. L'année suivante, en compagnie d'un correspondant de nuit recruté sur un contrat précaire, il s'est rendu dans tous les immeubles avec une urne sous le bras. Le vote s'est révélé favorable. Aujourd'hui, le coût est partagé entre les locataires, les bailleurs sociaux, la municipalité et d'autres financeurs publics, qui acquittent 10 francs chacun.

Il a fallu se battre contre le conservatisme des uns et la méfiance des autres. Depuis, vingt-cinq villes, dont Nantes, ont manifesté leur intérêt pour ce nouveau métier, et Optima pourrait étendre ses services dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Martine Valo

Le Conseil d'Etat rend un avis critique sur le projet de loi contre l'exclusion

Peu de modifications suggérées ont été retenues avant l'examen en conseil des ministres

Le conseil des ministres doit examiner, mercredi 26 février, le projet de loi de lutte contre l'exclusion. Le 20 février, le Conseil d'Etat a rendu son avis sur ce texte, en suggérant la suppression du premier article ainsi que de substantielles modifications. Le gouvernement, qui n'a pas retenu ces critiques, accompagne ce projet de loi d'un « programme d'action », qui détaille le dispositif emploi.

LE COURS du projet de loi contre l'exclusion a subi, ces derniers temps, une accélération que ne laissaient pas présager les retards accumulés depuis bientôt deux ans. Le texte a en effet traversé le Conseil d'Etat en moins de dix jours, pour parvenir au conseil des ministres du mercredi 26 février. Cette soudaine célérité s'explique par la volonté gouvernementale de le voir déposé au plus tôt sur le bureau de l'Assemblée nationale, qui devrait l'examiner en première lecture vers la fin du mois de mars.

Avant cette étape décisive, le texte n'a pas fait l'économie d'un dernier avis critique, rendu jeudi 20 février par les conseillers d'Etat. Ceux-ci ont en effet proposé de rayer de la copie gouvernementale rien de moins que l'article premier du projet de loi, qui pose notamment la lutte contre les exclusions sociales en *« impératif national fondé sur le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains »*. Ils ont également effectué des coupes sévères dans le chapitre sur le travail social et supprimé les articles instituant l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi que le Comité national de lutte contre l'illettrisme. A chaque fois, le Conseil d'Etat a fait remarquer que ces dispositions ne relevaient nullement du cadre législatif.

Ces coupes portent cependant sur des passages auxquels les associations de solidarité sont particulièrement attachées. Le gouvernement ne pouvait se permettre de les décevoir davantage, alors qu'elles critiquent déjà vertement le manque de moyens financiers prévus par le projet de loi. Il a donc décidé de ne pas tenir compte de cette partie de l'avis.

UN PROGRAMME D'ACTION

En revanche, le gouvernement a tenu compte d'un certain nombre de modifications qui tendent vers une plus grande simplicité de rédaction des chapitres. Il a également accepté un changement partiel dans l'article sur le droit de vote des sans-domicile fixe. Ceux-ci pourront s'inscrire sur la liste électorale de la commune, et non plus dans l'arrondissement où est situé leur organisme d'accueil. L'idée d'une répartition des sans-abri entre plusieurs communes est donc abandonnée (*Le Monde* du 12 février). Le gouvernement a rétabli le contrôle de ces inscriptions par une commission présidée par un magistrat, alors que les conseillers d'Etat avaient demandé sa suppression.

Le gouvernement a choisi d'étoffer son texte en lui adjoignant un programme d'action. Le Conseil d'Etat n'a pas eu à se prononcer sur ce document qui sera présenté en conseil des ministres, mercredi, avant d'être rendu public par les deux copilotes du texte, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, et Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence.

L'ajout d'une vingtaine de pages, par rapport à la version transmise au Conseil économique et social à l'automne 1996, n'a pas contribué à dissiper son aspect fourre-tout, à la fois mode d'emploi de la loi et récapitulatif des actions de lutte contre l'exclusion. Un nouveau chapitre résume ainsi les mesures déjà prises dans ce domaine par le ministère de l'éducation nationale, sans offrir la moindre innovation à tous ceux qui réclament des efforts notamment sur l'accès aux cantines ou à la médecine scolaire. Les deux chartes de fourniture minimale d'eau et d'électricité, signées le 6 novembre dernier à l'initiative du ministère du logement, font également leur entrée dans le texte.

Le programme d'action confirme que la demande unanime d'une formation pour les titulaires d'un contrat d'initiative locale (CIL) a été entendue. Cette offre ne sera toutefois pas systématique. *« Les crédits du Fonds social européen* [FSE] *pourront être mobilisés*, précise le texte, *pour financer un tutorat, lorsque le titulaire du CIL en aura besoin en raison de l'inadaptation de ses compétences à l'emploi qui lui sera proposé ou en raison de la demande d'accompagnement social qu'il aura exprimée. »* Le montant de cet apport du FSE, d'ores et déjà négocié, serait de 1,5 à 2 milliards de francs sur trois ans. Il permettrait également le doublement du nombre des itinéraires personnalisés d'insertion, portés à 100 000 en cinq ans.

Pour répondre à la fois aux craintes du budget et aux critiques sur le coût résiduel des futurs CIL pour les collectivités et les associations, le programme d'action fait remarquer que le principe de l'activation du revenu minimum d'insertion (RMI) ou allocation de solidarité spécifique (ASS) permet d'en faire *« le contrat le moins cher de l'Etat bien qu'il soit aussi le plus aidé »*. Selon le document, *« l'avantage pour l'employeur s'établit à 61 % du coût net, contre 58 % pour les emplois des entreprises d'insertion et 50 % pour le contrat initiative emploi »*. Le programme d'action reconnaît toutefois que ce financement est en partie possible grâce aux *« économies réalisées »* par le réaménagement récent des conditions d'accès à l'ASS. Cette réforme n'avait pas manqué d'être dénoncée par les associations et le Conseil économique et social.

Jérôme Fenoglio

Six ans de prison pour Georges Rossignol

Reconnu coupable de mutilations volontaires sur trois de ses patients, l'urologue a annoncé son intention de faire appel

LE TRIBUNAL correctionnel de Toulouse, présidé par Jean-Marie Boyer, a condamné, lundi 24 février, l'urologue Georges Rossignol, cinquante et un ans, à six ans de prison pour *« violences volontaires ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente »* sur trois de ses patients ayant subi, en 1987 et 1988, une ablation de la vessie (cystectomie). Le docteur Rossignol a été relaxé pour trois autres opérations que l'accusation avait également jugées injustifiées. Sa peine est assortie d'une interdiction des droits civiques et civils de dix ans, et du paiement d'un montant total de 350 000 francs de dommages-intérêts à deux victimes, deux hommes aujourd'hui incontinents et sexuellement impuissants – la troisième victime est décédée depuis, sa mort étant sans lien avec l'opération.

Les magistrats ont donc suivi les réquisitions du procureur de la République adjoint, Hervé Robin, qui avait réclamé de cinq à sept ans de prison (*Le Monde* des 19-20 janvier). Toutefois, ils n'ont pas accédé à sa demande d'arrestation à l'audience. Le docteur Rossignol a aussitôt annoncé son intention de faire appel.

En revanche, le tribunal a écarté l'accusation de *« violences volontaires »* à l'encontre du docteur Pierre Léandri, cinquante et un ans, avec lequel le docteur Rossignol travaillait à la clinique Saint-Jean-Languedoc de Toulouse, où les deux urologues avaient acquis une réputation internationale. Les magistrats, qui ne s'interrogent plus que sur un seul des trois cas reprochés initialement au docteur Léandri, ont ordonné une expertise complémentaire pour déterminer si les faits qui subsistent ne relèvent pas de l'erreur de diagnostic ou sont susceptibles, le cas échéant, d'être requalifiés en *« blessures involontaires »*. L'urologue, contre qui une peine d'un an de prison assortie éventuellement du sursis avait été requise, doit à nouveau comparaître le 22 septembre.

Dans leur jugement, les magistrats admettent tout d'abord qu'*« on ne peut pas reprocher aux prévenus d'avoir cherché à gagner beaucoup d'argent* (...), *d'avoir voulu acquérir la majorité des parts de la clinique ou d'avoir cherché des satisfactions d'amour-propre »*. Mais ils affirment que « [leur] *activité était caractérisée par une malhonnêteté certaine »*. Tout en observant que ces faits ne sont pas constitutifs d'un délit, les juges s'appuient sur un lot de fiches de travail post-opératoires, à usage statistique, où les résultats obtenus avaient été modifiés en fonction des besoins de leurs communications scientifiques.

Cette *« malhonnêteté intellectuelle »*, significative pour les magistrats, est imputable aux deux urologues, mais ne leur vaut pas le même traitement judiciaire. Elle est révélée et aggravée, selon eux, dans le cas du docteur Rossignol par sa précédente condamnation en 1992 à deux ans de prison pour *« complicité de faux et usage de faux en écriture privée »*. Les faits liés à ce jugement avaient été peu évoqués à l'audience de janvier. Le tribunal, qui lie donc les deux affaires, a d'ailleurs ordonné la confusion de cette peine, déjà purgée, avec celle de six ans prononcée aujourd'hui.

« MENSONGES CARACTÉRISÉS »

Pour asseoir la condamnation du docteur Rossignol, qui exerce toujours, les magistrats retiennent finalement trois des six opérations qui lui étaient reprochées. Ils évitent d'affronter la querelle interne à l'urologie entre partisans des interventions précoces (interventionnistes) et leurs adversaires (non-interventionnistes), et s'en tiennent à la teneur des courriers adressés par le docteur Rossignol aux médecins traitant de chacun des patients. Les magistrats estiment, au vu des éléments scanographiques et anatomopathologiques dont disposait l'urologue, que ces courriers informant les généralistes sur la maladie de leur patient *« sont des faux »*, recelant des *« mensonges caractérisés »*, destinés à surévaluer la gravité des tumeurs afin d'*« opérer ou faire opérer consciemment sans raison médicale admissible »*.

Pour ces trois cas, les arguments de plusieurs urologues venus témoigner à l'audience pour dire les difficultés et les marges d'interprétation qui pouvaient résulter de l'ensemble des éléments à la disposition du chirurgien semblent donc n'avoir pas été retenus. De même que les arguments développés par certains experts qui plaidaient en faveur d'une décision de cystectomie radicale, quand bien même les résultats semblaient annoncer une récession de la maladie, eu égard à l'imprévisibilité et l'importance de la récidive de ce type de cancer.

En conséquence, tout en notant *« le contexte particulier de l'affaire »*, le tribunal estime que *« le rapport de confiance entre le patient et le chirurgien mérite justement une protection particulière et une répression correspondante en cas d'infraction »*. Ce qui justifie, selon les magistrats, le prononcé d'*« une peine excédant l'ordinaire des peines correctionnelles »*.

Jean-Michel Dumay avec Stéphane Thépot, à Toulouse

Les gynécologues-obstétriciens lancent un appel au gouvernement sur le diagnostic préimplantatoire

DANS UN TEXTE adressé au *Monde*, les vingt-neuf professeurs de gynécologie-obstétrique de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) lancent *« un appel au gouvernement »* afin de pouvoir au plus vite disposer des moyens d'effectuer le diagnostic préimplantatoire (DPI) des embryons humains potentiellement porteurs de certaines maladies génétiques.

Les signataires de cet appel sont les professeurs Blot, Chavinie, Colau, Darbois, Dubuisson, Dumez, Engelmann, Fernandez, Frydman, Henrion, Levardon, Madelenat, Milliez, Nisand, Oury, Paniel, Papiernik, Pigne, Poitout, Sadoul, Salat-Baroux, Santarelli, Sureau, Taurelle, Tchobroutsky, Tournaire, Truc, M. Uzan, S. Uzan. *« Les réticences véhiculées à tort autour du DPI doivent être levées afin d'arrêter d'accentuer notre retard scientifique et afin de nous permettre d'apporter une aide aux couples en détresse qui demandent à pouvoir bénéficier de cette technique en France »*, écrivent-ils.

UNE TECHNIQUE RÉCENTE

Le DPI consiste à analyser le patrimoine génétique d'une cellule prélevée sur un embryon humain obtenu au préalable par fécondation *in vitro*. Il vise à rechercher la présence ou l'absence d'une anomalie génétique chez un embryon conçu à partir des cellules sexuelles d'un couple connu pour avoir un risque de transmettre telle ou telle affection héréditaire. Seuls les embryons indemnes de la maladie recherchée ou porteurs sains sont transférés *in utero*. Une amniocentèse est ensuite pratiquée de manière à confirmer le résulat initial. Le DPI permet de la sorte d'éviter à la femme l'avortement d'un fœtus atteint. Certains spécialistes de la biologie de la reproduction voient au contraire dans le DPI une technique conduisant irrémédiablement vers une politique eugéniste.

Le DPI a été mis au point il y a plusieurs années dans les pays anglo-saxons. Technique encore récente, elle nécessite encore des évaluations concernant sa fiabilité et son innocuité à long terme. Pour autant, les spécialistes français estiment que le DPI doit dorénavant être considéré comme faisant partie intégrante du diagnostic prénatal. Cette technique est d'autre part inscrite dans l'une des lois de bioéthique du 29 juillet 1994 qui la réserve *« aux maladies génétiques d'une particulière gravité reconnues comme incurables au moment du diagnostic »*. Les gynécologues-obstétriciens estiment que le DPI, comme le diagnostic prénatal, ne concerne aucun diagnostic *« de convenance »*, mais *« uniquement le diagnostic d'une maladie ayant sévèrement touché une famille, telle que : la mucoviscidose, la myopathie, etc. »*. La loi stipule d'ailleurs : *« Le diagnostic ne peut être effectué que lorsqu'a été préalablement et précisément identifiée chez l'un des parents l'anomalie responsable d'une telle maladie. »*

« La médecine française a la capacité scientifique et éthique de gérer ce type de problèmes, écrivent les gynécologues-obstétriciens. *Le cas le plus courant est celui d'un couple dont le premier enfant s'est trouvé atteint d'une maladie grave, révélant que les parents porteurs du gène ont un risque renouvelé de transmettre cette affection. Le diagnostic prénatal est alors proposé à partir de la dixième semaine de la grossesse suivante. Si le fœtus est atteint, une interruption médicale de grossesse peut être envisagée. Bien souvent le couple tente une nouvelle grossesse et, si le sort s'acharne pour la troisième fois, à la répétition du drame, le DPI peut leur être proposé. »*

L'émotion de ces médecins tient au fait que, près de trois ans après la promulgation de la loi, le décret d'application concernant le DPI n'est toujours pas paru, ce qui interdit en pratique sa mise en œuvre. *« Si nous, médecins, souhaitons aider ces couples durement atteints par la maladie, la seule solution qui nous reste est de les confier à des collègues étrangers : Anglais, Belges, Espagnols ou Italiens. En effet, tous ces pays européens ont des équipes expertes dans ce domaine sans parler des Etats-Unis. La médecine française se trouve paralysée par cette situation où dans ce domaine tout est théoriquement permis, mais rien n'est pratiquement possible. Nous en arrivons alors à cautionner une inégalité dans le traitement des soins de nos concitoyens, puisque seuls les plus fortunés peuvent faire le voyage à l'étranger. »*

Jean-Yves Nau

Crimes de Boulogne : les autopsies confirment les violences sexuelles

LES RÉSULTATS préliminaires des autopsies pratiquées, lundi 24 février, sur les corps des quatre jeunes filles assassinées près de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), indiquent qu'elles ont été violées puis étranglées, selon l'AFP, citant une source proche de l'enquête. Les traces de coups relevés sur les corps attestent la violence des agresseurs, qui ont été incarcérés dans les prisons de Béthune et de Longuenesse. Le rapport écrit des médecins légistes sera remis au juge d'instruction dans les prochains jours. De son côté, Suzanne Sauvaigo, député RPR des Alpes-Maritimes et rapporteur du projet de loi Toubon contre la délinquance sexuelle, s'est déclarée, *« persuadée qu'une mesure de castration chimique serait une bonne chose »* contre les auteurs d'atteintes sexuelles.

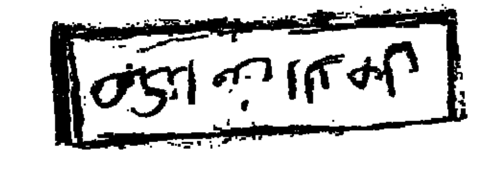
DÉPÊCHES

■ **ALIMENTATION : dix-huit organisations nationales de consommateurs ont protesté**, lundi 24 février, contre l'adoption à l'Assemblée nationale d'un amendement modifiant le projet de loi sur la qualité sanitaire des aliments (*Le Monde* du 19 février), en confiant au seul ministre de l'agriculture la définition des critères applicables aux denrées alimentaires dangereuses pour la santé publique. *« Le ministère de l'agriculture s'assure la définition de la qualité sanitaire, son contrôle et le contrôle des contrôles »*, estiment-elles.

■ **MEURTRE : deux appelés du contingent ont été mis en examen et écroués** pour *« homicide volontaire »* et *« complicité »* par un juge d'instruction du tribunal de grande instance de Versailles, au lendemain de la mort d'un habitant de Beynes (Yvelines), tué dans la nuit du samedi 22 au dimanche 23 février. Eric Mézida, vingt et un ans, et Erick Poumalis, vingt ans, originaires de Nouvelle Calédonie, ont été écroués à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines). Les deux jeunes gens sont accusés d'avoir frappé à coups de pierre Jean-Michel Vilaro, cinquante ans. Excédé par le bruit provenant d'un groupe de permissionnaires, celui-ci leur avait demandé de se calmer.

■ **SUICIDES : deux jeunes détenus ont mis fin à leurs jours par pendaison** à la maison d'arrêt d'Osny (Val-d'Oise), les 22 et 23 février. Akli Mebrouk, vingt et un ans, placé en détention depuis moins de quarnate-huit heures pour une affaire de vol, s'est pendu avec un drap dans la nuit de vendredi à samedi. Christophe Ozanne, dix-neuf ans, détenu depuis le mois de juin pour une affaire de violences, a été découvert mort, lundi matin, dans sa cellule.

■ **PROFANATIONS : quatre jeunes de dix-sept à vingt ans ont été interpellés**, lundi 24 février, après la profanation de 84 tombes au cimetière d'Etouy, près de Creil (Oise), dans la nuit de samedi à dimanche. Remis en liberté à l'issue de leur audition, ils ont reconnu qu'ils s'étaient rendus dans le cimetière après une soirée très arrosée et avaient brisé des croix, des plaques de marbre, des objets funéraires et des vasques de fleurs *« pour s'amuser »*.



DISPARITIONS

Bärbel Inhelder

La collaboratrice de Jean Piaget

LES PSYCHOLOGUES français viennent d'apprendre avec un peu de retard le décès de Bärbel Inhelder, qui s'est éteinte paisiblement alors qu'elle séjournait en Suisse, comme elle aimait tant à le faire, dans un petit village du Valais.

Le nom de Bärbel est indissociablement lié à celui du grand savant suisse Jean Piaget, dont elle fut la collaboratrice depuis les années 30, alors qu'elle avait à peine vingt ans. Nee en 1913, dans une famille d'enseignants de la Suisse alémanique, Bärbel Inhelder se fait très tôt remarquer par sa brillante intelligence, sa culture, ses exigences envers elle-même et ses capacités de travail hors du commun.

Etudiante à Genève, elle y rencontre Jean Piaget, et, quoique se situant dans son sillage, elle pose très vite les bases d'une œuvre originale qu'elle poursuivra bien après la mort du « patron », en 1980 : elle ajouta des propositions très ingénieuses d'expériences aux brillantes constructions épistémologiques de son aîné et entama des études pionnières sur les caractéristiques individuelles d'enfants présentant des retards mentaux ou des personnalités perturbées.

Dès les années 50, elle est internationalement connue, y compris outre-Atlantique. Souvent la seule femme parmi des assemblées masculines, elle reçoit plusieurs doctorats honoris causa et organise des colloques d'une haute tenue. Avec elle, et avec son amie de l'école « piagétienne », Hermine Saint-Clair (« Mimi »), decédée voilà quelques semaines, c'est un pan de la psychologie du XXe siècle qui disparaît.

Claire Meljac

■ **LEO ROSTEN**, écrivain américain, est mort mercredi 19 février à son domicile de Manhattan (New York). Né à Lodz (Pologne) le 11 avril 1908, il est surtout connu pour avoir écrit *The Joys of Yiddish* (*Les Joies du yiddish*, Le Livre de poche), un dictionnaire ponctué d'histoires juives, ainsi qu'une série de trois livres d'une drôlerie irrésistible autour d'un personnage nommé Hyman Kaplan, un petit bonhomme à l'anglais hésitant et mâtiné de mots et d'expressions yiddish – ce qui a donné naissance à ce que l'on appelle depuis le yinglish –, qui a un avis sur tout et n'hésite jamais à le donner. Leo Rosten a écrit beaucoup d'autres ouvrages, certains sérieux, d'autres humoristiques, et a également été professeur de sciences politiques à l'université Yale ainsi qu'à The School for Social Research de New York.

■ **MICHEL HOGUET**, ancien député (app. UDR) d'Eure-et-Loir, est mort mercredi 19 février. Né le 11 février 1910 à Amiens (Somme), Michel Hoguet, avocat, a été élu conseiller municipal de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) en 1945. Maire de cette commune de 1958 à 1965, il devient député d'Eure-et-Loir en 1958. Apparenté au groupe UDR, vice-président de la commission des lois de l'Assemblée nationale de 1968 a 1971, il siège au Palais-Bourbon jusqu'aux élections législatives de mars 1973, date à laquelle il décide de ne pas se représenter. Michel Hoguet était le père de Patrick Hoguet, député UDF-PR d'Eure-et-Loir depuis mars 1993.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 22 février sont publiés :
● **Affaires maritimes** : un décret portant organisation des services déconcentrés des affaires maritimes.
● **Affaires sanitaires et sociales** : un décret fixant les règles applicables aux emplois de directeur régional, de directeur départemental et de directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales.
Au *Journal officiel* du dimanche 23 février sont publiés :
● **Élus locaux** : une circulaire relative aux modalités de restitution de la retenue à la source sur les indemnités des élus locaux en cas de trop-perçu.
● **Cantons** : plusieurs décrets modifiant et créant des cantons dans les départements des Alpes-Maritimes, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et de Meurthe-et-Moselle.
● **Catastrophe naturelle** : un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs départements.

AU CARNET DU « MONDE »

Adoptions

France, Clément et Octave AUSCHER,

ont la grande joie d'annoncer l'arrivée dans leur foyer et dans leur cœur de

Louisa, Fadwa,

née le 2 fevrier 1997, à Rabat.

5, allée Ferdinand-de-Lesseps,
41100 Vendôme.

Anniversaires de naissance

– *De*

Nouchka
à
Erat,

du Burkina à l'infini, il n'y avait qu'un pas...
Nous avons franchi la Volta.

Happy Birthday !

Décès

– Ida Azoulay,
Monique Azoulay,
Daniel et Caroline Azoulay,
ses enfants,
ses petits-enfants,
Et ses frères,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Esther AZOULAY,
née **ABERGEL**,

survenu le 24 février 1997, à Boulogne-Billancourt.

Les obsèques auront lieu le mercredi 26 février, à 15 h 15, au cimetière parisien de Bagneux, avenue Marx-Dormoy.

Ni fleurs ni couronnes.
4 bis, rue Louis-Pasteur,
92100 Boulogne-Billancourt.

– Mme Georges Becquey,
née Marie-Andrée Méline,
son épouse,
M. et Mme Michel Becquey,
M. et Mme Marc Becquey,
M. et Mme Christian Becquey,
ses enfants,
ses petits-enfants,
font part du rappel à Dieu de

M. Georges BECQUEY,
administrateur en chef
de classe exceptionnelle
de la France outre-mer,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de la Valeur camerounaise,

le 22 février 1997, dans sa quatre-vingt-*deuxième année.*

La *cérémonie religieuse* sera célébrée le jeudi 27 février, à 15 heures, en l'église *Notre-Dame d'Auteuil*, avenue Théophile-Gautier, Paris 16e.

L'inhumation se fera au cimetière de Sèvres.

9, rue Victorien-Sardou,
75016 Paris.

– Bertrand, Claudine, Denis, Marc, Nicolas et Laurent Coulon.
Les familles Coulon, Guillemin, Guillain, Delatour, Caplain,
et Cécile Armagnac,
font part de *la mort, le 23 février 1997*, de l'architecte

René A. COULON,
né le 27 juin 1908.

La messe d'adieu sera célébrée à Villers-le-Château (Marne), le mercredi 26 février, à 11 heures, suivie de l'enterrement au cimetière du village, à côté de son épouse,

Hélène GUILLAIN,

décédée le 17 février 1982.

« Tu sonneras pour nous,
Le point du jour ».

Une messe de requiem sera célébrée à Paris, en l'église Saint-Louis-en-l'Isle, leur paroisse, le mercredi 5 mars, à 11 heures.

– Mme Yvette Darmon
et ses filles
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger-Yves DARMON,
(F∴)

survenu le 18 février 1997.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Thea Sieger,
sa compagne depuis quinze ans,
a le grand chagrin de faire part du décès de

M. Raymond-Xavier DELAMARRE,
sculpteur,

survenu le samedi 15 février 1997, à la suite d'un accident de voiture, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Selon sa volonté, il a été incinéré à l'endroit où l'accident a eu lieu.

A jamais.

La Caillebotte,
12560 Saint-Saturnin-de-Lenne.

– Mme Giraudon,
sa *mère,*
Jean-Jacques Ducloux,
son époux,
Nicolas Ducloux,
son fils,
Les familles Richard, Vallenet
et Mignard,
ont la douleur de faire part du décès de

Jennie DUCLOUX,
conteuse.

Une messe sera célébrée mardi 25 février, à 15 heures, en l'église d'Andilly (95). Une autre cérémonie aura lieu en l'église de Lustic (Puy-de-Dôme), mer*credi 26 février, à 15 heures, suivie de* l'inhumation au cimetière.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Fleurs rouges et jaunes.

20, rue Arnault,
95580 Andilly.

– Gilles et Jean-Bernard Basse
ont la tristesse de faire part du décès de leur grand-mère,

Henriette GUERRIC,
née **MAIRAT**,

survenu le 21 février 1997.

« ... and our little life
Is rounded with a sleep ».
The Tempest (IV, 1, 157-158).

– Mme Marie-Catherine Hubac,
M. et Mme Dominique Fortier,
M. et Mme Jacques Dumalet
et leurs enfants,
M. et Mme François Thomazeau
et leurs enfants,
M. et Mme Pascal Chauveau,
et leurs enfants,
M. et Mme Ferdinand Vroom
et leurs enfants,
Sœur Marthe et Sœur Isabelle,
de la congrégation Saint-Jean,
ses filles, gendres et petits-enfants,
Les familles Talancé et Meurisse,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hubert HUBAC,
née Marie-Chantal
LE MAU DE TALANCÉ,

survenu le samedi 22 février 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée par Mgr Thomazeau, évêque de Beauvais, Noyon, le jeudi 27 février, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine, 158, avenue Charles-de-Gaulle.

Ni fleurs, ni couronnes. Dons à la congrégation des Sœurs de Saint-Jean.

2, rue de Bagatelle,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Mme David Karpman, née Hassid,
son épouse,
MM. Lucien et Gilbert Karpman,
ses fils,
M. et Mme Jean-Charles Nahon
et leurs enfants,
M. et Mme Gilles Karpman,
M. et Mme Simon Karpman
et leurs enfants,
M. et Mme Paul Ferreira
et leurs enfants,
Mme Fela Melman,
sa sœur,
M. et Mme *Jacques Karpman*
et leur fils,
M. et Mme Herman Cohen,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

David KARPMAN,

qui s'est éteint paisiblement, le 21 février *1997, à son domicile de Saint-Ouen, dans* sa quatre-vingt-douzième année.

L'incinération aura lieu le mardi 4 mars, au funérarium de Villetaneuse, à 13 h 45.

– Notre amie, notre collègue,

Edith KREMSDORF,

nous a quittés le 23 février 1997.

Elle comptait parmi les principaux acteurs de la reconstruction de la Communauté juive de France d'après-guerre.

Elle a œuvré au JOINT et à la création du Fonds social juif unifié. Avec ces deux associations, l'Agence juive, l'URO, la Claims Conference, le Conseil européen des Communautés juives, l'UNIOPSS, elle a contribué au retour, à l'installation, à l'amélioration de la vie de victimes de la Shoa et des migrations contemporaines.

Inhumation au cimetière de Bagneux, ce mardi 25 février, à 11 h 15.

Famille : 35, rue Esquirol,
75013 Paris.
Contact au FSJU : Département social :
01-42-17-10-77.

François KRETZSCHMAR,
pasteur de l'Erf.

a quitté la tendresse de sa famille pour entrer dans la paix de Son Seigneur.

De la part de :
Marie-Louise,
son épouse,
Ses enfants, ses petits-enfants
et son arrière-petite-fille,
Ses sœurs et sa belle-sœur.

« Ma grâce te suffit »
I Corinthiens 12 : 9.

– *Pleumeur-Bodou, Reims,*
Rouen, Bad Homburg.

Mme Marie-Joseph Le Bras-Chauvet,
son épouse,
Marie-Thérèse et Michel
Chauvet-Le Bras,
Florence et François
Lecuyer-Le Bras,
Marie-Christine et Horst
Henschen-Le Bras,
ses enfants,
ses petits-enfants,
arrière-petits-enfants,
Sa sœur, ses beaux-frères,
belles-sœurs, neveux, nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis LE BRAS,
professeur honoraire,
diplômé de l'ENSEPS,

survenu dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Pleumeur-Bodou, le vendredi 28 février 1997, à 14 h 30.

La famille remercie sincèrement toutes les personnes qui voudront bien prendre part à sa peine.

3, route du Menhir,
22560 Pleumeur-Bodou.

– Mme Salah Mesbah,
née Ben Aly Cherif,
M. et Mme Mohamed Saïd
et Louisa Mesbah
et leurs enfants,
M. et Mme Benouniche Farid
et Raïda
et leur fils,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Salah MESBAH,
ancien bâtonnier
de l'ordre des avocats,

rappelé à Dieu, le 22 février 1997.

La levée du corps aura lieu le mercredi 26 février, à 12 h 30, à l'Hôpital américain de Neuilly-sur-Seine, 63, boulevard Victor-Hugo.

Nous sommes à Dieu et à Dieu nous retournerons.

– Mme Léa Yafil, née Alezra,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger YAFIL,
professeur d'anglais (er)
sinologue et espérantiste,

survenu le 16 février 1997.

L'inhumation a eu lieu le 19 février, au cimetière du Vésinet.

– Mme Nautin,
son épouse,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre NAUTIN,
Directeur d'études honoraire
à l'Ecole pratique des hautes études
Section des sciences religieuses,

survenu à Cannes, le 16 février 1997.

16, boulevard Voltaire,
92130 Issy-les-Moulineaux.

– Le *président* de la section des Sciences religieuses de l'Ecole pratique *des hautes études* a le *regret* de faire part du décès de

M. Pierre NAUTIN,
Directeur d'études honoraire,
chaire de patristique
et d'histoire des dogmes,

survenu le 16 fevrier 1997, à Cannes *(Alpes-Maritime).*

– Mme Jean Rouchaud,
M. et Mme Arnaud Chalvon Demersay
et leurs enfants,
M. et Mme Thierry Aubry
et leurs enfants,
M. et Mme Bertrand Rouchaud
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean ROUCHAUD,
auditeur de l'Institut
des hautes études de Défense nationale,

survenu le 20 février 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 26 février, à 15 h 45, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, place de l'Eglise, à Rueil-Malmaison (Hauts-de-*Seine).*
Selon la volonté du défunt, l'incinération *aura lieu dans l'intimité familiale.*

Le présent avis tient de faire-part.

13, avenue Victor-Hugo,
92500 Rueil-Malmaison.

Remerciements

– Mme Lise Bouccara,
son épouse,
Ses enfants,
Et toute la famille,
remercient pour les nombreuses marques de sympathie et d'affection reçues lors du décès brutal du

***Docteur Lucien* BOUCCARA.**

Les prières de fin du premier mois seront dites le lundi 3 *mars* 1997, à 18 h 30, au Centre communautaire, 5, rue Rochechouart, Paris-9e.

Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 26 février 1996,

Claire BOLON,

nous quittait.

Elle reste très présente dans le cœur de ses amis du laboratoire de physiopathologie métabolique et rénale (faculté de médecine R. Laennec, Lyon).

– *Le 26 février 1995 disparaissait*

Jean-Luc BOUTTÉ.

– Le 27 février 1997, il y aura un an que

Mme le docteur
Sarah KLAJNER-DIAMENT

nous quittait.

Que tous ceux qui l'ont connue, aimée et estimée aient une pensée affectueuse pour elle.

Débats

FACE A LA PRESSE

organisé *le mercredi 26 février 1997*, à 18 h 30, par le mouvement SIONA, en collaboration avec *Radio J, 94,8 FM.* Sur le thème : *Réalités et perspectives des accords de paix entre Israël et les Palestiniens.*

Son excellence AVI PAZNER,
ambassadeur d'Israël en France,
répondra aux questions des journalistes
de la grande presse nationale écrite,
parlée et télévisée.

Débat animé par *IVAN LEVAI,*
directeur de l'information
du journal *La Tribune*

Salon de l'Orée du Bois,
1, *allée de Longchamp*, Paris 16e.
SIONA : Tél. : 01-42-46-04-34.

Communications diverses

MARDI 4 MARS 1997

Cinéma Les Gambetta,
4, rue Bellegrand,
75020 Paris (métro Gambetta),
18 h 30 (accueil à partir de 18 heures).

LA FONDATION JEAN-JAURÈS
présente
sous le patronage de Michel Charzat,
sénateur, maire du 20e arrondissement

TERRE D'ESPAGNE,
réalisé par Joris Ivens,
commenté par Ernest Hemingway,
présenté par Mme Loridan-Ivens.

Exposé du professeur Guy Hermet.

P.A.F. 20 francs par personne. Envoyer inscription accompagnée du règlement à l'ordre de la Fondation Jean-Jaurès, 73, avenue Paul-Doumer, 75116 Paris.

Aucun règlement ne sera accepté sur place. Tél. : 01-40-72-21-65 *(répondeur).*

– Le *Centre* d'art et de *culture Espace Rachi*, 39, rue Broca, métro Censier-Daubenton,
organise mercredi 26 février 1997, 20 h 45, une soirée

« A la rencontre de
***Clarisse NICOÏDSKI* »,**

disparue récemment.
Lectures Daniel Mesguich et Marilu Marini extraites du « Désespoir tout blanc ».

Entrée libre. Renseignements au 01-42-17-10-38.

– **Maison de l'hébreu.** Stages express (moderne, rabbinique) du professeur Benaudis. **01-47-97-30-22 – 06-60-43-45-78.**

– *« Les avoirs juifs en Suisse et en Europe, entre spoliation et restitution »* par M. S. Cwajgenbaum, secrétaire général du C.J.E. Ce jeudi 27 février 1997, à 20 h 30, au C.B.L., 10, rue Saint-Claude, Paris-3e. Tél. : 01-42-71-68-19 ».

RÉGIONS

LE MONDE / MERCREDI 26 FEVRIER 1997

PÉRIPHÉRIES L'agriculture, dont le Salon annuel se déroule actuellement à Paris, existe aussi dans la périphérie des agglomérations. C'est la traditionnelle ceinture verte des villes. ● CETTE ACTIVITÉ AGRICOLE n'est pas négligeable économiquement. Dans le district urbain de Rennes, par exemple, elle fournit 2 000 emplois directs et occupe encore 65 % de la surface. ● LES MENACES qui pèsent sur cette « agriculture de banlieue » sont nombreuses du fait de la pression qu'exerce l'extension des infrastructures et des lotissements. ● EN ÎLE-DE-FRANCE, la zone agricole a de plus en plus de mal à résister à la progression des cités. Le nombre d'exploitations arboricoles et maraîchères a diminué respectivement de 39 % et de 52 % en sept ans. ● LE MEILLEUR MOYEN, et le moins cher, de conserver un poumon vert aux agglomérations réside pourtant dans l'existence de ces ceintures vertes.

Les ceintures vertes des villes cèdent à la pression de l'urbanisation

Lotissements et infrastructures gagnent sur les terres agricoles de la périphérie des agglomérations. Pourtant, le maintien d'une « agriculture de banlieue » s'affirme comme la meilleure solution pour résister au « mitage urbain ». Rennes montre l'exemple

RENNES
de notre correspondante régionale

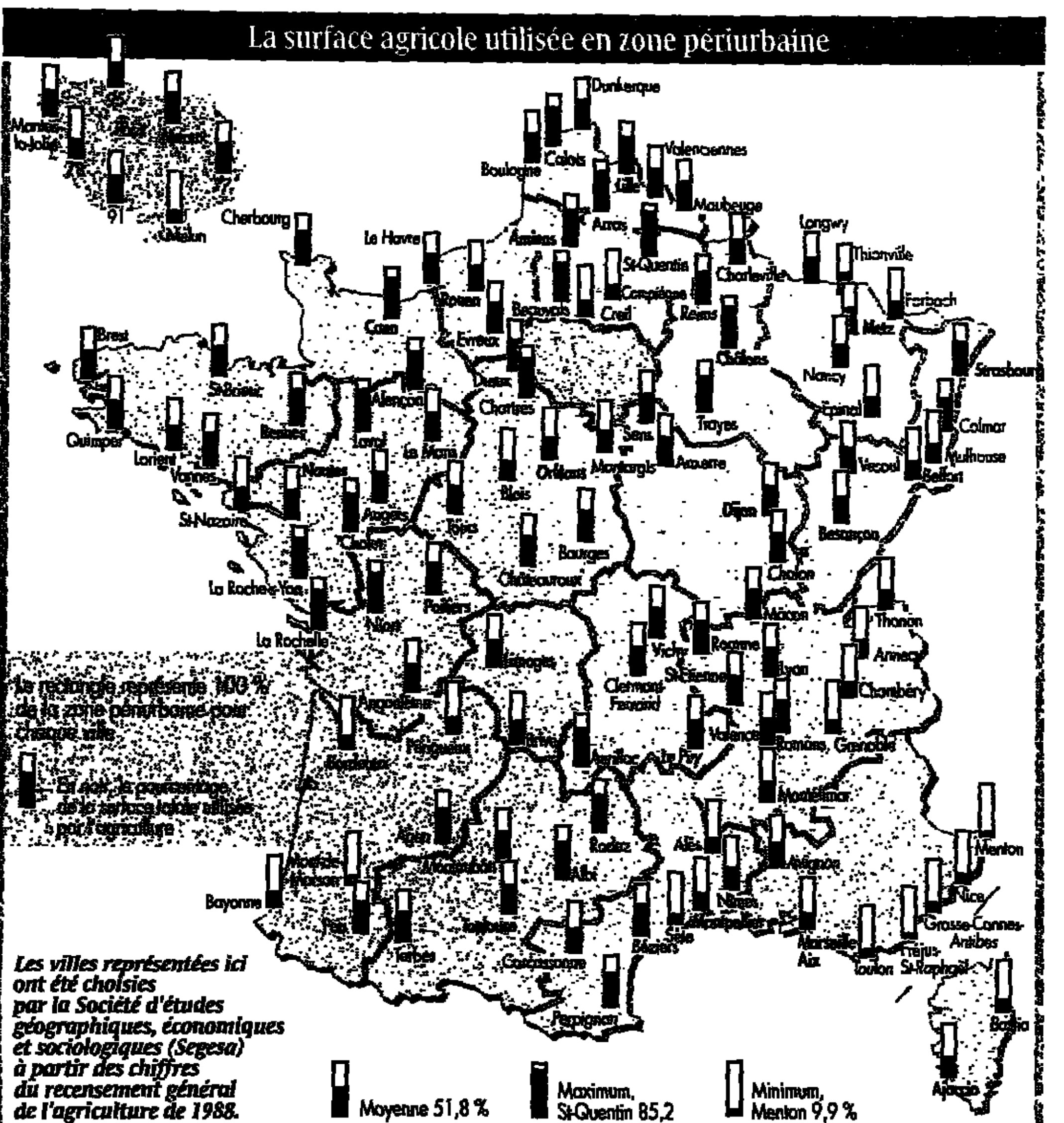
« A quinze kilomètres de Rennes, on ne peut pas faire n'importe quoi avec le lisier. Ce n'est pas comme dans les Côtes-d'Armor, ici les gens ne sont pas vaccinés », estime cet agriculteur fataliste. Alors, il fait engraisser ses porcs plus loin dans le département. *« La ville,* conclut-il, *nous savons que nous devons en tenir compte, sinon elle se retournera contre nous. Or nous en apprécions aussi les avantages. »*

L'espace « rurbain » – cette frange mal déterminée, où villes et campagnes semblent s'affronter – *« préfigure les rapports entre les agriculteurs et le reste de la société française »*, à en croire Bernard Poirier (PS), vice-président du district de Rennes. M. Poirier ne cache pas la fierté que lui inspire l'exemple rennais : la capitale bretonne peut faire figure de modèle dans ce domaine.

Dans un district fort de trente-trois communes et de 340 000 habitants, l'agriculture représente encore, selon son vice-président, 2 000 emplois directs et occupe 65 % de la surface. La richesse des terres d'Ille-et-Vilaine y est sans doute pour beaucoup : le département est, par exemple, le « numéro un » en France pour la production de lait et de veaux. Mais sans volontés politiques successives et bien affichées, voilà longtemps que le « mitage urbain » aurait gagné les campagnes voisines. Que l'idée leur plaise ou non, les agriculteurs restent les meilleurs « jardiniers de l'espace » : sans eux, pas de ceinture verte.

Rennes (203 500 habitants) s'enorgueillit d'être entourée de petites villes et de bourgs ruraux, pas de banlieues-ghettos. La capitale bretonne a, pour cela, gardé sur son territoire les quartiers de grands ensembles. Aux pieds des ZUP partent des chemins de randonnée pour le bocage tout proche. C'est la direction qu'avait fixée le premier schéma directeur voulu par le district en 1973. Malgré les aléas politiques et économiques des deux décennies suivantes, ces orientations ont été maintenues. Pour la révision de ce plan, en 1994, des études ont été menées, non sur le développement de l'urbanisation, mais sur ce qui subsisterait entre les villes : secteurs humides, boisés, agricoles, etc. Spécialité des années 80, l'explosion de zones d'entreprises – même vouées à rester vides – dans les moindres communes a été stoppée grâce à l'obligation de partager les ressources de la taxe professionnelle dans l'agglomération rennaise. *« Fantastique !*, se réjouit Philippe Tourtelier (PS), premier vice-président du district. *Des maires ont retiré leurs demandes de 40 hectares par-ci, 50 par-là »*. Le ralentissement de l'économie a probablement contribué à cette soudaine sagesse. Pourtant, *« la lutte s'avère sans fin. Car plus on protège l'espace autour de la cité, plus il prend de la valeur. Les enjeux sont énormes »*, constate M. Tourtelier.

Si le rythme a tendance à se ralentir, l'urbanisation rogne malgré tout environ 300 hectares par an. *« L'équivalent de dix exploitations »*, précise Eric Lemonnier, sous-directeur de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine. Résultat : *« le stress foncier »* frappe les travailleurs de la terre.



Les villes représentées ici ont été choisies par la Société d'études géographiques, économiques et sociologiques (Segesa) à partir des chiffres du recensement général de l'agriculture de 1988.

RÉTICENCES MUTUELLES

Pourtant, difficile de trouver plus sereine que Marie-Odile David, agricultrice et maire adjoint aux affaires sociales, à Mordelles (5 400 habitants). *« Grâce au schéma, nous savons à quoi nous en tenir pour au moins une génération*, assure-t-elle. *Si nos enfants veulent nous succéder, ils devront savoir que les possibilités d'extension sont limitées et ils s'adapteront aux contraintes de la ville, voilà tout. »* Mme David et son époux ont toujours vécu à Mordelles et n'imaginent pas s'en aller. Même le passage d'une route à quatre voies sur les terres qu'ils exploitent semble s'être réglé au mieux. Ils vantent leurs bonnes relations avec leurs voisins citadins : *« C'est possible, à condition de prendre la peine de leur expliquer ce que nous faisons. Il faut aussi enfouir immédiatement le lisier que l'on épand, et jamais le samedi midi ! »*

Cependant, ils évoquent aussi longuement les réticences mutuelles. *« Les paysans d'ici redoutent l'implantation d'immeubles collectifs en centre-bourg*, raconte Mme David. *Mais si Rennes veut éviter le phénomène des banlieues, il faut bien que les communes autour se développent »*, note-elle, en bonne logique. En retour, *« les urbains auraient besoin de démystifier l'agriculture »*, estime pour sa part Laurence Besserve, agricultrice à Betton (8 200 habitants). *« Il faut améliorer la communication. Il y a quelque temps,* raconte-t-elle, *pour montrer aux enfants la fabrication du cidre, une institutrice de la commune s'est adressée à l'écomusée de Rennes, qui n'a pu répondre à son attente. L'enseignante n'a pas même pensé à s'adresser aux producteurs du coin... »*

Pour Laurence Besserve, qui a fait ses études supérieures à Rennes, la proximité des équipements culturels, sportifs, d'enseignement, de santé compte beaucoup. Elue dans une municipalité de gauche, responsable de l'agriculture et de l'environnement, elle note, somme toute peu de conflits : ils sont liés à la circulation d'engins agricoles, au bruit, et invariablement à l'épandage.

Mais l'adjointe au maire s'inquiète de constater qu'*« il n'y aura pas de place pour tout le monde dans l'agriculture traditionnelle. On se dirige vers des activités de proximité : vente directe, gîtes, fermes pédagogiques, production biologique... »* Dans ce dernier créneau, tout reste à faire. En 1994, le district rennais comptait... cinq exploitations de cette nature.

Martine Valo

Les maraîchers d'Ile-de-France « paniquent »

LA CHAMBRE régionale d'agriculture de la région aime à le répéter : *« Où que l'on soit situé en Ile-de-France, et aussi surprenant que cela puisse paraître, il y a toujours un agriculteur à côté de chez soi »* : malgré l'urbanisation accélérée des deux dernières décennies, les terres agricoles occupent encore une large moitié de la superficie de la région francilienne mais les zones directement en prise avec les cités ont de plus en plus de mal à résister.

Les fameuses ceintures vertes des villes, traditionnellement tournées vers les cultures maraîchères ou l'arboriculture, voient leur espace se réduire comme une peau de chagrin. Les exploitants, dangereusement fragilisés par de multiples contraintes, sont nombreux à mettre la clé sous la porte. La couronne maraîchère – petit air de campagne sur partition citadine – est au plus mal. Sa mort semble programmée à terme si rien n'est fait pour aider ceux qui la font vivre, soulignent à l'envi les agriculteurs périurbains.

Pourtant, avec plus de 600 exploitations et un chiffre d'affaires voisin du milliard de francs (quelque 20 % de l'ensemble de l'agriculture régionale), le secteur pourrait laisser penser qu'il se porte relativement bien. Impression trompeuse. Entre 1988 et 1995, il a enregistré une chute du nombre d'exploitations arboricoles et maraîchères, respectivement de 39 et 52 %. La tendance risque de s'accentuer dans les années à venir.

« Nous sommes paniqués, souligne François Bouillé, président de la Chambre régionale d'agriculture, *depuis deux ans, la dégradation du secteur est impressionnante. »* René Gaillard, qui gère 37 hectares en arboriculture, aux Alluets-le-Roi (Yvelines), avec quinze salariés permanents et une quarantaine de saisonniers en pleine saison, partage cette opinion. Son exploitation, à l'origine spécialisée dans les fruits rouges (fraises, framboises, mûres), a dû équilibrer son activité avec les gros fruits (poires et pommes) – moins rentables – pour lui permettre d'assurer son activité toute l'année et de sauver ainsi des emplois.

> « Nous demandons seulement que l'on nous aide à passer le gué »

Avec 45 % de son chiffre d'affaires consacrés aux charges sociales du personnel, la baisse constante du prix de vente des produits depuis 1992, la dure concurrence au niveau national et européen, M. Gaillard tire le diable par la queue et a du vague à l'âme. *« Si l'année 1994 a été relativement équilibrée, nous n'avons rien gagné les deux années suivantes. Nos charges sociales sont trop lourdes »*, soupire-t-il. *« L'arboriculture a besoin de beaucoup de main-d'œuvre, d'autant que nous voulons faire de la qualité*, dit-il encore, – *« une poire c'est comme un fromage, on doit l'affiner »*, assure François Bouillé –, *or, pour nous en sortir, l'on nous incite à réduire nos surfaces, donc à liquider du personnel. Ce n'est pas la bonne solution. Nous demandons seulement que l'on nous aide à passer le gué ; que l'on nous donne l'espoir d'avoir de l'espoir »*.

Lionel Dutorte est maraîcher au Mesnil-le-Roi (Yvelines). Il exploite, en bordure de Seine, 15 hectares au pied des célèbres terrasses de Saint-Germain-en-Laye. Un petit morceau de verdure en pleine zone urbaine, échappé de la plaine de Montesson (elle-même dévorée par le béton), auquel viennent s'ajouter, non loin de là et *« par prudence »*, 9 hectares à Saint-Rémy-l'Honoré.

La toute nouvelle A 14 a « mangé » le tiers de la surface maraîchère de la commune. Les 60 hectares restants, très morcelés, sont exploités par trois agriculteurs qui produisent choux, scaroles..., une cinquantaine d'articles en tout. S'il évoque les difficultés de commercialisation – 60 % sur les marchés de détail de proximité –, avec une désaffection sensible des consommateurs qui se tournent vers les grandes surfaces, M. Dutorte insiste surtout sur le problème foncier. *« Notre potentiel foncier est très fragile. il suffit de le rogner un peu pour déséquilibrer l'ensemble de nos exploitations, dont environ 25 % sont loués à la ville »*, argumente-il.

A ces craintes d'une expropriation toujours possible viennent s'ajouter la baisse du chiffre d'affaires, les inondations presque régulières, le vandalisme des promeneurs citadins qui *« se servent sur nos champs comme dans un supermarché »*. *« Pour tenter de renverser la vapeur »* Lionel Dutorte, avec son cousin, Jean-Claude Guebennec, également maraîcher sur la même commune, tentent depuis novembre 1996, avec une quarantaine d'autres exploitants franciliens, de mettre sur pied une organisation de producteurs pour la défense de leurs intérêts. *« Nous gasolerons les terrains de ceux qui nous abandonneront en cours de route »*, ont-ils averti...

Ali Habib

Verdure garantie, à prix raisonnable...

BOUGUENAIS
de notre envoyée spéciale

Coupée en trois par des grandes voies routières, privée de véritable centre, la commune de Bouguenais, toute proche de Nantes (Loire-Atlantique), veut garder ses producteurs laitiers et ses cultivateurs. C'est la raison pour laquelle elle a organisé récemment un colloque intitulé « Villes fertiles ». Avaient répondu à l'invitation les représentants des agglomérations de Grenoble, Rennes, Le Mans, mais aussi ceux de la Bergerie nationale de Rambouillet.

L'agglomération nantaise (un demi-million d'habitants) abrite encore près de 1 500 exploitations. *« Mais 550 agriculteurs de plus de 50 ans y sont sans successeur. Mille emplois sont concernés »*, selon Jacques Floch (PS), député et maire de Rezé. Entre les anciens sans successeur, qui rêvent de voir la ville arriver à leurs portes pour vendre les terres à bon prix, et les jeunes qui veulent travailler là mais n'osent investir compte tenu des incertitudes, les intérêts divergent radicalement. Comme l'agriculture de montagne ou du littoral, l'agriculture périurbaine a besoin de règles de protection. Au-delà des plaidoyers sur la nécessaire rencontre des citadins et des ruraux, les participants au colloque de Bouguenais ont rappelé une vérité toute crue : la présence d'agriculteurs actifs constitue encore la façon la moins chère de conserver un peu de verdure autour des centres urbains.

Cela permet aussi de contenir la progression des lotissements de maisons individuelles, si coûteux en tuyaux d'assainissement et autres infrastructures. Enfin, la polyculture représente des emplois (un pour 100 hectares en moyenne), moins certes qu'un espace vert urbain (un emploi pour un demi-hectare), mais davantage que les étendues céréalières (un pour 200 hectares) et bien plus que la forêt (un pour 500 hectares), a indiqué Frédéric Guimier, de l'association Ceinture verte du Mans.

M. V.

Alain Juppé réoriente la politique d'affichage publicitaire à Bordeaux

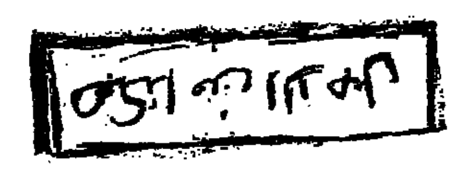
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février, le maire de Bordeaux, Alain Juppé, a décidé de réorienter sa politique en matière d'affichage publicitaire. Après avoir constaté une réglementation *« imparfaite »* des zones de publicité restreintes et *« des pratiques parfois contestables menées par les afficheurs »* (*Le Monde* du 17 décembre 1996), M. Juppé veut *« une politique exemplaire »*. Il a annoncé qu'il exigerait la mise en conformité des panneaux d'affichage selon la réglementation en vigueur dans un délai de deux mois sous peine de poursuites judiciaires (259 panneaux 4 x 3 sont jugés non conformes sur près de 1 300). Un groupe de travail doit se constituer dans les semaines à venir pour définir une nouvelle réglementation de la publicité locale. Ces décisions font suite à la campagne de dénonciation des rapports entre l'afficheur Decaux et la ville menée par Denis Teisseire, élu d'opposition (*Le Monde* du 28 décembre 1996).

Alain Juppé a également proposé la résiliation de deux contrats qui liaient la ville avec deux filiales Decaux depuis 1981 et 1983 portant sur 21 panneaux électroniques d'information et huit « sanisettes ». Les avenants (qui ont coûté respectivement 20,8 et 10 millions de francs en 1996) ont été qualifiés de *« peu sûrs »* et il sera procédé à de nouveaux appels d'offres. L'opposition a considéré que cette remise en ordre était insuffisante et réclamé la résiliation de la totalité des contrats illicites. – (*Corresp.*)

DÉPÊCHES

■ **VAL-D'OISE : Le conseil général du Val-d'Oise** a adopté à l'unanimité, lundi 24 février, une motion refusant l'installation de gigantesques complexes de salles de cinéma *« pour préserver l'activité des cinémas de proximité »*, considérant que ce type de salles serait *« dévastateur pour la politique de service public mise en place par de nombreuses municipalités »* et *« contraire à l'intérêt culturel général »*.

■ **VIENNE : Le conseil général de la Vienne a donné le feu vert,** lundi 24 février, à l'implantation à La Chapelle-Bâton d'un laboratoire de recherche souterrain de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra). Les socialistes ont rejoint la majorité pour approuver l'implantation du laboratoire, à l'exception d'un conseiller, Gérard Barc, qui s'est abstenu lors du vote, estimant qu'il lui manquait l'avis de la commission nationale d'évaluation sur des données complémentaires en hydrogéologie.





Le dilemme des maires

La loi Debré sur l'immigration divise les municipalités. A l'exception des maires du Front national, qui refusent de signer les certificats d'hébergement, les attitudes des élus sont surtout dictées par leur sensibilité personnelle et par les caractéristiques de leur commune

IL y a ceux qui croient aux ravages de l'immigration clandestine et ceux qui n'y croient pas. Le maire (FN) de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier assène d'emblée sa perception : *« Je considère qu'il y a déjà trop de pauvres en France pour en accueillir de nouveaux. Les Africains n'ont qu'à s'arranger avec leurs voisins. Faute de quoi, en venant chez nous, ils mettent en péril la sécurité des biens et des personnes en nourrissant les réseaux de la clandestinité, de la délinquance et de la drogue. »*

Dans la bouche de nombreux élus, la question de l'immigration est désormais indissociable de celle du Front national. *« Vitrolles me donne raison »*, estime Jean-Marie André, maire (UDF) de Beaucaire (Gard). *« Les gens votent Le Pen parce qu'ils ont peur. Je suis donc pour le renforcement de la loi Debré. »* Comme Jean-Luc Reitzer, maire (RPR) d'Altkirch (Haut-Rhin), qui considère que tout ce qui va dans *« le sens du contrôle »* est *« de bon sens »*. Il le justifie par la pression de la population : *« Dans leur grande majorité*, dit-il, *mes administrés* [6 500 habitants, dont 25 % d'immigrés turcs et marocains] *demandent plus de rigueur dans la délivrance des certificats d'hébergement. »*

En revanche, le maire de Colombes (Haut-de-Seine), Dominique Frelaut (PCF), membre du bureau de l'Association des maires de France (AMF), accorde les certificats d'hébergement sans difficulté. Selon son expérience *« de base sur le terrain »* – il est le premier magistrat de cette ville de 78 000 habitants depuis trente-deux ans –, ce ne sont *« ni les sans-papiers ni les gens qui ont demandé des certificats d'hébergement qui créent la délinquance et l'insécurité dans les quartiers »*. A Lormont (Gironde), par où sont passées toutes les vagues d'immigration de la région bordelaise et où les problèmes d'hébergement se posent plus qu'ailleurs, dans les tours qui dominent la rive droite du fleuve, *« les demandes correspondent réellement à des accueils de famille »*, estime le maire (PS), Jean Touzeau : *« J'ai trouvé chez la plupart des familles un grand respect des règles. Nous devrions arrêter de croire que tous ces gens viennent chez nous pour user et abuser de la France. Soyons plus modestes. Une grande partie des personnes sont réellement en danger et ils ne voient pas où est la France qu'ils avaient imaginée. »*

Il y a aussi ceux qui croient que l'hébergement est une des filières privilégiées de l'immigration clandestine et ceux qui n'y croient pas. Conséquents avec eux-mêmes, les maires du Front national refusent systématiquement de signer les certificats d'hébergement à Orange, à Marignane, à Vitrolles et à Toulon. Ils ne sont pas les seuls. Le maire (RPR) du Grau-du-Roi (Gard), Etienne Mourrut, a refusé, en 1995, toute demande d'hébergement *« pour protester contre le manque de contrôle qui accompagne cette procédure et qui favorise l'immigration clandestine »*. Il dit avoir connu des exemples de *« tricheries »*, mais il a été rappelé à l'ordre par le préfet. Depuis, il signe, mais fait systématiquement appel pour vérification à l'Office des migrations internationales (OMI).

Patrick Braouezec, maire (PCF) de Saint-Denis, estime que *« ce n'est pas par le biais des visites que se fait l'immigration clandestine »*, à l'instar de son camarade André Gérin, le maire (PCF) de Vénissieux (Rhône), qui juge *« marginal »* ce phénomène. Françoise Nicolas, le maire (RPR) de Vandoeuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle), n'a relevé qu'un seul faux parmi les 266 dossiers dont elle a été saisie l'année dernière.

Paradoxalement, les deux points de vue qui s'opposent se réclament de la défense de l'identité française. Mais, pour les uns ou les autres, il ne s'agit manifestement pas de la même.

Sous l'impulsion du maire, Michel Destot (PS), la majorité du conseil municipal de Grenoble (PS, PC, divers gauche, Verts) adopte le 17 février, en pleine polémique sur la loi Debré, un voeu qui *« condamne cette dérive des lois sur l'immigration (...), qui sont un danger pour notre pays ; elles marquent un reniement de sa tradition, de son histoire et de sa culture, dont le meilleur repose sur la devise républicaine, le respect des droits de l'homme, l'accueil des étrangers »*.

Même réaction vive d'Alain Rousset, le maire (PS) de Pessac (Gironde), où les tours et les barres d'immeubles abritent quarante nationalités : *« Il ne faut pas se contenter de combattre la loi Debré. Il faut matraquer la loi Pasqua. J'ai très peur d'un système qui précarise et qui inquiète ceux qui sont engagés dans un processus d'intégration. »* Même sentiment chez le maire de Nantes (Loire-atlantique), Jean-Marc Ayrault : *« Je ne veux pas de cette diabolisation des étrangers et de cette image rabougrie des Français. »* Quant à Michel Balbot, maire (Vert) de Meillonnec (Côtes-d'Armor), qui assiste au dépérissement du centre de la Bretagne, il espère que l'immigration amènera la renaissance. Quelques-uns, comme Pascal Buchet, maire (PS) de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) ou Serge Poignant, maire (PS) de Quimper (Finistère), qui partagent cette conception ouverte de la nation, n'hésitent pas à avertir : ils n'auraient pas appliqué la loi Debré dans sa première mouture.

> Alain Rousset, maire (PS) : « J'ai très peur d'un système qui précarise ceux qui sont engagés dans un processus d'intégration. » André Cassagne, maire (RPR) : « Je connais mon village, et quand quelqu'un dépose une demande, je sais où il habite. »

Gérard Ducarre, le maire (RPR) de Saint-Chamont (Loire), où les plaies de la désindustrialisation sont encore vives, qui signe *« le minimum de certificats d'hébergement »*, oppose une autre vision : *« Il y a des seuils à ne pas franchir. Il nous faut des règles, même si elles contrarient l'éthique. Ces intellectuels qui signent des pétitions, avec un whisky et un cigare, ils feraient mieux de venir dans les cages d'escalier pendant le ramadan. »* Jean-Marie Le Chevallier, maire de Toulon, surenchérit : *« Je ne tiens pas à ce que Toulon ressemble à certains quartiers de Marseille, où l'on a l'impression de n'être plus en France. Il ne s'agit plus d'immigration mais d'invasion. »* Jacques Masden-Arus, maire (RPR) de Poissy (Yvelines), qui vérifie lui-même chaque demande, n'est *« absolument pas choqué »* par la déclaration de départ que la loi Debré voulait imposer à l'hébergeant : *« Je ne vois pas ce qu'il y a de pernicieux ou de contraire à la dignité humaine de renvoyer un papier à la mairie. La comparaison avec Vichy me paraît d'un autre âge et c'est assez triste que des gens censés être des intellectuels puissent faire cet amalgame. »*

On aurait tort de ne voir ici qu'un affrontement idéologique classique, droite contre gauche. Sur la question de l'immigration, la plupart des maires ont des positions très nuancées. L'affaire n'est pas abstraite pour eux. Elle met en jeu la liberté et la cohabitation d'hommes et de femmes au sein d'un espace dont ils ont la responsabilité. Aussi, au-delà de son appartenance politique, le maire réagit-il d'abord avec sa propre sensibilité. Joël Guerriau, le maire (UDF) de Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique), déclare n'avoir *« jamais refusé un certificat, par principe humaniste »*.

Pour s'expliquer, beaucoup se réfèrent à la dimension humaine des cas concrets auxquels ils sont confrontés. Le maire (PCF) d'Homécourt (Meurthe-et-Moselle), Jean-Pierre Minella, se refuse *« à faire de l'inquisition »*. N'est-il pas lui-même un petit-fils d'immigré ? Dans le même département, bien qu'élue sous une étiquette politique opposée, le son de cloche est identique chez Françoise Nicolas, maire de Vandœuvre-lès-Nancy : *« Le dernier cas qui m'a été soumis était celui d'un étudiant syrien qui venait de perdre son bébé. Il demandait à recevoir sa famille. J'ai signé sans hésitation. »*

Autant de maires, autant de consciences individuelles qui peuvent parfois amener les premiers magistrats d'une ville à transgresser la loi. Sous couvert de l'anonymat, un maire d'une commune gardoise raconte : *« J'avais sur ma commune un ouvrier agricole marocain en situation irrégulière, un brave type à qui l'on demandait de rentrer dans son pays d'origine. Or, il devait se marier avec une Maghrébine de nationalité française qui travaillait dans une entreprise de la région. La préfecture m'a demandé où il était. J'ai fait le mort alors qu'on savait très bien où il était hébergé. Les gendarmes le savaient aussi et ils n'ont pas cherché. Finalement, j'ai marié les deux jeunes. »*

LES *« indignations »* ressenties face aux projets de loi n'empêchent pas certains de se poser des problèmes. Le maire (PS) de Saint-Brieuc, Claude Saunier, reconnaît que, *« si une famille n'est pas en mesure d'assumer le séjour d'un visiteur étranger, nous n'avons pas à transférer sur le contribuable les charges d'accueil »*.

Jean-Marie Bockel, le maire (PS) de Mulhouse (Bas-Rhin), estime qu'on ne peut *« éluder la question du retour des étrangers venus pour un court séjour »*. D'autres souhaiteraient qu'on aille plus loin. Gérard Dezempte, le maire (RPR) de Charvieu-Chavagneux (Isère), propose une mesure radicale : *« Celui qui héberge un étranger est garant. Pourquoi ne pas prévoir une astreinte de plusieurs centaines de francs par jour lorsqu'il ne peut pas prouver que l'hébergé est bien parti. »*

Les circonstances révèlent aussi des situations complexes. Roger Quilliot, le maire (PS) de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dome), témoigne : *« Nous avons vu débarquer récemment de jeunes Roumains qui vendent* Macadam *dans les rues. Or tout le monde le sait, ils sont entrés en France par une filière clandestine. Ils sont passés par la Belgique, avec la bénédiction, si j'ose dire, d'une association paroissiale. En fait, ils travaillent pour le compte d'une société belge. J'appelle ça des marchands d'esclaves. Ces gamins nous ont posé de sacrés problèmes en squattant des appartements privés. Ça a fait tout un ramdam dans la ville. Aujourd'hui, on menace d'expulsion ces malheureux qui gagnent trois sous. Dans cette affaire, c'est l'Etat qui n'a pas fait son boulot. Pourquoi la police des frontières les a-t-elle laissés entrer ? »*

Ce concret de l'immigration délimite deux catégories de maires que ne recoupent pas toujours les frontières idéologiques : les maires des grandes agglomérations et ceux des petites villes ou des villages. Les premiers ne sont pas « au contact » de la réalité.

Les cabinets de Jean-Claude Gaudin, à Marseille, ou d'Alain Juppé, à Bordeaux, le reconnaissent volontiers. En amont, toute une série de filtres et de services spécialisés font le tri. *In fine*, le maire ne signe que les contrats d'hébergement qui ne posent pas problème et, souvent, délègue sa signature. Dominique Baudis, le maire (UDF) de Toulouse (où les demandes sont passées de 1 498 en 1992 à 3 300 en 1996), qui était monté en ligne en 1993 contre les « mariages blancs », se contente d'appliquer la loi *« dans le cadre du décret Badinter-Fabius »*. *« Quand les certificats arrivent sur mon bureau*, témoigne Jean Tardito, le maire (PCF) d'Aubagne (Bouches-du-Rhône), *c'est qu'ils sont acceptables. »* Confirmation par André Vallet, maire (UDF) de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône) : *« Nous accordons automatiquement les certificats, car les dossiers ont été instruits par la police administrative. »*

Proximité oblige, l'attitude est différente chez les maires des petites cités. Que ce soit André Cassagne, le maire (RPR) d'Hardricourt (Yvelines), – *« je connais mon village et, quand quelqu'un dépose une demande, je sais où il habite et combien ils sont »* –, Jean Yannicoppoulos, le maire (divers droite) de Garons (Gard) – *« dans un village comme le nôtre, on sait qui est qui »* –, ou Roger Meï, le maire (PC) récemment réélu de Gardanne (Bouches-du-Rhône) – *« nous connaissons tout le monde et il n'y a jamais d'histoires* –, tous estiment que le problème ne fait pas partie de leurs préoccupations.

COMME Jean-Marie Darmian, maire (PS) de Créon (Gironde), ils ne sont pas loin de voir dans les projets de loi successifs *« une vision métropolitaine »* des grands élus qui *« tiennent tous des villes importantes »*.

La loi Debré amendée Mazeaud provoque, semble-t-il, un soulagement général. *« Il remet les choses en place, c'est à l'Etat de faire la police »*, résume Etienne Blanc, le maire (UDF) de Divonne-les-Bains (Ain). Le maire (RPR) d'Oullins (Rhône), Michel Terrot, estime que *« c'est plus rationnel ainsi »* et Guy Langagne, maire (PS) de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), que *« c'est moins pire »*. Leçon finale à deux voix : *« Confier aux maires un pouvoir de délation ne faisait pas autre chose*, pour Catherine Trautmann, maire (PS) de Strasbourg (Bas-Rhin), *que substituer à la légalité républicaine des illégalités communales »* ; *« une politique nationale homogène confiée au préfet est la meilleure chose*, pour Jacques Vernier, maire (RPR) de Douai (Nord), *qui n'a jamais compris pourquoi on demandait aux maires de signer des certificats d'hébergement »*, dans la mesure où *« les maires peuvent prendre des décisions des plus laxistes aux plus sévères »*.

Le 23 janvier, avant que la tempête n'éclate, le bureau de l'Association des maires de France ne disait rien d'autre et prévenait le gouvernement : *« Il n'appartient pas aux maires mais à l'Etat de mettre en œuvre par ses propres moyens les dispositifs qui lui paraissent susceptibles de prévenir l'immigration irrégulière (...). L'AMF propose que la délivrance des certificats relève des préfets. »*

Jean-Paul Besset
avec nos correspondants
Dessin : Serguei.

La protection sociale, une machine à redistribuer

DÉBATS sur l'épargne-retraite et le revenu minimum d'insertion, *malaise* endémique dans les hôpitaux et tensions permanentes entre caisses d'assurance-maladie et syndicats médicaux, *incertitudes* sur la politique familiale, controverses sur les aides à l'emploi et dérive des comptes *sociaux* : depuis plusieurs années, la protection *sociale* est devenue le théâtre de multiples interrogations et de polémiques récurrentes, notamment sur son efficacité et son coût. Elles disent bien l'importance prise par un système de redistribution assurant désormais 36 % du revenu des *Français* et, souvent, davantage pour les foyers modestes.

Très chère protection sociale ! Au moment où le ministère des affaires sociales rend publique une étude sur cette grande machine redistributive (*Les Comptes de la protection sociale, 1990-1995*, Informations rapides, n° 84), les compteurs s'agitent à nouveau. Il y a quelques jours, le ministre du budget, Alain Lamassoure, déclarait que le déficit de la Sécurité sociale serait sans doute un peu plus important que prévu. Une note de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss), révélée par *Les Echos* du 25 février, le confirme. La banque de la « Sécu » indique que le déficit s'est *alourdi* de 2,7 milliards de francs (soit 54,2 *milliards*) en 1996 et qu'il pourrait s'accroître de 4,8 milliards supplémentaires en 1997 (35 milliards).

Le bilan des comptes de la protection sociale, publié samedi 22 *février*, n'en est que plus intéressant, d'*autant qu'il couvre* une période marquée par la *récession* de 1992-1993 et par l'apparition de cycles économiques courts, qui ont déstabilisé l'ensemble du système. Jamais la question d'une « réduction de la voilure », posée régulièrement par des personnalités *comme* Raymond Barre ou Edouard Balladur, *ne s'est présentée* avec autant d'acuité. Jamais un renforcement de la cohésion sociale et, à ce titre, sinon une augmentation, du moins une meilleure affectation des prestations sociales, n'a été, selon d'autres, *aussi justifié pour accompagner* les mutations économiques.

Après une décélération en 1994 (+ 2,9 %), les dépenses de protection sociale (retraite, maladie, famille, chômage, invalidité, etc.) ont connu une hausse plus soutenue en 1995 (4 %), loin, toutefois, *des taux de progression de 6 % à 7 % enregistrés entre* 1990 et 1993. Elles ont atteint 2 414 *milliards* de francs, dont 90 sont destinés à la gestion et aux frais financiers liés aux déficits.

Comment se répartit cette *masse énorme*, bien supérieure au budget de l'Etat (1 582 milliards de francs en 1997) ? Les différents régimes vieillesse (pensions de base, retraites complémentaires, préretraites) pesaient, à eux seuls, 978,6 *milliards de francs, soit 43 % du* total des prestations. Si les préretraites sont en nette décélération au cours des années 90 (à l'exception de 1995), les dépenses de retraite *stricto sensu* croissent à un rythme soutenu (5 % en moyenne par an). Deux *phénomènes* expliquent cette croissance : le nombre de retraités (en augmentation de 45 % depuis 1981), qui partent de plus en plus tôt ; l'amélioration de leurs droits (carrières *plus longues*) et la réduction de la proportion de catégories ayant une faible pension (agriculteurs, travailleurs indépendants). En outre, le développement des régimes complémentaires (+ 7,3 % de prestations, en moyenne an*nuelle*, *entre* 1990 *et* 1995) a *gonflé* les dépenses. Ces tendances lourdes ont peu de chance de s'infléchir dans les années à venir.

EFFET « CRISE »

Les prestations de santé (maladie, *handicapés, accidents du travail) prises en charge par la* collectivité représentent, pour leur part, 33 % du total des dépenses et croissent à un rythme encore soutenu (4,4 % en 1995 et 4,7 % pour les seules dépenses maladie). En 1995, « *l'existence d'un effet "crise" a amené les ménages à modérer leurs dépenses dans certains domaines*, observe Gérard Abramovici, du service statistique du ministère des affaires sociales (SESI). *De plus, l'accroissement de la contribution des assurés au financement des dépenses et la poursuite de la politique de maîtrise d'offre des soins du secteur hospitalier comme du secteur ambulatoire ont joué dans le même sens* ». Pourtant, 1995 a été marqué par une reprise de la consommation médicale, qui s'est à nouveau infléchie en 1996 sous l'effet – largement psychologique – de l'annonce du plan Juppé et des menaces de sanctions financières pesant sur les médecins libéraux.

Les dépenses pour la famille et la maternité, qui ont atteint 350 milliards de francs en 1995 (15 % du total), ont progressé de 4,1 %. Dans cet ensemble, les aides au logement ont connu une très forte hausse entre 1992 et 1994, ce qui tend à montrer que, au cours de cette période, de nombreux ménages sont passés sous les seuils de revenus ouvrant droit à ces allocations. *Quant à l'effort en faveur de l'emploi et de la lutte contre le chômage, qui absorbe* 7 % des dépenses de protection sociale, il a connu une forte progression entre 1991 et 1993, avant de se stabiliser en 1994, puis de reculer de 4,9 % en 1995. Après la forte progression du nombre de chômeurs *indemnisés en 1991-1993, on* a assisté à un renversement de tendance, avec un recul de 211 000 de leur nombre les deux années suivantes, qui était certes lié à l'*amélioration de l'emploi en 1995, mais aussi à la hausse des radiations* et au durcissement des conditions d'indemnisation du chômage intervenu en août 1992.

ARBITRAGES IMPLICITES

Depuis la récession de 1992-1993, la protection sociale a toujours été « dans le rouge » : de 22,1 milliards en 1992, son déficit est passé à 72 milliards en 1993 pour revenir à 47,7 milliards en 1994 et à 51,2 *milliards de francs en 1995*. Ces besoins de financement sont dus, pour l'essentiel, à la Sécurité sociale et, accessoirement, aux régimes de retraite complémentaire, l'assurance-chômage ayant retrouvé l'équilibre financier depuis 1994. L'ajustement des recettes aux dépenses n'est toujours pas réglé, et il ne le sera pas, au mieux, avant 1998-1999, selon les prévisions optimistes du gouvernement.

Devant la pénurie grandissante des ressources sociales, la collectivité a commencé à élargir le financement à l'ensemble des revenus, notamment à travers la CSG. Elle a, aussi, fait des arbitrages implicites entre les diverses catégories. La comparaison entre l'évolution des dépenses en faveur des retraités, des malades et des familles d'un côté, des chômeurs de l'autre, est sans équivoque : ces choix se sont opérés, ces dernières années du moins, au profit des trois premières catégories et au détriment de la quatrième, même si les aides à l'emploi (hors indemnisation) ont connu une progression rapide.

Pour cruelle qu'elle soit, l'expli*cation de cette différence de traitement n'en est pas moins simple* : les chômeurs sont des allocataires à la merci d'un changement de réglementation et, de surcroît, mal défendus : les malades et les médecins sont, eux, des consommateurs de soins et des ordonnateurs de dépenses dont il est difficile de modifier les comportements, et que l'on manie avec précaution. Quant aux 11 millions de retraités, en dépit de l'effort qui leur est demandé, ils *continuent de bénéficier* de la bienveillance d'une société et d'une classe politique vieillissantes.

Jean-Michel Bezat

RECTIFICATIFS

Trisomie 21

Contrairement à ce que pouvaient laisser penser certains articles et publicités sur la Fondation Lejeune, la trisomie 21 n'a pas été découverte en 1959 par le seul professeur Lejeune, mais par une équipe composée du professeur Raymond Turpin et des docteurs *Jérôme Lejeune et Marthe Gauthier.*

Médecins du monde

Jacky Mamou est président de Médecins du monde et non de Médecins sans frontières comme indiqué par erreur dans nos éditions du 22 février.

Les gens *par Kerleroux*



Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Justice contre le FN

EN Allemagne – expliquait en substance l'un des responsables du journal, le *Berliner Zeitung*, qui a publié un entretien avec Catherine Mégret, maire de Vitrolles –, un homme politique qui ferait de telles déclarations serait contraint d'abandonner la vie publique. En Allemagne, des propos comme ceux de l'épouse du numéro deux du Front national, affirmant par exemple que « *les immigrés (...) font des gamins pour toucher des allocations* » ou qu'« *il y a des différences entre les races* », soulèveraient une telle indignation que leur auteur n'aurait pas d'autre choix que de se démettre de son mandat ou de sa fonction. En Allemagne, d'ailleurs, la justice aurait tôt fait de poursuivre l'auteur de ces phrases, élu ou non, pour incitation à la haine raciale.

En France, lorsque Jean-Marie Le Pen avait explicitement affirmé, à l'automne 1996, l'« *inégalité* » entre les « *races* », la chancellerie avait estimé, contre l'avis de certains juristes, que la législation existante ne permettait pas d'engager l'action publique contre le président du Front national. Le garde des sceaux, Jacques Toubon, en avait conclu à la nécessité de compléter l'arsenal législatif par des dispositions réprimant toute forme de racisme, non seulement en actes, mais aussi en paroles. La majorité parlementaire se refuse, cependant, à examiner un projet qui, si l'on n'y prend garde, pourrait aboutir à restreindre la liberté d'expression. D'autant plus que, dans une concession à l'air du temps, M. Toubon avait expliqué, dans un entretien, que son projet devait permettre « *aussi de poursuivre les messages racistes dits "anti-français"* ».

Les propos de Mme Mégret placent à nouveau la justice devant ses responsabilités. Bousculer le droit, fût-ce pour combattre ceux qui abusent de la patience des démocrates, n'est pas de bonne politique. Instituer un droit d'opportunité, pour combattre le Front national, c'est conforter son discours en le plaçant en position de victime. La loi est aussi construite, amendée et renforcée par la jurisprudence des juges. La cour d'appel de Rouen vient de le montrer, en se « rebellant » contre la Cour de cassation, par un arrêt selon lequel les témoignages permettent d'affirmer que M. Le Pen a torturé en Algérie.

Les déclarations du maire de Vitrolles n'ont pas la prudence ou la rouerie de celles du chef du Front national ou du numéro deux du parti, Bruno Mégret, époux de Mme Mégret. Cette dernière dit clairement ce que la propagande de l'extrême droite s'emploie d'habitude à suggérer. Assimilant « les immigrés » à la violence, à la paresse, au profit qu'ils feraient sur le dos des « Français », annonçant que les subventions municipales seront retirées « *aux associations d'origine maghrébine* », promettant de remplacer les éducateurs par des policiers et la prévention par la répression, Mme Mégret se situe clairement en dehors des lois de la République.

Elle doit donc être poursuivie par sa justice.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 955 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les souvenirs d'un ours

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes, Le Monde *n'a pas paru du vendredi 14 février au lundi 17 mars 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le numéro daté 22 janvier 1947.*

AH ! le bon livre ! Et le brave homme ! C'est de Lucien Descaves que je veux parler, et de ses *Souvenirs d'un ours*. Tel il se voit, hirsute, grognant et griffu, content de son mauvais caractère, *claqueur de portes et disant tout, n'ayant pas* cessé, depuis soixante ans de combat, de se mettre en travers, de jeter sa serviette sur la table au milieu du dîner ou du déjeuner, et de sortir, affirmant que c'est la dernière fois qu'on l'a vu.

Au fond, le meilleur *homme du* monde, sans rancune, sans méchanceté, capable de retours, étant juste ; et bien plus encore d'amitiés fidèles envers ce qu'il a une fois aimé. Ce réfractaire né n'en a jamais eu qu'à l'hypocrisie et aux combinaisons douteuses, aux manques de parole, de franchise et de caractère. Ses colères ne viennent pas d'un cœur *envieux ni d'un foie malade, mais d'un sentiment vif de la jus*tice, et de la justice offensée. Voilà quatre-vingt-cinq ans qu'il est ainsi, et il mourra tel, non sans avoir dit jusqu'à son dernier jour ce qu'il pense, ce qu'il respecte et ce qui l'*afflige*.

Il a consacré toute sa vie au culte, au service des lettres, et l'âge ne lui a rien ôté de sa fougue, de son amour de la vie, de ses facultés d'enthousiasme et d'indignation. C'est beau, à quatre-vingt-cinq ans, de pouvoir écrire, de la même *plume alerte et véhémente* : « *Je ne suis las de rien, pas même de mes désillusions.* »

Emile Henriot
(22 janvier 1947.)

Le coût du mépris *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

IL A DONC SUFFI *de l'amendement Mazeaud, c'est-à-dire* la suppression du devoir dont était menacé l'« hébergeant » de signaler à la police le départ des étrangers accueillis sous son toit, pour que les sondages favorables à la loi Debré grimpent, paraît-il, de 49 à 69 %.

On s'est peu interrogé sur cette hausse massive et *fulgurante (moins de quarante-huit* heures). Elle n'a sûrement pas tenu aux seules explications du législateur et aux nasardes subies par les pétitionnaires. Il fallait que la première rédaction ait paru inacceptable, après coup, à des millions de citoyens. J'ai questionné quelques-uns de ces 20 % de ralliés au projet.

Réponse unanime : *ils avaient ressenti* comme une *agression*, une humiliation, que le texte initial les ait crus capables d'aller renseigner la police sur leurs hôtes, sitôt ceux-ci partis de chez eux. « *J'ai pris cette présomption pour du mépris !* » : l'indignation s'exprime le plus souvent sous cette forme, et elle survit à l'amendement. *Quels cabinets cyniques avaient* pu sous-estimer à ce point l'honneur de leurs *concitoyens* et la permanence, plutôt rassurante en nos temps de « repères effacés », des règles antiques de l'hospitalité ?

Les moins de trente ans – l'âge moyen des premiers pétitionnaires – ajoutent que si les auteurs de la loi ont pris *pour un trait constant* du tempérament *français* les records de délation de leurs aînés sous l'Occupation, eux, les *enfants* et petits-enfants, ne mangent plus de ce pain de la honte, et leur pratique des échanges internationaux les a formés à plus de fraternité. Ils entendaient qu'on se le tînt pour dit. Comment ne pas accueillir ce souci transpartisan comme une des bonnes nouvelles de l'année !

Même réparé, le mépris laisse des traces. Il trahit un manque de *considération pour* l'ad*ministré et pour le contradicteur*, dû aux logiques majoritaires, technocratiques, médiatiques et publicitaires. Parce que les antennes, dociles aux annonceurs, obligent leurs invités à remplacer les arguments, jugés trop longs et ennuyeux, par des injures et des slogans, le débat entrouvert sur l'*immigration n'aura vu s'échanger que des noms d'oiseaux*, destinés à discréditer globalement l'interlocuteur.

Tel cinéaste de terrain a été assigné à résidence en quartiers chauds par un ministre banlieusard de fraîche date. Tel philosophe sans cesse présent dans les studios a soupçonné les *signataires de rechercher les* « *sunlights* ». Tel possesseur de piscine renvoyait son vis-à-vis au bain...

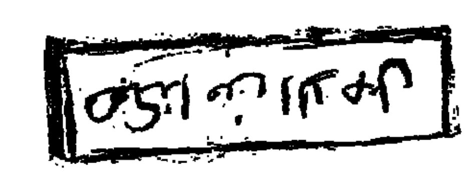
Quiconque s'interrogeait sur l'opportunité de l'article litigieux s'est vu traiter de « Parisien », de « salonard », de « gauche caviar » (quolibet en pleine vogue), ou, faussement, d'« *irresponsable favorable à l'immigration clandestine* » ; comme si la liberté d'opinion ne consistait pas à penser, le cas échéant, contre son milieu, son quartier, son intérêt.

On croyait entendre les narquoiseries comme « belles âmes » ou « chers *professeurs* », qui saluèrent les contempteurs des guerres coloniales... jusqu'au jour où de Gaulle se rangea aux vues des protestataires. A quel niveau tombera-t-on lors des prochaines élections, dont l'incertitude fait déjà refleurir, dans les partis, les assauts de mauvaise foi et les vocabulaires de guerre civile ?

« *Il est assez ordinaire de mépriser qui nous méprise* », note La Bruyère. D'où le peu de cas fait de la loi, chez ceux qui se sentaient humiliés par elle. Ces mépris en chaîne ont un coût insoupçonné : intolérance et violence accrues, incompréhension et rejet de l'Autre, fût-il de *même couleur, dédain de toute pensée minoritaire*, auquel répond l'irrespect de la légalité, abaissement de la valeur des mots, du débat d'idées honnête, des processus d'accord.

La loi Debré sera votée. Les tracts seront balayés au ruisseau. Les vedettes de l'écran repasseront des démonstrations de *rue* aux *scènes de fiction*, où on voudrait les cantonner. Restera acquis qu'après avoir failli l'admettre, les citoyens n'ont pas supporté qu'on les croie capables de transiger avec cet héritage immémorial, ce reliquat de sacré qu'est l'hospitalité, sans parler du bonheur qu'ils y prennent et qui ne regarde qu'eux.

Grâce à la nouvelle génération, l'*opinion* s'est souvenue qu'on pouvait encore faire, d'un projet de loi, une affaire d'honneur, « *cette vertu déraisonnable* » dont Camus dit que, « *comme la pitié, elle prend le relai de la justice et de la raison devenues impuissantes* ».



De la suite dans les idées

par Daniel Bensaïd

ON a pu lire dans les gazettes, ces derniers jours, des vertes et des pas mûres à propos du mouvement contre le projet de loi Debré. Que de morgue envers le peuple, sous prétexte d'interpeller en son nom une *« élite »* irresponsable. Certains ont vu dans le mouvement pétitionnaire *« quelque chose de pervers »*. D'autres ont dénoncé *« un civisme de caste »* ou une *« mobilisation lyrique de la caste de gens célèbres »*. D'autres ont raillé l'indignation de *« saltimbanques »*, *« professionnels du monde virtuel »*. D'autres encore se sont attristés de ces excès d'intellectuels émotifs, *« généreux mais aveugles »*, *« n'écoutant que leurs sensations du moment »* et *« habitant leur rêve »*. Franz-Olivier Giesbert dénonce un remue-ménage qui *« désespère Argenteuil »* et *« apporte de l'eau au moulin du Front national »* (*Le Figaro* du 22 février). Alain Finkielkraut stigmatise une indignation aristocratique des *« privilégiés de la mondialisation »* : *« Marie-Antoinette défend les immigrés »* (*Le Figaro Magazine* du 22 février).

Refuser une législation xénophobe et discriminatoire serait en somme un luxe dangereux et un cadeau – royal sans doute – au Front national. Tant de confuse mauvaise foi vaut bien quelques éclaircissements.

Certains ont parlé d'indécence et de résistance sans risques. Jean Kahn et Serge Klarsfeld ont jugé abusif et inacceptable que l'on puisse *« manifester dans l'ombre de la Shoah »* avec des valises. Auraient-ils le monopole de la Shoah, ou celui de la valise, qui est le symbole de tous les déplacés, déportés et immigrés ? Rappelons pour mémoire la pièce visionnaire de l'Algérien Kateb Yacine (un autre *« saltimbanque »* émotif, sans doute) : *Mohammed, prends ta valise !*

Certes, nous ne sommes pas en 1941. Mais une loi a tout de même été élaborée par un ministre de l'intérieur, acceptée par un gouvernement, adoptée en première lecture par une Assemblée parlementaire, dans l'indifférence quasi générale. Son article premier, aujourd'hui modifié sous la pression des pétitions, ressemble mot pour mot à l'ordonnance du 10 décembre 1941.

La comparaison a valeur d'alerte. Nous ne sommes pas sous Vichy, dites-vous. Mais pourquoi pas en 1938 ? Et qu'auriez-vous répondu à ceux qui protestaient alors contre le décret-loi du 2 mai 1938 sur la police des étrangers, qui, sous prétexte déjà d'éradiquer l'immigration *« clandestine »*, soumettait l'hébergement à un contrôle policier renforcé, dissuadait les mariages mixtes, développait les dénaturalisations, ouvrait des camps d'internement pour les étrangers indésirables ? La dérive de la République a commencé bien avant Pétain.

Comment peut-on oser prétendre que ces mobilisations sur l'immigration seraient une diversion *« perverse »* par rapport à la misère quotidienne que subissent les classes populaires ? Les deux questions sont inextricablement mêlées, ne serait-ce que parce que les immigrés menacés aujourd'hui ne sont ni Mobutu ni Duvalier, mais des travailleurs, avec ou sans

> La fracture n'est plus entre nationaux et étrangers, mais entre possédés – le monde des « sans » – et possédants – le monde des « avec », de la fortune, du pouvoir ou de l'image

emploi. On ne dira jamais assez l'écrasante responsabilité des gouvernements de gauche, qui les ont dissociées. En renonçant d'abord à tenir leurs engagements sur le droit de vote des immigrés en 1981. Puis avec les terribles déclarations de Pierre Mauroy, alors premier ministre, désignant les grèves de Citroën comme des *« grèves islamistes »* : les immigrés n'étaient plus dès lors définis socialement comme des travailleurs, mais confessionnellement ou ethniquement comme des étrangers. Puis il y eut Laurent Fabius, donnant acte au Front national d'avoir posé une *« bonne question »*. Ainsi vont les petites reculades qui font les grandes capitulations.

Les lois Pasqua et Debré ne sont pas des lois d'intégration, mais des lois de désintégration sociale. Sous couvert de lutte contre l'immigration clandestine, au lieu de lutter contre les négriers et employeurs professionnels de désobéissance incivique, elles fragilisent et insécurisent tout étranger en tant que tel. Elles fabriquent des irréguliers. Elles séparent des familles. Elles multiplient les imbroglios juridiques. Elles accréditent l'idée que l'immigration est la bonne question et la cause de bien des maux, alors que la racine des peurs qui hantent la société est dans la crise de l'emploi, dans la crise urbaine, dans la crise scolaire, en un mot dans tout ce qui fait qu'on ne sait plus où, comment et à quoi intégrer les déplacés de la mondialisation. Finalement, en fragilisant les immigrés, elles divisent et affaiblissent les travailleurs français eux-mêmes.

Le soudain souci de la lutte des classes de certains de nos publicistes a quelque chose d'étonnant. Ils en ont la vision sommaire des néophytes. Au nom de la lutte des classes, ils auraient sans doute, contre Jaurès, vu dans l'affaire Dreyfus une simple querelle intestine dans les sphères de l'état-major. Ou de la diversion et du luxe dans les mouvements de solidarité avec les luttes de libération algérienne ou vietnamienne. Ils auraient certainement pu dénoncer les barricades du 10 mai 1968 dressées au Quartier latin pour défendre – quelle frivolité... – des franchises universitaires, une lubie de jardinage de la jeunesse dorée. La leçon de ce siècle est pourtant que la lutte des classes est irréductible à une simple action revendicative. Elle est porteuse de valeurs, d'une vision du monde, et rien de ce qui est injuste ne saurait lui être étranger.

Les mêmes parfois qui reprochaient aux cheminots de décembre 1995 leur archaïsme, leur corporatisme étroit de classe reprochent inversement aux pétitionnaires d'aujourd'hui une générosité maladroite envers les immigrés. Au mieux leur concède-t-on une morale bien intentionnée mais politiquement *« perverse »*. Ces critiques affichent ainsi une curieuse idée et de la politique et de la morale, celle d'une morale nécessairement apolitique et d'une politique par nature immorale. Les grévistes de 1995 et les manifestants d'aujourd'hui défendent, au contraire, une idée solidaire de la citoyenneté qui rend la politique morale et la morale politique.

Ces messieurs s'inquiètent d'une possible rupture entre une élite intellectuelle et le peuple, souffrant du chômage et de l'exclusion. Mais pourquoi opposer le sursaut démocratique des uns, qui ont accès à l'espace public, au désarroi de la majorité de la population, au lieu de chercher à les rassembler ? Il est vrai que nombre de salariés, de chômeurs, d'exclus, auxquels on a répété de droite à gauche que l'immigration est *la* (ou l'une des) source(s) de leurs malheurs, peuvent ne pas comprendre ce qui se joue. Ils ne reçoivent pas souvent la visite d'amis étrangers. Ils voyagent rarement. Ils n'ont pas de chambres d'amis et vivent à l'étroit, avec des fils et des filles qui restent plus longtemps à la maison familiale parce qu'ils ne trouvent pas de boulot. Mais chaque expérience démontre la même chose : que la solidarité se forge dans l'action, que la conscience s'élève en luttant, et non dans la rumination solitaire de son sort.

La mobilisation contre la loi Debré est partie de l'article le plus évidemment scandaleux, celui sur l'hébergement. Mais, au fil des mobilisations, on s'est mis à éplucher la loi en tant que telle, à remonter aux lois Pasqua, à en découvrir les enjeux ignorés sur le moment. La vision de l'immigré a commencé à changer avec la sympathie suscitée par la lutte des sans-papiers et avec les défilés au coude à coude de ces derniers jours. Car la véritable intégration est celle qui se forge dans les combats communs et les solidarités de classe. La Résistance et l'Affiche rouge ont ainsi effacé les lois xénophobes de 1938 et de Vichy.

Ces messieurs craignent enfin que tout ceci fasse le jeu du Front national. L'heure serait à l'union sacrée. Mais avec qui, et pour quoi faire ? Une union sans contenu ni principes serait une ligne Maginot. De quoi profite Le Pen, si ce n'est du chômage, des quinze ans de franc fort, de la course aux critères de convergence de Maastricht, des affaires et de la corruption, des effets Tapie ou Tiberi ? Il est devenu de bon ton de clamer haut et fort qu'il faut disputer le terrain au Front national pied à pied, de se battre cage d'escalier par cage d'escalier, maison par maison, comme à Stalingrad. De militer, en somme. Stupéfiante découverte !

Encore faut-il savoir pour quoi l'on se bat et où passe la ligne de résistance. Elle se dessine pourtant, en pointillés, des grandes grèves de l'automne 1995 contre la loi Juppé à la marche civique du 22 février contre la loi Debré, en passant par la défense des sans-papiers ou les états-généraux pour les droits des femmes. Ces résistances ponctuelles et moléculaires entretiennent de secrètes connivences. Car dans ces mouvements sociaux la fracture n'est plus entre nationaux et étrangers, mais entre possédés (le monde des « sans ») et possédants (celui des « avec » – de la fortune, du pouvoir, de l'image). En dépit de sa démagogie populiste, lorsque le peuple bouge, le FN se retrouve alors à sa vraie place, du côté de l'ordre établi. C'est ainsi, et pas autrement, que se retisse le lien et que se refonde le sens de la République.

La crainte de nos censeurs de voir la générosité aveugle des uns entretenir le ressentiment des damnés de la Terre serait plus crédible s'ils avaient fait preuve de quelque assiduité aux côtés des chômeurs en marche pour l'emploi en 1994, des occupants de logements vides, des défenseurs de la Sécurité sociale, et aujourd'hui des immigrés. La lutte contre le lepénisme ne saurait se satisfaire des intermittences de l'engagement et des indignations sans lendemain. Elle réclame de la suite dans les idées, et surtout dans les actes.

Daniel Bensaïd *est philosophe, maître de conférences à l'université Paris-VIII.*

L'hérésie de Jean-Marie Le Pen

par Jean et Jacques Cardonnel

NOUS sommes sidérés devant la similitude des ascensions du national-socialisme hitlérien dans les années 30 et du Front national en 1997 : l'une et l'autre par la voie légale et électorale. L'une et l'autre également « résistibles ».

Dans les deux cas, l'édulcoration de l'exigence d'humanité par ses champions traditionnels (Eglises, démocrates et forces de gauche) devient coupable d'une montée politique de l'inhumain. Elle fait la courte échelle à la « bête immonde » qui crie : *« J'ai le don de simplifier les problèmes »* (Adolf Hitler).

En effet, face au chômage, à l'insécurité, la même clameur retentit : c'est la faute à l'étranger, au juif, au métèque, à l'affameur des bons autochtones, des bons Allemands, des « Français de souche ».

Tous ceux qui se réclament de la superbe devise de la République, « Liberté, égalité, fraternité », ont ainsi plus peur d'être taxés de naïveté, d'utopie, que de ne plus rien attendre de l'homme, tant la mondialisation par les lois économiques traduit l'idée perverse d'une nature humaine foncièrement égoïste ; la formule traditionnelle *« l'homme est capable de tout »* n'étant entendue qu'au sens restreint *« tout homme est capable du pire »* !

A trois ans du deuxième millénaire après Jésus-Christ, deux cents ans après la Déclaration des droits de l'homme, qu'a-t-il bien pu se passer pour que, à la faveur des lois Pasqua et Debré, les législateurs de la Vᵉ République, veuillent *– ô stupeur ! – nous ramener légalement à la barbarie des* temps où l'étranger était le bouc émissaire responsable de tous les maux ?

Faut-il que nous ayons régressé de deux mille six cents ans au point que les autorités religieuses judéo-chrétiennes elles-mêmes ne proclament pas ce qui est contenu dans le livre le plus ritualiste de la Bible, le Lévitique : *« L'étranger qui réside avec vous sera comme l'autochtone, ton compatriote parmi vous. Aime-le comme toi-même »* (Lévitique, 19, 33-34).

Quand donc l'Eglise, d'accord avec l'humanité, aura-t-elle la lucidité et le courage d'opposer le démenti au contresens monstrueux de Jean-Marie Le Pen : *« Le Christ nous demande d'aimer notre prochain, mais pas notre lointain. »*

Jean Cardonnel *est dominicain.* **Jacques Cardonnel** *est ancien dominicain.*

Cette sphère publique critique qui émerge

par Albert Levy

DEVANT la montée du Front national et ses conquêtes municipales successives, ses prises de position *antirépublicaines* et ses agressions contre la *culture*, on ne peut que constater l'impuissance des responsables politiques à endiguer ces phénomènes. Face à la *question lancinante* de l'immigration, on reste *consterné* par la réponse qu'apportent les pouvoirs publics.

Si à cela on ajoute la croissance inexorable du chômage et la précarisation de l'*emploi*, *où*, *là encore*, on observe une incapacité des politiques successives à renverser la tendance, on comprend alors la crise de confiance qui traverse la *sphère du pouvoir politique* et la démoralisation qui gagne peu à peu les Français.

On assiste aujourd'hui à de profondes transformations de la société *française* : sphère privée, société civile (mutation *du monde du travail* et des structures économiques) et famille (éclatement des formes traditionnelles). Mais aussi à une évolution inquiétante de la sphère du *pouvoir politique*, qui se manifeste par une *crise multiforme* largement analysée et commentée : crise de la représentation politique (dérive vers une démocratie acclamative, rupture du lien civique entre *électeurs et élus*, multiplication des scandales, corruption, népotisme...), crise de la classe politique (constitution d'une « noblesse d'Etat » *coupée de la société*), crise des élites (distance avec la société, incapacité à répondre aux problèmes), crise des structures centralisées (essor des *revendications locales*, régionales, fédérales...), *crise de la citoyenneté* (exclusion, abstentionnisme croissant, extrême droite antirépublicaine).

Devant l'inefficacité et l'incohérence des *politiques suivies* face à ces problèmes, et devant ces bouleversements et ces crises qui secouent les sphères privée et publique de la société, on relève *depuis quelque temps* l'émergence de ce que l'on pourrait appeler une « sphère publique critique intermédiaire » – située entre les deux autres –, une chance peut-être *pour le renouvellement de la citoyenneté* et le réveil de la démocratie.

Cette sphère intermédiaire émergente se constitue et s'organise autour de l'action critique, civique, cognitive et revendicative de nombreux agents et acteurs sociaux, issus surtout de la société civile : une presse d'investigation énergique, un pouvoir judiciaire actif en quête *d'indépendance, une multiplication* des clubs de réflexion et des lieux de débat (comme les Etats-généraux du mouvement social), des centres de production de savoirs nouveaux, des formes et des interventions *artistiques inédites en* rupture avec les modes et le marché, des mouvements sociaux spontanés, une *dynamique* associative forte (prolifération des associations d'habitants, d'usagers, des comités de quartiers, Droit au logement, etc.), l'essor d'une économie parallèle solidaire (*développement des services de proximité*), des expériences nouvelles de démocratie municipale, des formes nouvelles de résistance sociale contre l'iniquité de certaines lois. Au *total, une constellation* d'actions et de mouvements qui témoignent d'une certaine vitalité sociale et d'un sursaut démocratique salutaire.

Une nouvelle médiation entre la société et l'Etat dépassant les formes institutionnelles actuelles

L'autonomie et le développement *de cette sphère publique critique* ainsi que l'articulation de ses multiples manifestations sont des conditions essentielles de son efficacité. Il faut donc œuvrer à sa consolidation et à son renforcement, *car cette nouvelle sphère se* heurte à de nombreuses difficultés, nées, entre autres, de la prise de *conscience de son existence et de sa cohérence. Comment échapper* au marché et à ses lois ? Comment contourner la récupération par le pouvoir ? Comment éviter une institutionnalisation des formes d'action ? *Enfin, et surtout, comment* cette sphère publique critique va-t-elle évoluer vis-à-vis de la sphère du pouvoir politique ? Parviendra-t-elle à la subvertir et à la transformer *ou sera-t-elle à son tour absorbée et neutralisée ?*

Son objectif est de trouver une nouvelle médiation entre la société et l'Etat en dépassant les formes institutionnelles *actuelles*, *anachroniques et sclérosées*, *et les pratiques politiques qui en découlent*, pour favoriser l'émergence d'une nouvelle opinion publique plus responsable, plus engagée, et *déboucher enfin sur une nouvelle citoyenneté* plus active. C'est pourquoi l'affirmation et l'extension de cette sphère publique critique intermédiaire est sans doute *une chance à saisir.*

Face aux dysfonctionnements de notre système politique et aux bouleversements qui affectent la société, l'émergence de cette sphère publique critique apporte, dans le pessimisme ambiant, quelques raisons d'espérer.

***Albert Levy** est chercheur au CNRS (Laboratoire théorie des mutations urbaines, Institut français d'urbanisme, Paris-VIII).*



De la République

Suite de la première page

Poids de l'Histoire, mais aussi poids des idéologies qui brouillent trop souvent, en France, notre perception de la réalité. Il y a des faits que nous ne parvenons pas *à examiner* avec *raison et mesure.*

Ainsi en est-il de l'immigration.

Depuis vingt ans, nous n'avons pas été capables de définir ensemble une approche républicaine *de la question de l'immigration*. Certains objectent que ce n'est pas la priorité des priorités. N'en faisons pas une obsession, mais ne pratiquons pas non plus la politique de l'*autruche*.

C'est un vrai problème, et *nous* n'avons pas le droit de l'ignorer. Les socialistes le savent bien, qui appartiennent à un « parti de gouvernement », comme on a *coutume de le dire. D'où leur* trouble actuel.

Pour l'extrême droite, l'affaire est simple : l'étranger est coupable de tous nos maux. Chassons l'étranger, *qu'il soit en situation* régulière ou en situation illégale – et il n'y aura plus en France ni chômage, ni insécurité, ni crise du logement, ni déficit de *la Sécurité sociale. Le nouveau maire de Vitrolles* vient de tenir en ce sens des propos dénués de toute ambiguïté.

Ce discours – et ce projet – de haine et d'exclusion sont aux an*tipodes de nos propres convictions* et de l'image de notre pays à l'étranger ; ils sont néfastes pour la France. Je veux les combattre.

Mais ne tombons pas dans l'amalgame inverse comme s'il *n'y avait pas de différence entre* l'immigration légale et l'immigration illégale. Une telle confusion ne peut que faire le lit des extrémismes.

Ce qui compte à mes yeux, ce *sont les hommes et les femmes de* bonne volonté, animés de sentiments généreux, que je respecte et souvent que j'aime. Nous partageons ensemble des valeurs fondamentales. C'est pourquoi *nous devons sortir du climat* d'incompréhension qui s'est créé entre nous et qui fait le jeu de ce qui devrait être notre commun adversaire. Ne pourrions-nous tenter de réfléchir sereinement à *ce que pourrait être une politique républicaine* de l'immigration, et nous mettre d'accord sur quelques principes inattaquables :

– Oui à l'accueil et à l'hospitalité, traditions dont la France est fière (notre pays ne reçoit-il pas *chaque année plus de soixante* millions de visiteurs ?) ; oui au droit d'asile pour ceux qui sont persécutés ; oui à l'immigration régulière, dans le respect des lois de la République ; oui à l'intégration de *tous ceux qui veulent* partager nos valeurs, à commencer par la laïcité républicaine.

– Non à l'immigration illégale qui fait le profit de nouveaux négriers du XX[e] siècle ; abaisse dans sa dignité d'homme *ou de femme l'étranger clandestin* ; *provoque* le rejet d'un corps social inquiet et ruine tous nos efforts d'intégration.

– Oui à une politique plus ambitieuse encore d'aide au développement *pour permettre aux Etats* d'immigration de garder au pays leur première richesse : leurs enfants.

Telle est la politique qu'après d'autres le gouvernement tente *de conduire. Je suis sûr qu'elle* peut faire l'objet d'un large accord.

Mais si l'on adhère à ces principes, on ne peut pas refuser systématiquement leur *mise en œuvre concrète.*

C'est pour les appliquer que, depuis quelques mois, nous avons pris plusieurs initiatives : nous avons notamment proposé et fait voter une *loi pour mieux lutter* contre le travail clandestin, qui exploite les plus vulnérables ; et nous avons aussi élaboré un projet de loi sur le séjour des étrangers qui concilie à la fois des mesures *d'humanisation* et la recherche d'une plus grande efficacité dans le contrôle de l'immigration illégale.

Je demande à ses détracteurs de *lire de bonne foi le projet de loi dit Debré*. Ils y trouveront des dispositions qui permettront enfin de régulariser la situation des étrangers qui, jusqu'à maintenant, se trouvaient dans des situations intenables : non régularisables et *non* expulsables (personnes présentes depuis quinze ans sur notre sol, conjoints de citoyens français, enfants nés *en* France...). *Quant à l'immigration illégale, si* on y est *vraiment* opposé, il faut se donner les moyens de la contrôler autrement qu'en paroles. Le gouvernement de M. Mauroy avait institué, *pour cela, le certificat d'hébergement*. Nous avons voulu ajouter au contrôle à l'entrée que prévoyait le décret de 1982, signé notamment de MM. Defferre et Badinter, un contrôle à la sortie *évidemment nécessaire* pour vérifier le respect de la loi.

Le recours à la personne hébergeante pour déclencher ce contrôle n'ayant pas été compris, le Parlement, comme je l'avais souhaité, *nous a aidés* à trouver un dispositif qui ne prête plus à contestation, tant sont nombreux les grands pays démocratiques où *il existe déjà.*

Je remercie la commission des lois de l'Assemblée nationale, et tout particulièrement son président, Pierre Mazeaud. La grande majorité des Français semble ap*prouver le texte ainsi modifié.*

Faut-il, dès lors, changer de terrain et réclamer l'abrogation pure et simple de tout le dispositif légal de maîtrise de l'immigration *irrégulière* ?

Qui ne voit qu'une telle surenchère ferait évidemment le jeu de ceux qui nous accusent de laxisme et d'impuissance ?

S'il y a un combat à mener, c'est celui de rester solidaires, rassemblés autour de l'héritage de la République, quels que soient nos choix politiques ; c'est notre meilleur rempart contre nos tendances à la division et contre la montée de l'intolérance

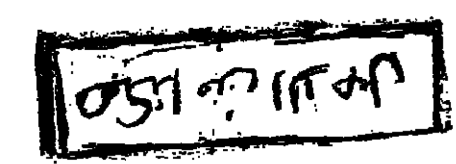
J'ai toujours rejeté les thèses racistes et refusé toute compromission avec leurs propagandistes, je ne varierai pas dans mes convictions. Comme responsable *politique, il est de mon devoir de* mettre en garde : face au péril que je dénonce depuis toujours, ne nous trompons pas de cible. Ne créons pas de nouveaux clivages qui feraient le jeu de ceux que *tous les républicains veulent* combattre. La France, qui a donné au monde la Déclaration des droits de l'homme, a eu aussi ses moments de déshonneur, et c'est l'un des grands mérites de *Jacques Chirac, contrairement à d'autres, que d'avoir osé* le dire au nom du pays.

Je ne transige pas avec les principes républicains. Ces principes ont leurs exigences. N'en ou*blions pas certaines, sous prétexte d'en défendre d'autres*. La reconnaissance de la dignité de chacun, quelles que soient ses origines, ses opinions politiques ou ses croyances religieuses, ne peut *s'accomplir que dans le respect de* nos grandes règles communes.

Notre société, de tout temps, a été diverse dans ses origines, sa culture et son expression, et ne le sera pas moins demain. Ne nions *pas que cette diversité puisse être* une source de difficultés et de conflits, mais abordons ces problèmes avec sérénité. C'est ainsi, et ainsi seulement, que nous pourrons faire de cette diversité, *comme par le passé, une source* de richesse, de créativité et d'intelligence que notre vie nationale doit reconnaître et intégrer pleinement.

S'il y a un combat à mener, c'est celui de rester solidaires, rassemblés autour de l'héritage de la République, quels que soient nos choix politiques ; c'est notre meilleur rempart contre nos ten*dances à la division et contre la* montée de l'intolérance.

Alain Juppé



TRANSPORTS Le Réseau ferré de France (RFF) est un établissement public créé par la loi du 13 février 1997. Ses missions : gérer les voies ferrées de la SNCF et prendre en charge la partie de sa dette imputable au financement des infrastructures (134,2 milliards de francs). ● LE NOUVEL ORGANISME sera aussi chargé des investissements et devra pour cela emprunter 20 milliards par an. Son futur patron, Claude Martinand, espère contribuer à assainir les coûts, en refusant la construction de lignes jugées trop onéreuses. ● LA SNCF bénéficiera immédiatement de cet allégement financier. Son déficit devrait être ramené à 2 milliards de francs en 1997 contre 15,2 milliards en 1996, en attendant l'équilibre des comptes prévu pour fin 1998. ● LA COMMISSION européenne n'a pas renoncé à mettre un jour les opérateurs en concurrence, même si ses projets ont jusqu'ici échoué.

Le Réseau ferré de France veut conduire la SNCF à la sagesse financière

L'établissement public chargé de gérer les infrastructures ferroviaires souhaite aider l'entreprise à prendre de meilleures décisions stratégiques et à mieux tirer parti de son réseau. Son futur président, Claude Martinand, dénonce notamment la dérive des coûts du TGV

À QUOI va servir le Réseau ferré de France (RFF) ? Créé par la loi du 13 février 1997, *cet établissement* public a en principe deux missions : gérer la circulation et l'en*tretien des voies ferrées*, et prendre à sa charge une partie la dette de la SNCF. Si l'on en croit le projet de *budget 1997 que la SNCF présente*ra au comité central d'entreprise du mercredi 26 février, et qui prévoit *un déficit ramené à 2,02 mil*liards de francs contre 15,17 milliards en 1996, la création du RFF permet avant tout d'éclaircir les perspectives de redressement de la SNCF, qui table désormais sur l'équilibre de ses comptes pour fin 1998.

« *On ne peut pas exclure que l'activité du RFF se limite à l'amortissement de la dette hérité de la SNCF* », estime Sylvestre Piam, assistant d'enseignement et de recherche à l'*université Lille-II et consultant* ferroviaire pour l'Union européenne. Héritier des 134,2 milliards de francs de dettes imputables au financement des infrastructures ferroviaires par la SNCF, notamment la construction des lignes à grande vitesse, et appelé à emprunter environ 20 mil*liards de francs supplémentaires* par an pour financer la modernisation du réseau, le RFF aura déjà *fort à faire pour accomplir cette* mission de gestion financière. Des hauts fonctionnaires du Trésor, po*lytechniciens et inspecteurs des fi*nances en tête, ont été d'ores et déjà sollicités pour devenir les « *traders* » d'un des plus gros émetteurs publics. Il est vrai que, selon certains, une gestion plus dynamique de l'ancienne dette de la SNCF permettrait au RFF de gagner plusieurs centaines de millions de francs par an.

PÉAGES

Claude Martinand, chargé par Alain Juppé *d'une mission de préfi*guration du nouvel établissement public, et qui s'apprête à en prendre *officiellemement* la présidence dans quelques semaines, nourrit d'autres ambitions. « *Nous voulons aider la SNCF à prendre de meilleures décisions stratégiques et à mieux tirer parti du reseau* », affirme Claude Martinand. Première arme du RFF, celle de l'expertise, qu'il dispute désormais à l'opérateur ferroviaire. « *C'est bien le seul monopole que la SNCF ait perdu avec la réforme* », estime-t-il en faisant référence aux craintes syndicales, dissipées par la loi, de voir le réseau ouvert à d'autres compagnies de chemin de fer.

Claude Martinand pourrait utiliser prochainement son « *pouvoir de dire non* » à l'occasion du lancement des lignes nouvelles à grande vitesse. « *Quand je vois que, en francs constants, le réseau TGV sud-est a coûté 25 millions de francs au kilomètre, le réseau atlantique, 35 millions et le réseau nord, 41, et qu'on me demande aujourd'hui 55 millions de francs au kilomètre pour le TGV Est, je me demande s'il n'y a pas une dérive perfectionniste des ingénieurs* », explique-t-il. « *Tout dépendra de la capacité du président du RFF à imposer ses options car la loi est volontairement ambiguë. Elle confie la maîtrise d'ouvrage au RFF mais elle l'invite à confier la maîtrise d'œuvre à la SNCF. De quel côté s'installera le pouvoir ?* », interroge M. Piam.

L'autre arme dont dispose Claude Martinand est celle des péages. Désormais propriétaire des voies et responsable de leur entretien, le RFF va percevoir un droit de passage sur les trains de la SNCF. En théorie, l'opérateur versait déjà un péage au profit du compte d'infrastructure de la SNCF. Mais le péage était uniforme et n'avait au*cun rôle économique*. Désormais, le RFF est libre de moduler les tarifs selon les lignes, le degré d'encombrement et les priorités qu'il se fixe. « *Notre objectif est d'encourager le développement du trafic sans fixer les tarifs trop bas afin de ne pas assécher nos moyens de financement* », explique Claude Martinand. Mais « *le lobby de la SNCF a déjà obtenu de la loi deux ans de sursis en gelant à 6 milliards de francs le montant des péages* », met en avant M. Piam. Maigre consolation, le RFF va pouvoir faire évoluer, à l'intérieur de cette enveloppe, la structure des péages : la quasi-gratuité pour les lignes peu fréquentées, des péages élevés pour les lignes à forte rentabilité comme le Paris-Lyon. L'utilisateur du train ne devrait pas percevoir les changements. Le prix du billet continuera à être fixé en fonction de l'environnement concurrentiel de la voiture et de l'avion. La hausse du péage sur les lignes les plus rentables réduira la marge de la SNCF. « *En revanche, la baisse des péages sur les lignes d'aménagement du territoire, qui améliorera la rentabilité de la SNCF, pourrait modifier la perception de l'opérateur ferroviaire à l'égard de ces lignes aujourd'hui délaissées* », explique Claude Martinand.

TRUBLION

Claude Martinand n'est toutefois pas dupe de l'« *usine à gaz* » clé en main préparée par les services de la SNCF pour bloquer l'arrivée éventuelle de concurrents à terme sur les lignes les plus rentables. Même s'il estime qu'elle va dans le bon sens, il compte bien mettre à profit ces deux années de gel pour réfléchir au meilleur système.

Surtout, les 12 milliards de francs dotations de l'Etat et les 6 milliards de francs péages de la SNCF seront insuffisants pour couvrir les 17 milliards de francs de frais d'entretien, les 9 milliards de francs de frais financiers et les 11 milliards de francs d'investissements.

Si l'Etat a consenti, pour 1997, 8 milliards de francs de dotations en capital, « *c'est environ 15 milliards de francs par an qu'il faudrait pour assurer la viabilité du RFF sur le long terme* », estime Claude Martinand.

Si l'Etat veut encourager le transport du fret par rail, il devra apporter au RFF les ressources budgétaires supplémentaires pour adapter le réseau au niveau de service requis par les industriels et pour fixer les péages de manière à concurrencer les routes nationales, subventionnées par la collectivité.

Décidé à devenir le trublion des chemins de fer, Claude Martinand s'engage à court terme à maîtriser les programmes d'investissement et leurs coûts. Il espère contribuer également à l'amélioration du service rendu par la SNCF à ses clients. Mais le combat que le RFF s'apprête à mener contre la SNCF – en contrôlant ses études et ses coûts – et contre l'Etat – en exigeant de véritables arbitrages budgétaires entre les différents modes de transport – ne pourra que s'inscrire dans une stratégie du « *faible au fort* ». Sans force de dissuasion, le pari semble risqué.

Christophe Jakubyszyn

Les chemins de fer européens conservent leurs monopoles malgré le libéralisme prôné par Bruxelles

« *NOUS AVONS raté la libéralisation du chemin de fer* », confie l'un des artisans de la directive 91-440 de l'Union européenne du 29 juillet 1991, qui devait donner le signal de la libéralisation du transport ferroviaire en Europe. Certes, l'organisation des chemins de fer européens s'aligne progressivement sur les exigences de la directive : séparation – au minimum comptable – *de la gestion de l'infrastructure* et de l'activité d'opérateur ferroviaire, désendettement massif des compagnies de chemin de fer, reconnaissance par les Etats de leur responsabilité sur le financement des infrastructures, etc. L'Allemagne a, la première, montré l'exemple en apurant la dette de la Deutsche Bahn et en filialisant ses *différentes branches d'activité*. La France vient de franchir une étape supplémentaire en créant le Ré*seau ferré de France. Le Royaume*-Uni a devancé l'appel en privatisant par morceaux l'ensemble du *secteur ferroviaire*.

Mais l'objectif de Bruxelles était autre. Au-delà du statut public ou privé des compagnies ferroviaires – qui, conformément au traité de Rome, n'intéresse pas l'Union – la Commission européenne voulait dynamiser le secteur en y faisant souffler un vent de concurrence. « *Nous avons fait un joli cadeau à vos compatriotes* », avait même confié Karel Van Miert, le commissaire à la concurrence, à un fonctionnaire français au lendemain de l'adoption par le conseil de la directive 91-440. Le commissaire européen imaginait alors la SNCF, forte de sa technologie à grande vitesse, se lancer à l'assaut des capi*tales européennes*.

Or, chacun des monopoles nationaux est resté retranché derrière ses frontières. Et les parts de marché du rail n'ont cessé de s'effriter *au cours des dernières années*. En théorie, la directive 91-440 autorisait la concurrence dans le secteur du transport combiné (chargement de conteneurs sur les trains) et du transport international de voyageurs. Resté marginal, le premier secteur n'a pas attiré de candidats. Sur le second segment, les monopoles nationaux ont préféré coopérer (Eurostar entre Londres et Paris, Thalys entre Paris, Bruxelles et Amsterdam) plutôt que de se lancer *dans une guerre incertaine*.

Contrairement aux secrets espoirs de la Commission, aucune autre entorse aux monopoles ferroviaires n'a été votée depuis.

La Commission européenne s'apprête à repartir à l'assaut des monopoles. Son dernier livre blanc se heurte pour le moment à l'opposition de la France (*Le Monde* du 4 octobre 1996). « *Tant que la libéralisation de ce secteur fait l'objet d'une discussion politique au conseil, nous nous défendons d'utiliser unilatéralement l'article 90 du traité qui nous permet de nous attaquer aux monopoles* », explique un fonctionnaire européen.

« FREEWAYS »

Mais la Commission continue de lancer de nouvelles initiatives comme le projet de constituer des « *freeways* », sorte de corridor ferroviaire traversant l'Europe et ouvert à *plusieurs opérateurs. Là en*core, l'opposition de certains pays comme la France pourrait en limiter la portée. « *Si ces corridors sont limités aux opérateurs des pays concernés, cela constituera une sorte d'entente que nous pourrions attaquer* », avertit un autre fonctionnaire. De même, la Commission n'a encore jamais osé s'attaquer aux aides consenties par les Etats aux opérateurs ferrovaires, contrairement au secteur aérien. Aucune compagnie nationale n'a déposé de plainte contre une autre *compagnie, par crainte d'être* à son tour visée.

Dans ce secteur hautement politique, la Commission reste prudente. Elle espère que le temps jouera pour elle. Déjà les ententes entre monopoles font progresser, contre leur gré, l'idée d'une Europe ferroviaire sans frontière. Les TGV Thalys, copie conforme des TGV français, stationnent en gare de Bruxelles et d'Amsterdam. Le Talgo espagnol arrive en gare d'Austerlitz. Près d'un Eurostar sur deux est conduit par un cheminot britannique. Un jour, la simple modification de l'article 10 de la directive permettra à l'Eurostar de s'arrêter à Lille pour amener des passagers à Paris. La Deutsche Bahn *réclame l'entrée de l'ICE*, le TGV allemand, dans les gares de la capitale. Le secret espoir de la Commission *est de pouvoir impo*ser une véritable concurrence, si dans quelques années les monopoles *se révélaient* toujours incapables de freiner la chute de leur fréquentation.

C. J.

Londres achève la privatisation de son rail

Le gouvernement britannique devait annoncer, mardi 25 février, l'identité du repreneur de ScotRail, le vingt-cinquième et dernier tronçon de l'ancienne compagnie publique British Rail. Le groupe National Express semblait bien placé pour décrocher son sixième réseau, devenant ainsi la principale société de transport ferroviaire de voyageurs devant la Compagnie générale des eaux et le groupe Virgin, déjà opérateur de l'InterCity West Coast, qui relie Londres aux principales villes du pays et qui participe au projet de ligne à grande vitesse entre Londres et le tunnel sous la Manche.

Après l'introduction en Bourse de Railtrack, la société propriétaire des voies ferrées, et la vente de près de quatre-vingt-dix sociétés d'ingénierie, de maintenance, d'approvisionnement électrique et de matériels roulants, le gouvernement de John Major a réussi, comme il l'avait promis, à privatiser le rail britannique par appartements avant les élections générales (*Le Monde* du 3 mai 1996).

AT&T attaque le marché américain du téléphone local via ses réseaux sans fil

AT&T semble avoir arrêté sa stratégie d'attaque du marché américain du téléphone local. C'est par le biais de ses reseaux de radiotéléphonie que le groupe va chercher à attirer à lui les abonnes des compagnies régionales (les Baby Bells), dont le monopole sur ce marché de 105 milliards de dollars (590 milliards de francs) a été cassé début 1996. AT&T, qui, depuis 1984, ne pouvait offrir que des communications nationales et internationales, s'apprête, selon le *Wall Street Journal* du 24 février, à tester un boitier qui, fixé à l'extérieur des habitations, transmettra par voie radio (sans fil) les appels locaux vers ses réseaux de radiotéléphone. Ce service serait facturé 10 dollars par mois, avec des *communications illimitées*.

AT&T pourra s'affranchir de l'utilisation des réseaux des Baby Bells, *ou de l'installation de ré*seaux filaires dans les principales villes américaines qui sont les autres solutions qui s'offrent à lui. Louer des capacités de transmission aux compagnies régionales suppose de s'entendre avec celles-ci. Ce qui n'est pas simple. Cela représente aussi une facture non négligeable : en 1996, AT&T a versé 16 milliards de dollars aux Baby Bells pour qu'elles acheminent les appels de ses abonnés longue distance. Dupliquer les réseaux locaux filaires représente également un investissement lourd : les experts parlent de 1 000 à 2 000 dollars par abonné, contre 750 dollars pour un système sans fil comme celui envisagé par AT&T.

A l'appui de sa stratégie, le géant américain peut faire valoir son poids dans le radiotéléphone : 7 millions d'abonnés, répartis dans 320 villes, ce qui fait de lui le premier opérateur de téléphonie mobile aux Etats-Unis. AT&T a obtenu vingt-trois licences pour exploiter de nouveaux services de *téléphonie mobile*, qui couvrent un marché potentiel de 217 millions d'abonnés. Reste à obtenir *les autorisations pour offrir* des services de téléphonie locale. Reste aussi et surtout à démontrer que les réseaux sans fil peuvent acheminer les larges volumes que représentent les appels locaux.

Ph. L. C.

La justice est en passe de clore l'affaire SMT Goupil

SMT GOUPIL. Pour ceux qui s'en souviennent, ce nom reste synonyme de déroute financière et industrielle. Il conserve surtout un parfum de soufre. Lourdes pertes, non-paiement des fournisseurs et des salariés, tentative de sauvetage par Siemens, puis par Olivetti, liquidation, mise en examen et incarcération pendant un mois de deux des principaux dirigeants... en 1991, la disparition de cette société, qui fut l'une des pionnières du micro-ordinateur en France, avait fait grand bruit.

La justice est en passe de refermer ce dossier. En toute discrétion. Le tribunal de Créteil (Val-de-Marne), qui en a la charge, indique qu'il a « *ordre d'être discret* », car le sujet « *est sensible* ». Le 10 février, il a condamné Claude Perdrillat, l'ancien PDG de SMT Goupil, et Joseph Rinaudot, l'ancien directeur général, à *deux ans de prison avec sursis* et à 100 000 francs de dommages et intérêts.

Coupables de présentation de comptes non fidèles, de distribution de dividende et de tenue de comptabilité fictives et enfin de diffusion de fausses informations sur la situation d'un émetteur de titres, ils ont été déclarés en faillite personnelle. M. Perdrillat a par ailleurs été condamné à verser 50 millions de francs au Crédit lyonnais, qui, actionnaire de SMT Goupil, avait acquis, pour ce prix, l'une des filiales, SMT Technologies, sur la base de faux comptes.

L'accusation de faux et usage de faux, qui visait des fausses factures et figurait dans l'intitulé de la mise en examen de M. Perdrillat et de M. Rinaudot en 1991, n'a pas été retenue. Ils n'ont jamais reconnu les faits. A la différence de Patrick Vuillay, contrôleur de gestion, qui, lui, a été condamné en conséquence.

COMMANDES ENJOLIVÉES

A l'issue d'une enquête de la Commission des opérations de Bourse (COB), il était apparu que l'entreprise maquillait des docu*ments* à en-tête de certains de ses clients : Banque de France, directions générales des Postes et télé*communications* (devenues La Poste et France Télécom), etc.

Le procédé consistait, par exemple, *pour une commande* réelle de 200 machines à ajouter un zéro. Dans les comptes, ces commandes enjolivées étaient imputées comme chiffre d'affaires correspondant à des produits non encore facturés, mais ayant fait l'objet d'expédition *ou détenus* par la société. Car SMT Goupil fabriquait les machines non commandées.

Le système avait pris des proportions de plus en plus lourdes au fil du temps. Le chiffre d'affaires fictif a été évalué à 150 millions de francs en 1987, 350 *millions* en 1988 et 530 millions en 1989, soit près du tiers du chiffre d'affaires revendiqué *par l'entreprise*.

En gonflant ses ventes, SMT Goupil gonflait aussi ses résultats. « *Il fallait dégager des bénéfices à cause du RES* (rachat de l'entreprise par ses salariés) », rappelle un ancien cadre. En 1987, les salariés avaient acquis 34 % du capital (51 % des droits de vote) de la holding de contrôle de *SMT Goupil. Ils* devaient rembourser leur emprunt, d'un montant total de 61 millions, notamment grâce aux dividendes versés par la société.

Parmi les clients concernés, la Banque de France, *qui s'était portée* partie civile, a obtenu le franc symbolique, résultat qu'elle considère *comme suffisant*, car le préjudice n'aurait été que moral et non matériel. France Télécom, en revanche, *n'a pas maintenu sa plainte*. Client de SMT Goupil, l'exploitant téléphonique en était aussi l'un des actionnaires (17 %) via sa filiale CAT, siégeant à ce titre au conseil d'administration. « *Après la chute de SMT Goupil, France Télécom a embauché M. Perdrillat dans sa filiale Intelmatique* », indique un ancien cadre de SMT Goupil, qui ajoute que M. Perdrillat, qui avait travaillé pour la direction générale des télécommunications avant de créer SMT Goupil, « *serait toujours employé par Intelmatique aux Etats-Unis* ». Sollicitée, la direction de France Télécom n'a pas répondu.

L'affaire n'est pas totalement bouclée. Un appel aurait été déposé, ce que le tribunal de Créteil n'a souhaité ni confirmer ni infirmer. Par ailleurs, « *le civil reste à juger*, indique un ancien cadre de SMT Goupil. *Le liquidateur de la société a attaqué les administrateurs en comblement de passif* ».

Enfin, certains salariés ayant participé au RES ont attaqué Via Banque, qui leur avait consenti des prêts, mais « *n'a jamais pu produire les titres qu'elle était supposée avoir achetés* », note un participant au RES. Deux jugements ont été rendus : l'un, à Versailles, a donné raison aux salariés, l'autre, à Paris, leur a donné tort. Via Banque a fait appel dans le premier cas, les salariés dans le second.

Philippe Le Cœur

Les banques allemandes se préparent à un vaste mouvement de restructuration

Les bénéfices ont atteint des niveaux record en 1996

En dépit de résultats record en 1996, les banques allemandes sont contraintes de s'engager, comme en France, dans un vaste mouvement de restructuration. La trop faible rentabilité de leur activité domestique et le trop grand nombre d'établissements rendent inéluctable une concentration du système bancaire. La Bourse bruisse depuis plusieurs mois de rumeurs annonçant des rapprochements ou des fusions imminentes.

FRANCFORT
de notre envoyée spéciale

Dopées par leurs activités de marché, les plus grandes banques allemandes, la Deutsche Bank, la Dresdner et la Commerzbank affichent en 1996 des résultats record.

ANALYSE

Le système se heurte à une trop faible rentabilité commerciale

Mais elles ne parviennent pas pour autant à égaler les performances de leurs grandes concurrentes anglo-saxonnes. Les efforts pour y parvenir se heurtent à la trop faible rentabilité de leur activité commerciale en Allemagne. Avec 3 600 établissements, 43 000 guichets et plus de 700 000 employés, le système bancaire allemand est soumis à une rude concurrence, qui lamine les marges au moment même où les risques sur les crédits accordés aux entreprises augmentent.

La solution se trouve outre-Rhin dans une restructuration du paysage bancaire. La Bourse parie depuis plusieurs mois sur un mouvement de concentration... *« Le moulin à rumeurs tourne à plein ! »*, sourit Peter Thorpe, spécialiste des banques allemandes chez Paribas Capital Markets. *« Il a suffi que Martin Kohlhaussen, le président de la Commerzbank, soit aperçu, à la fin de l'année dernière, en train de prendre son petit-déjeuner dans un hôtel de Munich, pour que l'action de la banque prenne 5 % en une séance, les opérateurs spéculant sur une alliance avec l'une des grandes banques bavaroises. »* Depuis que la Deutsche Bank a annoncé, en juillet, avoir pris une participation de 5,2 % dans le capital de Bayerische Vereinsbank, l'une des deux grandes banques bavaroises, les analystes étudient une multitude de scénarios. Pour le bureau d'étude de la WestLB, le schéma idéal serait un grand rapprochement régional, avec une fusion des deux bavaroises, la Bayerische Vereinsbank et la Hypo Bank.

Cela contrarierait peut-être les plans de la Deutsche Bank. Mais depuis son entrée dans le capital de la Vereinsbank, le conglomérat (énergie, télécoms...) munichois Viag s'est déjà positionné en chevalier blanc. *« Sans compter qu'avec 22 % du capital de la Dresdner, 22,6 % du capital de la Hypo-Bank, 15,2 % de la BHF et 5 % de la Deutsche Bank, c'est l'assureur munichois Allianz qui est maître du jeu »*, rappelle un analyste. Avec Allianz en faiseur de mariages, certains anticipent un rapprochement de la Dresdner et de la Hypo-Bank, voire la constitution d'un énorme conglomérat financier regroupant l'assureur et les deux banques.

« Les esprits ne sont pas encore vraiment mûrs pour un tel mouvement », estime toutefois un banquier d'affaires. *« Aucune banque n'est prête à se saborder »*. Toutes gagnent encore suffisamment d'argent pour éviter un mouvement précipité. *« Certes, les états-majors envisagent aujourd'hui des schémas auxquels ils n'auraient même pas eu l'idée de penser il y a encore un an »*, reconnaît Peter Pietsch, le porte-parole de la Commerzbank, dont le capital est très ouvert, sans actionnaire dominant. *« Mais on ne peut pas dire à quoi le système bancaire allemand ressemblera dans cinq ans. Il sera peut-être complètement différent. Il y a aussi fort à parier qu'il sera toujours plus ou moins le même. »* L'objectif de la Commerzbank en tout cas est clair : *« Rester indépendant en nous concentrant sur les métiers qui nous rapportent de l'argent »*.

RÉDUCTIONS D'EFFECTIFS

Si le marché domestique allemand est de plus en plus difficile, les banques privées, adossées à de solides fonds propres et d'importantes réserves cachées, s'adaptent en conséquence. *« C'est pour faire face au recul des marges sur leurs marchés traditionnels et à la concurrence des banques étrangères sur leur clientèle la plus fidèle, celle des grandes entreprises, que les banques allemandes se diversifient dans la banque d'investissement, l'international et la gestion d'actifs »*, explique Michael Zlotnik de l'agence de notation Standard and Poor's à Francfort. Côté entreprises, les marges n'ont jamais été très élevées en Allemagne, compte tenu des liens capitalistiques étroits entre les banques et leurs clients industriels. Elles l'étaient davantage avec les petites entreprises et surtout les particuliers.

Mais le comportement des consommateurs change. Ils sont plus exigeants en matière de rémunération de leurs dépôts et de gestion de leur épargne. Or, la marge de manœuvre des banques en matière de tarification est limitée : elles se heurtent à la concurrence des caisses d'épargne et des banques coopératives. Celles-ci pèsent plus de 50 % du marché bancaire, là où la part de marché de la Deutsche Bank ne dépasse pas 5 %.

Pour répondre à ces pressions, les banques allemandes ont une priorité : réduire leurs coûts. Un mouvement qui menace 20 % des effectifs du secteur (140 000 personnes). Selon une étude de la banque d'affaires américaine Goldman Sachs, les trois premières banques privées allemandes ont déjà réduit leurs effectifs domestiques de 5,4 % en moyenne en un an et demi. Ces départs se sont faits sans licenciements, avec préretraites et départs volontaires. Difficile d'aller plus vite face au taux de chômage élevé et à la pression des syndicats.

Pour assainir leur structure de coûts, comme le leur recommandent les agences de notation et comme le souhaitent leurs actionnaires, les grandes banques allemandes réfléchissent aussi à l'organisation de leur réseau d'agences et n'hésitent pas à se lancer dans la banque directe. Elles ne le font toutefois pas sans amertume. Car si l'Allemagne, avec un guichet pour 1 600 habitants, est un des pays les plus bancarisés au monde, la densité d'agences s'explique surtout par le maillage du territoire par les caisses d'épargne.

Les banques privées se font plus critiques vis-à-vis de leurs concurrentes dites du secteur public. *« Elles n'ont pas la même pression que nous sur leurs résultats et leurs coûts. Compte tenu des garanties d'Etat dont elles bénéficient, leurs ressources sont moins chères »* explique un banquier commercial. Elles ont appelé l'arbitrage de Bruxelles sur les privilèges des 600 Caisses d'épargne et des douze banques qui les chapeautent, les Landesbanken. Leur plainte vise en particulier ces dernières – dont la WestLB, la plus dynamique –, qui ont bénéficié au début des années 90 d'augmentations de capital sur fonds publics en intégrant des sociétés hypothécaires publiques. La Commission européenne joue les médiateurs, espérant trouver bientôt un compromis, vivement souhaité par le chancelier Kohl, intervenu personnellement pour protéger le statut de l'Ecureuil allemand, gros pourvoyeur d'emplois.

Sophie Fay

Des résultats en forte hausse en 1996

Un mois avant la publication de leurs comptes, fin mars, les banques allemandes ont donné des indications sur leurs résultats.

● **Deutsche Bank :** le bénéfice net, en progression de 4,8 % à 2,2 milliards de marks (7,4 milliards de francs), est affecté par les conséquences de l'affaire Young. Elle a obligé la banque à renflouer certains fonds gérés par sa filiale Morgan Grenfell Asset Management et masque la forte progression du bénéfice d'exploitation après provisions, en hausse de 38 %, à 4,2 milliards de marks.

● **Dresdner Bank :** le bénéfice d'exploitation après provisions a progressé de 40 % à 2,8 milliards de marks.

● **Commerzbank :** le bénéfice net a augmenté de 22 % en 1996, à 1,190 milliard de marks.

● **Bayerische Vereinsbank :** le bénéfice d'exploitation après provisions de la banque est en hausse de 18 %, à 1,6 milliard de marks.

● **Hypo Bank :** le bénéfice d'exploitation après provisions de la banque bavaroise a reculé de 9 %, à environ 1,2 milliard de marks.

Sanofi, bénéficiaire, cherche des partenaires

SANOFI, filiale d'Elf Aquitaine et vingt-troisième laboratoire pharmaceutique mondial, a annoncé le 25 février une progression de 11 % de son bénéfice net à 1,743 milliard de francs pour un chiffre d'affaires en hausse de 3 % à 23,645 milliards de francs.

Le 31 janvier, dans un entretien au quotidien portugais *Diario Economico*, le président de Sanofi, Jean-François Dehecq, avait évoqué les possibilités de fusion avec d'autres laboratoires. Le groupe aurait l'intention de renforcer sa présence en Europe et aux Etats-Unis où Sanofi a une part de marché d'à peine 1,4 %. Une fusion, selon M. Dehecq, est essentielle pour la croissance de l'entreprise qui a besoin de compléter sa gamme de produits et son implantation géographique.

La Sofres achète une société d'études de marché américaine

APRÈS avoir mis le cap sur l'Asie-Pacifique en 1995 et en 1996, la Sofres (détenue à 51 % par le groupe Fimalac de Marc Ladreit de Lacharrière) s'implante aux Etats-Unis, premier marché mondial, en achetant Intersearch Corporation pour environ 25 millions de dollars (140 millions de francs). Basée à Philadelphie, cette société d'études de marché se classe au quinzième rang américain avec un chiffre d'affaires de 42 millions de dollars et 240 personnes. Numéro cinq mondial avec un chiffre d'affaires de 1,4 milliard de francs en 1996, la Sofres estime être désormais dotée d'un réseau mondial.

DÉPÊCHES

■ **LORAL : le groupe américain a annoncé lundi 24 février qu'il va racheter** les 49 % détenus par Aerospatiale, Alcatel Espace, Alenia et Daimler-Benz Aerospace dans le fabricant de satellites Space Systems/Loral. Les groupes européens percevront 93 millions de dollars (523 millions de francs) en cash et 6 % du capital de Loral.

■ **PARIBAS : François Henrot, 47 ans, membre du directoire de la Compagnie financière** de Paribas va quitter le groupe pour rejoindre Rothschild et Cie Banque en tant qu'associé-gérant.

■ **APPLE : le groupe informatique américain supprimerait 40 % de ses 13 000 emplois** a indiqué lundi 24 février la télévision américaine MSNBC. *« Nous n'avons pas encore communiqué le nombre de suppressions d'emplois »*, a répondu Apple, qui avait annoncé en janvier son intention de réduire ses effectifs.

■ **SEMA GROUP : la société franco-britannique de services informatiques** a annoncé mardi 25 février un chiffre d'affaires en hausse de 37 % à 927 millions de livres (8,54 milliards de francs) en 1996 et un bénéfice net en progression de 38 % à 31,8 millions de livres.

■ **WAGONS-LITS : André Martinez, ex-directeur général de la chaîne hôtelière Méridien** vient d'être nommé directeur général de Wagons-Lits, filiale d'Accor.

■ **GROUPE CIC : Jean Arthuis a déclaré lundi 24 février qu'il reprendra la privatisation** du groupe bancaire *« dans quelques semaines ou quelques mois »*. Le ministre a confirmé son intention de privatiser le CIC indépendamment de sa maison mère, le GAN.

■ **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : la banque va prochainement créer une compagnie** d'assurance-vie, Sogeretraite, spécialisée dans la gestion des futurs plans d'épargne-retraite.

■ **LUFTHANSA : la compagnie aérienne allemande doit baisser ses tarifs sur** le trajet Francfort-Berlin, où elle dispose d'un monopole. Lundi 24 février, l'Office allemand des cartels a estimé que les prix élevés de Lufthansa sur ce trajet, par rapport à des lignes intérieures où joue la concurrence, ne sont pas justifiés.

■ **SHELL : des actionnaires de Shell Transport and Trading,** la partie britannique du pétrolier anglo-néerlandais Royal Dutch-Shell, vont demander à l'assemblée générale en mai la nomination d'un directeur responsable de la politique du groupe en matière d'environnement et de droits de l'homme, rapporte le *Financial Times* du 24 février.

Le repli du dollar s'accentue

LE DOLLAR *a continué à se déprécier*, lundi 24 février, sur le marché international des changes. Il a coté 1,6680 mark, 5,63 francs et 121,95 yens, en très net retrait par rapport aux sommets atteints mardi 18 février (1,7050 mark, 5,75 francs et 124,80 yens).

La Bundesbank, qui multipliait depuis plusieurs jours les déclarations visant à interrompre le mouvement de hausse de la monnaie américaine, peut être satisfaite. Son président, Hans Tietmeyer, soulignant les risques d'inflation importée en Allemagne, avait affirmé qu'une baisse supplémentaire du deutschemark serait *« problématique »*. Dans son rapport mensuel, la banque centrale allemande avait pour sa part souligné l'ampleur du déficit des comptes extérieurs américains. La balance commerciale des Etats-Unis a enregistré un solde négatif de 114,2 milliards de dollars en 1996, le plus important depuis 1988. Les interventions verbales de la Bundesbank ont jusqu'à présent suffisamment impressionné les opérateurs pour les dissuader d'acheter en masse des dollars.

Le billet vert est parallèlement affaibli – ou, plus précisément, le deutschemark se trouve renforcé – par les incertitudes concernant l'avenir de l'Union monétaire européenne : dans le cas où l'euro ne serait pas lancé, le deutschemark conserverait son statut de monnaie refuge.

Les difficultés budgétaires de l'Allemagne, accrues par l'envolée du chômage outre-Rhin, font craindre que Bonn ne respecte pas les critères de convergence imposés par le traité de Maastricht. Ernst Welteke, membre du conseil de la Bundesbank, dans un entretien accordé samedi 22 février au quotidien *Frankfurter Rundschau*, a fait part de ses *« doutes sur la capacité de l'Allemagne à atteindre l'objectif de 3 % de déficit public rapporté au produit intérieur brut »*. Selon des prévisions gouvernementales officieuses, la dette publique allemande pourrait atteindre 61,5 % du PIB à la fin de 1997, alors que la limite autorisée est de 60 %. Enfin, un ancien membre du conseil de la Bundesbank, Wilhelm Noelling, a demandé au chancelier allemand Helmut Kohl de retarder le lancement de l'Union monétaire et menacé de saisir la cour constitutionnelle.

Pierre-Antoine Delhommais

Dexia s'implante sur le marché italien

SIX MOIS après sa fusion avec le Crédit communal de Belgique pour donner naissance au groupe Dexia, le Crédit local de France poursuit son développement international, en Italie cette fois. Confronté à la difficulté de s'implanter seul sur ce marché encore très administré, Dexia a choisi de nouer un partenariat avec l'Istituto San Paolo de Turin.

Le groupe San Paolo, numéro un bancaire en Italie, va lui ouvrir le capital de sa filiale Crediop, une entité de 236 personnes spécialisée dans le financement des collectivités locales et des équipements collectifs. Dexia prendra 40 % de Crediop pour un investissement immédiat de 1,6 milliard de francs, qui pourra être porté à 1,9 milliard en fonction des performances de l'entité d'ici à l'an 2000. Le marché italien est un marché *« profond et actif, avec de bonnes perspectives de développement et des crédits globalement sûrs et des marges plus élevées qu'en France »*, a souligné Pierre Richard, le président de Dexia.

« Sur le plan financier, cet investissement contribuera à accroître le résultat du groupe Dexia dès l'exercice 1997 », a ajouté M. Richard. *« L'investissement dégagera un taux de rentabilité nette après impôt de l'ordre de 9 % »* sur la base du prix d'achat. Un rendement inférieur à celui de Dexia (de l'ordre de 11 %) mais supérieur à celui que présentent les activités du Crédit local de France sur son marché domestique. Cette acquisition n'épuise pas le potentiel de croissance externe de Dexia, comme l'explique M. Richard : *« Sur les 40 milliards de francs de fonds propres du groupe, nous avons plusieurs milliards de disponibles. »*

Pour consolider ce partenariat, Dexia souhaite entrer dans le noyau dur de San Paolo lors de sa prochaine privatisation, en prenant une participation de 1 % du capital, un investissement de l'ordre de 300 millions de francs. Le groupe San Paolo a annoncé hier que son résultat net pour 1996 avait progressé de 36 % par rapport à 1995, à environ 2 milliards de francs.

S. F.

■ **L'OR A OUVERT EN LÉGÈRE HAUSSE, mardi 25 février, à Hong-kong. L'once de métal jaune s'échangeait à 352,40 dollars *contre* 352,20 dollars la veille en clôture.**

■ **TOKYO a terminé en hausse mardi, des achats sur les valeurs vedettes ayant permis d'effacer les *pertes* de la matinée. L'indice Nikkei *a gagné 0,92 %, à 19 070,07 points.***

■ **LE DOLLAR se raffermissait face au yen mardi en fin de séance sur le marché de Tokyo. Le billet vert cotait 122,26 yens, contre 122,20 yens *dans les précédents échanges.***

■ **LES COURS DU PÉTROLE BRUT *ont* terminé en forte baisse lundi sur le marché new-yorkais. Le baril de brut a perdu 68 cents, à 20,71 dollars. Vendredi, il avait perdu 30 cents.**

■ **LA BOURSE DE BUENOS AIRES a grimpé de 2,47 % lundi, l'indice Merval affichant son plus haut niveau depuis le mois de juin 1992 en clôture, à 759,17 points.**

LES PLACES BOURSIÈRES

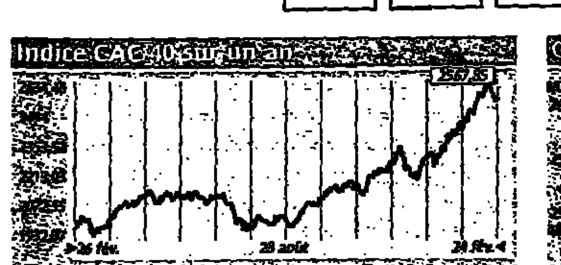
CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Nette hausse à Paris

LA BOURSE de Paris était en nette hausse mardi, dopée par la progression de Wall Street la veille et par la bonne performance des valeurs financières, notamment du titre AGF, toujours très entouré, selon les opérateurs. En hausse de 1,03 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 gagnait à midi 1,74 % à 2 612,46 points, dans un volume conséquent de 2,7 milliards de francs sur le règlement mensuel. Sur un plan technique, si le franchissement des 2 600 points est confirmé en fin de séance, la Bourse de Paris pourrait partir vers de nouveaux objectifs *de hausse, notait un boursier.*

Le titre AGF, qui a intégré le CAC 40 lundi, « *tire fortement la tendance* » et est en tête des volumes échangés avec 204 millions de francs, devant le Club Méditerranée (187 millions de francs échangés, + 3,71 %) et AXA-UAP (152 millions *de francs, + 1,14 %). Les rumeurs* d'un intérêt du groupe Allianz sur les AGF continuent à circuler malgré les démentis réguliers, expliquait ce boursier.

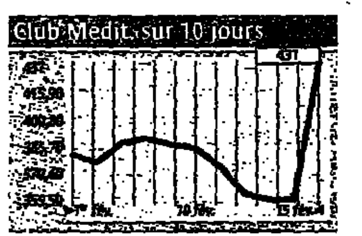




L'annonce *mardi* matin de la *nomination de Dominique Bazy*, ex-numéro deux de l'UAP, à la tête d'Allianz France va dans le même sens. De source informée, on indiquait à l'AFP que M. Bazy aurait reçu *comme première mission de chercher* la meilleure opportunité d'acquisition en France « *dans les prochains mois* ».

Club Méditerranée, valeur du jour

LA BOURSE de Paris a salué – *sans équivoque* – l'arrivée de Philippe Bourguignon en remplacement de Serge Trigano à la tête du Club Méditerranée lundi 24 février. Le titre du groupe de loisirs a terminé la séance sur un gain de 21,24 %, à 431 francs, dans un volume *nourri* de 1,3 million d'actions. *Les boursiers anticipent* un redressement, car les restructurations qui vont être entreprises, comme la fermeture d'une demi-douzaine de villages ou la transformation de villages Club Méditerranée *en villages Club Aquarius n'auront* véritablement d'effet que sur le long terme.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 25/02	Var. % 24/02	Var. % 31/12
Eramet	287	+6,29	+5,51
Gaumont #	418	+5,82	−2,79
Essilor Intl ADP	1440	+5,34	+10,76
Credit Lyonnais CI	216,90	+5,29	+63,08
Elf Gabon	1453	+4,45	+9,66
Moulinex	131,90	+4,26	+16,79
Dynaction	147,50	+3,87	+20,80
Eridania Beghin	922	+3,71	+10,41
OLIPAR	87	+3,69	+5,19
Nordon (Ny)	456	+3,63	+24,25
BAISSES, 12 h 30			
Metrologie Inter.	21,80	−3,11	+38,41
Jean Lefebvre	306	−2,54	+13,12
Bongrain	2101	−2,27	+4,68
CPR	504	−1,75	+21,79
Renault	120	−1,63	+7,62
Guyenne Gascogne	2005	−1,61	−2,90
Rue Imperiale(Ly)	5510	−1,60	+8,03
SFIM	1175	−1,42	+14,07
Immeubl.France	358	−1,37	+16,99
Carbone Lorraine	1275	−1,31	+29,83

VALEURS LES PLUS ACTIVES

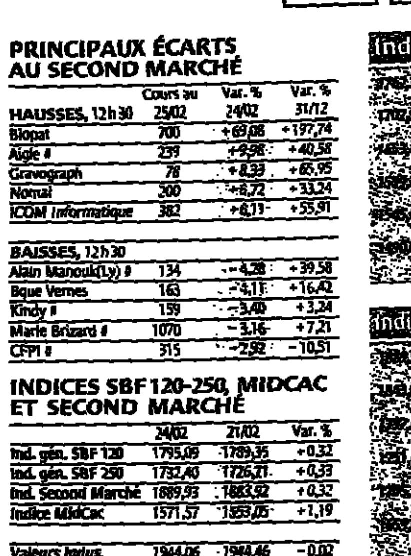
SÉANCE, 12 h 30	25/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
AGF-Ass.Gen.France	943577	213420304,30
Club Mediterranee	431867	193756488,80
Axa	447218	170950220,90
Elf Aquitaine	279622	153285836
Carrefour	34616	121094334
Eaux (Gle des)	142830	112450279
Total	242232	109431148,50
Paribas	272480	106575279,20
CLF-Dexia France	179136	98430332
LVMH Moet Hen.	55475	76341295

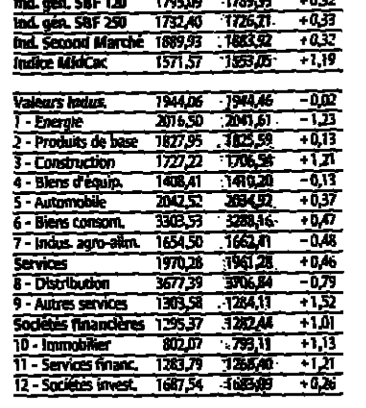
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

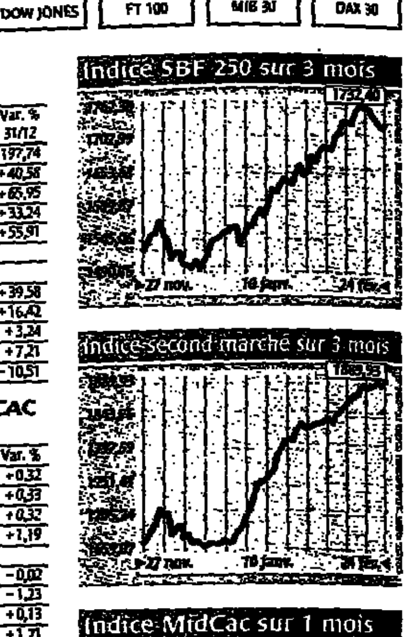
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 25/02	Var. % 24/02	Var. % 31/12
Biopat	700	+69,08	+197,74
Aigle #	239	+9,98	+40,58
Gravograph	78	+8,33	+65,95
Nomai	200	+6,72	+33,24
ICOM Informatique	382	+6,11	+55,91
BAISSES, 12 h 30			
Alain Manoukian(Ly) #	134	−4,28	+39,58
Bque Vernes	163	−4,11	+16,42
Kindy #	159	−3,40	+3,24
Marie Brizard #	1070	−3,16	+7,21
CFPI #	315	−2,92	−10,51

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	24/02	21/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1795,09	1789,35	+0,32
Ind. gén. SBF 250	1732,40	1726,71	+0,33
Ind. Second Marché	1889,93	1883,92	+0,32
Indice MidCac	1571,57	1553,05	+1,19
Valeurs Indus.	1944,06	1944,46	−0,02
1 - Energie	2016,50	2041,61	−1,23
2 - Produits de base	1827,95	1825,59	+0,13
3 - Construction	1727,22	1706,56	+1,21
4 - Biens d'équip.	1408,41	1410,20	−0,13
5 - Automobile	2042,52	2034,92	+0,37
6 - Biens consom.	3303,53	3288,16	+0,47
7 - Indus. agro-alim.	1654,50	1662,41	−0,48
Services	1970,28	1961,28	+0,46
8 - Distribution	3677,39	3706,84	−0,79
9 - Autres services	1303,58	1284,11	+1,52
Sociétés financières	1295,37	1282,44	+1,01
10 - Immobilier	802,07	793,11	+1,13
11 - Services financ.	1283,79	1268,40	+1,21
12 - Sociétés invest.	1687,54	1683,09	+0,26









Remontée à la Bourse de Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance en hausse mardi 25 février, des achats sur les valeurs vedettes ayant permis d'effacer les pertes de la matinée. L'indice Nikkei a gagné 173,08 points, soit 0,92 %, à 19 070,07 points.

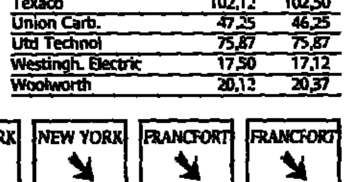
La veille, Wall Street est repassée au-dessus des 7 000 points, les opérateurs profitant de la baisse des cours de la semaine dernière pour réaliser de bonnes affaires. L'indice Dow Jones a gagné 76,58 points, soit 1,10 %, à 7 008,20 points. Une forte progression dans le secteur de la haute technologie, grâce à des commentaires favorables de Merrill Lynch, a permis d'accélérer le mouvement haussier au cours de la dernière heure de transactions.

La Bourse de Londres a terminé en légère baisse lundi adoptant une attitude prudente au début *d'une semaine qui s'annonce riche* en événements. L'indice Footsie a perdu 5,7 points, soit 0,13 %, à 4 331,1 points. Outre-Rhin, la Bourse de Francfort a clôturé la séance officielle de lundi quasiment inchangée par rapport à vendredi, l'indice DAX des trente valeurs vedettes gagnant 0,12 point à 3 184,21 points.



INDICES MONDIAUX

	Cours au 24/02	Cours au 21/02	Var. en %
Paris CAC 40	2565,59	2562,84	+0,11
New-York/DJ indus.	6956,25	6931,62	+0,35
Tokyo/Nikkei	18897	19034,50	−0,73
Londres/FT100	4328,80	4336,80	−0,18
Francfort/Dax 30	3184,21	3184,09	—
Frankfort/Commer.	1101,56	1101,90	−0,03
Bruxelles/Bel 20	2519,99	2508,36	+0,46
Bruxelles/Général	2104,48	2094,76	+0,46
Milan/MIB 30	1067	1067	—
Amsterdam/Gé. Cbs	495,30	492	+0,67
Madrid/Ibex 35	466,25	470,70	−0,95
Stockholm/Affarsal	2083,59	2083,59	—
Londres FT30	2848,50	2853,20	−0,16
Hong Kong/Hang S.	13375,70	13444,90	−0,52
Singapour/Strait t	2233,99	2241,28	−0,33



NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

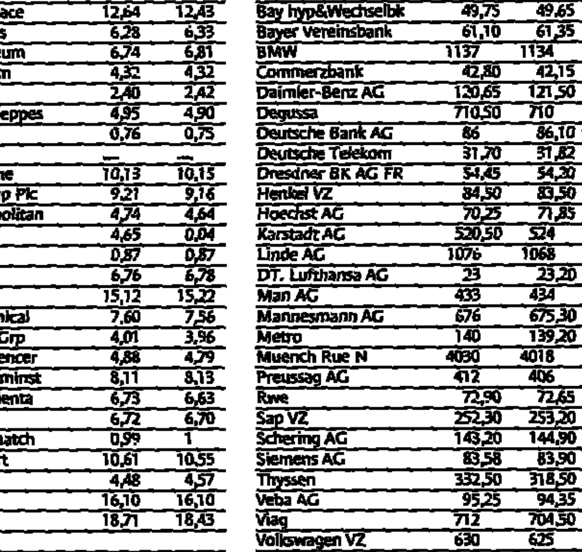
	24/02	21/02
Alcoa	71,12	71,12
Allied Signal	74	73,12
American Express	66,12	67,37
AT & T	41,12	40
Bethlehem	7,75	7,87
Boeing Co	105,37	107,75
Caterpillar Inc.	80,87	79,62
Chevron Corp.	66,37	66,75
Coca-Cola Co	63	62
Disney Corp.	75,75	75,37
Du Pont Nemours&Co	109,12	107,62
Eastman Kodak Co	91,50	90,12
Exxon Corp.	102,62	103,75
Gén. Motors Corp.H	59,12	58,62
Gén. Electric Co	106,87	105,50
Goodyear T & Rubbe	54,37	53,75
IBM	143,62	137,62
Intl Paper	43,12	41,62
J.P. Morgan Co	106,62	106,12
Mc Donalds Corp.	46,25	45,62
Merck & Co.Inc.	98,37	95,12
Minnesota Mng.&Mfg	86,50	85,25
Philip Moris	135,12	129
Procter & Gamble C	124,87	124,25
Sears Roebuck & Co	53,87	54,37
Texaco	102,12	102,50
Union Carb.	47,25	46,25
Utd Technol	75,87	75,87
Westingh. Electric	17,50	17,12
Woolworth	20,12	20,37

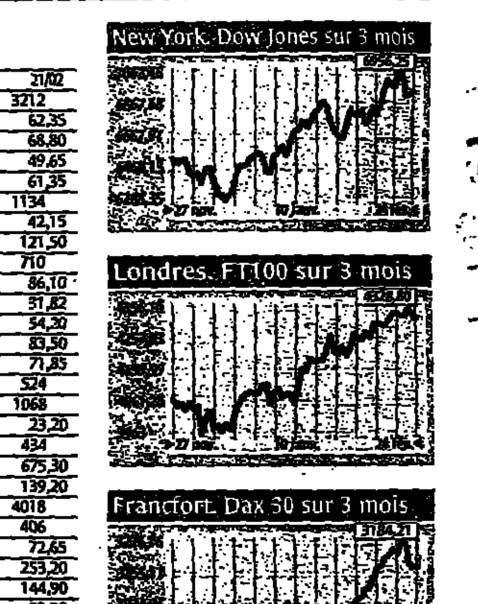
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	24/02	21/02
Allied Lyons	4,40	4,35
Barclays Bank	10,97	11,25
B.A.T. industries	5,32	5,37
British Aerospace	12,64	12,43
British Airways	6,28	6,33
British Petroleum	6,74	6,81
British Telecom	4,32	4,32
B.T.R.	2,40	2,42
Cadbury Schweppes	4,95	4,90
Eurotunnel	0,76	0,75
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	10,13	10,15
Granada Group Plc	9,21	9,16
Grand Metropolitan	4,74	4,64
Guinness	4,65	0,04
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,76	6,78
H.S.B.C.	15,12	15,22
Impérial Chemical	7,60	7,56
Legal & Gen. Grp	4,01	3,96
Marks and Spencer	4,88	4,79
National Westminst	8,11	8,13
Peninsular Orienta	6,73	6,63
Reuters	6,72	6,70
Saatchi and Saatch	0,99	1
Shell Transport	10,61	10,55
Tate and Lyle	4,48	4,57
Univeler Ltd	16,10	16,10
Zeneca	18,71	18,43

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	24/02	21/02
Allianz Holding N	3229	3212
Basf AG	61,60	62,35
Bayer AG	68,69	68,80
Bay hyp&Wechselbk	49,75	49,65
Bayer Vereinsbank	61,10	61,35
BMW	1137	1134
Commerzbank	42,80	42,15
Daimler-Benz AG	120,65	121,50
Degussa	710,50	710
Deutsche Bank AG	86	86,10
Deutsche Telekom	31,70	31,82
Dresdner BK AG FR	54,45	54,20
Henkel VZ	84,50	83,50
Hoechst AG	70,25	71,85
Karstadt AG	520,50	524
Linde AG	1076	1068
DT. Lufthansa AG	23	23,20
Man AG	433	434
Mannesmann AG	676	675,30
Metro	140	139,20
Muench Rue N	4030	4018
Preussag AG	412	406
Rwe	72,90	72,65
Sap VZ	252,30	253,20
Schering AG	143,20	144,90
Siemens AG	83,58	83,90
Thyssen	332,50	318,50
Veba AG	95,25	94,35
Viag	712	704,50
Volkswagen VZ	630	625





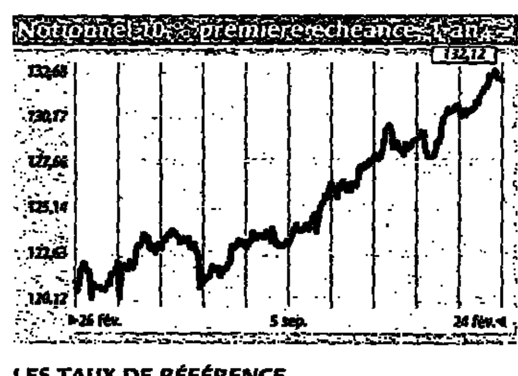
LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Progression du Matif

LE CONTRAT *notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français*, a ouvert en hausse mardi 25 février. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars gagnait 16 centièmes, à 132,28 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans s'inscrivait à 5,40 %, soit 0,13 % en dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en baisse dans des transactions peu actives. Les opérateurs étaient restés prudents avant le discours, mercredi, du président de la Réserve fédérale des Etats-Unis devant la commission bancaire du Sénat. Le rendement de l'emprunt à 30 ans s'était inscrit en clôture à 6,66 %. La Banque de France a laissé inchangé, mardi matin, à 3,19 %, le taux de l'argent au jour le jour.

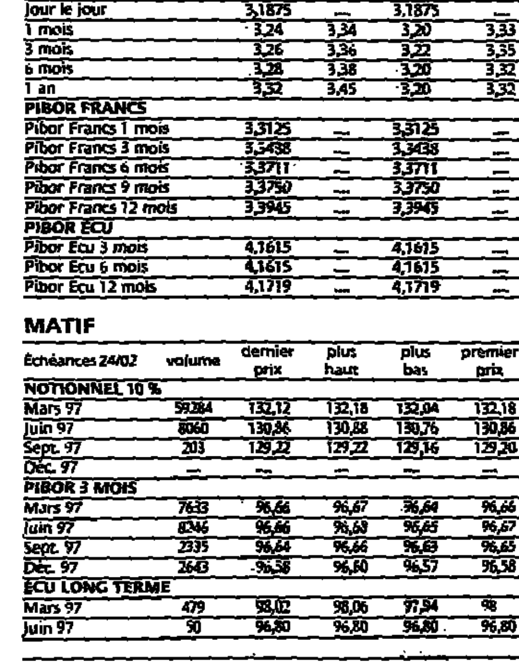


LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 24/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,12	5,54	6,46	1,70
Allemagne	3,06	5,69	6,54	1,40
Grande-Bretagne	6	7,24	7,85	2,50
Italie	7,42	7,30	7,95	2,70
Japon	0,50	2,45	—	0,20
Etats-Unis	5,13	6,43	6,72	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 24/02	Taux au 21/02	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,12	4,11	99,92
Fonds d'État 5 à 7 ans	4,87	4,89	100,74
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,35	5,37	101,43
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,71	5,72	102,37
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,30	6,35	103,83
Obligations françaises	5,69	5,70	101,36
Fonds d'État à TME	−2,29	−2,20	99,41
Fonds d'État à TRE	−2,02	−1,91	99,44
Obligat. franç. à TME	−2,10	−2,33	99,65
Obligat. franç. à TRE	−0,07	+0,08	100,07



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 24/02	Vente 24/02	Achat 21/02	Vente 21/02
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,24	3,34	3,20	3,33
3 mois	3,26	3,36	3,22	3,35
6 mois	3,28	3,38	3,20	3,32
1 an	3,32	3,45	3,20	3,32
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 3 mois	3,3438	—	3,3438	—
Pibor Francs 6 mois	3,3711	—	3,3711	—
Pibor Francs 9 mois	3,3750	—	3,3750	—
Pibor Francs 12 mois	3,3945	—	3,3945	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1615	—	4,1615	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1615	—	4,1615	—
Pibor Ecu 12 mois	4,1719	—	4,1719	—

MATIF

Échéances 24/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	59284	132,12	132,18	132,04	132,18
Juin 97	8060	130,86	130,88	130,76	130,86
Sept. 97	203	129,22	129,22	129,16	129,20
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	7633	96,66	96,67	96,64	96,66
Juin 97	8246	96,66	96,68	96,65	96,67
Sept. 97	2335	96,64	96,66	96,63	96,65
Déc. 97	2643	96,58	96,60	96,57	96,58
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	479	98,02	98,06	97,94	98
Juin 97	50	96,80	96,80	96,80	96,80

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 24/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 97	14942	2570	2577	2555	2565
Mars 97	6248	2575,50	2581	2561	2571,50
Avril 97	11	2575,50	2576,50	2572,50	2572,50
Juin 97	261	2536	2540	2535,50	2540

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,6540 | US/DM ↘ 1,6726 | US/¥ ↘ 122,1400 | DM/F ↘ 3,3745 | £/F ↘ 9,1960

Repli du dollar

***LE DOLLAR** s'inscrivait en baisse, mardi matin* 25 février, lors des premières transactions. Il cotait 1,6750 mark, 5,65 francs et 122,05 yens. La veille, le billet vert était tombé jusqu'à 1,6680 mark, 5,63 francs et 121,95 yens. La devise américaine est affaiblie – et le deutschemark renforcé – par les incertitudes concernant l'avenir de l'union monétaire européenne : dans le cas où l'euro ne serait pas lancé, le mark conserverait son statut de *monnaie refuge. L'Allemagne aura des difficultés à respecter* les critères de convergence imposés par le traité de Maastricht en matière de déficit et de dette publics. Dans ces conditions, de nombreuses voix s'élèvent outre-Rhin pour demander un report du lancement de l'euro. Le franc était stable face à la monnaie allemande, mardi matin, cotant 3,3730 francs pour un mark. La lire cédait du terrain, à 994 lires pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 24/02	% 21/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,4500	−0,14	325	349
Ecu	6,5435	−0,13	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,6540	−0,62	5,3600	5,9600
Belgique (100 F)	16,3495	−0,15	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	300,2200	−0,19	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4020	−0,46	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	88,4400	−0,12	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,9390	−0,32	8,5300	9,3700
Gde-Bretagne (1 L)	9,1960	−0,16	8,7900	9,6400
Grèce (100 drach.)	2,1550	−0,07	1,8500	2,3500
Suede (100 krs)	76,4700	−0,51	71	81
Suisse (100 F)	387,3400	−0,10	374	398
Norvège (100 k)	84,6800	+0,01	79,5000	88,5000
Autriche (100 sch)	47,9480	−0,14	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9885	−0,06	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3600	−0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,1513	−0,79	3,9000	4,5000
Japon (100 yens)	4,6288	−0,23	4,3900	4,7400
Finlande (mark)	112,7400	−0,27	107	118

PARITÉS DU DOLLAR	25/02	24/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6726	1,6892	−0,99
TOKYO : USD/Yens	122,1400	123,2100	−0,88

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,5585	5,5535	5,5332	5,5022
Yen (100)	4,5258	4,5160	4,5362	4,5316
Deutschemark	3,3820	3,3816	3,3762	3,3798
Franc Suisse	3,9076	3,8996	3,8829	3,8796
Lire ital. (1000)	3,4144	3,4101	3,4283	[illegible]
Livre sterling	9,0245	9,0068	8,8614	[illegible]
Peseta (100)	3,9844	3,9776	3,9937	[illegible]
Franc Belge (100)	16,403	16,376	16,380	16,388

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,28	3,31	3,34
Eurodollar	5,31	5,44	5,56
Eurolivre	6,12	6,19	6,37
Eurodeutschemark	3,06	3,06	3,06

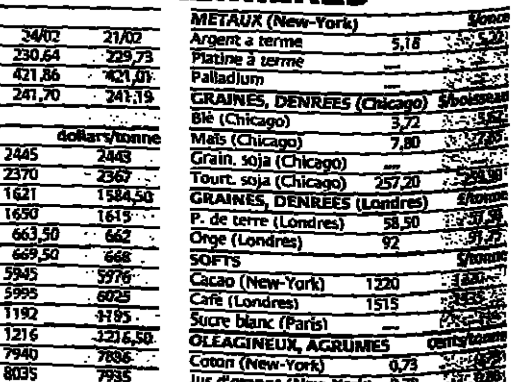
L'OR

	cours 24/02	cours 21/02
Or fin (k. barre)	64100	63900
Or fin (en lingot)	64400	63900
Once d'Or Londres	353,30	—
Pièce française(20f)	369	368
Pièce suisse (20f)	369	366
Pièce Union lat(20f)	370	368
Pièce 20 dollars us	2360	2365
Pièce 10 dollars us	1360	1345
Pièce 50 pesos mex.	2470	2360

LE PÉTROLE

En dollars	cours 24/02	cours 21/02
Brent (Londres)	169	—
WTI (New York)	19,22	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	24/02	21/02
Dow-Jones comptant	230,64	229,73
Dow-Jones à terme	421,86	421,01
CRB	241,70	241,19

MÉTAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	2445	2443
Cuivre à 3 mois	2370	2367
Aluminium comptant	1621	1584,50
Aluminium à 3 mois	1650	1615
Plomb comptant	663,50	662
Plomb à 3 mois	669,50	668
Etain comptant	5945	5976
Etain à 3 mois	5995	6025
Zinc comptant	1192	1195
Zinc à 3 mois	1216	1216,50
Nickel comptant	7940	7896
Nickel à 3 mois	8035	7935

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,18	5,22
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	3,72	[illegible]
Maïs (Chicago)	7,80	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	257,20	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	58,50	[illegible]
Orge (Londres)	92	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1220	[illegible]
Café (Londres)	1515	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,73	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	0,79	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 25 FÉVRIER

Liquidation : 20 mars
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↗ PARIS **+1,51 %** CAC 40 : 2606,64

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	980	981	+ 0,10	54,22
Cr.Lyonnais(T.P.)	880	880	—	51,99
Renault (T.P.)	1695	1698	+ 0,17	95,39
Rhone Poulenc(T.P)	2045	2050	+ 0,24	105,07
Saint Gobain(T.P.)	1270	1275	+ 0,39	85,41
Thomson S.A (T.P)	1035	1030	- 0,48	51,64
Accor	795	795	- 0,25	20
AGF-Ass.Gen.France	217,90	223,50	+ 2,56	3,75
Air Liquide	874	887	+ 1,48	14
Alcatel Alsthom	575	579	+ 0,69	8
Axa	378	382	+ 1,05	6,50
Axime	730	740	+ 1,36	—
Bail Investis.	805	803	- 0,24	21,52
Bancaire (Cie)	705	712	+ 0,99	10
Bazar Hot. Ville	539	538	- 0,18	16
Bertrand Faure	250,40	253	+ 1,03	3,50
BIC	948	945	- 0,31	5
BIS	490	488	- 0,40	8
B.N.P.	250,20	255,30	+ 2,03	3,60
Bollore Techno.	620	621	+ 0,16	5
Bongrain	2150	2101	- 2,27	61
Bouygues	530	539	+ 1,69	17
Bouygues Offs.	158	158	—	—
Canal +	1108	1114	+ 0,54	20
Cap Gemini	315	321	+ 1,90	7
Carbone Lorraine	1292	1275	- 1,31	14
Carrefour	3450	3520	+ 2,02	32
Casino Guichard	250,70	252,90	+ 0,87	4
Casino Guich.ADP	210	209,50	- 0,23	4,25
Castorama Dub.(Li)	859	873	+ 1,62	11
C.C.F.	269	274,20	+ 1,93	5
CCMX(ex.CCMC) Ly	55,55	55	- 0,99	0,50
Cegid (Ly)	745	752	+ 0,93	29
Cerus Europ.Reun	137,70	137,40	- 0,21	10
Cetelem	704	707	+ 0,42	10
CGIP	1589	1609	+ 1,25	37
Chargeurs Intl	294	295	+ 0,34	—
Christian Dior	837	854	+ 2,03	5,80
Ciments Fr.Priv.B	212	215,10	+ 1,46	17,50
Cipe France Ly #	705	712	+ 0,99	2
Clarins	788	804	+ 2,03	7
CLF-Dexia France	533	551	+ 3,37	13,90
Club Mediterranee	431	445,60	+ 3,38	4,30
Coflexip	310	311	+ 0,32	3,30
Colas	778	783	+ 0,64	25
Comptoir Entrep.	13,35	13,35	—	7,50
Comptoir Moder.	2855	2864	+ 0,31	22
CPR	513	504	- 1,75	20
Cred.Fon.France	65	65	—	28
Credit Lyonnais CI	206	216,90	+ 5,29	10
Credit National	371	375,20	+ 1,13	13,50
CS Signaux(CSEE)	307	313,30	+ 2,05	5
Damart	4520	4525	+ 0,11	65
Danone	835	845	+ 1,19	16
Dassault-Aviation	1400	1403	+ 0,21	8,50
Dassault Electro	665	664	- 0,15	4,30
Dassault Systemes	348	355,90	+ 2,27	—
De Dietrich	245	250,10	+ 2,08	6,50
Degremont	467,50	468	+ 0,10	9
Dev.R.N-P.Cal Li #	57	57	—	—
DMC (Dollfus Mi)	159	160	+ 0,62	4
Dynaction	142	147,50	+ 3,87	3
Eaux (Gle des)	776	788	+ 1,54	11,25
Eiffage	335	344	+ 2,68	28,80
Elf Aquitaine	539	548	+ 1,66	13
Eramet	270	282	+ 6,29	6,60
Eridania Beghin	889	922	+ 3,71	33
Essilor Intl	1499	1537	+ 2,53	13,50
Essilor Intl ADP	1367	1440	+ 5,34	14,30
Esso	612	620	+ 1,30	8
Eurafrance	2585	2587	+ 0,07	72
Euro Disney	10,40	10,60	+ 1,92	0,68
Europe 1	1365	1350	- 1,09	19
Eurotunnel	6,90	7	+ 1,44	—
Filipacchi Medias	1498	1495	- 0,20	13
Fimalac SA	519	520	+ 0,19	160
Finextel	98	99	+ 1,02	4,23
Fives-Lille	469	474,40	+ 1,15	14
Fromageries Bel	4500	4500	—	45
Galeries Lafayette	2090	2070	- 0,95	11
GAN	126	128,10	+ 1,66	4
Gascogne (B)	504	507	+ 0,59	13
Gaumont #	395	418	+ 5,82	1,50
Gaz et Eaux	2350	2399	+ 2,08	55
Geophysique	485	489,90	+ 1,01	8
G.F.C.	510	517	+ 1,37	18,50
Groupe Andre S.A.	467,20	475	+ 1,66	6
Gr.Zannier (Ly) #	142	143	+ 0,70	2
GTM-Entrepose	291,20	292,80	+ 0,54	8
Guilbert	1032	1046	+ 1,35	12
Guyenne Gascogne	2038	2005	- 1,61	26
Havas	446,70	455	+ 1,85	8,50
Havas Advertising	695	692	- 0,43	11,80
Imetal	827	832	+ 0,60	14,50
Immeubl.France	363	358	- 1,37	5
Infogrames Enter.#	800	815	+ 1,87	—
Ingenico	106	105,20	- 0,75	5
Interbail	245	251	+ 2,44	20
Intertechnique	1190	1182	- 0,67	13,60
Jean Lefebvre	314	306	- 2,54	10
Klepierre	786	790	+ 0,50	26,67
Labinal	1325	1350	+ 1,88	21,50
Lafarge	354,30	363,10	+ 2,48	10
Lagardere	164,50	164,30	- 0,12	3
Lapeyre	345	349,20	+ 1,21	5
Lebon	204	207	+ 1,47	7
Legrand	940	953	+ 1,38	3,85
Legrand ADP	643	655	+ 1,86	6,16
Legris indust.	285,90	285,10	- 0,27	4
Locindus	845	849	+ 0,47	70,50
L'Oreal	1958	1983	+ 1,27	13,30
LVMH Moet Hen.	1352	1380	+ 2,07	5,60
Lyonnaise Eaux	569	576	+ 1,23	11,50
Marine Wendel	604	600	- 0,66	16
Metaleurop	73,50	75	+ 2,04	4
Metrologie Inter.	22,50	21,85	- 3,11	—
Michelin	348	349,60	+ 0,45	2,75
Moulinex	126,50	131,90	+ 4,25	4
Nord-Est	153,50	158	+ 2,93	5,50
Nordon (Ny)	440	456	+ 3,63	—
NRJ #	795	801	+ 0,75	5,43
OLIPAR	83,90	87	+ 3,69	—
Paribas	382,50	394,30	+ 3,13	12
Pathe	1430	1445	+ 1,04	—
Pechiney	245,40	243,80	- 0,65	3,30
Pernod-Ricard	301	302,70	+ 0,56	4
Peugeot	571	578	+ 1,22	5
Pinault-Prin.Red.	2326	2409	+ 3,56	34,50
Plastic-Omn.(Ly)	495	495	—	7,55
Primagaz	577	576	- 0,17	7,60
Promodes	1620	1654	+ 2,09	12
Publicis	595	588	- 1,17	4
Remy Cointreau	150	150	—	4,60
Renault	122	120	- 1,63	3,50
Rexel	1669	1695	+ 1,55	14,50
Rhone Poulenc A	198,20	196,30	- 0,95	3
Rochette (La)	30	29,70	- 1	1,20
Rue Imperiale(Ly)	5600	5510	- 1,60	108
Sade (Ny)	193	194,10	+ 0,56	12,50
Sagem SA	3200	3190	- 0,31	24,50
Saint-Gobain	815	828	+ 1,59	16,50
Saint-Louis	1492	1494	+ 0,13	38
Salomon (Ly)	400	396	- 1	55
Salvepar (Ny)	447	453	+ 1,34	18
Sanofi	555	555	—	6,30
Sat	1671	1660	- 0,65	29
Saupiquet (Ns)	705	700	- 0,70	40
Schneider SA	293,50	301,70	+ 2,79	4
SCOR	216,20	221,40	+ 2,40	5
S.E.B.	1090	1097	+ 0,64	10,20
Sefimeg	432	436,50	+ 1,04	14,20
SEITA	223,90	223,90	—	5,72
Selectibanque	80,60	81,40	+ 0,99	6
SFIM	1192	1175	- 1,42	30
SGE	129	128	—	5
Sidel	406	406,50	+ 0,61	16,50
Silic CA	850	843	- 0,82	37,34
Simco	530	530	—	20,76
S.I.T.A.	1236	1247	+ 0,88	11
Skis Rossignol	158,90	157	- 1,19	30
Sligos	843	844	+ 0,11	9
Societe Generale	677	695	+ 2,65	16
Sodexho	2990	2970	- 0,66	22
Sommer-Allibert	163	167	+ 2,45	36
Sophia	232	232	—	17,25
Spir Communication	531	530	- 0,18	14,60
Strafor Facom	420	432	+ 2,85	5
Suez	265,40	271,80	+ 2,41	8,20
Synthelabo	565	579	+ 2,47	4,34
Technip	592	601	+ 1,52	9
Thomson-CSF	182	181,50	- 0,27	2,60
Total	443,50	453,40	+ 2,23	8,70
U.A.P.(Compagnie)	149,30	149,30	—	—
UFB Locabail	570	569	- 0,17	10
UIC	32	32,80	+ 2,50	25
UIF	480	484	+ 0,83	22
UIS	196	196	—	14,79
Unibail	528	527	- 0,18	28
Union Assur.Fdal	664	684	+ 3,01	16
Usinor Sacilor	87,30	87,85	+ 0,63	4
Valeo	386,30	387	+ 0,18	10
Vallourec	345	344,30	- 0,20	5
Via Banque	210	214	+ 1,90	12
Worms & Cie	366	388,50	+ 0,12	3
Zodiac ex.dt divid	1551	1538	- 0,83	10
Elf Gabon	1391	1453	+ 4,45	43,50

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	416,30	432	+ 3,77	4,12
Adecco S.A.	1740	1781	+ 2,35	—
Adidas AG #	520	535	+ 2,88	0,62
American Express	380	373,70	- 1,65	1
Anglo American #	352,10	359	+ 1,95	1,85
Amgold #	445	442	- 0,67	8,31
Arjo Wiggins App.	16,05	16,20	+ 0,93	0,25
A.T.T. #	230	233,70	+ 1,60	1,57
Banco Santander #	376,50	379,80	+ 0,87	2,08
Barrick Gold #	154	156,90	+ 1,86	0,27
B.A.S.F. #	206,90	210,90	+ 1,98	34,59
Bayer #	230,30	234	+ 1,60	37
Cordiant PLC	9	9,05	+ 0,55	—
Crown Cork ord.#	325	—	—	1,18
Crown Cork PF CV#	291,20	—	—	2,23
Daimler Benz #	406,30	412,40	+ 1,50	28,32
De Beers #	193	196,50	+ 1,81	0,62
Deutsche Bank #	289,70	295	+ 1,82	4,45
Dresdner Bank #	182,80	188,90	+ 3,33	3,34
Driefontein #	62,50	62,95	+ 0,72	0,84
Du Pont Nemours #	601	619	+ 2,99	2,70
Eastman Kodak #	505	517	+ 2,78	1,80
East Rand #	3,15	2,98	- 6,28	0,10
Echo Bay Mines #	43,50	43,30	- 0,45	0,15
Electrolux #	342,50	350,10	+ 2,21	6,76
Ericsson #	180,20	182	+ 0,99	0,94
Ford Motor #	186,70	189	+ 1,23	1,79
Freegold #	53	53,20	+ 0,37	1,30
Gencor Limited #	24,65	25,20	+ 2,23	0,21
General Elect. #	595	606	+ 1,84	2,43
General Motors #	336	335	- 0,29	2,34
Gle Belgique #	470	485	+ 3,19	14,31
Grd Metropolitan	43,65	44,45	+ 1,83	0,89
Guinness Plc #	42,50	43,25	+ 1,76	0,40
HANSON PLC REGPT ●	23,10	25,65	+ 11,08	—
Harmony Gold #	48,70	48,80	+ 0,20	0,47
Hitachi #	50,75	50,65	- 0,19	0,21
Hoechst #	238,80	243,30	+ 1,88	32,13
I.B.M #	800	817	+ 2,12	1,64
I.C.I #	68,70	71,70	+ 4,36	1,03
Ito Yokado #	250	253	+ 1,20	0,62
Matsushita #	87,30	87,50	+ 0,22	0,24
Mc Donald's #	258,80	261,40	+ 1	0,33
Merck and Co #	543	557	+ 2,57	1,78
Mitsubishi Corp.#	55,20	55,40	+ 0,36	0,16
Mobil Corporat.#	723	723	—	4,99
Morgan J.P. #	595	—	—	3,99
Nestle SA Nom. #	6190	6260	+ 1,13	70,80
Nipp. MeatPacker #	59,60	59,50	- 0,16	0,62
Nokia A	336	342	+ 1,78	3,18
Norsk Hydro #	300	295	- 1,66	4
Petrofina #	1970	2007	+ 1,87	45,45
Philip Morris #	745	766	+ 2,81	5,48
Philips N.V #	245	250	+ 2,04	3,64
Placer Dome Inc #	124,40	124	- 0,32	0,29
Procter Gamble #	701	705	+ 0,57	2,18
Quilmes	302	302	—	10,07
Randfontein #	29,95	29,80	- 0,50	0,56
Rhone Poul.Rorer #	418	418,60	+ 0,14	1,52
Royal Dutch #	1001	1009	+ 0,79	9,73
R T Z #	84,20	87,40	+ 3,80	0,88
Sega Enterprises	164	163	- 0,60	0,59
Saint-Helena #	37,40	37,10	- 0,80	1,40
Schlumberger # ■	581	579	- 0,34	2,15
SGS Thomson Micro.	380,90	398,40	+ 4,59	—
Shell Transport #	96,50	97,50	+ 1,03	1,18
Siemens #	282	285,50	+ 1,24	3,70
Sony Corp. #	400,30	408,80	+ 2,12	0,99
Sumitomo Bank #	74,50	75	+ 0,67	0,17
T.D.K #	375	376,20	+ 0,32	0,98
Telefonica #	131	131,20	+ 0,15	1,05
Toshiba #	33,35	33,30	- 0,14	0,20
Unilever #	1079	1093	+ 1,29	5,04
United Technol. # ■	426,50	428,10	+ 0,37	1,51
Vaal Reefs #	451,60	454	+ 0,53	11,47
Volkswagen A.G #	2720	2725	+ 0,18	14,86
Volvo (act.B) #	140	141,80	+ 1,28	2,16
Western Deep #	204	203,40	- 0,29	3,72
Yamanouchi #	115,40	118,70	+ 2,85	0,35
Zambia Copper	16,60	16,40	- 1,20	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30

MARDI 25 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	2,860
CEPME 8,5% 88-97CA	101,59	5,686
CEPME 9% 89-99 CA#	111,95	4,759
CEPME 9% 92-06 TSR	—	6,164
CFD 9,7% 90-03 CB	124,46	0,617
CFD 8,6% 92-05 CB	121,65	0,424
CFF 10% 88-98 CA#	109,50	3,534
CFF 9% 88-97 CA#	103,05	3,649
CFF 10,25%90-01CB#	120,56	9,829
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,97	6,790
CLF 9%88-93/98 CA#	104,92	0,666 ↑
CNA 9% 4/92-07	—	7,397
CRH 8,6% 92/94-03	—	5,289
CRH 8,5% 10/87-88#	—	8,384
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,60	0,306 ↑
EDF 8,6% 92-04 #	120,95	7,658
Emp.Etat 6%93-97 #	101,02	3,732 d
Finansder 9%91-06#	125,30	2,318
Finansd.8,6%92-02#	117,69	0,754
Floral9,75% 90-99#	113,24	5,850
OAT 8,5% 87-97CA#	101,60	5,775 ↓
OAT 88-98 TME CA#	101,25	0,454
OAT 9/85-98 TRA	—	2,333 o
OAT 9,50%88-98 CA#	107,70	6,455 ↓
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	0,301
OAT 8,125% 89-99 #	109,49	6,217
OAT 8,50%90/00 CA#	—	7,848
OAT 85/00 TRA CA#	106,85	3,010
OAT 10%5/85-00 CA#	118	7,589
OAT 89-01 TME CA#	104,70	8,454
OAT 8,5% 87-02 CA#	119,21	2,212 d
OAT 8,50% 89-19 #	129,44	2,934
OAT 8,50%92-23 CA#	—	7,196 ↑
SNCF 8,8% 87-94CA	108,90	0,627
Lyon.Eaux 6,5%90CV	943	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	63	63,10
Baccarat (Ny) ◆	482	482
Bains C.Monaco	570	570
Bque Transatland.	141,50	148,50
B.N.P.Intercont.	605	605
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	404	401
Champex (Ny) ◆	26	26
CIC Un.Euro.CIP	350	350
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2099	2099
Concorde-Ass Risq ◆	950	950
Continental Ass.Ly ◆	371,10	371,10
Darblay ◆	415	415
Didot Bottin ◆	899	899
Eaux Bassin Vichy ◆	3754	3754
Ecia	885	890
Ent.Mag. Paris ◆	1725	1725
Fichet Bauche ◆	74	74
Fidei	42,50	42,30
Finalens ◆	372,50	372,50
F.I.P.P. ◆	300	300
Fonciere (Cie) ◆	600	600
Fonc. Lyonnaise #	717	715
Foncina # ◆	485	485
Francarep	272	270
France I.A.R.D ◆	1006	1006
France S.A. ◆	1260	1260
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gevelot	1092	1048
G.T.I (Transport)	235	231
Immobail	102	103
Immobanque	640	640
Locamion (Ly) ◆	558	558
Lucia ◆	60	60
Monoprix ◆	210	210
Metal Deploye	450	450
Mors #	9,10	8,90
Navigation (Nle)	85,50	89
Optorg	310	310
Paluel-Marmont ◆	238	238
Exa.Clairefont(Ny)	1040	1040
Parfinance	268	268
Paris Orleans	290	290,50
Piper Heidsieck ◆	1720	1720
Promodes (CI)	1299	1261
PSB Industries Ly	365,50	355
Rougier #	331	333
Saga ◆	81	81
Salins du Midi	607	607
S.I.P.H. ◆	206	206
Sofal ◆	39	39
Sofragi	4289	4280
Taittinger	1950	1920
Tour Eiffel	280	285
Vicat	490	490
Caves Roquefort	1750	1750
Elyo	329,90	325
Finaxa	322	323
Gailland (M)	1643	1600
Givaudan-Lavirotte ◆	1275	1275
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	189	189
Gd Moul.Strasbourg ◆	1950	1950
Hotel Lutetia	222,10	222,10
Hotels Deauville	543	523
Immeubl.Lyon(Ly)#	535	548
L.Bouillet (Ly) ◆	310	310
Lloyd Continental ◆	8100	8100
Lordex (Ny) ◆	18	18
Machines Bull	50	49
Mag.Lyon Gerl.(Ly) ◆	147	147
Matussiere Forest	71	70,90
Moncey Financiere	2800	2800
M.R.M. (Ly)	189,20	195
Navigation Mixte ◆	920	920
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	139	139
Pechiney CIP	261	255,30
Pechiney Intl	113,80	108,30
Poliet	490	492
Sabeton (Ly)	749	750
Samse (Ly)	813	813

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	200
Commerzbank AG	142,10	142,10
Fiat Ord	18,60	18,60
Gevaert	336,20	336,20
Gold Fields South	142	142
Kubota Corp.	24,10	24,10
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	43,60	43,60
Robeco	480,40	484
Rodamco N.V.	180,30	180,30
Rolinco	492,70	494,10
Sema Group Plc	124,50	124,90
Solvay SA	3500	3500

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30

MARDI 25 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	40,90	40,90
AFE #	488	490
Aigle #	217,30	239
Albert S.A (Ns) ◆	125	125
Altran Techno. #	2020	2040
Montaignes P.Gest.	2005	2005
Assystem #	458	458
Bque Picardie (Li) ◆	660	660
Bque Tarneaud(B)#	267,60	267,60
Bque Vernes	170	163
Beneteau #	750	750
B I M P ◆	68	68
Boiron (Ly) #	690	693
Boisset (Ly)#	335,10	351,80
But S.A.	346,20	347
Cardif SA	847	845
C.E.E #	192	196
Cermex (Ly) ◆	370,30	320,30
CFPI #	324,50	315
Change Bourse (M)	268	268
Christ.Dalloz #	2095	2129
CNIM CA#	235	235
Codetour	332	331
Comp.Euro.Tele-CET	440	430
Conflandey S.A.	262	262
C.A.Haute Normand.	324	324
C.A. Paris IDF	862	859
C.A.Ile & Vilaine	339,50	339,40
C.A.Morbihan (Ns)	314	313,90
C.A.du Nord (Li)	535	535
C.A. Oise CCI	280,90	280,90
Creeks ◆	21,75	21,75
Devanlay	472	482
Devernois (Ly)	512	513
Ducros Serv.Rapide	70,40	70,30
Adecco Trav.Tem.Ly	460	460
Europ.Extinc.(Ly)#	444	442,50
Expand s.a.	491	495
Factorem ◆	680	660
Faiveley #	343	346
Finacor	78	77
Fininfo ◆	660	660
Fructivie	635	648
Gautier France #	260	260
Gel 2000	65	65
GFI Industries #	1100	1115
Girodet (Ly) # ◆	39,20	39,20
GLM S.A.	283,50	284,10
Grandoptic.Photo #	780	786
Gpe Guillin # Ly	195,10	202
Kindy #	164,60	159
Guerbet	270	270
Hermes Internat.1#	1522	1540
Hurel Dubois	590	593
ICBT Groupe #	240	243,90
I.C.C.	124	124
ICOM Informatique	360	382
Idianova ◆	71	71
Int. Computer #	98	98
IPBM	65	65
M6-Metropole TV	519	518
Manitou #	772	763
Manutan	500	499
Marie Brizard #	1105	1070
Maxi-Livres/Profr.	160	160
Mecelec (Ly)	70	70
MGI Coutier	257	257,90
Monneret Jouet Ly# ◆	102	102
Naf-Naf #	71	70
NSC Schlum. Ny	631	630
Onet #	1149	1156
Paul Predault #	209	212
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	90	90
Phyto-Lierac #	415	423
Pochet	895	895
Poujoulat Ets (Ns) ◆	215	215
Radiall #	617	617
Robertet #	1160	1135
Rouleau-Guichard	356,90	357
Securidev #	90	90
Smoby (Ly)#	630	632
Sofco (Ly) ◆	53,70	53,70
Sofibus ◆	368	368
Sogepag # ◆	168	168
Sogeparc (Fin)	863	865
Sopra	470	468
Steph.Kelian #	140,20	140
Sylea	529	529
Teisseire-France	197	197
TF1-1	550	555
Thermador Hold(Ly)	294	295
Trouvay Cauvin #	115	115,50
Unilog	715	717
Union Fin.France	637	655
Viel et Cie #	134	134,20
Vilmorin et Cie #	515	511
Virbac	586	597

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30

MARDI 25 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	64,90	64,90
Belvedere	285	287,50
BVRP	141	141
Coil	209	210
Electronique D2	709	710
FDM Pharma n.	300	300
Genset	253	255
Guyanor action B	36	35,05
High Co.	163	160
Infonie	175	175
Joliez-Regol	79,50	79,50
Mille Amis	111,80	101
Naturex	88,90	88
Olitec	1150	1160
Picogiga	286	285
Proxidis	37,40	37,10
R21 Santé	340	338
Stelax	5,30	5,10

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30

MARDI 25 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	782	782
Crédit Gén.Ind. ◆	7,50	7,50
Générale Occidentale ◆	90	90
Mumm ◆	1215	1215
Sté lecteurs du Monde ◆	165	165

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

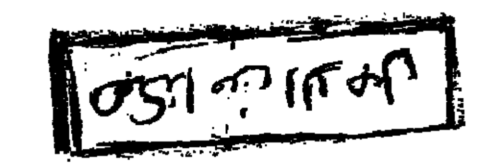
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 24 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	133,97	127,59
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◆	2412,33	2376,68
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9648,01	9648,01
Arbitr. Première	9838,84	9741,43
Arbitr. Sécurité	17712,60	17624,48
BNP		
Antigone Trésorerie	875129	875129
Natio Court Terme	14057	14057
Natio Court Terme2	381685	381685
Natio Epargne	2282,90	2260,30
Natio Ep. Capital C/D	16905,66	16738,28
Natio Ep. Croissance	2751,30	2697,35
Natio Ep. Obligations	234,96	230,35
Natio Epargne Retraite	156,39	153,32
Natio Epargne Trésor	11185,81	11163,48
Natio Epargne Valeur	650,04	637,29
Natio France Index	1370,93	1344,05
Natio Immobilier	1352,94	1326,41
Natio Inter	2064,20	2023,73
Natio Monétaire C/D	5431,87	5431,87
Natio Opportunités	189,59	185,87
Natio Patrimoine	1644,97	1612,72
Natio Perspectives	1489,11	1459,91
Natio Placements C/D	78003,46	78003,46
Natio Revenus	1128,14	1116,97
Natio Sécurité	11347,88	11347,88
Natio Valeurs	1275,73	1250,72
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	91397,23	91397,23
Oblig. ttes caté.	260,42	256,57
CDC-GESTION (GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS)		
Livret Bourse Inv. D	774,13	751,58
Le Livret Portefeuille D	1020,98	991,24
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2448,34	2443,45
Patrimoine Retraite C	309,39	303,32
Sicav Associations C	2404,01	2404,01
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19441,76	19441,76
Mutual. dépôts Sicav C	19135,55	19116,43
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	257,32	252,27
Ecur. Capicourt C	232,67	232,67
Ecur. Capitalisation C	249,41	249,41
Ecur. Distrimonétaire D	10477,21	10477,21
Ecur. Expansion C	81777,18	81777,13
Ecur. Géovaleurs C	3322,25	3257,11
Ecur. Investis. D	208,96	204,86
Ecur. Monépremière	11208,48	11208,48
Ecur. Monétaire C	12928,94	12928,94
Ecur. Monétaire D	12313,17	12313,17
Ecur. Trésorerie C	317,74	317,74
Ecur. Trimestriel D	2027,35	2027,35
Eparcourt-Sicav D	200,31	200,31
Géoptim C	12504,09	12319,30
Géoptim D	12168,94	11989,10
Horizon C	2047,46	2007,31
Prévoyance Ecur. D	108,39	108,39
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11894,78	11894,78
Ecur. Sécuripremière C	11832,87	11821,05
Ecur. Sensipremière C	12953,28	12953,28
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA		
Amplia ⁘	118484,19	118484,19
Atout Amérique	166,13	162,08
Atout Asie	104,37	101,92
Atout Futur C	738,78	720,76
Atout Futur D	695,46	678,50
Coexis	1945,33	1909,06
Dieze	2100,27	2061,11
Elicash ⁘	939946,01	939946,01
Epargne-Unie	196,61	191,81
Eurodyn	2297,56	2241,52
Indicia ●	1579,89	1541,07
Moné.JC ⁘	11848,41	11848,41
Moné.JD ⁘	11471,75	11471,75
Oblifutur C	542,85	532,73
Oblifutur D	542,85	552,73
Oraction	1936,57	1889,34
Revenu-Vert	1230,34	1207,40
Sévéa ◆	116,76	113,91
Synthésis	17900,20	17549,22
Uni Association ⁘	119,77	119,77
Uni Foncier	1416,72	1382,17
Uni France	802,82	783,24
Uni Garantie C	1877,55	1842,54
Uni Garantie D	1436,08	1409,25
Uni Régions	1780,15	1736,73
Univar C ⁘	306,91	306,91
Univar D ⁘	301,08	301,08
Univers Actions	220,39	215,01
Univers-Obligations	239,98	235,51
CIC — CIC BANQUES		
Francic	691,40	671,26
Francic Pierre	133,05	129,17
Francic Régions	1911,80	1856,12
CIC PARIS		
Cicamonde	1513,39	1469,31
Converticic	387,05	381,33
Ecocic	1667,04	1618,49
Oblicic Mondial	3721,72	3666,72
Oblicic Régions	1224,47	1206,37
Rentacic	168,34	165,85
CRÉDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1374,89	1361,28
Lion 20000 C	17025,68	17025,68
Lion 20000 D	16332,18	16332,16
Lion Association	10957,46	10957,46
Lion Court Terme C	26147,68	26147,68
Lion Court Terme D	23709,07	23709,07
Lion Plus	1549,53	1518,95
Lion Trésor	2548,20	2522,97
Oblilion	2050,65	2030,35
Sicav 5000	689	675,49
Slivafrance	1156,04	1153,57
Slivam	549,68	538,90
Slivarente	250,97	246,05
Slivinter	689,24	675,73
Trilion	5332,66	5264,23
CRÉDIT MUTUEL		
Avenir Alizes	2305,13	2259,93
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	157,60	153,38
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	912,67	912,67
Créd.Mut.Ep.Ind. C	128,17	124,74
Créd.Mut.Ep.J	22747,56	22747,56
Créd.Mut.Ep.long.T.	260,62	253,64
Créd.Mut.Ep.Monde	1488,05	1448,22
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1862,95	1826,42
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1133,81	1111,58
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	860,05	823,01
Saint-Honoré Capital	19644,62	19072,45
St-Honoré March. Emer.	840,50	804,31
St-Honoré Pacifique	727,53	696,20
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1819,05	1819,05
Stratégie Actions	1040,17	1000,16
Stratégie Rendement	1954,32	1892,80
LA POSTE		
Amplitude Monde C	941,31	918,35
Amplitude Monde D	917	894,63
Amplitude Europe C/D	140,87	137,43
Elanciel D	164,80	160,78
Emergence Poste D	133,33	130,08
Géobilys C	651,51	641,88
Géobilys D	621,82	612,68
Intensys C	117,10	116,92
Intensys D	112,12	111,95
Latitude C	147,24	147,24
Latitude D	138,52	138,52
Oblitys D	627,88	618,60
Plénitude D	192,04	187,36
Poste Gestion C	44131,37	44131,37
Revenus Trimestr. D	5316,47	5263,83
Solstice D	2373,35	2367,43
Thésora C	977,22	967,54
Thésora D	889,50	880,69
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	37669,24	37669,24
Actimonétaire D	30673,12	30673,12
Cadence 1 D	1087,70	1076,93
Cadence 2 D	1077,63	1066,96
Cadence 3 D	1078,43	1067,75
Capimonétaire C	407,09	406,68
Capimonétaire D	378,24	377,86
Sogeoblig C	9166,57	9075,81
Interoblig C	7168,29	7097,32
Interselection France D	671,88	658,71
S.G. France opport. C	1975,93	1937,19
S.G. France opport. D	1886,29	1849,30
Sogenfrance C	1737,21	1703,15
Sogenfrance D	1587,90	1556,76
Sogépargne D	310,67	307,79
Soginter C	2140,31	2098,34
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1442,06	1413,78
Sogeliance D ◆	1734,54	1717,37
Sogenfrance Tempo D ◆	179,90	176,37

SYMBOLES
⁘ cours du jour; ◆ cours précédent.



هكذا من الاصل

AUJOURD'HUI
LE MONDE / MERCREDI 26 FÉVRIER 1997

RECHERCHE L'ouverture du marché français des télécommunications à la concurrence sera effective le 1er janvier 1998. Elle remet en cause l'avenir du Centre national d'études des télécommunications (CNET). ● EN JUIN 1996, François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, a confié à Didier Lombard, directeur général des stratégies industrielles, et à Gilles Kahn, directeur scientifique de l'Inria Sophia-Antipolis, une mission d'étude sur la recherche dans ce domaine. ● LEUR RAPPORT, qui vient d'être remis au gouvernement, préconise la création d'un réseau national de recherche en télécommunications (RNRT) qui rassemblerait les compétences des laboratoires. Ce réseau « d'excellence » pourrait rassembler une partie des activités du CNET, du CNRS, des universités, de l'Inria, du CEA et des écoles de télécoms.

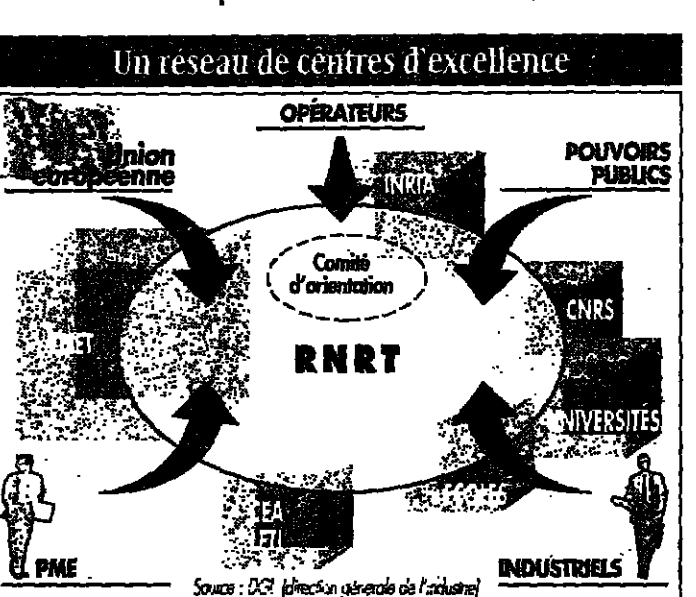
Les chercheurs en télécoms sont invités à fédérer leurs compétences

Pour faire face aux bouleversements engendrés par la libéralisation prochaine du marché, le rapport Lombard préconise que la France, actuellement en pointe dans ce secteur, concentre ses moyens pour rester performante et développer son potentiel

LE RÉSEAU national de recherche en télécommunications (RNRT) pourrait devenir la nouvelle structure chargée de fédérer les *« différents pôles de compétences »* présents en France dans ce domaine. C'est ce que propose le rapport que Didier Lombard, directeur général des stratégies industrielles, et Gilles Kahn, directeur scientifique de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) Sophia-Antipolis, ont remis au gouvernement.

Au centre de la nouvelle entité proposée se trouverait le Centre national d'études des télécommunications (CNET), auquel seraient associés environ 2 000 chercheurs du CNRS ainsi que ceux qui traitent de ce domaine à l'Inria, au CEA/LETI et dans les écoles de la direction de l'enseignement supérieur des télécommunications (DEST). Un comité d'orientation où seraient représentés l'ensemble de ces acteurs, les industriels et les ministères des télécommunications et de la recherche établirait un programme de recherches en croisant *« la dynamique de progrès scientifique avec les besoins technologiques du marché et les impératifs des opérateurs et des industriels »*.

Le rapport Lombard, résultat de la mission confiée, le 26 juin 1996, par François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, doit servir de base aux réflexions du gouvernement sur ce sujet stratégique. Et ce au moment même où il est à la fois confronté aux conséquences de la privatisation de France Télécom, prévue pour débuter fin mai, et à l'ouverture, au 1er janvier 1998, du marché français des télécommunications.



Le rapport Lombard préconise la création d'un Réseau national de recherche en télécommunications qui fédérerait l'ensemble des compétences françaises en la matière. Un comité d'orientation rassemblant chercheurs, industriels et ministères définirait les thèmes de recherche.

Actuellement, le Centre national d'études des télécommunications (CNET), créé en 1944 et rattaché à France Télécom, emploie près de 4 300 personnes réparties sur neuf sites (60 % des effectifs sont en province). C'est *« le troisième centre de recherche du monde et le premier d'Europe »*. Ses activités touchent à la fois le logiciel, les interactions humaines, la théorie du signal, l'électromagnétisme, l'optoélectronique (Bagneux) et la micro-électronique (Grenoble). Le CNET est à l'origine du lancement, en 1981, de la télématique française avec le Minitel et de la conception des réseaux ATM (*Asynchronous Transfert Mode*), qui comptent parmi les technologies-clés des autoroutes de l'information.

UNE PLACE DE CHOIX

Pour rester performant, France Télécom souhaite donc orienter le CNET *« vers une organisation autour des lignes de produits »*. A charge pour l'opérateur de considérer la recherche *« comme une activité devant être directement couplée à la création de valeurs »*, ce qui pose aussitôt la question de la poursuite d'activités plus fondamentales. La France peut-elle se permettre de les abandonner ou de les laisser décliner ? En analysant en détail le poids du secteur des télécommunications dans le produit intérieur brut (PIB) des pays développés, le rapport Lombard montre que la France occupe aujourd'hui une place de choix. Mis à part la Suède, elle arrive en tête en part du chiffre d'affaires réalisé par les industriels rapporté au PIB en 1994. Alcatel Télécom occupe la première place mondiale des constructeurs d'équipement, devant les américains Motorola et Lucent Technologies, tandis que France Télécom arrive en quatrième position dans le classement mondial des opérateurs, derrière le japonais NTT, l'américain AT&T et l'allemand Deutsche Telekom.

Reste à mesurer l'importance de la recherche et développement (R&D) dans ce secteur. Elle est primordiale. Le rapport Lombard le souligne et note *« une corrélation très forte entre les efforts de R&D en télécommunications consentis par un Etat et la place de ses industriels dans le paysage mondial »*. La France réalisait, en 1993, 10,5 % du montant de la R&D en télécommunications des huit principaux pays de l'OCDE, alors que son poids économique n'était que de 7,7 %. De tels efforts expliquent l'avance de la France en matière de numérisation de son réseau téléphonique, qui a atteint les 100 % en 1995 alors que l'Allemagne ne dépassait pas les 65 %.

L'IMPORTANCE DES AIDES DES ÉTATS

La nouvelle donne économique risque, selon le rapport, de conduire *« à un modèle de recherche qui s'oriente de plus en plus vers le court-moyen terme et le développement, au détriment de la recherche fondamentale »*. Politique qui favoriserait les technologies logicielles de préférence aux composants. Après avoir étudié les différents modèles d'évolution de la recherche en télécommunications à l'étranger, le rapport Lombard constate l'importance des aides directes des Etats. Il prévient également qu'il *« faut une dizaine d'années d'efforts constants pour créer une équipe de recherche, sur un domaine pointu, et l'amener à la hauteur des meilleurs dans le monde ; il suffit de quelques années, voire de quelques mois, pour qu'une équipe de recherche décroche et disparaisse finalement »*.

Forts d'un tel constat, les auteurs énoncent dix propositions traitant de la création du réseau national de recherche en télécommunications (RNRT), du nouveau positionnement du CNET, des projets de recherche et de l'accès des équipementiers à la recherche. Le RNRT se présenterait comme *« un réseau de centres d'excellence »*. De son côté, le CNET traiterait à la fois les sujets d'importance stratégique pour France Télécom *« en totale confidentialité »*, les thèmes nécessitant une coopération avec d'autres opérateurs, des utilisateurs ou des équipementiers et, enfin, la recherche amont.

Depuis le 21 février, s'est ouverte une phase de discussions entre les différents acteurs concernés par le rapport Lombard. Ces échanges pourraient durer environ six semaines. Un délai qui s'ajoute au retard de remise du rapport qui était attendu pour la fin de l'année 1996 au plus tard. Or le temps presse. France Télécom et la direction du CNET, sans doute entraînés par leur volonté d'afficher au plus vite une structure taillée pour affronter la concurrence, multiplient les coupes dans les effectifs du laboratoire. Une attitude peu cohérente avec le rôle que leur attribue le rapport Lombard.

Michel Alberganti

Des contraintes pour les opérateurs

Après le 1er janvier 1998, date de l'ouverture du marché français des télécommunications à la concurrence, les opérateurs pourraient être contraints de consacrer 4 % de leur chiffre d'affaires à la recherche et au développement. Cette obligation existe aujourd'hui dans la licence accordée à France Télécom. En 1998, la règle serait étendue à tous les opérateurs voulant s'implanter en France. L'Etat resterait ainsi fidèle à une stratégie d'aides indirectes qui le distingue des autres pays. En effet, l'Allemagne finance directement 5 % de la recherche et développement (1,6 milliard de francs), les Etats-Unis 9 % (6,3 milliards de francs) et le Japon 7 % (5 milliards de francs). Mais le rapport Lombard incite également le gouvernement à développer ce type de financement grâce à des *« apports directs de l'Etat (personnels, investissements) »*. Il note que l'Etat japonais, par exemple, n'a pas hésité à pallier la stagnation de la recherche des industriels nippons.

Dix propositions de changement

Le rapport Lombard se conclut par dix propositions pour restructurer la recherche française en télécommunications :

- **Création d'un réseau** de centre d'excellence, le réseau national de recherche en télécommunications (RNRT) ;
- **Définir les recherches** du RNRT au sein d'un comité d'orientation ;
- **Permettre** au RNRT de s'attacher certains chercheurs du CNET ;
- **Confirmer** le CNET dans son rôle de grand centre de recherche avec trois modes de fonctionnement : propriétaire pour France Télécom, coopération avec d'autres acteurs, ouverture pour la recherche fondamentale ;
- **Financer les travaux** du RNRT par des apports directs de l'Etat, des obligations de recherche des opérateurs et des consultations thématiques informelles (CTI) ;
- **Poursuivre et renforcer** le programme européen ACTS ;
- **Promouvoir des grands projets** à forts enjeux de société et à importants contenus technologiques ;
- **Favoriser les partenariats** entre équipementiers et laboratoires du RNRT ;
- **Assurer aux PME** des télécommunications un accès à la recherche publique ;
- **Développer le rôle et les compétences** des écoles et de l'Inria dans la recherche appliquée en télécommunications.

Des membres du personnel dénoncent le sabotage du CNET

*« **POUR NOUS**, c'est fini. Ceux qui pilotaient les filières sont déjà partis »*, déclare un chercheur du CNET de Bagneux. La tension monte dans le laboratoire spécialisé en optoélectronique. Dernier motif d'inquiétude en date, la décision de la direction du CNET de *« récupérer 500 mètres carrés de bureau, soit 25 % de la surface disponible à Bagneux, pour y implanter d'autres activités »*, poursuit-il. Et de rappeler que les effectifs du laboratoire ont perdu 21 personnes sur 120 au cours des derniers mois. Au total, si l'on tient compte des réaffectations, ce sont de 28 à 30 postes qui ont été supprimés. Lundi 24 février, le personnel de Bagneux, qui prend connaissance du contenu du rapport Lombard, ne comprend pas ce qui lui arrive.

« Alors que nous sommes en symbiose parfaite avec le rapport, nous nous faisons avaler par le processus de privatisation », ajoute le chercheur. Le démantèlement des équipes de recherche semble arrivé à un stade critique, proche du point de non-retour. *« Nous pouvons encore réagir en rattrapant certaines personnes qui sont parties, mais, pour cela, il faut nous autoriser à embaucher le plus rapidement possible. »* En fait, la direction du CNET semble plutôt chercher à favoriser les départs, en particulier vers les deux domaines désormais stratégiques que sont la téléphonie mobile et les services.

L'optoélectronique n'est pas la seule victime de la réorganisation que la direction de France Télécom mène tambour battant, sans attendre que le gouvernement se prononce sur les propositions du rapport Lombard. A Grenoble, le 24 janvier, 40 personnes ont reçu une *« lettre de redéploiement »* qui les met en position prioritaire pour obtenir des postes dans les nouvelles activités (services et logiciels) créées sur le site de Meylan. Le syndicat SUD-PTT indique que 18 des personnes concernées utilisant des outils informatiques pour la conception de circuits passeraient à la direction des techniques logicielles. Les 22 autres sont impliquées dans les recherches sur le silicium et *« certaines ne trouveront pas de poste adapté et se retrouveront dans les moyens logistiques »*, indique le syndicat.

Ainsi, rien ne semble pouvoir enrayer la restructuration qu'a engagée France Télécom et qui ne semble pas tenir compte de l'existence du rapport Lombard, qui met en garde contre les risques de pertes de savoir-faire, ni de l'échéance des décisions du gouvernement. A Bagneux, on parle de sabotage et le personnel étudie les moyens d'action pour réagir avant qu'il ne soit trop tard.

M. Al.

Les manchots empereurs se protègent du froid en formant la tortue des légions romaines

En dépit du climat polaire, le mâle couve l'œuf pendant trois mois et observe un jeûne de cent vingt jours

APTENODYTES FORSTERI, plus connu sous le nom de manchot empereur, est décidément un drôle d'oiseau. Non content de préférer les courants marins aux courants aériens, il lance chaque année un défi à la nature : être le seul animal à se reproduire durant le rigoureux hiver austral qui sévit sur l'Antarctique. Et, pour faciliter encore les choses, la femelle, juste après avoir pondu, part se nourrir en mer, laissant le mâle, seul, couver dans le froid pendant près de trois mois. Chez cet oiseau qui ne fait décidément rien comme les autres, il n'y a pas de nid mais une sorte de poche incubatrice intégrée. L'œuf repose sur les pieds du père, dont les orteils sont relevés pour le maintenir contre le ventre douillet de son géniteur qui lui dispense chaleur et plumes protectrices.

En attendant le retour de sa dame, l'empereur se retrouve donc seul sur la banquise, par une température de moins 16° C en moyenne, sans aucun aliment à portée de bec et quasiment rien à boire, hormis la neige fraîche, assez rare à cette période de l'année. Au total, le jeûne du mâle dure la bagatelle de 115 à 120 jours, ce qui implique de gérer au plus juste ses réserves en graisse et en eau. Une équipe franco-néerlandaise de cinq chercheurs (André Ancel, Yves Handrich, Yvon Le Maho, Dirkjan Masman et Henk Visser) est allée hiverner en terre Adélie pour observer la stratégie que cet oiseau hors du commun a mise en place afin d'économiser son énergie.

En isolant deux groupes de cinq individus chacun – sans œufs – dans des enclos grillagés, ces zoologues ont pu comparer la consommation en lipides, protéines et eau de ces animaux témoins avec celle de manchots en liberté. En cas de blizzard, ces derniers ont recours à la tactique dite de la « tortue », par analogie avec la stratégie adoptée par les légionnaires romains qui se serraient les uns contre les autres et composaient avec leurs boucliers relevés au-dessus de leur tête une sorte de carapace les protégeant des projectiles ennemis. En terre Adélie, où les vents peuvent atteindre la vitesse de 300 kilomètres-heure, ce qui leur confère un pouvoir de refroidissement extraordinaire, l'union fait la force. En cas de tempête, les manchots empereurs se regroupent ainsi par centaines, voire par milliers.

PILIERS DE MÊLÉE

Ces oiseaux d'un mètre de haut pour une trentaine de kilos se recroquevillent jusqu'à ne plus mesurer que 80 centimètres et s'imbriquent les uns dans les autres. Dans la tortue, la densité de population atteint dix individus au mètre carré. Seuls les animaux se trouvant à la périphérie de cette énorme mêlée de rugby – avec... beaucoup de ballons puisque de nombreux mâles ont leur œuf entre les pattes – bougent, cherchent à fuir le vent et à rejoindre le centre du « maul ». L'ensemble se déplace de quelques dizaines de mètres par jour.

Après une centaine de jours de jeûne des manchots, l'équipe de scientifiques a recapturé quelques oiseaux qu'elle avait marqués au début de l'expérience, afin de les examiner de nouveau. *« On aurait pu penser que chaque manchot se retrouvait, dans la tortue, à son métabolisme de base, qui est celui d'un animal éveillé, au repos*, explique Yvon Le Maho. *Or, nous avons observé que le métabolisme était inférieur de 25 % au métabolisme de base, ce qui ne peut s'expliquer que par une baisse de la température interne de 4 à 5 degrés. »* Dans la tortue, où la température externe de chaque animal remonte en raison de la promiscuité, le manchot met en route une sorte d'hypométabolisme comparable à celui de la femelle de l'ours blanc, dans l'Arctique, qui met bas durant l'hibernation.

En comparant les oiseaux en liberté avec ceux qui se trouvaient en enclos et ne pouvaient donc se blottir les uns contre les autres pour se protéger du vent, les zoologues ont déterminé avec précision les économies d'énergie qu'induit la formation en tortue. Les manchots libres avaient perdu 3 kilos de moins que les autres, dont les réserves en graisse étaient presque épuisées.

Or, selon Yvon Le Maho, *« l'animal atteignant un point bas dans ses réserves reçoit un signal interne dont on ne connaît pas encore bien le mécanisme, qui lui ordonne d'aller se nourrir. Cela lui indique qu'il lui reste juste assez pour parcourir les 150 kilomètres qui le séparent de la mer. Dans ce cas, le manchot abandonne son œuf ou son poussin »*. La tortue, nécessaire à la reproduction de l'espèce, est considérée comme une des principales clés expliquant l'adaptation au climat polaire de ces oiseaux dont les ancêtres supposés vivaient sous la latitude tempérée de la Nouvelle-Zélande.

Pierre Barthélémy

DÉPÊCHES

■ **OCÉANOGRAPHIE : des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT) ont décidé** de chasser le calmar géant *(Architeuthis)* dans les mers qui bordent la Nouvelle-Zélande. L'existence de cet animal quasi mythique, dépassant la dizaine de mètres de long, a été prouvée par les cicatrices que portent les cachalots, qui en sont friands, et par les restes d'individus qui se sont échoués. Mais il n'a jamais pu être observé en milieu naturel. Pour ce faire, les chercheurs du MIT, dirigés par James Bellingham, vont utiliser un petit sous-marin qui sillonnera le canyon de Kaikoura.

■ **INFORMATIQUE : la modification des dates dans les ordinateurs du Pentagone en prévision du passage à l'an 2000** coûtera près de 1 milliard de dollars, estime un rapport du secrétariat d'Etat. Les 7 300 systèmes informatiques ont été programmés pour lire des dates à deux chiffres et risquent de ne pas comprendre comment passer de « 99 » à « 00 ». Ce problème touche aussi bien l'intendance (facturations, inventaires) que la capacité de gestion par le Pentagone des forces armées américaines. – *(AFP)*

Björn Daehlie offre à la Norvège sa première médaille d'or des championnats du monde

Vainqueur du 10 km classique en ski nordique, il a enthousiasmé le public

La Norvège a conquis sa première médaille d'or, lundi 24 février, aux championnats du monde de ski nordique grâce à Björn Daehlie, vainqueur du 10 km classique. *Le quintuple champion olympique récolte ainsi le huitième titre mondial de sa carrière. Dans le 10 km libre poursuite dames,* la photo a été nécessaire pour départager Elena Välbe et Stefania Belmondo. *La Russe a devancé l'Italienne de cinq millièmes de seconde.*

TRONDHEIM (Norvège)
de notre envoyée spéciale

Björn Daehlie a moyennement apprécié sa médaille d'argent du 30 km libre, vendredi 21 février. Mais le quintuple champion olympique et septuple champion du monde norvégien de vingt-neuf ans est trop réputé pour la minutie de sa préparation et sa manie de l'organisation pour ne pas avoir procédé à l'analyse de cette défaite relative. Le vainqueur Alexeï Prokurorov, trente-trois ans, champion olympique de la spécialité en 1988, a fait l'impasse sur la plupart des épreuves de Coupe du monde pour effectuer une préparation spécifique d'un mois aux Mondiaux. Dès lundi 24 février, Björn a évacué sa déception en remportant le 10 km classique : sa distance fétiche.

Il a démarré sa course à pleine puissance, menant à tous les passages intermédiaires pour se jeter dans une cabriole sur la ligne d'arrivée, reléguant le second – encore Prokurorov – à près de 28 secondes. *« Aujourd'hui, c'était un extraterrestre »*, ont déclaré le Russe et Myka Myllylä, le Finlandais médaillé de bronze. *« Il est parti comme un sauvage, comme à son habitude »*, a déclaré Vincent Vittoz. Comme le public norvégien pendant longtemps, Vincent a de Daehlie (1,84 m pour 76 kg) l'image peu avenante d'une *« bête de course »*. Le Norvégien a déjà parcouru 10 000 km à ski pour son entraînement précédant les Mondiaux : seulement 2 000 de moins que Prokurorov, mais sans compter les footings et autres détails.

« Je suis encore trop jeune pour pouvoir digérer de telles doses, dit Vincent Vittoz, vingt-deux ans, *mais pour accumuler toutes ces heures, il doit être obligé de s'entraîner aussi la nuit. »* Daehlie ajoute parfois à son ahurissante capacité de travail l'attitude onctueuse d'un premier de la classe. *« Le roi Harald qui connaît bien la tactique du ski de fond m'a dit qu'il était très satisfait de ma course »*, a-t-il déclaré, interrogé sur la nature de son entretien d'après victoire.

SA VINGTIÈME MÉDAILLE

Björn Daehlie n'est pourtant pas à cheval sur les bonnes manières. *« Il a une démarche professionnelle*, explique un proche. *Tout fonctionne bien tant qu'on respecte le planning et les périodes de récupération qu'il s'est fixées. Mais lorsqu'on dépasse la limite du temps qu'il a prévu de vous consacrer, il est capable de vous abandonner au milieu d'une phrase. »* Le champion tient même conseil avec ses techniciens en effectuant ses étirements. C'est sans doute cette rigueur un peu rustre qui lui a valu, lundi, sa vingtième médaille, Jeux olympiques et championnats du monde confondus. Sans compter les victoires en Coupe du monde.

L'homme a tout de même ses faiblesses. Il ne refuse jamais un verre de bon bordeaux, même la veille d'une course. Paradoxalement, il est d'un naturel distrait. Au point d'oublier parfois ses chaussures de ski, ce qui oblige Francis Repellin, son responsable technique chez Salomon, à en traîner partout une paire de rechange. En été, même si Daehlie s'entraîne encore, la date du coup d'envoi de la Coupe du monde le soucie moins que l'heure de l'ouverture de la chasse. Le gibier l'intéresse peu. Le cheveu toujours en bataille, il vit ses escapades de plusieurs jours, sac au dos et fusil à la main, comme un retour aux sources. Parfois, il les partage avec ses coéquipiers. Cette saison, l'équipe nationale norvégienne a modifié ses dates de stage pour accommoder cette tradition.

Individualiste, il s'entraîne hors des rassemblements nationaux avec Thomas Alsgaard, son voisin qui lui avait ravi l'or olympique dont il rêvait tant sur 30 km libre à Lillehammer. Mais le roux au teint de lait pose à côté du brun ténébreux pour l'équipe nationale sans se faire prier. Peu lui importe, les Jeux olympiques d'Albertville et de Lillehammer l'ont élevé au rang de star nationale. Il en a profité pour affirmer un sens prononcé des affaires. Un employé organise son agenda autour des séances d'entraînement et des stages.

En Norvège, on voit Björn Daehlie partout : bras croisés sur torse nu pour les affiches publicitaires de la compagnie nationale aérienne scandinave ou en France chez le restaurateur annecéen Marc Veyrat et au Kazahkstan chez l'inusable Vladimir Smirnov – champion olympique du 50 km classique en 1994 et quadruple champion du monde (30 km classique en 1989, 10 km et 10 km classique et 15 km poursuite libre en 1995) – pour les besoins d'une émission télévisée sur la gastronomie et la nature. Il a amadoué l'opinion en prouvant qu'il excelle ailleurs que sur les skis.

Sa dimension qui s'apparente au mythe, sa quasi-invulnérabilité en agace plus d'un. Début janvier, la presse norvégienne s'est fait l'écho de propos de son compatriote Vebjörn Rodal. Le champion olympique du 800 m aurait traité Daehlie de tricheur pour s'être préparé dans une « maison d'altitude » simulant les conditions de vie à 3 500 m d'altitude, procédé admis par la Fédération internationale de ski (FIS) et le Comité international olympique (CIO). Daehlie, qui soutient l'amorce du durcissement de la lutte contre le dopage par le sang mise en œuvre à Trondheim, en a été mortifié. On s'est empressé de réconcilier les deux sportifs les plus populaires de Norvège en les photographiant ensemble.

Pour l'instant, Daehlie veut oublier toute cette histoire, et sa médaille de lundi : *« Pour ne pas me croire à nouveau champion du monde avant d'avoir franchi la ligne d'arrivée. »* Après le 15 km poursuite libre, « l'extraterrestre » participera au relais et probablement au 50 km classique.

Patricia Jolly

Podiums

● 10 km classique messieurs. Le Norvégien Björn Daehlie est devenu champion du monde du 10 km classique en 23 min 41 s 8, lundi 24 février. Le quintuple champion olympique (15 km poursuite, relais et 50 kmlibre en 1992, 10 km classique et 15 km classique en 1994) et triple vainqueur de la Coupe du monde (1992, 1993 et 1996) a devancé le Russe Alexei Prokurorov (de 27 s 9) et le Finlandais Mika Myllylä (de 32 s 4). Les Français Vincent Vittoz et Hervé Balland se sont respectivement classés 28e et 62e.

● 10 km libre poursuite dames. La Russe Elena Välbe, âgée de vingt-huit ans, a remporté le titre mondial du 10 km libre poursuite, lundi 24 février. Elle s'est imposée au sprint face à l'Italienne Stefania Belmondo, vingt-huit ans ans. Fait rarissime dans une épreuve de ski de fond, les deux skieuses ont été départagées par la photo pour quatre centimètres. La Russe Nina Gavriliuk, trente et un ans, s'est classée troisième. La Française Sophie Villeneuve est 21e. C'est la troisième médaille de ce mondial 1997 en trois épreuves disputées pour Elena Välbe déjà vainqueur du 15 km libre, vendredi 21 février, et deuxième du 5 km classique, dimanche 23 février.

La Fédération française d'haltérophilie soumise à un redressement judiciaire

UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE de la Fédération française d'haltérophilie va être entamée cette semaine auprès du tribunal de grande instance d'Evry (Essonne). Depuis octobre 1996, la fédération est privée des subventions accordées par le ministère de la jeunesse et des sports, qui réclame des comptes *« crédibles »*. *« Leur position a le mérite d'être claire : le non-versement des subventions 1995 et 1996 nous a placés devant nos responsabilités »*, a déclaré Bernard Garcia, le nouveau président de la fédération, qui a succédé à Henri Laguarrigue en novembre 1996. Un épisode de plus dans le litige qui oppose les deux parties. En février 1996, le ministère avait déjà placé la fédération sous tutelle et avait annoncé, en décembre, de nouvelles élections. M. Garcia avait été élu avant que les nouveaux statuts de la fédération soient adoptés.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : Sonny Anderson a prolongé son contrat à Monaco** jusqu'en 2001, révèle *L'Equipe* du mardi 25 février. Le nouveau contrat de quatre ans du Brésilien – les deux encore à courir, plus deux années supplémentaires – permettrait de revoir les conditions d'Anderson à la hausse, pour le mettre hors de portée des offres éventuelles pouvant venir d'Italie ou d'Espagne ou de France. Anderson avait été approché par le PSG.

■ **PATINAGE ARTISTIQUE : Eric Millot et Surya Bonaly constestent leur non-sélection** pour les championnats du monde qui auront lieu à Lausanne du 15 au 23 mars. Les deux patineurs, qui avaient tous les deux été blessés, estiment que l'épreuve de sélection à laquelle ils se sont soumis, jeudi 20 février, n'a pas été organisée dans les règles et dénoncent *« une manipulation »*. En individuel, la sélection rassemble Laetitia Hubert, Vanessa Gusmeroli, Philippe Candeloro et le jeune Laurent Tobel.

Johan Neeskens est de retour aux Pays-Bas

L'ancien joueur de l'Ajax, devenu assistant de l'entraîneur national, prépare son équipe avant la rencontre avec la France

NOORDWIJK (Pays-Bas)
de notre envoyé spécial

Le vent balaie les vagues grises de la mer du Nord et l'immense plage de Noordwijk. C'est ici, à une quarantaine de kilomètres d'Amsterdam, que les internationaux hollandais ont pris l'habitude de se rassembler dans un hôtel proustien faisant face à la mer. Sourires aux lèvres, les vedettes de la maison d'Orange préparent le match amical contre l'équipe de France dans la décontraction.

FOOTBALL

« L'ambiance au sein de la sélection est vraiment excellente depuis quelque temps », lance Frank de Boer, l'un des piliers de l'équipe, comme pour effacer les problèmes ayant éclaté au grand jour lors du dernier championnat d'Europe des nations disputé en Angleterre il y a huit mois. A l'époque, la sélection dirigée par Guus Hiddink avait fait la une des journaux, non pas pour ses performances sportives, plutôt décevantes, mais en raison de conflits internes entre joueurs.

Des prises de bec violentes qui avaient finalement abouti au renvoi pur et simple d'Edgar Davids. Ce dernier s'était insurgé contre l'attitude jugée, selon lui, discriminatoire et dictatoriale de certains joueurs comme Danny Blind et Frank de Boer. L'ancien milieu de terrain de l'Ajax, aujourd'hui au Milan AC, s'était également plaint des choix du sélectionneur. L'affaire, avec ses relents de racisme, avait fait grand bruit à l'époque. Aujourd'hui, tout semble oublié, d'autant plus facilement qu'Edgar Davids n'a plus remis les pieds en sélection depuis son renvoi d'Angleterre et que le vétéran Blind a pris sa retraite internationale.

Huit mois après leur élimination en quart de finale de l'Euro par les Bleus d'Aimé Jacquet à l'issue d'une éprouvante séance de tirs au but, les Hollandais s'apprêtent donc à retrouver une équipe de France qui ne leur a pas réussi depuis longtemps. Il faut remonter au 25 mars 1981 pour retrouver une victoire Orange sur la France. Depuis, les deux sélections se sont rencontrées à cinq reprises, la France l'emportant trois fois et réussissant deux résultats nuls. *« Notre élimination à l'Euro a en fait constitué un déclic salutaire. Guus Hiddink, qui se sentait un peu prisonnier d'un système de jeu imposé par l'Ajax, s'est libéré de ce carcan. Il a abandonné le système à trois attaquants cher à l'Ajax pour en imposer un classique 4-4-2 qui colle mieux aux possibilités de cette sélection »*. Celui qui parle s'appelle Johan Neeskens.

L'ENTHOUSIASME INTACT

Ancien joueur du grand Ajax des années 70, coéquipier modèle de Johan Cruyff, Johan Neeskens est, depuis le 5 octobre 1996, l'assistant de Hiddink. Les cheveux plus courts qu'à la grande époque mais l'enthousiasme toujours intact, après 49 sélections, il est de retour dans son pays natal après vingt-deux ans passés à l'étranger. *« J'ai arrêté ma carrière en 1974. Puis j'ai entraîné plusieurs clubs en Suisse et en Allemagne. Lorsque Hiddink m'a téléphoné pour devenir son assistant, j'ai été surpris mais flatté. Je suis là pour l'aider, pour développer la formation des jeunes et pour piocher des idées à travers l'Europe que je parcours régulièrement »*.

Depuis son arrivée au sein de la sélection, Neeskens a eu le plaisir d'observer les progrès effectués par l'équipe hollandaise depuis l'Euro. Avec les mêmes joueurs qu'en Angleterre, mais pratiquant un système de jeu plus cohérent, les Hollandais ont retrouvé le chemin du succès. Le 14 février, à l'occasion d'un Belgique-Pays-Bas comptant pour les éliminatoires de la prochaine Coupe du monde, les joueurs de Hiddink s'étaient imposés 3-0 à Bruxelles (buts de Dennis Bergkamp, Clarence Seedorf et Wim Jonk), développant un jeu assez impressionnant.

Auparavant, ils avaient battu à deux reprises le pays de Galles. *« Avec deux attaquants au lieu de trois et un repositionnement général, l'équipe joue beaucoup mieux qu'il y a quelques mois. Et j'ai un pressentiment : tous les dix ans, la sélection hollandaise brille sur la scène internationale. En 1978, nous étions finalistes lors de la Coupe du monde en Argentine. En 1988, nous avons remporté l'Euro en Allemagne. Je pense que 1998 peut nous apporter beaucoup de bonheur ! »*, lance Neeskens en souriant. Et lorsqu'on lui a demandé de comparer le football hollandais actuel avec celui de la grande époque, la sienne, il répond lucidement : *« Toute comparaison est impossible. Aujourd'hui, le jeu est beaucoup plus rapide et les espaces plus réduits »*.

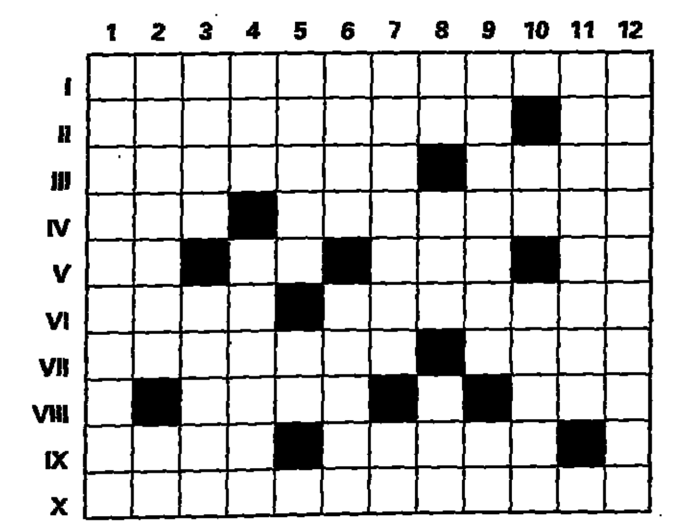
Alain Constant



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97032

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Tire d'abord et regarde après. – II. Impossible de vivre dans cette condition. Fera-t-il un jour une grande rivière ? – III. Bout en boule. Quel que soit le détour, sa route est grisante. – IV. Met en mouvement. Libère le mineur. – V. Saint retourné. La voiture du Général. Se mesure en heures. Entrent en transe. – VI. Ressemble à un S chez le maçon. Terre d'espoirs pour les esclaves. – VII. Tombât comme un lourd manteau. A fait des ravages. – VIII. Ils sont partout, à la mer, à la maison et même à l'église. Une fois de plus. – IX. Station du Morbihan. Fouille bien au fond. – X. Des baisses qui provoquent des augmentations.

VERTICALEMENT

1. Un titre supplémentaire pour les participants du Vendée Globe qui rentrent aux Sables. – 2. Impossible d'agir dans cette situation. Possessif. – 3. Sa richesse s'exprime à la fin. Comprendre et vivre de sa plume. – 4. Une rivière en Russie, un oncle en Amérique. Comme un crédit libéré. – 5. Sorties du rang. Met en situation. – 6. Dit en salivant. Finit par endormir. – 7. De la pomme de terre alambiquée. Oui sous la Loire – 8. En tenue pour la pose. Agréable s'il est retourné. Trinitrotoluène, en plus simple. – 9. Difficile d'en sortir lorsqu'ils sont vicieux. Forme d'avoir. – 10. Répété en gloussant. Avance à reculons. – 11. Fait surface sous le choc. – 12. Espèces qui s'opposent à tout ce qui est nature.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97031

HORIZONTALEMENT

I. Capsule-congé. – II. Avoine. Grieg. – III. Nie. Ivette. – IV. Tâte-vin. Etal. – V. Otite. Ici. Li. – VI. Nés. Ravalait. – VII. Nuées. Ris. Ea. – VIII. Ir. Tiran. Uni. – IX. Butin. Anar. – X. Radiesthésie.

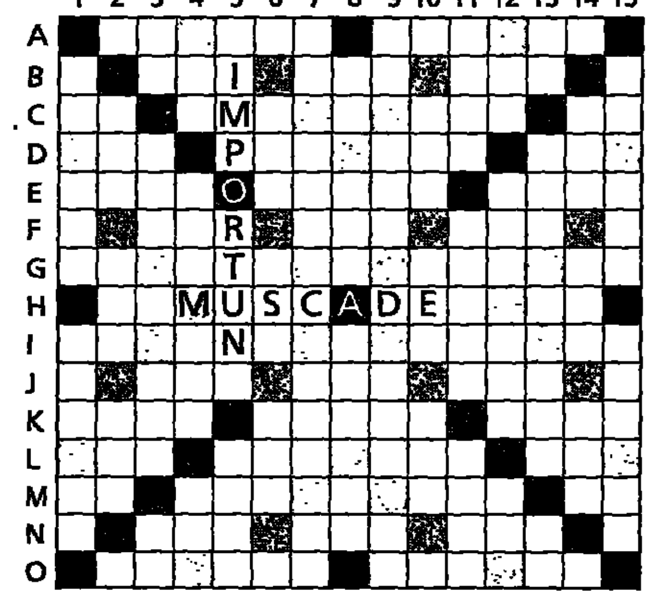
VERTICALEMENT

1. Cantonnier. – 2. Aviateur. – 3. Poétisé. BD. – 4. Si. Et. Etui. – 5. Université. – 6. Lévi. Ris. – 7. Enivrant. – 8. CGT. Caïn. – 9. Orteil. Ae. – 10. Niet. Uns. – 11. Ge. Aliénai. – 12. Egalitaire.

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 6

Le troisième mot



Le tirage a été : A C E I N T V.

1. Trouvez et placez un mot de sept lettres.

2. Trouvez quatre mots de huit lettres en utilisant quatre lettres différentes de l'un ou l'autre des deux mots placés sur la grille.

Préparation de la grille du problème de la semaine prochaine.

Premier tirage : A B C E L O V. Trouvez un sept-lettres.

Deuxième tirage : D F N O P R U. En utilisant deux lettres du tirage précédent, trouvez deux huit-lettres équivalents en points.

(Solution dans Le Monde *du 5 mars.)*

Solution du problème du 19 février. Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) PORTAIL, 11 D, 79, faisant VIOLENTA.

b) PROFILÂT, D 5, 76 – TORPILLA, E 3, 70 – PARLOTAI, *conversai vainement* (v.i.), F 2, 68 – TROPICAL, J 3, 70 – POLJRAIT, 5 E, 90, ou l'anagramme POITRAIL – ALTIPORT, 10 F, 68.

c) MUSCADE.

d) IMPORTUN, ORPIMENT, *sulfure naturel d'arsenic.*

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30
PRINTED IN FRANCE

Michelin, le silence des étoiles

Hôteliers et restaurateurs sont dans l'attente fébrile du fameux guide



CONFIDENTIEL défense. On croit savoir que le Michelin France 1997 sera présenté à la presse lundi 3 mars au petit matin. Il pourrait être mis en vente à partir du mercredi 5. On le dit actuellement en cours de façonnage dans un pays dont le nom est fermement tenu secret. La photocomposition aurait été menée à bien dans les ateliers de l'imprimerie Mame, à Tours, dès le mois d'octobre. Mais rien de rien sur les attendus des hommes de l'ombre qui, depuis un an, quadrillent le territoire et ont rédigé les bons et moins bons rapports sur le point d'offrir la gloire aux uns, des larmes aux autres.

Cette dramaturgie du secret ne procède pas seulement de la seule et habile manœuvre servant à la promotion de l'ouvrage mystère de l'année, elle est aussi l'épilogue nécessaire de ce long travail entrepris pour débusquer l'arnaque là où elle niche et le talent là où il loge. Personne ne conteste la méthode ni n'émet de réserves sur les jugements sans appel qui sont rendus. On se contente seulement de trembler. La Cour des comptes fait peur, le Michelin terrorise.

Impeccablement installé sous les hermines de son devoir de réserve, Bernard Naegellen nous reçoit dans l'un des salons de la forteresse de l'avenue de Breteuil, à Paris. Il n'a pas de titre. On note seulement sur sa carte, « *Service de tourisme* » ; on dirait une couverture. Pourtant, le patron, l'éminence rouge, c'est lui. Une sorte de George Smiley – le héros de John Le Carré –, mais en version française ; plus austère, plus sévère, moins tweed. Il est vrai que la gastronomie est une science autrement plus sérieuse et dangereuse que celle qui s'applique à l'espionnage.

C'est une première : *Le Monde* en tête à tête avec le Michelin. Rencontre parfaitement inconcevable tout au long du magistère de La Reynière, qui ne cessera de développer, issu d'une très ancienne et grave querelle, un jeu brutal et lassant envers ce qui semblait être devenu l'adversaire privilégié. Le chroniqueur tapait sur le guide sans la moindre prudence, l'insulté refusant avec constance d'envoyer ses témoins sur le pré. Forcément, il y avait un perdant.

Il n'était naturellement pas question, lors de cet entretien arraché de haute lutte, de dérober la moindre information sur les promus ou les victimes de l'édition 1997. Grossier ; et d'ailleurs, en matière de plats mijotés, le journalisme d'investigation trouve assez rapidement ses limites. Non, bavarder seulement, à bâtons rompus, et à fleuret moucheté.

Alors, parlons un peu de ce qui a beaucoup agité la profession, les foules et la presse : Pierre Gagnaire et Marc Veyrat, les deux derniers rétamés glorieux, avec leurs trois étoiles en sautoir et leurs banquiers les offrant à l'ANPE. Entendons-nous, pourra dire Bernard Naegellen, nous n'avons jamais été des « conseilleurs », des observateurs seulement. Notre métier n'est pas de juger de la décoration, sinon celle de l'assiette, nous goûtons seulement. Il est certain que nous ne sommes pas insensibles au cadre, au service, et à l'ambiance, mais remarquons que Senderens obtiendra le maréchalat, rue de Varenne, dans un endroit assez largement aléatoire, et Bocuse sa première distinction, en servant ses clients sur des nappes en papier. Nous n'avons pas à gérer la folie des grandeurs. C'est aux cuisiniers de savoir être restaurateurs.

Bien dit. On soutient que vous faites beaucoup appel à témoins ? Oui, 25 000 lettres par an ; 200 000 renseignements. Jamais primordiaux, toujours vérifiés. Equipe importante ? Vous me permettrez d'être discret. Certainement. Son travail ? Simple : les inspecteurs sont affectés à une région, font leurs repérages, passent à table, *payent – c'est sacré –, se dévoilent, et font le tour de la maison*. Fiche de visite au retour et, souvent, contre-enquêtes ; anonymes cette fois, les dangereuses. Disons que c'est le schéma.

LA RÈGLE DU CONSENSUS

Dix mille deux cent cinquante adresses seront publiées dans le prochain Michelin ; on peut même dire avec 10 250 numéros de téléphone qui sonneront tous juste. Un boulot de titan, presque inhumain. Mais pour l'humain ? Alors, pour l'humain, il y a un guichet spécial, une combine. Il faut prendre rendez-vous, environ trois mois à l'avance, avec le pape ou l'une de ses collaboratrices. L'hôtelier ou le restaurateur est reçu, présente son cas, explique ses projets, fait mousser ses prétentions et repart en se demandant à quelle sauce il finira par être mangé. Chaque année, plusieurs centaines d'entre eux cèdent à l'éprouvante démarche.

Mais revenons à l'attribution ou au retrait des macarons de l'honneur ou de la honte – 532 tables ont été primées en 1996, dont 19 trois étoiles, 79 deux étoiles et 437 une étoile. Il semble que le consensus entre enquêteurs fasse loi et règlement. Pas de pouvoir discrétionnaire, pas de haut jury, pas de tribunal d'exception. Une équipe est solidaire et ses membres jouent la confiance entre eux. Parfois avec vivacité. Parfois, aussi, pris sous les arceaux du doute. On cite l'exemple de ce deux-étoiles qui finira par décrocher la timbale au bout de dix-sept visites entreprises par les incorruptibles masqués. Un record.

D'où viennent-ils ? Généralement des métiers de l'hôtellerie, mais on recrute également aujourd'hui dans les écoles de commerce. Tous sont salariés. En éditant le guide, la firme de Clermont-Ferrand boucle son budget et s'en tient là. Environ 600 000 exemplaires sont lancés sur le marché avec un taux d'invendus très court. Une affaire de prestige, davantage que commerciale.

Reste que le Rouge, avec son organisation semi-clandestine, sa sainte horreur de la compromission, son dédain pour toute espèce de littérature et l'orgueilleux sentiment d'être le seul à parler sérieusement de choses sérieuses, se pose en observateur silencieux mais attentif de l'évolution des goûts d'une société. Lui préférant le Guide Bleu, Roland Barthes, dans ses *Mythologies*, ne l'avait pas retenu ; son analyse, au fond, demeure à entreprendre.

Jean-Pierre Quélin

★ *Guide Michelin France 1997, hôtels et restaurants. 145 F. A partir du 5 mars en librairie.*

Lapin labélisé

Si le Français est carnassier, le lapin n'y est pas pour grand-chose. Sur près de 100 kilos de viande qui passent chaque année dans son assiette, à peine trois sont du lapin. Au dernier recensement général de l'agriculture, en 1988, un cheptel de 2,1 millions de mères lapines avait été comptabilisé. Aujourd'hui, à peine quelques centaines d'entre elles sont sous les feux de la rampe. Leur progéniture, sous certaines conditions, bénéficie en effet, depuis le 2 octobre 1996, du Label rouge. La nouvelle serait anodine dans le monde volailler, où de telles distinctions existent depuis plus de trente ans, mais chez les cuniculteurs elle fait sensation.

Il s'agit en fait d'une première, si l'on exclut toutefois *« le timide essai de labélisation du lapin angevin dans les années 70 »* que signale Gérard Le Boucher, rédacteur en chef du mensuel *L'Éleveur de lapins*. L'animal labelisé se différencie de ses congénères avant tout par la lenteur de sa croissance. En général, grâce aux progrès de la génétique, un lapin industriel classique, abattu à dix semaines, pèse déjà plus de 2 kilos. Le Label rouge que lance la coopérative des producteurs de lapins charentais est, lui, élevé douze semaines minimum. Malgré cet âge plus avancé, il parvient à un poids inférieur : environ 1,3 kilo. Issu d'une souche à maturation plus lente, il a le temps de faire sa graisse en douceur, sans forcer. Si le galbe de la jambe est, paraît-il, le premier critère de recrutement pour être danseuse au Crazy, c'est à l'intérieur du râble, autour des rognons, que se juge la perfection de l'anatomie d'un lapin. Une graisse fine et blanche dans la région des reins est la promesse d'un bon civet. Pour ne pas déroger à ces critères d'adiposité presque parfaits, sept sur dix, seulement, des lapins élevés dans la perspective de cette labélisation arrivent à décrocher leur diplôme. Le reste est impitoyablement déclassé.

Si le lapin Label rouge vaut environ 30 % plus cher que son voisin d'étal, cela n'est pas dû qu'à la sélection dont il fait l'objet ou à sa durée d'élevage, mais aussi à son alimentation. S'il n'échappe pas aux classiques granulés de luzerne déshydratés qui sont l'ordinaire des élevages – une chance, les lapins détestent les farines animales –, ses deux dernières semaines d'engraissement sont particulièrement soignées. Sa ration se compose alors, à plus de 65 %, de céréales en grain, auxquelles s'ajoute, en petite quantité, de la carotte fraîche des Landes.

Au moment où débarque dans les rayons les « Lap'minute », des petits morceaux de lapin à préparer en dix minutes, le lapin Label rouge va à contre-courant. Sa chair ferme nécessite, elle, un long mijotage pour se faire apprécier à sa juste valeur. Un laboratoire d'analyses sensorielles d'Agen a mis en évidence que, *« plus ce lapin est cuisiné, plus la différenciation s'accentue et les arômes ressortent »*. Comme les lapins de basse-cour, il est vendu entier, avec sa tête. Certains gastronomes tiennent d'ailleurs la joue de lapin pour un plat aussi raffiné que celle de lotte.

Guillaume Crouzet

★ Lapin Label rouge de Millevents (patronyme de pure invention marketing), 50 F environ le kilo, supermarchés Continent.

BOUTEILLE

Vacqueyras, cru des Côtes du Rhône

DOMAINE DE LA CHARBONNIÈRE

■ En 1990, les vignerons de Vacqueyras obtenaient le classement de leur production (rouge, rosé et blanc) en appellation locale et sortaient de l'anonymat. Le plus dur restait à faire : inscrire cette évolution dans le temps, accentuer le caractère de ces vins chargés de soleil, « exister » tout simplement face aux châteauneuf-du-pape et aux gigondas. Leurs atouts, comme ailleurs dans les Côtes du Rhône méridionales, sont le grenache et la syrah, le mourvèdre et le cinsaut, des cépages complémentaires dont l'assemblage judicieux doit donner des vins généreux, fins et parfois complexes. C'est au domaine de la Charbonnière, où Michel Maret exploite quatre hectares de vignes anciennes à dominante grenache et syrah, que se dégage, cette année, la plus belle expression, la puissance et le moelleux d'une grande bouteille. L'élevage est réalisé en foudres de chêne. Michel Maret est également vigneron à Châteauneuf-du-Pape. Ceci explique-t-il cela ?

★ **Domaine de la Charbonnière (Michel Maret), *route de Courthézon* 84230 Châteauneuf-du-Pape. Tél. : 04-90-83-74-59. Télécopie : 04-90-83-53-46. Prix (1995) : 45 F.**

J.-C. Rt

TOQUES EN POINTE

Bistrots

L'ESSENTIEL

■ Rien ici n'évoque l'atmosphère d'un bistrot, ni la pyramide de verres ni la cuisine de Jean-Michel Bouvier, sinon le petit menu, en raison de son prix mais aussi de sa construction autour de saveurs familières, appelé « harmonie gourmande ». Voici d'abord le lavaret mariné aux fines épices, servi avec une petite salade d'hiver et un morceau de fougasse aux olives. Ensuite, au choix, c'est le cabillaud aux oignons frits et « farcement » des Bauges au lard grilloté ou bien la fricassée de volaille à la crème. Un fromage blanc en faisselle puis une banane caramélisée et aumônière de fruits macérés au rhum clôture ce formidable « petit » menu. Heureux Chambériens ! Menus : 150 F-195 F. A la carte, compter 290 F.

★ **Chambéry. 183, place de la Gare (73000). Tél. : 04-79-96-97-27. Tous les jours.**

LE BISTRO D'HUBERT

■ Hubert est revenu ! C'est le non-événement le plus sympathique de l'année. On l'avait suivi de la *Ferme Saint-Hubert* (créée en 1962) au *Bistro d'Hubert*, avant qu'il ne déserte la scène. Le voici boulevard Pasteur. Accueil charmant, un bon maître d'hôtel, et une cuisine au goût du jour d'artisan du terroir, avec un menu carte qui conjugue tradition et découverte : c'est la soupe de lentilles blondes au jambon serrano, la raviole de crabe au jus de thym poivré, ou bien la corolle de saint-jacques à l'émulsion d'huîtres. Avec le travers de porc caramélisé à la Bohémienne, nous perçons le secret des nouveaux restaurants de Paris, qui se taillent, ici et là, un beau succès, avec un produit moyen poussé jusqu'à la sophistication apparente de la haute cuisine, dont ils miment les sortilèges, sinon les saveurs. Formules : 100 F-135 F (déj.). Menu carte : 175 F.

★ ***Paris. 41, boulevard Pasteur (75015). Tél. : 01-47-34-15-50. Tous les jours.***

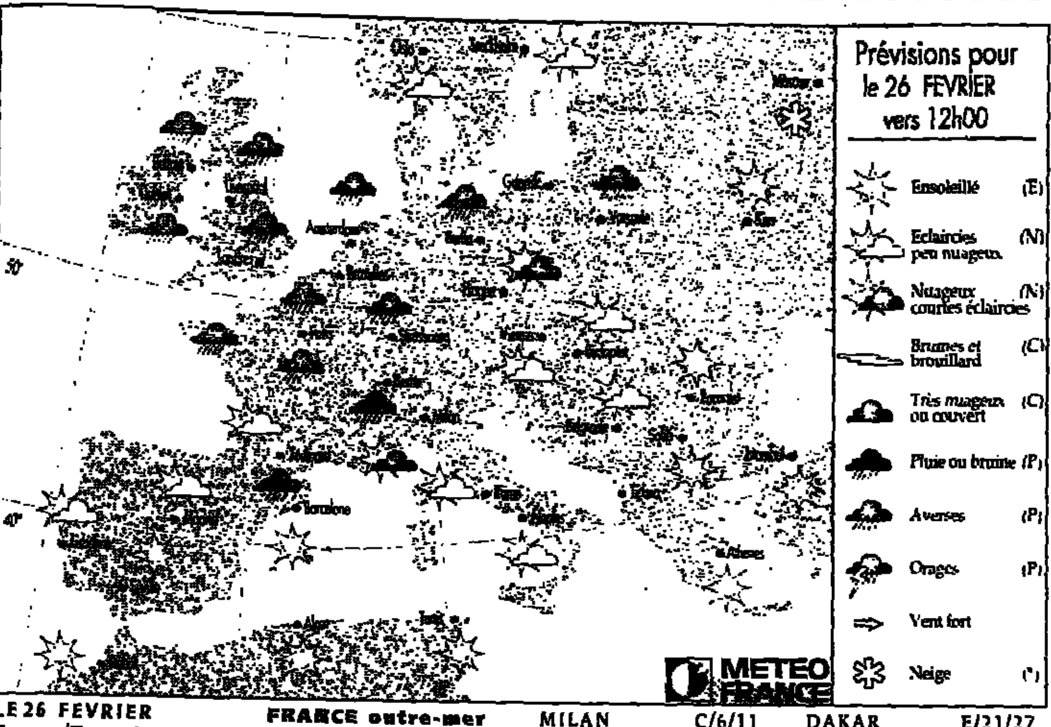
Gastronomie

LA CÔTE RÔTIE

■ Un chef de cuisine se définit comme un artiste ou comme un écrivain dans le système de reconnaissance à la française. Sa palette de couleurs, ses mots, ce sont les produits qu'il doit connaître, respecter, même s'il crée de savants assemblages. Manuel Viron est un cuisinier atypique, installé depuis bientôt six années à Ampuis, commune voisine de Condrieu. Pas de maître, pas de références obligées, mais un bel enthousiasme communicatif à la Gagnaire, et un style personnel. Le velouté de châtaignes de l'Ardèche et rouelles de cailles fermières en croûte de mie et plus encore le pain d'écrevisses pattes rouges qu'il faut découvrir sous une salade de radis noir et pourpier doré, accompagné de cuisses de grenouilles de la Dombes, sont deux plats-clés de cette cuisine d'instinct. Un prodigieux travail, propice à la dégustation du somptueux viognier côteaux de poncins de François Villard, jeune vigneron propriétaire à Condrieu. Tout est dit du style de ce chef dans ces deux plats, sa marque indélébile. Mais la fête continue avec les accords d'un crozes-hermitage cuvée Louis Belle et d'une tarte moelleuse aux pommes melroses, flan de boudin et mignon de cochon à la moutarde de Meaux, ou encore avec le suprême de canard mi-sauvage laqué et navets confits où cristallines d'orange et jus de carcasse au quinquina et verjus jouent délicatement de saveurs acidulées, soulignées par l'endive amère, simplement pochée. Très grande cuisine à prix de bistro ! Quatre menus : 160 F, 195 F, 220 F et 295 F. Ouverture, à proximité, d'un vrai bistro de cuisine au quotidien (100 F à 150 F). Succès assuré !

★ **Ampuis, place de l'Eglise (69420). Tél. : 04-74-56-12-05. Fermé dim. soir et lundi.**

Jean-Claude Ribaut



LE 26 FEVRIER
Temps/Températures minima/maxima

FRANCE métropolitaine

AJACCIO	N/8/17
BIARRITZ	N/12/16
BORDEAUX	N/11/14
BOURGES	P/7/11
BREST	P/8/10
CAEN	P/7/9
CHERBOURG	P/5/9
CLERMONT-F	P/9/14
DIJON	P/6/11
GRENOBLE	P/6/13
LILLE	P/7/10
LIMOGES	N/9/12
LYON	P/9/13
MARSEILLE	N/10/17
NANCY	P/7/9
NANTES	P/9/11
NICE	N/10/17
PARIS	P/7/11
PAU	P/9/15
PERPIGNAN	N/11/18
RENNES	P/9/11
ST-ETIENNE	P/9/13
STRASBOURG	P/8/8
TOULOUSE	P/10/15
TOURS	P/6/11

FRANCE outre-mer

CAYENNE	P/24/27
FORT-DE-FR.	N/25/26
NOUMEA	N/24/25
PAPEETE	N/26/27
POINTE-A-PIT.	N/25/26
ST-DENIS-REU.	E/25/27

EUROPE

AMSTERDAM	P/6/7
ATHENES	E/11/15
BARCELONE	E/10/15
BELFAST	P/5/6
BELGRADE	N/0/14
BERLIN	P/6/10
BERNE	P/3/7
BRUXELLES	P/5/9
BUCAREST	E/-3/11
BUDAPEST	N/5/13
COPENHAGUE	P/1/5
DUBLIN	P/5/7
FRANCFORT	P/5/10
GENEVE	P/3/7
HELSINKI	C/1/3
ISTANBUL	E/3/9
KIEV	E/1/6
LISBONNE	N/11/17
LIVERPOOL	P/6/7
LONDRES	P/5/8
LUXEMBOURG	P/4/10
MADRID	N/4/11
MILAN	C/6/11
MOSCOU	*/0/1
MUNICH	P/3/10
NAPLES	N/8/12
OSLO	N/-4/0
PALMA DE M.	E/15/16
PRAGUE	N/5/10
ROME	N/10/13
SEVILLE	E/5/17
SOFIA	E/-2/12
ST-PETERS.	C/1/5
STOCKHOLM	N/1/5
TENERIFE	C/16/17
VARSOVIE	P/6/11
VENISE	E/5/11
VIENNE	N/4/14

AMERIQUE

BRASILIA	P/19/24
BUENOS AIRES	P/17/22
CARACAS	E/22/26
CHICAGO	N/-2/4
LIMA	C/16/20
LOS ANGELES	E/6/15
MEXICO	E/8/21
MONTREAL	*/-9/-2
SAN FRANC.	E/9/15
SANTIAGO	E/3/24

AFRIQUE

ALGER	E/10/18
DAKAR	E/21/27
KINSHASA	P/20/27
LE CAIRE	E/3/18
MARRAKECH	E/9/18
NAIROBI	E/18/28
PRETORIA	E/15/25
RABAT	E/9/18
TUNIS	E/10/17

ASIE-OCEANIE

BANGKOK	P/23/28
BOMBAY	E/18/30
DJAKARTA	P/25/26
DUBAI	E/19/27
HANOI	N/15/22
HONGKONG	E/19/25
JERUSALEM	N/8/13
NEW DELHI	E/10/25
PEKIN	C/-5/1
SEOUL	E/0/7
SINGAPOUR	N/26/29
SYDNEY	N/20/26
TOKYO	E/2/12

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Encore de la pluie et du vent

LE FLUX D'OUEST perturbé et très rapide continue à diriger sur la France d'importantes masses nuageuses ; elles apporteront encore des pluies, des giboulées, et des rafales de vent. Concernant les températures, elles seront moins élevées que ces jours derniers, mais resteront supérieures aux normales.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. – Les giboulées et les bourrasques de vent (rafales jusqu'à 110 km/h sur les côtes, 80 dans l'intérieur) toucheront l'ensemble de ces régions ; grésil et coups de tonnerre pourront même être de la partie. Les températures resteront en revanche acceptables, avec 6 à 8 au petit jour, et 8 à 10 en journée.

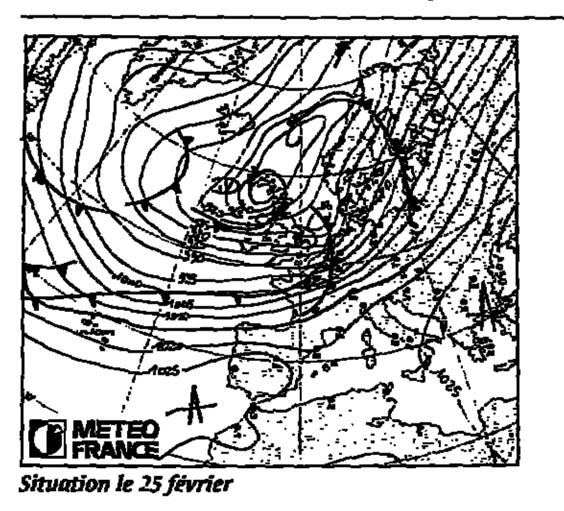
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le ciel alternera brèves éclaircies et fortes averses, accompagnées de violentes rafales de vent – jusqu'à 110 km/h en Manche, 80 km/h dans l'intérieur – et parfois de grésil et de coups de tonnerre. Les températures resteront convenables, autour de 7 le matin, 9 l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Pluies et giboulées toucheront tous les départements ; on bénéficiera toutefois de brèves périodes de répit. La neige refera son apparition sur le relief, au-dessus de 1200 m le matin, 800 m en soirée. Les températures ne seront guère hivernales, avec déjà 6 à 8 le matin, et 8 à 11 l'après-midi.

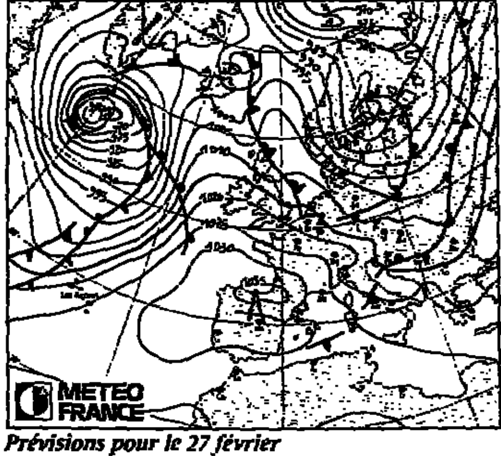
Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après quelques pluies le matin, des éclaircies reviendront ; on ne sera toutefois encore pas à l'abri d'une petite averse surprise. Les températures resteront agréables, avec de 9 à 11 en minimales, et de 13 à 16 degrés en maximales.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le temps sera couvert et pluvieux jusqu'en début d'après-midi ; ensuite, la tendance sera à l'amélioration, mais des précipitations éparses subsisteront ; la limite pluie-neige se situera vers 1800 m le matin, puis s'abaissera jusque vers 800 m le soir. Les températures seront clémentes, avec 9 ou 10 le matin, 10 à 13 l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le ciel sera nuageux le matin, puis le vent d'ouest se lèvera (rafales jusqu'à 80 km/h l'après-midi) et dégagera petit à petit le ciel.



Situation le 25 février



Prévisions pour le 27 février

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE.** Faute d'avoir pu conquérir une clientèle japonaise, le paquebot à voiles *Club-Med-II* (un cinq-mâts long de 187 mètres et pouvant recevoir 410 passagers dans 215 cabines) a quitté définitivement lundi 24 février la Nouvelle-Calédonie pour la Polynésie française, après cinq saisons d'exploitation déficitaire.

■ **SUISSE.** Afin d'empêcher les autorités helvétiques de lever la limitation à 28 tonnes des camions traversant la Confédération, comme il le leur est demandé par l'Union européenne, des militants de Greenpeace ont ralenti lundi 24 février à hauteur de Bâle la circulation des poids lourds en provenance d'Allemagne. – *(AFP.)*

■ **ÉGYPTE.** Le port d'Alexandrie a été rouvert lundi 24 février après quatre jours de fermeture en raison des vents violents. – *(AFP.)*

■ **GRÈCE.** La grève des gardiens de musée qui empêche les touristes de visiter l'Acropole depuis deux semaines a été déclarée *« illégale »* par la justice grecque, lundi 24 février, mais les grévistes ont décidé de poursuivre leur mouvement. – *(AFP.)*

PRATIQUE

Les copropriétaires confrontés aux majorités

Installation d'une antenne collective, création d'un vide-ordures, désinsectisation... La gestion d'un immeuble n'est pas toujours un modèle de démocratie

« JE CROYAIS que la gestion d'un immeuble par les copropriétaires était une école de démocratie. Quelle illusion ! C'est Clochemerle, le lieu de tous les défoulements. On perd un quart d'heure à stigmatiser ceux qui font un usage abusif du parking collectif, ou à lésiner sur les honoraires du syndic pour aboutir à un rabais de... 300 F ! », observe une copropriétaire.

Faute d'informations claires et suffisantes, elle a l'impression de voter n'importe quoi, n'importe comment. *« Le syndic a inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale l'article 13 de la loi du 21 janvier 1995, dite loi Pasqua, qui autorise de façon permanente la police ou la gendarmerie nationale à pénétrer dans les parties communes de l'ensemble immobilier. Cette résolution sera mise aux voix, adoptée ou repoussée, à l'unanimité – la majorité – des copropriétaires présents ou représentés »*, raconte-t-elle, scandalisée du procédé, qui lui rappelle *« de sinistres souvenirs »*.

Cette disposition figure bien parmi les points à soumettre à l'approbation des copropriétaires. Mais le syndic a commis une erreur importante dans le libellé, car, pour être adoptée, cette résolution doit recueillir la majorité des voix de tous les copropriétaires, et pas seulement de ceux qui sont présents ou représentés à l'assemblée (article 25 du code de la copropriété, loi du 10 juillet 1965).

ARTICLE 24 OU 25 ?

Selon leur nature, les décisions à prendre par l'assemblée relèvent de majorités différentes. Quatre types de majorité sont possibles. La majorité simple, celle des voix des copropriétaires présents ou représentés à l'assemblée générale (article 24). Elle suffit pour décider des travaux d'entretien courant ou du remplacement de ce qui existe, la réfection de l'installation de chauffage ou de la toiture par exemple.

Lorsqu'il s'agit de transformation, d'amélioration ou d'addition, c'est l'article 25 qui s'applique. Il y faut la majorité des voix de tous les copropriétaires (majorité absolue). Cette procédure concerne les économies d'énergie, l'accessibilité de l'immeuble aux handicapés, l'installation ou la modification d'une antenne collective, les modalités de réalisation des travaux rendus obligatoires par la législation, ainsi que l'autorisation donnée à un copropriétaire de réaliser à ses frais des travaux sur le gros œuvre des bâtiments (percer un mur pour faire communiquer deux appartements, par exemple).

Mais d'autres travaux doivent recueillir l'adhésion de la majorité des membres de la copropriété représentant au moins deux tiers des tantièmes (double majorité, article 26).

Il s'agit des travaux d'amélioration, de transformation et d'addition autres que ceux prévus à l'article 25 : l'installation d'un ascenseur, la création d'un vide-ordures ou la pose d'un dispositif de fermeture des portes pour améliorer la sécurité.

Enfin, toute modification de la répartition des charges et la construction de bâtiments pour créer de nouveaux locaux à usage privatif requièrent l'unanimité de tous les copropriétaires (articles 11 et 35).

« L'assemblée générale, c'est le règne du chacun pour soi. Ceux dont les fenêtres ne donnent pas sur le jardin ne voient pas pourquoi ils participeraient à l'entretien de celui-ci. Ils ne pensent qu'à économiser, et ne comprennent pas que toute amélioration apportée à l'immeuble garantit le maintien de sa valeur, déplore un syndic. *De plus, les copropriétaires – les retraités en particulier – ne disposent pas des mêmes moyens financiers, et il est fréquent qu'on me demande d'étaler les travaux pour pouvoir les payer en plusieurs fois. »*

Il peut même arriver que l'assemblée perde le sens du raisonnable. *« Ils ont refusé de voter pour la désinsectisation, alors que l'immeuble est envahi par les cafards, les uns parce qu'ils ne résident pas sur place et se moquent du confort de leurs locataires, les autres parce qu'ils n'ont pas de bêtes chez eux »*, raconte une copropriétaire.

Il est possible de contester les décisions de l'assemblée générale. Mais seuls y sont autorisés les absents et les opposants (ceux qui ont voté contre une résolution). Ils recevront le compte rendu par lettre recommandée avec accusé de réception, en principe dans un délai de deux mois. Ils disposeront alors de deux mois pour saisir le tribunal de grande instance (article 42). Mais il leur en coûtera cher, car il est obligatoire de prendre un avocat.

DÉFIANCES

« Pour les blattes, on peut demander un référé (procédure rapide) en faisant constater par un expert qu'elles ont envahi certains appartements. Sinon, cela peut durer au moins huit mois. Il y a de bonnes chances de gagner, car la copropriété doit assurer à ses membres la paisible jouissance des locaux privatifs », explique Yves Nakache, avocat. Cependant, prévient-il, *« pour contester une décision, il faut avoir un motif légitime »*.

Cette procédure permet au tribunal d'exercer un droit de contrôle : vérifier que le copropriétaire qui demande l'autorisation de percer un mur mitoyen pour faire communiquer deux logements a bien fait réaliser une étude préalable sérieuse.

Les syndics ne font pas toujours le maximum pour entretenir un climat de confiance. L'un fait adopter une résolution sans l'avoir préalablement inscrite à l'ordre du jour. Tel autre n'a jamais informé les copropriétaires du montant du loyer de l'ancienne loge du gardien et ne l'a pas fait figurer dans les recettes de la copropriété. Un troisième ne s'adresse qu'à une seule entreprise au lieu de demander plusieurs devis pour des travaux. D'où l'importance du conseil syndical, élu par les copropriétaires, et de son président, qui jouent un rôle primordial en matière de contrôle.

Michaëla Bobasch

Les types de contrats

● **Prestations.** Elles peuvent varier de 60 % pour deux copropriétés de taille équivalente, selon les caractéristiques de chacune : présence d'un gardien, d'espaces verts, mode de gestion du chauffage, taux d'impayés. Tout dépend de ce que le syndic fait figurer dans la *« gestion courante »* et de ce qu'il facture comme *« prestations particulières »*. L'Union nationale des associations de responsables de copropriétés (UNARC) a étudié 300 contrats de syndics et dégagé les rubriques auxquelles il convient d'être attentif. Vérifier que les prestations particulières ne pèsent pas trop lourd : la moyenne est de 25 % des honoraires de base.

● **Honoraires.** Le coût de la vacation horaire du syndic peut aller de 370 à 699 F. Certains doublent les tarifs après 18 heures, et les triplent après 22 heures. Se méfier des *« honoraires progressifs »* pour l'assemblée générale (allant de + 100 à + 200 %, selon l'heure) et du *« forfait pour convocation d'AG »* : 80 F par lot, soit 8 000 F pour cent logements ! Pour la répartition des charges individuelles d'eau et de calories, les syndics réclament de 2,50 à 30 F par compteur. Quant au prix de la photocopie, il varie de 0,70 F à... 2,58 F l'unité.

● **Quelques adresses.**
– UNARC : 29, rue Joseph-Python, 75020 Paris ; tél : 01-40-30-12-82, ou 36-15 UNARC.
– Confédération générale du logement (CGL) : 14, rue Frédérick-Lemaître, 75020 Paris ; tél : 01-43-66-49-11.
– Fédération de défense des copropriétaires (FEDECO-CSCV) : 29, rue Alphonse-Berthillon, 75015 Paris ; tél : 01-40-45-03-04.
– Union nationale de la propriété immobilière (UNPI) : 11, quai Anatole-France, 75007 Paris ; tél : 01-44-11-32-42.

TAUROMACHIE

Le retour de Cesar Rincon

Après cinq mois d'absence pour blessures, le torero colombien a triomphé à Bogota

CESAR RINCON, éloigné des *ruedos* depuis cinq mois, à la suite de blessures qui ont nécessité diverses interventions chirurgicales, vient de faire un retour triomphal en Colombie avant de partir pour l'Espagne où la *temporada* 1997 vient de commencer.

Cesar Rincon n'avait plus disputé de corrida depuis qu'il avait été blessé en septembre 1996 lors de la Feria des vendanges à Nîmes par son second toro. Touché notamment au ligament du genou droit et au ménisque, puis opéré à la clinique La Milagrosa de Madrid, il avait dû interrompre sa *temporada* française et espagnole. Ne se remettant pas comme prévu, le Colombien annula ensuite plusieurs corridas inscrites à son programme en Amérique du Sud, notamment à Mexico, à Quito (Equateur), au Venezuela et dans son pays. Au total, ce sont plus de quarante contrats que Rincon ne put honorer. Opéré une nouvelle fois en décembre 1996, il a repris l'entraînement après un temps de rééducation.

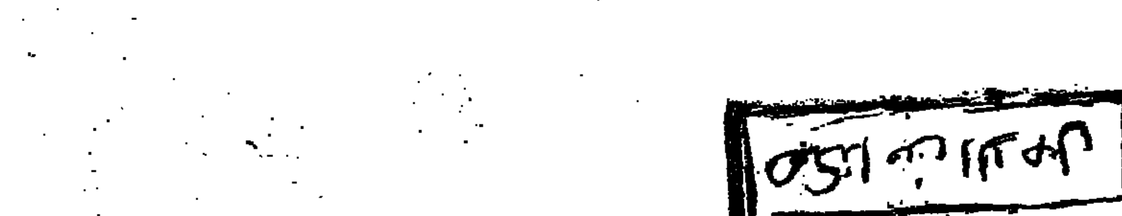
Lors de la corrida de clôture de la *temporada* colombienne, dimanche 23 février, plaza de Santamaria à Bogota, il a coupé deux oreilles alternant avec Pedrito de Portugal et Vicente Barrera, face à des toros de la ganaderia espagnole de Torreon. Cesar Rincon est sorti par la grande porte. Après un premier toro médiocre, il a retrouvé ses gestes de maestro avec le second, tant à la cape qu'à la muleta. Sa faena fit délirer les gradins, qui scandaient *« Cesar, Cesar, Cesar ! »* ou *« torero, torero, torero ! »*. Son estocade fut nette et profonde. Deux oreilles lui furent attribuées, avant deux *vueltas* dans l'arène.

Le dimanche 16 février déjà, le Colombien était sorti par la *puerta grande*, dans la même plaza, avec des toros espagnols de Torrealta. Joselito et Jésulín de Ubrique complétaient le cartel. Rincon obtint les deux oreilles de son premier, Joselito coupa une oreille et une oreille. Quant à Jesulin, il fit deux très bonnes faenas, obtenant une oreille de son premier. Son second ayant été gracié, il reçut deux oreilles symboliques.

Cesar Rincon gagnera l'Espagne début mars pour une nouvelle *temporada*. Avec un nouvel *apoderado*. Le Colombien s'est en effet séparé de Luis Alvarez, qui fut jusqu'ici la figure emblématique de sa carrière. C'est l'*empresa* Hermanos Lozano qui s'occupera désormais des affaires du Colombien.– *(AFP.)*

■ **JARDINS.** Devant le succès des visites guidées des 413 espaces verts de Paris (500 personnes accueillies en 1987, plus de 26 000 en 1996), la Mairie de la capitale veut les rendre plus accessibles aux non-voyants. Pour leur permettre de percevoir le jardin exotique des serres d'Auteuil, un circuit est organisé autour des possibilités de perception auditive (champs d'oiseaux et bruit d'un ruisseau), tactile (rugosité des troncs de palmiers) et olfactive (mélange des parfums de certaines essences).

■ **TOURISME.** L'édition 97 du carnaval de Nice, qui s'est achevée dimanche 23 février, a connu une fréquentation en progression d'environ 30 % par rapport à l'année précédente, selon les organisateurs. Ces derniers estiment que 800 000 personnes ont suivi les corsos, contre 600 000 en 1996.



هكذا من الأصل

ENQUÊTE A Budapest, sept ans après le changement de régime, les artistes sont écartelés entre leur appauvrissement réel et l'expérience de la liberté. De récents scandales les amènent à douter de leurs alliés naturels, les libéraux, aujourd'hui au pouvoir, et leur font craindre le retour d'un nationalisme rétrograde. ● LE THÉÂTRE Katona Jozsef est la salle la plus prestigieuse de la capitale hongroise. L'un de ses metteurs en scène, Tamas Ascher, s'inquiète du déséquilibre naissant entre les scènes désormais consacrées au show-business et celles qui considèrent « le théâtre comme art ». ● AU MOMENT où s'ouvrent les premiers multiplexes qui devraient renforcer encore l'hégémonie du cinéma américain, trois films hongrois remportent des succès montrant qu'il reste de la place pour une cinématographie nationale. Mais le cinéma d'auteur n'a pas produit d'œuvre significative cette année.

La vie artistique de Budapest perturbée par la loi du marché

Soumis aux aléas d'une vie politique qui hésite entre un libéralisme peu scrupuleux et un retour au nationalisme, les intellectuels et les artistes de la capitale hongroise éprouvent durement les risques de la précarité

BUDAPEST
de notre envoyé spécial

Du passé, la Hongrie fait table rase. A sa manière. Moins brutale que ses voisins est-orientaux. Etalée dans le temps. Sept ans après le « changement », l'Etat vient de décider de ne plus prendre en charge la sécurité sociale des artistes et d'intégrer une partie de leurs droits d'auteur à la fiscalité commune. Sans rencontrer de résistance. « *Avant, les poètes et les écrivains étaient intouchables. Maintenant, l'intelligentsia n'a plus aucune importance* », commente Janos Szeky, collaborateur de l'hebdomadaire *Elet es irodalom* (La Vie et la littérature). Il ajoute, dans un rire : « *Tout cela est absolument répugnant, mais absolument nécessaire !* »

Fondé en 1957, *Elet es irodalom* a joué un rôle important dans l'évolution des mentalités. S'appuyant sur la position forte des écrivains, il a rassemblé les meilleures plumes, intégré les discours de la dissidence et préparé le changement de régime. L'arrivée au pouvoir, en 1990, d'un gouvernement nationaliste et rétrograde allait conforter ce magazine libéral cosmopolite dans son rôle oppositionnel. Mais, après les élections de 1994 qui plaçaient aux commandes une coalition des ennemis d'hier, libéraux et socialistes (ex-communistes), nombre de ses collaborateurs se retrouvaient dans les allées du pouvoir.

Des affaires de corruption liées au processus de privatisation, des détournements de fonds de pension vers des destinations encore inconnues allaient rapidement offrir des angles d'attaque inédits à *Elet es irodalom*. Mais aussi le risque de passer des grands débats intellectuels à des formes plus journalistiques, de la réflexion à l'investigation, de la littérature aux rapports de police.

« *On découvre que nos libéraux peuvent être aussi corrompus que les autres. Ils sont discrédités* », constate amèrement Janos Szeky. Les intellectuels et les artistes hongrois laissent rarement paraître aussi vivement leur déception. Nombreux, au contraire, sont ceux qui éprouvent le besoin de rappeler qu'ils appartenaient à l'opposition en 1989, qu'ils ne sont pas en droit de formuler des regrets, et qu'il leur faut bien reconnaître ce qui leur apparaît comme un indivisible principe de réalité. Ils taisent leurs difficultés économiques – véritable déclassement pour nombre d'entre eux – éprouvées comme le prix à payer à une liberté d'expression et de circulation qu'ils ne sont pas prêts d'épuiser.

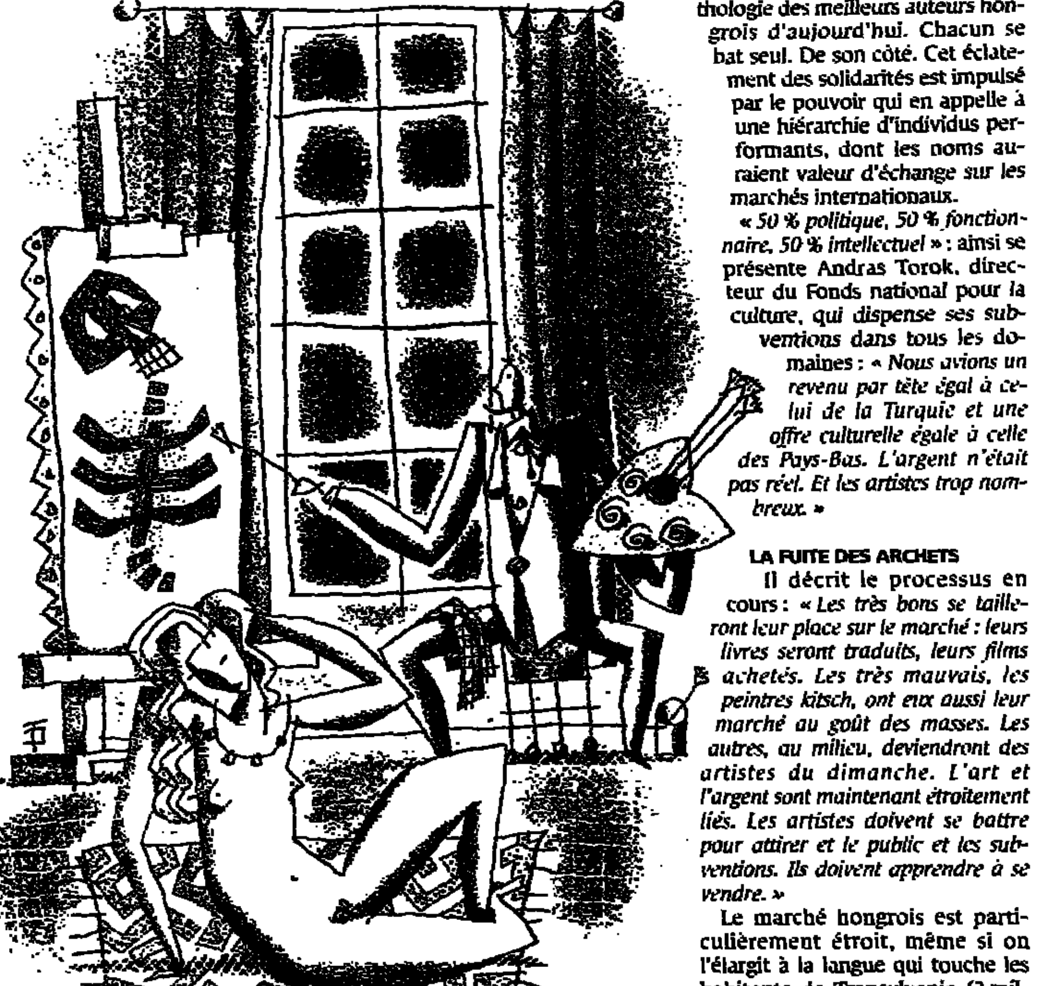
« *Notre statut est précaire*, reconnaît le romancier Peter Lengyel, *mais je ne dirai jamais que c'est pire qu'avant. Parce que maintenant, le pays est indépendant. Le fait de pouvoir écrire la vérité est plus important que tout.* » Les vieux artistes, autrefois choyés par le régime, sont au bord de la misère. Les plus jeunes sont absorbés par la course quotidienne à l'argent. « *Nous avons attendu quarante ans avant d'atteindre l'âge adulte. Nous n'avons plus de père. Il faut nous adapter. Ce sont les nouvelles lois de la vie* », estime Benedek Varkonyi, qui dirige la revue *Café Babel*. Un babélisme qu'il gère bénévolement (comme la totalité des directeurs de revues), pour publier, outre Eco, bien sûr, Aron, Chastel, Kristeva, Poliakov. « *En même temps, je dois accumuler les traductions pour vivre, ce qui est un frein pour écrire. Mais j'ai le pouvoir de choisir.* »

« TRANSITION »

A Budapest, les cafés « littéraires » n'ont plus de littéraire que leur passé. Ils sont trop chers pour ceux qui les ont rendus célèbres. Des hommes d'affaires ont investi les lieux où se déroulait un commerce dont l'argent était absent. Les artistes subissent doublement la loi du marché : en tant que producteurs et en tant que consommateurs. En trois ans, le prix des livres a doublé. Comme les places de cinéma. Nombreux sont ceux qui avouent pudiquement avoir dû sacrifier jusqu'au théâtre.

Chacun se raccroche à l'idée qu'il vit une période de « transition ». Sans qu'il soit jamais précisé vers quoi elle pourrait tendre, en sorte qu'on ne peut s'empêcher d'y voir une dernière réminiscence d'une conception de l'Histoire que le marché tente de balayer.

« *Avant le changement, il y avait solidarité et consensus. Tous étaient du même bord contre le régime. Aujourd'hui, il y a des chapelles, les artistes ne se parlent plus, il n'y a plus de communication* », estime Thomas Szende, qui a rassemblé pour l'éditeur français In Fine une anthologie des meilleurs auteurs hongrois d'aujourd'hui. Chacun se bat seul. De son côté. Cet éclatement des solidarités est impulsé par le pouvoir qui en appelle à une hiérarchie d'individus performants, dont les noms auraient valeur d'échange sur les marchés internationaux.


DESSIN THIERRY DALBY

« *50 % politique, 50 % fonctionnaire, 50 % intellectuel* » : ainsi se présente Andras Torok, directeur du Fonds national pour la culture, qui dispense ses subventions dans tous les domaines : « *Nous avions un revenu par tête égal à celui de la Turquie et une offre culturelle égale à celle des Pays-Bas. L'argent n'était pas réel. Et les artistes trop nombreux.* »

LA FUITE DES ARCHETS

Il décrit le processus en cours : « *Les très bons se tailleront leur place sur le marché : leurs livres seront traduits, leurs films achetés. Les très mauvais, les peintres kitsch, ont eux aussi leur marché au goût des masses. Les autres, au milieu, deviendront des artistes du dimanche. L'art et l'argent sont maintenant étroitement liés. Les artistes doivent se battre pour attirer et le public et les subventions. Ils doivent apprendre à se vendre.* »

Le marché hongrois est particulièrement étroit, même si on l'élargit à la langue qui touche les habitants de Transylvanie (2 millions d'individus ; une monnaie non convertible, le lei), de Slovaquie et de l'ex-Yougoslavie. Aussi, beaucoup n'ont plus que l'exil comme perspective, sinon comme espoir. Cela est déjà vrai des scientifiques. La fuite des cerveaux est devenue celle des archets. Et pour cause : les interprètes bénéficient de salaires dix fois plus élevés en Allemagne, et l'enseignement de la musique demeure l'un des axes forts de l'éducation en Hongrie. Avec ses quatre orchestres de haut niveau, dont le fameux Orchestre du Festival de Budapest (dirigé par Ivan Fischer), Budapest draine à son tour, dans un mouvement de cascade vers l'Ouest, les meilleurs instrumentistes d'Ukraine et de Russie.

Mais il y a des domaines où le marché local est tout simplement inexistant, comme celui de la peinture contemporaine. Un argent aussi peu « réel » que celui du régime précédent est injecté à petite doses par de nouveaux riches, ouvrant de luxueuses galeries de peinture. Une manière vaine pour l'instant d'approcher les marchés voisins d'Autriche, d'Allemagne et d'Italie.

« *La culture et l'éducation sont dans une position difficile*, affirme Katalin Néray, qui dirige le Musée Ludwig d'art contemporain de Budapest. *Désormais, les artistes se désintéressent de la politique. La sphère individuelle passe avant tout. L'auto-ironie se développe. Le grand problème pour eux et beaucoup d'autres, c'est la stratégie de la survie.* »

J.-L. P.

Tamas Ascher, metteur en scène

« L'euphorie de la parole libre est passée »

BUDAPEST
de notre envoyé spécial

Avec le Théâtre de l'Odéon, à Paris, ou le Piccolo Teatro, à Milan, le Théâtre Katona Jozsef, de Budapest, est membre de l'Union des théâtres de l'Europe. Tamas Ascher, âgé de quarante-huit ans, est l'un de ses metteurs en scène attitrés. Ses *Trois Sœurs* et son *Ubu Roi* ont circulé dans toute l'Europe. Il répète *Art*, de la Française Yasmina Reza.

« Quelle est la place du théâtre dans la vie culturelle ?

– Avec treize salles, Budapest a une vie théâtrale intense, mais d'où la modernité a longtemps été absente. Dans les années 20 et 30, quand se développaient les avant-gardes en Europe, le régime social rétrograde en Hongrie bloquait tout mouvement. L'après-guerre fut réservée à Shakespeare, Tchekhov et Brecht. Le changement ne pointe qu'au milieu des années 70. Il vient de province, notamment de la ville de Kaposvar, où une nouvelle génération est aux commandes. La mise en scène des classiques est toujours de rigueur. Elle permet de déjouer la censure et d'aller à la rencontre de notre époque.

– Comment déjouer la censure ?

– En ne disant pas les choses directement. Notre théâtre est oppositionnel, non par les mots, mais par la forme. Dans *Les Trois Sœurs* (1985), on a le sentiment d'être enfermé quelque part, hors d'Europe. Tout l'effroyable provincialisme de la Hongrie d'alors est dans l'atmosphère, sans qu'il y ait besoin de costumes contemporains. Les gens l'ont compris de cette manière, au deuxième degré.

– Cette connivence se prolonge-t-elle après 1989 ?

– On n'en a plus besoin. Et cela bouleverse le théâtre dans toute l'Europe orientale. Suivre les débats du Parlement à la télévision est devenu tellement plus excitant que n'importe quel spectacle. On a commencé à craindre que les théâtres ne se vident, comme à Prague et à Moscou. Nous avons eu de la chance – si je puis dire – en héritant d'un régime lourdement conservateur. Nous sommes retombés dans l'esprit des années 20 et 30, d'un nationalisme pathétique. Alors, nos spectacles ont trouvé un nouveau contenu politique.

– Quelles pièces avez-vous montées ?

– *Secret Rapture*, de David Hare, par exemple. Cela se joue dans un milieu bourgeois, il y a même l'épouse d'un politicien parmi les protagonistes. Tous les mensonges de l'époque étaient là. J'ai moi-même adapté *L'Honneur perdu de Katharina Blum*, d'Heinrich Böll, au moment où la presse de caniveau était en plein développement. Et nous avons commencé à jouer des auteurs hongrois de notre génération.

– Que se passe-t-il maintenant ?

– En l'absence de toute censure, le souci de complicité politique a disparu. Ce n'est plus ce qui se passe au Parlement mais ce qui se passe au théâtre qui, à nouveau, importe. L'euphorie de la parole libre est passée. Se retrouvent face à face la conception du théâtre comme art, et celle du théâtre comme business. Certaines salles se sont mises au music-hall pour drainer le public. On donne *Cats* et *Les Misérables*, comme partout. C'est le triomphe du théâtre hamburger.

– Qui l'emporte ?

– La lutte est en cours. L'Etat et la ville subventionnent encore la plupart des théâtres. Les subventions décroissent d'une année sur l'autre. Les banques qui s'étaient engagées dans le mécénat ont cessé il y a deux ans. Alors, bien que le Katona Jozsef soit plein à plus de 100 %, nous sommes en péril.

– Qui l'alliance au pouvoir soutient-elle ?

– Le maire de Budapest, jeune membre de l'opposition, était familier du théâtre de Kaposvar. Mais nous sommes étranglés par les puissances économiques. Il y a un projet de rendre indépendants les théâtres commerciaux. Cela suscite la colère des comédiens, car cela implique la disparition des compagnies qui y sont attachées. Les stars auront du travail, les autres rien.

– En montant *Art*, ne vous placez-vous pas en concurrence avec eux ?

– A Berlin la pièce a été montée à la Schaubühne. Elle offre trois rôles merveilleux. Pour nous, ce n'est pas une économie parce que nous avons une troupe permanente de trente acteurs... »

Propos recueillis par Jean-Louis Perrier

Le cinéma magyar traverse des années creuses

BUDAPEST
de notre envoyé spécial

A l'automne 1996, trois multiplexes ont ouvert à Budapest. Les premiers du pays. Deux de six salles et un de neuf. Leur dispositif associe la projection à une ration de pop-corn et de boisson gazeuse ; le prix d'entrée est sensiblement plus élevé que celui de la place de cinéma (environ 14 francs). Les multiplexes ont accru le nombre de sièges disponibles de 40 % – beaucoup plus en fait puisqu'ils sont ouverts dès le matin. Ils ont assuré 46 % des entrées à Budapest en décembre 1996, ont apporté une croissance de 20 % de la fréquentation globale dans les trois derniers mois, tandis que celle des autre salles baissait de 21 % sur l'ensemble de l'année.

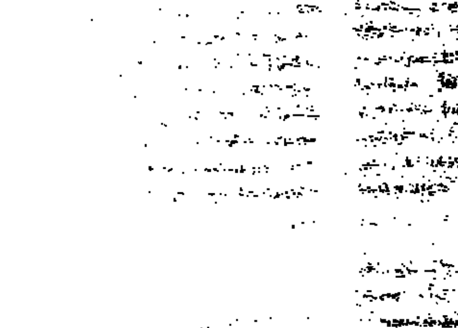
Hormis le Corvin, qui appartient à la firme hongroise Budapest Films, et est situé dans un bel immeuble circulaire du centre-ville, le Cineplex Odeon et le Hollywood multiplexe sont exclusivement dévolus aux films américains et intégrés à d'imposants centres commerciaux, situés à la périphérie. Le premier est accessible uniquement en voiture – véhicule dont les Hongrois sont loin de tous disposer –, et le second par le métro, à une dizaine de minutes du centre-ville. Ils appartiennent à Intercom qui distribue en Hongrie Disney, Buena Vista, la Fox. En programmant moins d'un tiers des films en 1995, Intercom encaissait déjà à elle seule plus de la moitié des recettes.

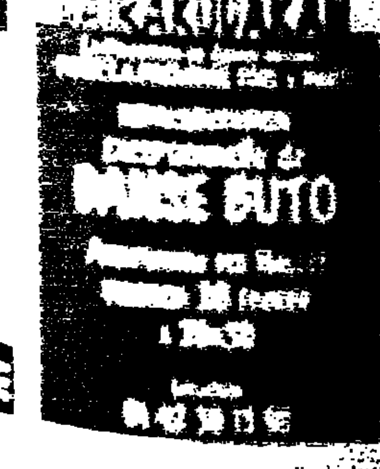
Curieusement, dans l'année même où le cinéma américain se donnait les moyens d'une victoire absolue (en 1995, il totalisait déjà 90 % des entrées), le cinéma hongrois opérait une contre-offensive inattendue, multipliant par plus de trois le nombre de ses spectateurs, à partir d'une base faible il est vrai. Un résultat dû essentiellement aux succès de *Stracciatelia* (150 000 entrées), *Trois gendarmes en Afrique* (210 000) et *La Conquête de la Hongrie* (150 000), encore loin des records américains, qui dépassent les 500 000 entrées. Ces trois films présentent les traits dominants de cinématographies nationales largement inexportables, à base d'un humour local et d'une histoire qui ne l'est pas moins. Et, pourtant, la survie du cinéma hongrois passe aussi par l'exportation. C'est l'un des objectifs visés par la Semaine du cinéma hongrois, dont la 28e édition se tenait à Budapest du 7 au 11 février. On y présentait les films réalisés dans l'année à des acheteurs, des relais et des critiques du monde entier. Outre la distribution de prix à usage interne, la Semaine apparaît comme une plate-forme pour les festivals étrangers, considérés comme une ouverture à une distribution. Significativement, les bilans passés font moins état du nombre de spectateurs que du nombre de prix récoltés dans les festivals étrangers, voire de la simple participation.

Seize longs-métrages, de nombreux documentaires et courts-métrages montrent que la production reste soutenue. A la différence de l'édition 1996, qui présentait des films de Peter Gothar et Fekete Ibolya, rien n'émergeait cette année. Comme si le cinéma aussi traversait une année creuse, reflétant un « *pays déprimé* », selon le mot du directeur de la Semaine, Zsolt Kézdi-Kovacs. Le retour sur le passé est l'un des thèmes significatifs, dans l'évocation pesante des souffrances quotidiennes d'un « goulag » hongrois, aussi bien que dans les couleurs acides de *Csinibaba*, un film musical situé dans les années 30.

Ailleurs, le présent baigne volontiers dans un brouillard ou un soir énigmatique où les personnages tournent en rond. Et les rares incursions dans la vie quotidienne sont suspectes d'un voyeurisme dont on ne saurait démêler s'il vise à combattre ou à servir le nationalisme rétrograde qui s'affiche à nouveau ouvertement dans le pays. Est-ce la faiblesse des budgets, le manque de travail sur les scénarios ? Même lorsque la maîtrise de l'image et de la direction d'acteurs sont manifestes, comme dans *Les Frères Witman*, de Janos Szasz, il paraît manquer quelque chose de la folie initiale, un élan autrement plus convaincant que l'étalage de vertus académiques.

J.-L. P.





Le jury du festival de Berlin a su tirer parti d'une sélection décevante

Le film « Larry Flynt », de Milos Forman, a reçu l'Ours d'or

Du 13 au 24 février, la 47e Berlinale a été marquée par une profusion de titres, au sein desquels le jury a su discerner les mises en scène les plus intéressantes. En marge des sélections officielles, le Forum a de nouveau fait preuve de son originalité. *Larry Flynt*, de Milos Forman, a reçu l'Ours d'or. En clôture *Le Comédien*, de Christian de Challonge, une reprise de Sacha Guitry, est une bonne surprise.

BERLIN
de notre envoyé spécial

Ils s'en sont bien tirés. Face à une compétition officielle globalement médiocre, le jury, lui-même très composite, est parvenu à fournir un palmarès rendant compte de ce qui aura été présenté de plus mémorable au cours de cette 47e Berlinale.

L'Ours d'or à *Larry Flynt* constitue le consensus le plus admissible pour un premier prix, permettant de récompenser un cinéaste d'origine européenne pour un film incontestablement américain – encore que d'une ambiguïté guère hollywoodienne. *La Rivière*, de Tsai Ming-liang et *Généalogies d'un crime*, de Raul Ruiz, les deux œuvres les plus abouties au milieu d'un torrent de téléfilms gonflés et de cocktails de sentimentalisme et de sensationalisme, ont été à juste titre distinguées.

Ce n'était pas les films présentés en fin de festival qui risquaient de modifier la tendance générale de la sélection : passons sur l'académisme mollasson du Japonais Shinoda (*Moonlight Serenade*), et la prétention appliquée de l'Israélien Pitchahadzé (*Sous les yeux de l'Occident*). Avec *Mademoiselle Personne*, le vétéran Andrzej Wajda s'approprie un scénario étrange autour de lycéennes visitées (ou pas) par le Démon, mais la réalisation est si plate qu'elle éteint bientôt le trouble et le mystère qui auraient dû émaner de l'écran.

LE FORUM, UNE FOIS DE PLUS

Plein de bonne volonté, mais d'une lourdeur certaine, *La vie est un chantier*, du réalisateur allemand Wolfgang Becker, bâtit besogneusement une petite communauté de braves gens au milieu d'un environnement urbain montré comme systématiquement vulgaire, agressif, stupide et mercantile. Bonne surprise, en revanche, avec le remake du *Comédien* en clôture : instruit par le précédent de Belmondo-*Désiré*, on craignait le pire, mais cette nouvelle reprise de Sacha Guitry, interprétée avec fougue par Michel Serrault dans une réalisation de Christian de Challonge, parvient à ne pas faire penser à son modèle. C'est tout ce qu'on lui demandait.

Le meilleur film de cette fin de manifestation sera néanmoins venu, une fois de plus, du Forum, grâce notamment au remarquable document d'Hervé Leroux *Reprise* (sortie le 26 mars), puis avec la sobre adaptation du *Château*, de Kafka, par le cinéaste autrichien Michael Haneke : loin de toute transposition et de tout effet, l'utilisation littérale des images et des acteurs permet au réalisateur du *Septième Continent* et de *Benny's Video* de rendre un bel hommage à la puissance du texte.

Au sein de la sélection officielle, c'est toutefois – une fois de plus – le cinéma américain qui aura donné le « la ». Si *Larry Flynt* peut passer pour un moyen terme entre Europe et Hollywood, ce sont les projections de *The English Patient*, de *Get on the Bus*, de Spike Lee (*Le Monde* du 25 février), des *Sorcières de Salem*, de *Rosewood*, *Roméo et Juliette* ou de *Mars Attacks*, le nouveau film de Tim Burton, qui demeurent les temps forts du programme.

« TROPISME AMÉRICAIN »

Un « tropisme américain » qu'on retrouve au marché du film, assez peu animé cette année et où n'est pas apparu le « petit film surprise » qui fait courir acheteurs et distributeurs, comme c'est d'ordinaire le cas – même si *Y aura-t-il de la neige à Noël ?*, de Sandrine Veysset, a semble-t-il été bien accueilli par les acquéreurs étrangers.

La vedette n'était pas tant un film ou un cinéaste que le comportement du symbole de l'accès au marché américain qu'est devenue la société Miramax et son patron Harvey Weinstein.

« *Weinstein est resté jusqu'au bout* », « *Harvey s'est fait livrer une pizza dans la salle pour assister au film au lieu d'aller à un cocktail où il était invité* », voilà les grandes nouvelles qui agitaient les « commerciaux » du cinéma mondial réunis à Berlin, tandis que la réunion des officiels européens pour développer le réseau de salles programmant majoritairement du cinéma non américain constatait avec morosité la mauvaise volonté financière de Bruxelles.

Jean-Michel Frodon

Le palmarès

● **Ours d'or.** *Larry Flynt* de Milos Forman (Etats-Unis).
● **Ours d'argent.** Ours d'argent Prix spécial du jury, *La Rivière* de Tsai Ming-liang (Taïwan) ; Ours d'argent « *pour sa contribution à l'art cinématographique à l'occasion de la présentation de* Généalogie d'un *crime* » à Raul Ruiz (France) ; Ours d'argent du meilleur réalisateur à Eric Heumann pour *Port Djema* (France) ; Ours d'argent de la meilleure interprète à Juliette Binoche pour *The English Patient*, d'Anthony Minghella (Etats-Unis) ; Ours d'argent du meilleur interprète à Leonardo DiCaprio pour *Shakespeare's Romeo Juliet*, de Baz Luhrmann (Etats-Unis) ; Ours d'argent pour sa « *contribution remarquable* » au Polonais Zbigniew Preisner pour la musique de *The Island on Bird Street*, de Soren Kragh-Jacobsen.
● **Ange Bleu** (Grand prix de l'Académie européenne du film et de la télévision). Montxo Armendariz pour *Secretos del corazon*.
● **Prix Alfred Bauer.** *William Shakespeare's Romeo Juliet*, de Baz Luhrmann.
● **Mention spéciale aux jeunes espoirs.** Anna Wielgucka pour *Mademoiselle Personne*, d'Andrzej Wajda (Pologne) et Jordan Kiziuk pour *The Island on Bird Street* (Danemark).
● **Mention spéciale.** *La Vie est un chantier*, de Wolfgang Becker (Allemagne) pour « *son portrait ironique et plein d'humour des changements en cours dans le Berlin d'aujourd'hui* » ; *Get on the bus*, de Spike Lee (Etats-Unis) pour l'interprétation d'ensemble.
● **Ours d'or du court métrage.** *Dernières nouvelles*, de Per Carleson.
● ***Ours d'argent du court* métrage.** *Late at night*, de Stefanie Jordan, Stefanie Saghri et Claudia Zoller.
● ***Prix Caligari (Forum).*** *Festival*, d'Im Kwon-Taek (Corée).

« Argia », de Cesti, comédie musicale baroque, redécouverte à Lausanne

Une œuvre burlesque sur les aléas de l'amour

« ARGIA » de Cesti. Livret d'Apolloni. *Direction musicale* : René Jacobs. Mise en scène : Jean-Louis Martinoty. Avec Brigitte Balleys, Dorothee Jansen, Darina Takova, Jeffrey Gall, David Pittsinger, Richard Bordas, Dominique Visse, Bernard Loonen, Steven Cole, Charles Ossola, Antonio Abete, Martin Kronthaler, Anaby Miscioscia ou Namir Hallak. Concerto vocale. THÉÂTRE MUNICIPAL DE LAUSANNE, les 25, 27 et 28 février à 19 heures, le 2 mars à 17 heures. TÉL : 00-41-21-310-16-00.

LAUSANNE
de notre envoyé spécial

La reine Christine avait bien de la chance. Quand elle déposa sa couronne de Suède pour s'exiler dans d'autres pays d'Europe, les cours rivalisèrent d'efforts pour la divertir. A Innsbruck, en 1655, l'archiduc Ferdinand Carl chargea le compositeur maison Antonio Cesti et le librettiste-poète Giovanni Filippo Apolloni d'écrire pour sa venue deux opéras. La souveraine les goûta fort, paraît-il, notamment *Argia*, dont trois manuscrits, deux à Naples et un à Venise, ont gardé la trace. Après Innsbruck, en 1996, Lausanne accueille pour une semaine cette œuvre allègre et pratiquement inédite.

Les deux compères italiens ont imaginé une histoire abracadabrante pour illustrer les peines et les joies de l'amour. Travestissements et déguisements, faux-semblants et quiproquo, pièges et chausse-trappes : l'imbroglio est si complexe qu'il décourage le résumé. Roi geignant contre le destin, jeune héritière prête à perdre sa virginité, courtisane vénale, prince coureur de jupons : il n'y en a pas un pour racheter l'autre. Et surtout pas Argia, le rôle-titre, princesse abandonnée et décidée à tout bousiller pour assouvir sa vindicte. Le mélange des genres est constant, entre les déplorations pathétiques et les scènes de comédies pures, animées par les rigolos de service : bouffon cynique, eunuque cinoque, vieille nourrice qui court après ses rides. Les valeurs traditionnelles – chasteté, fidélité, amour familial – sont jetées pardessus les moulins. Et le happy end est trop moral pour être honnête.

Dans un texte du programme, Jean-Louis Martinoty rapproche cette *Argia* des premières pièces de Shakespeare. Elle marque les derniers feux d'une comédie musicale baroque qui cédera ensuite le pas à la pompe solennelle de l'*opera seria*. René Jacobs a resserré la partition, qui s'étend encore sur trois heures trente. Sous la baguette de son chef, le Concerto vocale s'y ébroue avec jubilation et respect. La rondeur des cordes, la justesse des vents, la richesse de la basse continue exaltent une musique qui respire librement, ronronne de plaisir, se fait chatte ou gronde brusquement, sensuelle, et jamais débridée. La mise en scène de Jean-Louis Martinoty joue sur le même registre.

Résolument burlesque, elle garde, malgré quelques facilités, une justification musicale et littéraire. La cour du roi de Chypre, l'île de Vénus, ressemble à une pétaudière où le souverain est bien le seul à se prendre au sérieux. Lorsque les personnages commencent trop à s'apitoyer ou à s'enflammer, il y a toujours quelqu'un pour casser leur coup. Dans un décor éclaté, une série de panneaux miroitants répercute des images de rochers marins, de ruelles méditerranéennes, de palais princiers, de tableaux libertins. Cet espace démultiplie les regards et renvoie le spectacle aux spectateurs.

Entre déplorations pathétiques et comédie pure, le mélange des genres est constant

Cesti et Apolloni n'ont pas été chiches : aucun des treize rôles n'est négligé, même le petit garçon d'Argia, si peu ravi de retrouver sa maman. L'interprétation musicale est franche, saine, vigoureuse. Pas de voix blanches, de postures précieuses, de chichis baroqueux. Steven Cole, Dominique Visse, Bernard Loonen composent un trio bouffe d'une drôlerie ravageuse, mais tous les chanteurs, excellents, se révèlent aussi des comédiens vifs et agiles.

La palme de la soirée revient à la mezzo-soprano Brigitte Balleys, qui donne à Argia sa grandeur tragique. Dans les solos, la trajectoire musicale ne dévie jamais, et la voix garde toute sa souplesse. Enfin, son timbre, d'une couleur légèrement grave, se marie idéalement avec celui, plus aérien, de Dorothee Jansen (Dorisbé) pour un duo plein de tendresse.

Pierre Moulinier

DÉPÊCHES

■ **La Fédération panafricaine des cinéastes** (Fepaci) a ouvert, samedi 22 février, à Ouagadougou, les travaux de son 6e congrès, au cours duquel sera renouvelé, notamment, son bureau. Le cinéaste burkinabé Gaston Kaboré, à la tête de l'organisation depuis douze ans, devrait quitter son poste. Le ministre burkinabé de la communication et de la culture, Mahamoudou Ouedraogo, a invité les cinéastes à étendre les débats du congrès aux domaines cruciaux de la formation, de la distribution et de la diffusion des films en salles et à la télévision, ainsi qu'à la coopération Sud-Sud en matière de production.

■ **ARTS : des « portraits-robots »** de tableaux volés et maquillés par des faussaires seront disponibles en mars sur Internet pour permettre à leurs propriétaires de les reconnaître. Ce service est produit par Anne Lovreglio, expert français, spécialiste de la détection des faux, installée à Nice. Le site, baptisé « Exolart », fournira également un répertoire international d'experts et d'antiquaires spécialisés dans une centaine de domaines différents du marché de l'art.

■ **GROENLAND : l'ouverture d'un centre culturel** et des congrès à Nuuk, capitale du Groenland, donne lieu, depuis le 15 février, à d'importantes festivités. Le centre a été construit par les architectes danois Schmidt, Hammer et Lassen, à l'initiative du conseil des ministres nordiques, qui a pris en charge son coût, de 70 millions de francs environ, avec le Danemark, le gouvernement provincial et la municipalité. La salle, de 509 places, pourra accueillir des concerts, des spectacles et des conférences. – (AFP)

Itinéraire d'un batteur d'« avant-garde »

Joey Baron en ouverture de Banlieues bleues

JOEY BARON BARONDOWN, ABBEY LINCOLN QUARTET. Grande salle du Forum, 1, place de la Libération, Le Blanc-Mesnil (93). 20 h 30, le 26. Tél. : 01-43-85-66-00. 120 F.

Dans la chambre d'un hôtel parisien, Joey Baron fouille dans ses cassettes et ses vêtements pour trouver un bonnet de bain. « *Pour la piscine.* » Il rigole, montre son crâne lisse comme un œuf. Sec, de petite taille, longtemps accompagnateur « anonyme » avant de rejoindre l'avant-garde new-yorkaise, le batteur et compositeur revient au festival Banlieues bleues en leader d'un trio inhabituel avec le saxophoniste Ellery Eskellin et le tromboniste Joshua Roseman (qui succède à Steve Swell). Par son inventivité, son phrasé tout en surprises, en élans et en grâce qui se nourrit d'un jeu très classique, par son excellence qui se fait oublier, il est l'un des batteurs les plus importants de la musique actuelle.

Né le 26 juin 1955 à Richmond (Virginie) dans une famille juive, ouvrière, pauvre à certaines périodes, Joey Baron découvre la musique grâce à la radio. « *En quinze minutes sur une même station s'enchaînaient Ray Charles, Jimmy Smith, James Brown, Oscar Peterson, Sam and Dave, Johnny Cash, les Beatles, les groupes psychédéliques. C'était une période de grande créativité, d'expérience, parce qu'il y avait un tas de choses à découvrir. Mon oreille s'est formée à cette diversité.* » Le son d'une batterie entendue chez un voisin l'attire. Encore gamin, il débute dans l'orchestre du collège, monte des groupes de rock et de rhythm'n'blues. Le métier sur le tas, quelques trucs de batteurs.

Baron prend la route. Il joue où l'on veut bien de lui. Avec des groupes qui alignent les tubes du moment, dans des hôtels, dans des cafés, avec des formations dixieland, rock'n'roll, country, funk... Il traverse les Etats-Unis au début des années 70. Mais ce qu'il cherche alors, c'est « *le mystère de jouer avec une contrebasse et un piano. Tout le monde s'était mis à la fusion, au jazz rock. Seuls les chanteurs et les chanteuses avaient encore besoin d'une rythmique de base, c'est là que j'ai fait mon expérience du jazz* ».

« JOUE, JOUE, VAS-Y »

En 1975, il arrive à Los Angeles. Son premier engagement professionnel, ce sera avec Carmen McRae. Elle lui apprend les tempos lents, l'art du trio rythmique, de l'accompagnement en retrait. Il joue avec Hampton Hawes, Teddy Edwards, Art Pepper, Stan Getz... « *On a fait ensemble un disque pour l'actrice Cybill Shepperd.* » Dans le numéro de février de *Jazz Magazine*, Frédéric Goaty fait réécouter à Joey Baron son « *premier vrai disque* ». A L.A., Baron apprend aussi le métier du studio. Il joue avec toute la Côte ouest, tourne avec Al Jarreau. En trio, il a des contrats de cinq, dix soirs de suite – « *ça n'existe plus* » – pour jouer du jazz, des trucs exotiques.

« *J'aurais pu continuer comme ça. Dans mon milieu familial, la règle c'était qu'il fallait bien faire son boulot, ne pas se faire remarquer. C'est l'un des pianistes de Sarah Vaughan qui m'a encouragé à me poser des questions, à trouver mon expression parce que c'est ce qui différencie être un artiste et être juste quelqu'un qui joue de la musique.* » En 1982, Baron part à New York. Il redémarre comme s'il n'était rien. New York, c'est dur. Red Rodney le fait jouer. « *Du bop, très bop. Red, qui avait joué avec Charlie Parker, me disait* "Joue, joue, vas-y". *Il me disait d'être moi. C'était énorme, ça valait tous les conseils.* »

On remarque Joey Baron : après tout, il est un accompagnateur très sûr. On l'entend avec Toots Thielemans, Jim Hall, Fred Hersch... et puis il croise Bill Frisell. Le guitariste connaît toute l'« avant-garde » de la ville. Baron, qui en aimait « *l'espèce de folie* », n'avait jamais pensé jouer dans ce courant. Il a envie de sortir du jazz « jazz ». C'est le bon moment. Il rencontre alors Tim Berne, John Zorn, Arto Lindsay, Kermit Driscoll, Herb Robertson... une réaction en chaîne « *comme à la radio, une avant-garde aussi diversifiée* ».

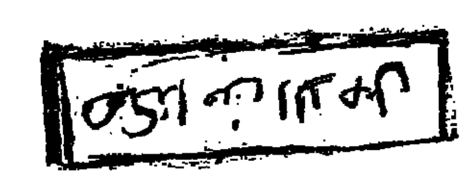
En dix ans, Joey Baron va devenir l'un des musiciens les plus sollicités par les musiciens créatifs. On le contacte pour ce qu'il est. « *C'est ce que je voulais : jouer avec des gens qui encouragent ma manière de sentir les choses et de penser, jouer dans des contextes qui me permettent d'exister. S'en rendre compte est aussi un long apprentissage.* » Il continue, de temps en temps, à être *sideman*, fait quelques séances. On peut lire son nom sur la pochette d'*Outside*, de David Bowie. « *Tu viens, tu enregistres, tu repars. Le disque sort des mois après.* »

Son trio, Barondown, lui permet de composer, de montrer que le batteur n'est pas seulement le gars qui fait boum boum derrière, de mettre de côté la démonstration habile du soliste au profit d'un univers commun de sons. Joey Baron ouvre le festival Banlieues bleues. Un autre batteur le fermera, le 4 avril : Max Roach – avec Randy Weston –, l'un des inventeurs de la batterie moderne, depuis 1942.

Sylvain Siclier

★ **Barondown :** ***Tongue in Groove*** **(1992, JMT 849 158-2),** ***Raised Pleasure Dot*** **(1994, New World Records 80449-2),** ***Crackshot*** **(1995, Avant 059).**





Les illusions dangereuses de Faulty Optic

Liz Walker et Gavin Glover associent marionnettes et nouvelles technologies

CRÉTEIL reçoit Faulty Optic au milieu d'une tournée qui passera par Blois (les 5 et 6 mars), Rennes (du 11 au 22 mars) et Lille (du 25 au 27 mars). Les spectateurs pourront découvrir *Shott at the Troff*, leur dernière création qui date de 1995. L'extraordinaire duo anglais, que nous avait fait découvrir le Festival de Maubeuge lors de ses premières éditions, montre à Créteil un spectacle plus ancien, *Snuffhouse Dustlouse*, qui porte la marque de Faulty Optic (qu'on peut traduire approximativement par « optique défectueuse ») : une manière de montrer l'indicible de la condition humaine – solitude, dépendance, violence, domination – avec les armes de l'humour, de l'émotion et d'un mystère qui jaillit d'un univers enchanté, fait de bric et de broc, boîte à malices quelquefois très spectaculaire où vivent des petits personnages de chiffon manipulés à vue par Liz Walker et Gavin Glover. *Snuffhouse*, ou l'impotence d'un homme confronté à un environnement mécanique qui lui échappe…

★ Maison des arts de Créteil, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Mº Créteil-Préfecture. Du jeudi 27 février au samedi 1er mars, à 20 h 30 ; dimanche 2 mars, à 15 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. De 55 F à 100 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Sertorius
A la fin de l'année, Brigitte Jaques quittera le Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, qu'elle dirige depuis 1991. Avant, elle met en scène *Suréna*, de Corneille, dont elle a déjà monté *La Mort de Pompée* (deux fois), *La Place Royale*, *Horace* et *Sophonisbe*. Outre ses comédiens habituels – Marie-Armelle Deguy, Philippe Demarle… – Brigitte Jaques dirige Luis Miguel Cintra, venu du Portugal pour tenir le rôle-titre de cette tragédie politique.
Théâtre de la Commune-Pandora, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. 20 h 30, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 19 heures, mercredi : 16 heures, dimanche. Tél. : 01-48-34-67-67. De 70 F à 130 F. Jusqu'au 30 mars.

Time Is Money
Après avoir étudié le théâtre à Nanterre-Amandiers avec Patrice Chéreau, Nathalie Schmidt est partie apprendre la comédie musicale à New York. *Time Is Money* est le deuxième volet de la série initiée avec *Après la pluie le beau temps* (en 1994). L'histoire de Rose, une chanteuse naïve, et de ses acolytes, avec de la musique, de la danse, et beaucoup d'humour.
Bobigny (93). Maison de la culture, 1, boulevard Lenine. 21 heures, mardi, mercredi, vendredi et samedi ; 19 heures, jeudi : 16 heures, dimanche. Du 25 février au 23 mars. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.

Ensemble orchestral de Paris
Originaire de Novossibirsk en Sibérie, Vadim Repin n'est plus ce jeune violoniste prodige qui faisait ses débuts à Tours l'année de ses quinze ans. A vingt-cinq ans, il est un artiste dont le jeu n'est pas sans rappeler le calme olympien, la sérénité de celui de David Oïstrakh.
Mozart : *L'Enlèvement au sérail, ouverture* ; 5e*Concerto pour violon et orchestre KV 219*. Schubert : *Symphonie nº 5*. Vadim Repin (violon), Alasdair Neale (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mº Ternes. 20 h 30, le 25. Tél. : 01-08-00-42-67-57. De 60 F à 190 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Le Bourreau
d'Ivan Calberac, mise en scène de Didier Brice, avec Eriq Ebouaney, Guy Perrot, Jean-Pierre Lemarchand et Sabrina Perret.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville. A partir du 25 février. Du mardi 25 au samedi 1er, à 20 h 30 ; le dimanche 2, à 16 heures. Tél. : 01-42-78-46-42. Durée : 1 h 20. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 30 mars.*

Cabaret 2-A propos de Rose Minarsky (entre autres)
d'après Louis Wolfson, mise en scène d'Alain Neddam, avec Marcial Di Fonzo Bo.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mercredi 26 février au samedi 1er mars, à 20 h 30 ; le dimanche 2, à 16 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. Durée : 2 h 45. 70 F et 110 F. Jusqu'au 16 mars.*

Comment s'y prendre ?
de Valentine Cohen, mise en scène de l'auteur, avec Valentine Cohen, Gérard Dulau, Frédéric Lancian, Sébastien Davis, Mylène Lormier et Fanny Pont.
Lavoir Moderne Parisien-Procréart, 35, rue Léon, Paris 18e. Mº Château-Rouge, Marcadet-Poissonniers. A partir du 26 février. Du mercredi 26 au vendredi 28, à 19 heures ; le samedi 1er mars, à 20 h 30. Tél. : 01-42-52-09-14. Durée : 1 h 15. 60 F et 90 F. Jusqu'au 15 mars.*

Les Femmes de la Bible, l'Ancien Testament
de Laurence Février, mise en scène de l'auteur, avec Anne Benoit, Sylvie Debrun, Marie-Laudes Emond, Emmanuel Gayet et Madeleine Mainier.
Cartoucherie-Théâtre du Chaudron, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, bus 112. A partir du 26 fevrier. Les mercredi 26, vendredi 28 février, samedi 1er mars, à 20 h 30 ; le jeudi 27, à 20 heures ; le dimanche 2, a 16 heures. Tél. : 01-43-28-97-04. Durée : 1 h 45. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 6 avril.*

La Grande Lessive
de Vladimir Maïakowski, mise en scène de Marcos Malavia, avec Guy Durand, Renata Scant, Muriel Roland, Bruno Deleu, Valérie Foury, Alicia Quesnel, Marcos Malavia, Michel Lafforêt, Philippe Vela et la voix de Jean Gillibert.
Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville, Rambuteau. A partir du 25 février. Du mardi 25 au samedi 1er à 21 heures. Tél. : 01-42-71-46-50. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 5 avril.*

Oncle Vania
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Claude Yersin, avec Marcelle Barreau, Philippe Berodot, Isabelle Bouchemaa, Jacques Denis, Isabelle Mazin, Louis Mérino, Catherine Oudin, Henri Uzureau et Xavier Vigan.
cirque*Théâtre La Piscine, 254, avenue de la Division-Leclerc, 92 Châtenay-Malabry. Du mercredi 26 février au samedi 1er mars, à 20 h 45. Tél. : 01-46-83-83-87. Durée : 2 h 30. 100 F* et 120 F.*

Le Songe d'une nuit d'été
de William Shakespeare, mise en scène de Paul Golub, avec Simon Abkarian, David Ayala, Diane Calma, Jean-Yves Duparc, Christian Gonon, Mirza Halilovic, Gaëk Marhic, Julien Maurel, Lionel Parler, Patrick Pecresse, Philippe Ponty, Christine Roux, Yaneck Rousselet, Catherine Schaub et Clémentine Yenick.
Lierre-Théâtre, 22, rue du Chevaleret, Paris 13e. Mº Chevaleret. Les mercredi 26, jeudi 27 février, samedi 1er mars, à 20 h 30. Tél. : 01-45-86-55-83. Durée : 2 h 30. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 6 avril.*

SÉLECTION

L'Annonce faite à Marie
de Paul Claudel, mise en scene de Frédéric Fisbach, avec Christian Montoux, Claire Aveline, Valérie Blanchon, Bertrand Bossard, Antoine Caubet, Cécile Cholet, Elsa Rueff et un chœur de comédiens amateurs.
Ex-entreprise Unipierre, 6, rue des Courrières, 92 Nanterre. Du mardi 25 février au samedi 1er mars, à 20 h 30 ; le dimanche 2, à 17 h 30. Tél. : 01-46-14-70-00. Durée : 2 h 45. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 22 mars.*

Au rêve de gosse
de Serge Valletti, mise en scène de Philippe Berling, avec Christian Caro, Dominique Charpentier, Francisco Gil, René Hernandez, Pierre Lamandé, Jean-François Lapalus, Philippe Lebas, Jean-Louis Fayollet, Jacques Mazeran, Anne Rotger, Aude de Rouffignac et en alternance Balthazar Berling, Antonin Lebas, Isaac Mazeran et Samuel Prats.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris 20e. Mº Pelleport, Saint-Fargeau. Les mardi 25, vendredi 28 février, samedi 1er mars, à 20 h 30 ; les mercredi 26 et jeudi 27, à 19 heures. Tél. : 01-43-64-80-80. Durée : 1 h 30. 90 F et 140 F.*

Chambres d'amour
d'Arthur Adamov, mise en scène de Michel Raskine, avec Jean-Claude Frissung, Marief Guittier et Elizabeth Macocco.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mº Abbesses. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. Durée : 1 h 45. 95 F et 140 F. Jusqu'au 8 mars.

Le Cirque Plume
de Bernard Kudlak, mise en scène de l'auteur, avec Alexandre Demay, Valérie Dubourg, Michèle Faivre, Valérie Garçon, Jean-Marie Jacquet, Pierre Kudlak, Alain Mallet, Robert Miny, Rachel Ponsonby, Patricia Reynier-Peugniez, Jacques Schneider et Brigite Sepaser.
Parc de La Villette (Espace chapiteau), avenue Corentin-Cariou, Paris 19e. Mº Porte-de-La-Villette. Du jeudi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tel. : 01-40-03-75-75. Durée : 1 h 45. 110 F et 140 F. Jusqu'au 16 mars.*

La Force de l'habitude
de Thomas Bernhard, mise en scène d'André Engel, avec Hubertus Biermann, Serge Merlin, Pascal Bongard, Rémy Carpentier et Juliette Croizat.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi 25 au samedi 1er, à 20 h 30 ; le dimanche 2, à 15 h 30. Tél. : 01-41-60-72-72. Durée : 2 heures. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 28 mars.*

François Truffaut Correspondance
d'après François Truffaut, mise en scène de Marie-Paule André, avec Robin Renucci et Marie-Paule André.
Studio des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 30 ; le dimanche, à 14 h 45. Tél. : 01-53-23-99-19. Durée : 1 h 15. 75 F et 180 F. Jusqu'au 30 juin.*

L'Illusion comique
de Pierre Corneille, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Anne-Claire, Jean-Pierre Baudson, Sandrine Bonjean, Alfredo Canavate, Stéphane Fauville, François Frapier, Antoine Girard, Frédéric Laurent, Didier Niverd, Candy Saulnier et Bernard Waver.
Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mº Opéra. Le mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 2 h 45. De 20 F à 150 F. Jusqu'au 8 mars.

Macbeth
de William Shakespeare, mise en scène de Katharina Thalbach, avec Jean-Claude Adelin, Hélène Babu, Gauthier Baillot, Jeanne Balibar, Ahmed Belbachir, Jérôme Bergman, Jacques Boudet, Michel Dussarrat, Vanessa Larré et Valentin Rossier.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mº Trocadéro. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-47-27-81-15. Durée : 2 h 20. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 29 mars.*

La Mort de Tintagiles
de Maurice Maeterlinck, mise en scène de Claude Régy, avec Valérie Dréville, Yann Boudaud, Virginie Anton, Christophe Lichtenauer, Carine Baillod, Anne Klippstiehl et Laure Deratte.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. Durée : 1 h 45. 70 F et 110 F. Jusqu'au 16 mars.*

Nouvelles de Sicile
de Luigi Pirandello et Myriam Tanant, mise en scène de Myriam Manant et Jean-Claude Penchenat, avec Aziz Arbia, Patrick Azim, Daniel Gibert, Hélène Philippe, Geneviève Rey-Penchenat, Marc Schapira, Michel Toty, Benoît Urbain et Marie Zamora.
Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris 15e. Mº Porte-de-Vanves. Du mardi 25 au samedi 1er, à 20 h 30 ; le dimanche 2, à 17 heures. Tél. : 01-45-31-10-96. Durée : 2 heures. 100 F et 130 F. Jusqu'au 13 avril.*

Nuit pâle au palais
de Catherine Anne, mise en scène de Philippe Faure, Henri Texier et Daniel Znyk, avec Philippe Faure, Henri Texier et Daniel Znyk.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mº Bastille, Voltaire, Breguet-Sabin. Du mardi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-43-57-42-14. Durée : 1 h 05. 70 F et 100 F. Jusqu'au 16 mars.*

Ouragan sur le Caine
d'Herman Wouk, mise en scène de Robert Hossein, avec Robert Hossein, Marc Cassot, Sylvain Joubert, Jean Negroni, Yves Le Moign, Frédéric Smektala, Hervé Bellon, Hélene Médigue, Cheik Doukouré et Stéphane Boutet.
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau, Champs-Elysées. Du mardi au samedi, à 20 h 45 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-53-23-99-19. Durée : 1 h 40. De 110 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.*

Pelléas et Mélisande
de Maurice Maeterlinck, mise en scène d'Olivier Werner, avec Geneviève Esménard, Frédéric Cherbeuf, Marc Zammit, Karine Fellous, Jean-Paul Billecocq, Anne de Calderon, Sandrine Bourreau, Sylvia Conti-Caustier et en alternance Eloi Jacquelin, Ludwig-Stanislas Loison-Robert et Léo Maurice ou Médéric Thoirey.
Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mº Opéra. Le mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, a 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 2 h 30. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 8 mars.*

Le Quatuor : Il pleut des cordes
mise en scène d'Alain Sachs, avec Laurent Vercambre, Pierre Ganem, Laurent Cirade et Jean-Claude Camors.
Théâtre du Palais-Royal, 38, rue Montpensier, Paris 1er. Mº Palais-Royal, Bourse. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-97-59-81. Durée : 1 h 30. De 70 F à 230 F. Jusqu'au 30 avril.

La Vie parisienne
d'Henri Meilhac et Ludovic Halévy, mise en scène de Daniel Mesguich, avec Thierry Hancisse, Nicolas Lormeau, Alain Lenglet, Sylvia Bergé, Laurent Rey, Céline Samie…
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les mercredi 26, vendredi 28 février, samedi 1er mars, à 20 h 30 ; le dimanche 2, à 14 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 45. De 35 F à 220 F. Jusqu'au 30 juillet.

Zakat
d'Isaac Babel, mise en scène de Bernard Sobel, avec Estelle Aubriot, Christian Aufauvre, Philippe Blanc, Marie Desgranges, Vincent Dissez, Claude Guyonnet, Rafaèle Huou, Jérôme Kircher, Thierry Nibelle, Fabien Orcier, Julie Pouillon, Sarah Quentin, Olivier Rabourdin, Delphine Raoult, Jean-Paul Rouvray, Xavier Tchili, Emmanuel Vergnaud et Gérard Watkins.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du mardi 25 au samedi 1er, a 20 h 30 ; le dimanche 2, à 16 heures. Tél. : 01-41-32-26-26. Durée : 1 h 50. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 23 mars.*

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

LA COLLINE OUBLIÉE
Film franco-algerien d'Abderrahmane Bouguermouh, avec Djamilla Amzal, Mohand Chabane, Samira Abtout, Abderrahmane Kamal, Abderrahmane Debiane, Farroudja Hadjloum (1 h 45).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

CRÉATURES FÉROCES
Film americain de Robert Young, Fred Schepisi, avec John Cleese, Jamie Lee Curtis, Kevin Kline, Michael Palin, Ronnie Corbett, Carey Lowell (1 h 33).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; reservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; reservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LARRY FLYNT
Film américain de Milos Formas, avec Woody Harrelson, Courtney Love, Edward Norton, Brett Harrelson, Donna Hanover, James Cromwell (2 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odeon, dolby, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LEVEL FIVE
Film français de Chris Marker, avec Catherine Belkhodja, la participation de Nagisa Oshima, Kenji Tokitsu, Ju'nishi Ushiyama (1 h 46).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

MACADAM TRIBU
Film franco-zaïrois-portugais de José Laplaine, avec Lydia Ewandé, Hassane Kouyaté, Sidy Camara, Assitou Kanté, Gabriel Magma Konaté, Maïmouna Hélene Diarra (1 h 27).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

1871
Film britannique de Ken McMullen, avec Ana Padrao, Roshan Seth, John Lynch, Jack Claff, Maria de Meideros, Dominique Pinon (1 h 30).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

SELECT HOTEL (**)
Film français de Laurent Bouhnik, avec Julie Gayet, Jean-Michel Fête, Serge Blumental, Marc Andreoni, Sabine Bail, Eric Aubrahn (1 h 25).
Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

TIETA DO BRASIL
Film brésilien de Carlos Diegues, avec Sonia Braga, Marilia Pera, Chico Anysio, Claudia Abreu, Zezé Motta (1 h 55).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

UN BEAU JOUR
Film américain de Michael Hoffman, avec Michelle Pfeiffer, George Clooney, Mae Whitman, Alex D. Linz, Charles Durning, Jon Robin Baitz (1 h 48).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathe Wepler, 18e (reservation . 01-40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

L'AMOUR EST À RÉINVENTER (**)
Dix films courts
Français (55 min).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
de Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : Saint-Andre-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).

BRIGANDS, CHAPITRE VII
d'Otar Iosselliani,
avec Amiran Amiranachvili, Dato Gogibedachvili, Guio Tzintsadze, Nino Ordjonikidze, Keti Kapanadze, Alexi Djakeli.
Franco-géorgien-italien-suisse (2 h 09).
VO : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

CARMIN PROFOND (**)
d'Arturo Ripstein,
avec Regina Orozco, Daniel Gimenez Cacho, Marisa Paredes, Patricia Reyes Espindola, Julieta Egurrola, Rosa Furman.
Franco-mexicain-espagnol (1 h 54).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; reservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

CRIMINALS
de Joseph Strick,
Américain (1 h 13).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

DIDIER
d'Alain Chabat,
avec Jean-Pierre Bacri, Alain Chabat, Isabelle Gelinas, Caroline Cellier, Chantal Lauby, Dominique Farrugia.
Français (1 h 45).
UGC Ciné-cite les Halles, dolby, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Gaumont Opera Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet,
Français (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

DIRE L'INDICIBLE, LA QUÊTE D'ELIE WIESEL
de Judit Elek,
Franco-hongrois, couleur et noir et blanc (1 h 45).
VO : Le Quartier latin, 5e (01-43-26-84-65).

DU JOUR AU LENDEMAIN
de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet,
avec Christine Whittlesey, Richard Salter, Claudia Barainsky, Ryszard Karczykewski.
Franco-allemand, noir et blanc (1 h 02).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

GHOST IN THE SHELL
de Mamoru Oshii,
dessin animé japonais (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ;

LAYLA MA RAISON
de Taleb Louhichi,
avec Tarik Akan, Safy Boutella, Anca Nicola, Fatma ben Saidane, Mouna Noureddine, A. Al Rachi.
Tunisien (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

LOOKING FOR RICHARD
d'Al Pacino,
avec Al Pacino, Harris Yulin, Penelope Allen, Alec Baldwin, Kevin Spacey, Winona Ryder.
Americain (1 h 53).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (reservation : 01-40-30-20-10).

LES « LUMIÈRE » DE BERLIN
de Wim Wenders,
avec Udo Kier, Nadine Büttner, Christoph Merg, Otto Kuhnle.
Allemand, couleur et noir et blanc (1 h 20).
Reflet Medicis I, 5e (01-43-54-42-34).

NÉNETTE ET BONI
de Claire Denis,
avec Gregoire Colin, Alice Houri, Jacques Nolot, Valéria Bruni-Tedeschi, Vincent Gallo.
Français (1 h 43).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

NI D'ÈVE NI D'ADAM (*)
de Jean-Paul Civeyrac,
avec Guillaume Verdier, Morgane Hainaux, Frédérique Gagnol, Hélène Chambon, Luc Tissot, Lucile Nogier.
Français (1 h 30).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

POUR RIRE
de Lucas Belvaux,
avec Ornella Muti, Jean-Pierre Léaud, Antoine Chappey, Tonie Marshall, Philippe Fretun, Bernard Mazzinghi.
Français (1 h 40).
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10). Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

ROMAINE
d'Agnès Obadia,
avec Agnès Obadia, Martine Delumeau, Eva Ionesco, Laurence Côte, Gérald Laroche, Jean-Luc Gaget.
Français (1 h 22).
Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
L'Entrepot, 14e (01-45-43-41-63) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

THE PILLOW BOOK
de Peter Greenaway,
avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy Ongg.
Franco-britannique (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

TOUT LE MONDE DIT « I LOVE YOU »
de Woody Allen,
avec Alan Alda, Woody Allen, Drew Barrymore, Lukas Haas, Goldie Hawn, Gaby Hoffmann.
Américain (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

UN AIR DE FAMILLE
de Cédric Klapisch,
avec Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Darroussin, Catherine Frot, Agnès Jaoui, Claire Maurier, W. Yordanoff.
Français (1 h 50).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).

UN ÉTÉ À LA GOULETTE
de Férid Boughedir,
avec Claudia Cardinale, Michel Boujenah, Gamil Ratib, Mustapha Adouani.
Franco-tunisien.
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ?
de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval, Jessica Martinez, Alexandre Roger, Xavier Colonna, Fanny Rochetin.
Français (1 h 30).
Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10).

REPRISES

LA RENARDE
de Michael Powell,
avec Jennifer Jones, David Farrar, Cyril Cusak.
Britannique, 1950 (1 h 50).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

PUBLICITÉ Annonceurs et géants de la grande distribution créent des magazines chargés de vanter leurs produits. Ces journaux sur papier glacé, qui empruntent beaucoup à la presse télévision ou féminine, correspondent à une nouvelle forme de communication publicitaire, censée attirer un public qui se sent agressé par les tracts et les prospectus. ● CES « CONSUMER MAGAZINES » sont distribués gratuitement à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires. Ils contiennent des coupons de réduction sur certains produits qui assurent leur succès auprès des consommateurs. Huit milliards de coupons ont été consommés en 1996. ● LE MODÈLE est britannique. Réalisé par la chaîne de magasins Sainsbury et vendu pour une somme modique, il est réalisé par des journalistes indépendants et concurrence désormais les magazines « classiques ».

Les « consumer magazines », une version « journalistique » de la réclame

Les journaux promotionnels permettent aux annonceurs ou aux géants de la grande distribution de communiquer différemment. Industriels et distributeurs y trouvent leur compte. Les consommateurs aussi, grâce aux bons de réductions glissés entre les pages

« SUS au consommateur » : pour attirer le public dans les magasins, on rivalise de créativité. Aujourd'hui, la mode est aux *consumer magazines*, conçus par des marques, et qui, sous leur apparence de journal distribué gratuitement, recèlent coupons de réduction et autres instruments publicitaires. Le dernier-né de cette famille, *Gagnant*, est diffusé depuis début février par les hypermarchés Continent (Promodes) à plus d'un million d'exemplaires.

Les *consumer magazines* seraient plus aptes à fidéliser *« le nouveau consommateur, volage, critique, et exigeant »*, selon les professionnels. Exit le prospectus commercial, habitué des boîtes à lettres et jugé agressif. Place aux reportages, entretiens et fiches pratiques proposés par les *consumer magazines*. *« Une méthode insidieuse »*, disent certains observateurs, qui s'interrogent sur la transparence de la démarche. *« Le* consumer magazine *répond au nouveau discours des marques »*, réplique Pierre de Roualle, président de Wunderman Cato Johnson-France (WCJ), l'agence de marketing services qui a conçu *Danoe*, le *consumer magazine* de Danone.

La visibilité des marques s'est réduite, du fait de la stagnation de la consommation et de la naissance de concurrents tels que les produits des distributeurs. Menacées, elles cherchent donc à conserver la préférence de leurs clients en tablant sur une communication moins directe. *« Le* consumer magazine *permet d'entrer dans les coulisses de la marque pour la présenter sous de multiples formes à ses clients »*, explique Pierre de Roualle. Le format proche de celui d'un journal constitue un écrin parfait. Ce *« produit de presse »*, comme l'appellent ses initiateurs, bien que vendu à la cause d'une marque ou d'une entreprise, s'inspire de la presse télévision et féminine dont il a adopté la maquette, les rubriques, le ton. Au point qu'il est parfois difficile de distinguer le *consumer magazine* d'un « vrai » magazine.

Dans un *consumer magazine*, la publicité proprement dite est souvent limitée à 20 % de la pagination totale (60 pages en moyenne). Et paradoxe, ce support ne coûte pas d'argent aux enseignes – Carrefour, Continent, Boulanger, etc. – qui le diffusent : il est financé par des annonceurs attirés par le rapport diffusion-prix et par sa proximité sur le lieu de vente. Il est considéré *« comme la tête de gondole du prochain millénaire »*, cet *emplacement promotionnel* commercialisé à prix d'or par la grande distribution.

Le *consumer magazine* répond à une logique marketing des plus strictes : il doit faire acheter. Chaque rubrique sert un objectif précis. Remettre un produit au goût du jour (*« Les fruits exotiques, une invitation au voyage »*) ou inciter à de nouveaux modes de consommation (*« La bière en apéritif, à Noël »*). *« Le contenu correspond à un vrai travail de journalisme »*, plaide Annick Post, ex-rédactrice en chef de *Vital*, aujourd'hui à WCJ. *Le consumer magazine* consiste en un jeu de communication subtil et ambigu, qui attire plus d'un annonceur.

Les magasins Shopi (Prodim) ont lancé, il y a juste un an, *TV Shopi*, un hebdomadaire tiré à 1,5 million d'exemplaires et distribué gratuitement près des caisses des 750 magasins de l'enseigne. L'objectif est double. D'une part, rajeunir sa clientèle – *« on essaie d'atteindre la femme active de trente ans »*, dit Ghislaine Mirthil, directrice de la communication de Prodim –, les clients étant plutôt âgés et ruraux. D'autre part, *« renforcer le lien de proximité qui permet à Shopi d'exister par rapport aux grandes surfaces »*. Pour Agnès Mathon, présidente d' Euro RSCG Unedite (Havas Advertising) et conceptrice de *TV Shopi*, *« ce magazine fidélise ses clients en s'inscrivant dans la vie quotidienne des gens, par un rendez-vous régulier et pratique »*.

Les hypermarchés sont, eux aussi, friands de *consumer magazines*. Continent (Promodes) a tenté l'expérience en 1991 et la réitère cette année avec *Gagnant*, distribué aux *« 20 % de clients qui réalisent 80 % du chiffre d'affaires »*. Pour Patrick Langer, directeur des relations extérieures, *« la bataille de la grande distribution se fait désormais sur la fidélisation des clients. Proposer le prix le plus bas ne suffit plus »*. Le contenu rédactionnel de *Gagnant* est fourni par ses partenaires (RTL, M 6, l'ANPE et *Le Guide du Routard* ou encore Didier Derlich) qui assurent ainsi leur propre promotion.

On est encore loin des *consumer magazines* britanniques, jugés les plus « pointus ». *Sainsbury's The Magazine*, mensuel luxueux de 200 pages créé en 1993, veut améliorer la communication des magasins Sainsbury auprès de ses clients, tout en informant sur ses produits. Fait inhabituel, le magazine est entièrement conçu par des journalistes indépendants et il est acheté « clefs en main » par Sainsbury, qui n'a pas de droit de regard sur le contenu. Il est vendu environ 10 francs dans les magasins de la chaîne. En novembre 1996, le magazine occupait le septième rang des ventes en Grande-Bretagne, derrière *Marie-Claire* et *Cosmopolitan*.

Pourquoi acheter un magazine vendu par une marque ? Pour les réductions offertes : deux pages de coupons de réduction annoncées sur la couverture de *Sainsbury's the Magazine* donnent droit à des rabais quatre fois supérieurs au prix d'achat du journal. Celui-ci engendre des recettes grâce à la publicité et au prix de vente (les coupons étant fournis par les industriels), tout en attirant de la clientèle dans les magasins. *« C'est ce qui se fait de mieux aujourd'hui »*, fait remarquer Aude Tierny, responsable de la veille marketing chez WCJ.

Florence Amalou

Exit le prospectus commercial, habitué des boîtes à lettres et jugé agressif. Place aux reportages, entretiens et fiches pratiques

Le coûteux succès des coupons

L'attrait d'un *consumer magazine* se fonde notamment sur les offres promotionnelles qu'il contient. Plus de 8 milliards de coupons de rabais ont été utilisés en 1996 en France (1,3 milliard il y a deux ans). Insérés dans les magazines destinés aux consommateurs, les coupons connaissent la rançon de leur succès et coûtent de plus en plus cher aux marques qui les éditent. Obligées de réduire leurs prix de vente, elles se trouvent confrontées à un paradoxe : comment se prémunir contre une trop grande quantité de coupons retournés ? Le risque financier s'accroît en effet avec l'augmentation des taux de retour, et les compagnies d'assurances sont chaque jour moins nombreuses à accepter de le couvrir, d'autant que le phénomène des coupons de réduction, plus faciles à imiter que les billets de banque, n'a pas échappé aux faussaires.

Rupert Murdoch et EchoStar s'allient aux Etats-Unis pour proposer 500 programmes numériques par satellite

NEWS CORP, société contrôlée par Rupert Murdoch, et EchoStar, satello-opérateur américain, devaient annoncer, mardi 25 février, leur alliance dans la télévision numérique par satellite aux États-Unis. Selon le *Financial Times*, Rupert Murdoch, aurait donné son accord pour faire équipe avec EchoStar dans une société commune baptisée ASkyB et détenue à parité par les deux nouveaux partenaires.

Avant cette alliance, le magnat australo-américain projetait de lancer, seul, American SkyB (ASkyB) : un bouquet de 200 chaînes et services, conçu sur le modèle de BSkyB, ensemble britannique de programmes thématiques par satellite, contrôlé par News Corp. Avec le renfort d'EchoStar, un opérateur basé à Denver, ce sont environ 500 programmes couplés à une large gamme d'informations et de services de téléachat qui pourront être diffusés par Rupert Murdoch sur tout le territoire des États-Unis.

La montée en puissance d'ASkyB ne devrait pas manquer d'aviver la concurrence qui règne déjà sur le marché américain de la télévision par satellite. Alors qu'en France, certains dénoncent l'existence de trois bouquets de programes par satellite, (AB Sat, CanalSatellite et TPS), aux États-Unis, cinq opérateurs sont en compétition. ASkyB devrait se poser comme un important rival de DirecTv et Primestar, les deux premiers opérateurs américains (respectivement 2,3 millions et 1,6 million abonnés). Le nouveau bouquet devrait aussi s'imposer comme un redoutable concurrent pour les câblo-opérateurs.

Au cours des derniers mois, TeleCommunication Inc (TCI), premier câblo-opérateur des États-Unis, a perdu 70 000 de ses 14 millions d'abonnés. Cette perte a aussitôt renforcé la pression de la Bourse sur John Malone, président de TCI. Elle a aussi conduit le câblo-opérateur a présenter, à son tour, un bouquet numérique de 170 programmes (*Le Monde* du 11 février).

RECHERCHE DE FRÉQUENCES

MCI, numéro deux américain du téléphone longue distance, devrait prendre 20 % de la participation de News Corp dans ASkyB. En mars 1996, MCI avait fait connaître sa volonté d'être présent dans le tour de table du bouquet numérique préparé par Rupert Murdoch. Dans la corbeille de mariage avec EchoStar, News Corp devrait déposer un milliard de dollars cash (environ 5,6 milliards de francs). De son côté, EchoStar apportera les 350 000 abonnés déjà séduits par son bouquet satellite lancé en mars 1996.

Pourtant, plus que ce portefeuille, ce sont les deux satellites d'EchoStar et toutes les fréquences allouées au satello-opérateur qui sont recherchés par Rupert Murdoch. Prévoyant, Echostar a ainsi accumulé pas moins de 91 fréquences. Chacune peut permettre de diffuser des programmes numériques. En comparaison, DirecTv, premier satello-opérateur américain, ne détient que 54 fréquences. De son côté, ASkyB a acquis 28 fréquences. En 1996, Rupert Murdoch et MCI avait dépensé 600 millions de dollars (environ 3,36 milliards de francs) pour acquérir, aux enchères, le dernier lot de fréquences dédiées à la diffusion numérique par satellite.

Pour s'imposer sur le marché de la télévision numérique par câble ou satellite, Rupert Murdoch a annoncé son intention de diffuser un grand nombre de chaînes et de manifestations sportives locales. Aujourd'hui, les foyers américains sont massivement câblés. Malgré la mauvaise qualité des images et du son, les réseaux câblés retiennent encore nombre de leurs abonnés avec la diffusion des chaînes locales dans le service de base. Avec le lancement d'ASkyB, cet argument ne tiendra plus et les câblo-opérateurs – et TCI au premier chef – pourraient assister à des tranferts massifs de leurs abonnés au profit d'EchoStar.

Guy Dutheil

Télévision par satellite (TPS) prévoit 250 000 abonnés pour 1997

L'INTÉRÊT des Français pour la télévision numérique ne se dément pas. Télévision par satellite (TPS) a annoncé, mardi 18 février, la commande de 140 000 décodeurs numériques supplémentaires à la Sagem. Ce nouvel approvisionnement devrait permettre à TPS de réduire les délais de livraison des décodeurs aux abonnés, qui est actuellement de sept à huit semaines. Cet accord avec la Sagem porte à 160 000 le nombre de boîtiers fournis à TPS. Annonçant déjà 65 000 abonnés, la direction du bouquet aurait revu ses prévisions à la hausse. D'abord fixé à 175 000 souscripteurs, l'objectif pour la fin de 1997 serait désormais remonté à 250 000. Pour preuve, la totalité des décodeurs Sagem devront être livrés en juin, et un autre fournisseur devrait venir épauler la Sagem : Thomson, Philips et Pace sont en lice pour fournir une commande de près de 100 000 décodeurs.

DÉPÊCHES

■ **RADIO : quatre syndicats de Radio-France (CFDT, CGT, CGC et SNJ)** ont maintenu le préavis de grève pour ce mardi 25 février. Selon le SURT-CFDT, il s'agit du *« premier acte de résistance à la politique du PDG, Michel Boyon »*, dont le projet de création de Radio-Jeunes à Toulouse est à l'origine du conflit (*Le Monde* du 25 février). Les antennes des radios locales et de France-Culture devraient être les plus touchées.

■ **TÉLÉVISION : à la suite d'une grève des journalistes et techniciens de France 3 Limousin-Poitou-Charentes,** le journal sportif et l'émission sportive « A vos marques ! », qui le suit, n'ont pas été diffusés, dimanche 24 février. Le mouvement a été motivé par la décision de la direction régionale de réduire les deux émissions en une seule de 23 minutes au lieu de 32. – (*Corresp.*)

■ **PRESSE : le quotidien *Nice-Matin* n'a pas paru mardi 25 février,** à la suite de la reconduction d'un mouvement de grève du personnel administratif touchant notamment le service des expéditions. Selon un communiqué de la CGT, les personnels du siège et des agences, auxquels se sont joints les inspecteurs des ventes, ont décidé à l'unanimité des présents la poursuite d'une grève qui avait entraîné la non-parution du quotidien samedi 22 février, mais qui avait été suspendue, permettant la sortie du journal dimanche et lundi.

■ **Olivier Mongin, directeur de la rédaction d'*Esprit*,** estime dans la livraison de février de la revue que la démission de Bernard Porte de la présidence de la Fédération nationale de la presse française (FNPF) témoigne de *« l'incapacité de la presse écrite à régler collectivement ses propres problèmes »*. *« La suspension de l'aide de l'Etat et de La Poste »* devrait conduire à *« des hausses d'affranchissement de 400 % en cinq ans »* pour des revues comme *Esprit*, *« les pouvoirs publics ayant décidé de focaliser leur aide sur la presse d'information générale et politique »*. Pour Olivier Mongin, *« les revues françaises, grosses ou petites, risquent de payer les pots cassés plus que d'autres et, avec elles, leurs lecteurs »*.

■ **DISTRIBUTION : le consortium polonais PGK a annoncé,** lundi 24 février, avoir déposé une offre de 80 millions de dollars pour acquérir 40 % du capital de Ruch, principal distributeur de presse polonais. Cette offre concurrence celle d'Hachette, qui avait signé un protocole d'accord avec le gouvernement (*Le Monde* du 25 février). Auparavant, Leszek Juchniewicz, vice-ministre polonais du Trésor, avait déclaré à l'AFP qu'il était *« prêt à formuler, dans la journée, une demande formelle au ministre du Trésor, Miroslaw Pietrewicz, de signer l'accord définitif avec Hachette »*.

■ **JUSTICE : deux journalistes belges ont fait condamner leur pays,** à qui ils reprochaient d'avoir violé leur liberté d'expression. La Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg a condamné, lundi 24 février, la Belgique à verser des dommages et intérêts aux deux rédacteurs de la revue *Homo*, qui avaient accusé quatre magistrats d'Anvers de partialité et de connivence. La cour d'appel de Bruxelles les avait condamnés pour diffamation.

Le tribunal administratif rejette la requête d'Hachette sur les conditions de la privatisation de TF 1 en 1987

ÉCARTÉ de la privatisation de TF 1 en 1987, Jean-Luc Lagardère, patron de Matra-Hachette, n'aura pas pris sa revanche sur le terrain judiciaire, dix ans après. Le tribunal administratif de Paris a décidé, vendredi 21 janvier, de rejeter la requête du président du directoire du groupe Lagardère et n'a donc pas ordonné de supplément d'instruction. Selon Jean-Luc Lagardère, l'équité entre les groupes Bouygues et Hachette n'aurait pas été respectée lors de la procédure d'attribution de TF 1 par la Commission nationale de la communication et libertés (CNCL). Pour preuve, il faisait état de propos tenus en public par Patrick Le Lay, président de TF 1, en 1991.

Cette année-là, à l'occasion de la présentation de la grille de rentrée de la « Une », Patrick Le Lay aurait reconnu devant plusieurs journalistes que Gabriel de Broglie, président de la CNCL, lui avait téléphoné, le 4 avril 1987, peu avant le vote pour l'attribution de TF 1. Un coup de téléphone de dernière minute destiné à le prévenir qu'Hachette s'était engagé à ne procéder qu'à une seule coupure publicitaire dans les films et les fictions. En clair, sans un engagement similaire ou sans un pas en avant supplémentaire de la part du groupe Bouygues, le candidat Hachette serait alors le *« mieux disant culturel »*.

Le PDG de TF 1 n'a jamais confirmé ni démenti avoir tenu ces propos. Mais de son côté, Gabriel de Broglie nie avec énergie : *« L'affirmation consistant à dire que j'aurais téléphoné le jour de la cession de TF 1, cinq minutes avant le vote est dénuée de toute vraisemblance. »* L'ancien président de la CNCL tient à *« démentir formellement les affirmations de Patrick Le Lay et de Jean-Luc Lagardère »*. Il ajoute : *« En terme de calendrier, c'est ridicule car tous les engagements étaient connus depuis la veille. »* Le vote de la CNCL attribuant TF 1 à Bouygues est intervenu le 4 avril, au lendemain des auditions publiques, retransmises le 3 avril, en direct sur TF 1. Pour s'en convaincre, précise l'ancien président de la CNCL, il suffit de regarder les archives vidéo.

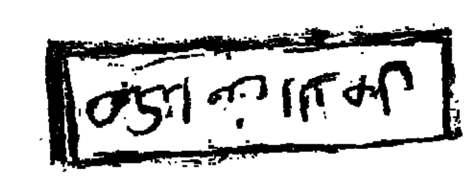
LUTTE TF 1-LA CINQ

Outre l'existence du coup de téléphone, Gabriel de Broglie dément aussi son objet. Pour l'ancien président de la CNCL, c'est Bouygues et non Hachette qui, en 1987, était *« le mieux disant »*.

Selon Gabriel de Broglie, Hachette demandait une interruption publicitaire pendant le journal de 20 heures. Malgré l'intervention de la CNCL, le groupe de Jean-Luc Lagardère, au prétexte que cela se pratiquait à la télévision américaine, n'a pas voulu renoncer à cette coupure. Tout juste Matra-Hachette s'est-il résolu à réclamer cet écran publicitaire *« à titre expérimental »*, indique Gabriel de Broglie. En matière de coupures publicitaires dans les films et fictions, les engagements de Bouygues allaient aussi au-delà de ceux d'Hachette, précise l'ancien président de la CNCL.

Déposée en janvier 1992, la requête du président d'Hachette s'inscrivait dans la lutte entre TF 1 et La Cinq, contrôlée par Hachette depuis octobre 1990 et qui devait disparaître en avril 1992. Dans ses conclusions, le commissaire du gouvernement avait toutefois proposé au président de la sixième chambre du tribunal administratif de Paris d'ordonner un « supplément d'instruction », afin d'établir que le principe d'égalité entre les candidats n'a pas été méconnu. L'attribution de TF 1 au groupe Bouygues n'aurait, de toute façon, pas été remise en question : de son propre aveu, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) *« ne peut rien faire »* et ne *« dispose pas de droit de suite »*. En outre, TF 1 bénéficie d'une nouvelle autorisation d'émettre depuis janvier et *« l'ancienne convention n'existe plus »*.

G. D.



L'Algérie en parabole

par Alain Rollat

FIN DE JOURNÉE ordinaire sur Algerian TV, 19 heures. L'heure des infos en français sur cette chaîne d'Etat qui émet via le satellite Eutelsat.

Séquence agenda : double anniversaire. Il y a quarante et un ans, naissait l'Union générale des travailleurs algériens ; il y a vingt-six ans l'Algérie indépendante nationalisait son pétrole. Message présidentiel : « *Toute la reconnaissance de la nation pour ce que tous les travailleurs investissent comme efforts dans le développement national.* » Hommage particulier à « *la mémoire des victimes des mains lâches et assassines des ennemis de l'Algérie et de son peuple* ». Images d'un dépôt de gerbes, condoléances : « *Les martyrs se sont éteints, mais le combat continue.* » Puis reportage dans les champs pétrolifères du Sahara. Avec voix off pour saluer « *l'exploit des travailleurs et des cadres* » qui ont découvert deux nouveaux gisements. Et les encouragements personnels du reporter : « *Ils sont nés chez nous, on doit leur faire confiance !* » La télévision algérienne se doit d'être positive.

Séquence progrès : visite en province de Mme le secrétaire d'Etat chargée de la solidarité nationale. Bon côté de la médaille, les centres d'éducation pour enfants handicapés sont « *bien gérés* ». Côté revers, ces centres « *manquent de moyens et de locaux* ». Image d'un terrain vague « *qui attend des installations depuis 1988...* ». Mais ça ira mieux demain : Mme le secrétaire d'Etat « *a donné des instructions fermes aux autorités pour régler ce problème dans les plus brefs délais* ». La télévision algérienne se doit d'être optimiste.

Séquence modernité : inauguration d'un Salon de l'informatique. Une première dans les willayas de l'Est. Gloire à l'ordinateur, « *l'instrument magique et indispensable qui résout nos problèmes et qui va mettre les habitants de la région au diapason de la haute technologie !* ». Images de jeunes filles portant fichus en train de dévoiler les secrets de ces « *petites machines savantes qui détiennent le savoir* ». La télévision algérienne se doit d'avoir les yeux fixés sur la ligne d'horizon.

Séquence objectivité : la sécheresse en question. C'est bien joli de faire « *des efforts très encourageants* » pour « *redynamiser les projets de barrages* », mais il faudrait voir aussi à remédier au « *problème difficile du service public de la gestion de l'eau...* ». Suivez le regard de la caméra : gros plan sur une fuite d'eau courant allègrement au fil de la voie publique. La télévision algérienne se doit de fuir le béni-oui-oui.

Séquence routine : explosion au marché de Boufarik. Une bombe « *artisanale* » a fait « *un mort et treize blessés* ». « *C'est ce qu'indique*, dit le présentateur, *le communiqué des services de sécurité* ». Post-scriptum, post mortem : « *Les services de secours et de protection civile se sont portés sur les lieux pour l'aide nécessaire aux victimes de cet attentat criminel.* » Sans image, sans commentaire. Une guerre en second plan. L'Algérie la vit mais ne veut plus en avoir la vision.

Prostitution, nouvelles filières, éternelle misère

« Etats d'urgence », le hors-série mensuel de « La Marche du siècle », a mené une enquête sur une question qui concerne cinq cent mille femmes en Europe

VICKY, Elena, Fabienne, Angèle... C'est une effrayante galerie de portraits que propose l'émission « Etats d'urgence », consacrée aux « nouveaux réseaux de la prostitution ». Du nord de la Hongrie aux trottoirs parisiens, des vitrines de Bruxelles à celles d'Anvers, seuls les prénoms changent. La misère, elle, reste la même. Misère de Vicky, la jolie Hongroise partie de son village avec un « *marchand de rêve* », dans une « *grosse voiture* », et retrouvée décapitée en Sardaigne. Misère d'Angèle, la « défoncée » de l'Est parisien, offerte aux hommes qui passent et aux dealers de cocaïne...

Le thème n'est pas nouveau. Il s'agit même d'un grand classique des soirées télévisées, avec les images habituelles de virées plus ou moins clandestines dans les hauts lieux de la prostitution et de la vie nocturne. Mais la question est ici traitée de manière intelligente et rigoureuse. Le premier sujet, sur les « filières » des pays de l'Est, est un document de qualité, révélateur des pratiques en vigueur dans ce milieu qui « emploie » cinq cent mille femmes en Europe (60 % d'entre elles sont âgées de 19 à 24 ans).

Les journalistes évoquent avec sobriété chacune des étapes du trafic international. Les « filles » sont recrutées dans les régions les plus pauvres des pays de l'Est. En Hongrie, où l'on apprend qu'« *une femme se vend moins cher qu'un bovin* », même les gamins de dix ans savent que les grandes sœurs partent pour « *servir dans les discothèques en soutien- gorge et petite culotte* ». Engagées contre des promesses de salaires en dollars – contrats bidons à l'appui –, elles transitent par le Luxembourg avant de finir, le plus souvent, en Allemagne, en France (*Le Monde* du 28 décembre 1995) ou encore en Belgique, derrière les vitrines des quartiers chauds.



DÉTRESSE ORDINAIRE

L'intérêt principal de cette enquête réside dans les réponses à peine embarrassées des hommes accusés de les exploiter. En se référant notamment à des enquêtes du FBI, les journalistes mettent en évidence le rôle de la mafia russe, particulièrement bien implantée en Belgique depuis 1995.

Dans le quartier de la Falcoplain, à Anvers, trois clans se partagent en effet le « marché », menaçant quiconque chercherait à les dénoncer.

Patsy Sorensen, échevin de cette ville, lutte justement contre cette « mafia rouge ». Un combat risqué : « *Ils ont essayé de kidnapper ma fille et de me tuer* », raconte-t-elle. Interrogé par les journalistes, l'un des « commerçants » suspectés de proxénétisme et d'au moins 89 viols jure de son innocence et affirme au contraire : « *J'aime les femmes, peut-être plus que les autres. Ils sont jaloux.* »

Le reportage français sur les « Paumées du périph' » est d'une autre teneur, moins ambitieux mais tout aussi désespérant. Avec cette plongée dans les nuits parisiennes, il n'est plus question de réseaux internationaux, de gros bonnets ukrainiens retranchés dans leurs bureaux de Budapest, mais des détresses ordinaires de la « came » et de l'amour tarifé. Les filles sans joie qui témoignent ici à visage découvert tapinent du côté de la place de la Nation. Elles ne « montent » pas dans des studios mais à bord de voitures, pour satisfaire leurs clients dans une rue déserte.

La capitale compte ainsi 8 500 prostituées, pour la plupart toxicomanes et séropositives. Là aussi, les filles de l'Est ont fait leur apparition, main d'œuvre bon marché, facilement manipulables par crainte d'être expulsées. Dans ce milieu de la prostitution de rue, les vrais proxénètes se font rares. Les dealers ont pris le relais. Qu'elles s'appellent Angèle ou Fabienne, les gamines aux regards perdus ont besoin de 2 000 à 3 000 francs par jour pour acheter leur « dose ». Il leur faut donc trouver entre dix et vingt clients, à 200 francs la passe...

Philippe Broussard

★ « Etats d'urgence » : « Prostitution, les nouveaux réseaux », France 3, mercredi 26 février à 20 h 50.

MARDI 25 FÉVRIER

TF 1

20.45

A PROPOS D'HENRY ■
Film de Mike Nichols, avec Harrison Ford (1991, 110 min). 349851
Histoire moralisatrice de la transformation psychologique – en fait, la rédemption – d'un New-Yorkais qui ne savait plus vivre.

22.35

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar. Spécial femmes. L'avortement en régression. Les disparités des entreprises. Les femmes et les derniers bastions machistes (100 min). 7891583
0.15 Chapeau melon et Bottes de cuir. Série. Le baiser de Midas.
1.10 et 1.50, 3.10 TF 1 nuit.
1.25 Reportages. Documentaire. Les artisans de l'impossible.

2.00 Musique à Chambertin. Concert. 3.20 L'Equipe Cousteau en Amazonie. [1/6] Au pays des mille rivières (rediff.). 4.10 et 5.10 Histoires naturelles. 5.00 Musique (10 min).

France 2

20.50

DANGEREUSEMENT VÔTRE ■ ■
Film de John Glen. (1985, 135 min). 88172767
Pour la dernière fois, Roger Moore tient le rôle de JB 007.
23.05 Les Films qui sortent le lendemain dans les salles de cinéma.

23.15

ON NE VIT QUE DEUX FOIS ■ ■
Film de Lewis Gilbert. (1967, 125 min). 2178818
Ce cinquième 007 se distingue par le luxe des images, l'invention délirante des effets spéciaux et... la prestation de Sean Connery en grande forme.

1.20 Journal, Bourse, Météo. 1.35 Le Cercle de minuit. Cinéma. Invités : Milos Forman, Courtney Love, Lucie et Raymond Aubrac. 3.25 24 heures d'info. 3.35 Météo. 3.40 Vagabond du pôle. Documentaire. 4.30 Crocodile ballon. Documentaire (rediff.). 4.45 La Compète. Machination. 5.10 De singe en singe. Documentaire. Le miroir brisé (30 min).

France 3

20.50

SPÉCIAL QUESTIONS POUR UN CHAMPION : LES MASTERS D'OR
Jeu présenté par Julien Lepers (130 min). 88168108
23.00 Journal, Météo.

23.25

LA PREUVE PAR TROIS
Magazine présenté par Laurent Bignolas. La SNCF. Invité : Bernard Thibault, secrétaire général de la fédération CGT des cheminots. Reportages : le cheminot et le président ; le blues de l'usager ; l'inconnu du train express régional ; Paris-Nord : liaisons dangereuses ; Allemagne, le big-bang. (55 min). 6259632
0.20 Cinéma étoiles. Magazine (30 min). 15870

1.25 Matlock. Série. [1/2] Le milliardaire. 2.20 Musique graffiti. Magazine. 3 pièces pour violoncelle, de Félice Giardini, par Arto Noras, violoncelle et Frans Helmerson, piano (15 min).

Arte

20.45

LA VIE EN FACE : UN MONDE À PART : L'EUROPE AGRICOLE
Documentaire de Hans Bülow et Paul Erik Helbuth (50 min). 4003274
La politique agricole commune (PAC) conduit souvent à des aberrations qui profitent surtout aux gros exploitants. Un reportage un peu trop superficiel de deux journalistes de la télévision danoise.

21.35

SOIRÉE THÉMATIQUE : LA FRÉNÉSIE DES TAM-TAMS
Soirée proposée par Doris Hepp.
21.40 Sworn to the Drum. Documentaire de L. Blank (35 min). 1924800
22.15 La Pulsation des continents. Documentaire de Manfred Waffender (70 min). 914944
23.25 Parler en langues. Documentaire de D. Harris (75 min). 7109903
0.40 Bonheur. Téléfilm de Cédric Kahn (rediff., 60 min). 5629336
1.40 Tracks. Magazine (rediff., 30 min). 9185133
2.10 La Panthère rose (rediff.).

M 6

20.55

LES AVENTURES FANTASTIQUES DE TARZAN
Téléfilm de Brian Yuzna, avec Joe Lara, Andrew Divoff. [1/2 et 2/2] Le retour de Tarzan (105 min). 5739449
Episode pilote d'une nouvelle série.

22.40

LA PROIE DES OMBRES
Téléfilm O de Larry Elikann, avec Diana Ross (100 min). 1389458
Une femme souffrant de schizophrénie se voit proposer un nouveau médicament pour traiter les graves crises du comportement qui l'affectent depuis dix-sept ans.
0.20 ▶ Les Documents de Zone interdite. Allô le 18 7 (rediff.).

3.00 Hot forme. Magazine (rediff.). 3.25 Broadway Magazine. Documentaire (rediff.). 4.15 Les Tribus du Lobi. Documentaire. 4.55 Fan de. Magazine (rediff.). 5.20 Culture pub. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

20.35

PETITS MEURTRES ENTRE AMIS ■ ■
Film de Danny Boyle, avec Kerry Fox (1993, 90 min). 284361
Comédie d'humour noir à suspense.
22.05 Flash d'information.

22.10

STREET FIGHTER : L'ULTIME COMBAT
Film de Steven E. De Souza, avec Jean-Claude Van Damme (1994, v.o., 99 min). 7709767
Dans un pays imaginaire d'Asie, un dictateur menace d'exécuter soixante-trois otages...
23.50 The Killer ■ Film de John Woo (1989, v.o., 110 min). 1313518
1.40 Brain Dead ■ Film d'Adam Simon (1990, 87 min). 5806404

Radio

France-Culture

20.30 Archipel médecine. L'hypertension artérielle : un risque contrôlé.
21.32 Mémoire du siècle. Charlotte Perriand, designer.
22.40 Nuits magnétiques. Bizarre.

0.05 Du jour au lendemain. Alain Badiou (Deleuze). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. André Ekyan et son orchestre. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 15 février par l'Orchestre national de Lille, dir. Arturo Tamayo. Œuvres de Castiglioni, Fénelon, Bayer.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Atout chœur.

0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Jelinek, Tesar, Martz, Morel. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le pianiste Nikolaï Demidenko. Sonate en si bémol majeur op. 24 nº 2 de Clementi ; Concerto pour piano et orchestre nº 3 en mi mineur op. 60 "Ballade" de Medtner ; Les 3 dernières mélodies du cycle "sans soleil" de Moussorgsky ; Lieutenant Kijé, suite symphonie op. 60 de Prokofiev. Œuvres de Scriabine, Liszt.

22.45 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). Archives : la violoniste Johanna Marty. Œuvres de Bach, Mendelssohn, Schubert. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 *Envoyé spécial.* Le Pen dans le texte ; Rockie ou la double vie de Véronique ; Post-scriptum : La voix Kaas.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture (France 2 du 21/02/97).
23.45 Viva. Une histoire qui enjambe les Alpes.

Planète

20.35 Vertical.
21.25 Terre promise.
22.20 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [6/6] La fin de la guerre.
23.15 ▶ Les Enfants de la guerre.
0.05 Aventures *en Amazonie* [1].

Animaux

20.30 et 2.30 Monde de la nature. Le sourire du crocodile.
21.00 Monde sauvage. Cobras, alligators, pythons.
21.30 La vie des zoos.
22.00 Oiseaux du diable.
23.00 Faune ibérique.
23.30 *Le Labrador.*
0.00 Monde sauvage. Plaine, forêt ou fleuve.

Paris Première

20.00 et 0.05 20 h Paris Première.
21.00 Nova. Magazine.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
● Le Monde daté jeudi 27.
22.25 *Qu'est-ce que j'ai fait pour mériter ça ?* (Que He Hecho Yo Para Merecer Esto !) ■ ■ Film de Pedro Almodovar (1984, v.o., 100 min). 82850835

France Supervision

20.30 *Ecoute voir* ■ ■ Film de Hugo Santiago (1978, 90 min). 25082816
22.00 Pilote. Magazine.
22.55 Il danse pour ses cormorans. *Documentaire.*
23.20 Les Sculpteurs de montagnes.
23.45 *Le Maghreb en fête.* Documentaire.

Ciné Cinéfil

20.30 Barberousse (Akahige) ■ ■ ■ Film d'Akira Kurosawa (1965, N., v.o., 180 min). 30459564
23.30 Aux yeux du souvenir ■ Film de Jean Delannoy (1948, N.). 98592903

Ciné Cinémas

20.30 Beau fixe ■ ■ Film de Christian Vincent (1992, 90 min). 6417496
22.00 Revenge *Film de Tony Scott* (1989, v.o., 120 min). 1469632

Série Club

20.15 *Skippy le kangourou.* Skippy est en danger.
20.40 *Le Club.*
20.45 Les Champions. Trafic d'armes.
21.35 et 1.40 *Le Gerfaut.*
22.30 Zéro un Londres. Le procès.
23.00 Un ours pas comme les autres. L'étage en dessous *du paradis.*
0.00 Chapeau melon et Bottes de cuir. Caméra meurtre.
0.50 Le Retour du Saint. Une mort si peu naturelle (30 min).

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui attrape *la varicelle.*
21.25 Le Fugitif. Au grand large.
22.15 Chronique de la route.
22.20 Automobiles. Renault.
23.15 Star Trek : The Next Generation. Data et Lore (v.o.).
0.00 V.R.5. *Amour et mort.*
0.45 Mister Gun. Hystero flic (25 min).

Festival

20.30 Maîtres et Valets. Feuilleton.
22.15 Sentiments. Ricky. Téléfilm de Philippe Setbon, avec Guillaume Depardieu (95 min). 59868941
23.50 La Baby-Sitter. Série. Mamy sitter (25 min).

Téva

20.55 Tout pour être heureuse. Téléfilm d'Arthur Allan Seidelman, avec Meredith Baxter- Birney (100 min). 506084336
22.35 Murphy Brown. Série. Le vice et la vertu.
23.05 Si la mode m'était contée. [2/3] Plus chic que jamais (60 min).

Voyage

20.00 Suivez le guide. Magazine. Afrique du Sud ; Windward Island ; Le village des étoiles.
22.00 Carnet de route. Magazine. Espagne.
22.30 L'Heure *de partir.* Magazine. Le Québec.
23.30 Suivez *le guide.* Magazine. Les cow-boys de Va Huka ; East Kent ; Paris (120 min).

Eurosport

10.20 et 17.00 Ski nordique. En direct. *Championnats du monde : épreuve de ski de fond : 15 km poursuite messieurs* (70 min). 7186090
14.00 Tennis. En direct. Tournoi de Milan (2ᵉ jour) (120 min). 349336
18.00 Bobsleigh. *Coupe du monde.*
20.00 Festival d'arts martiaux.
20.30 Tennis. En direct. *Tournoi de Milan (2ᵉ jour)* (90 min). 418274
22.00 Boxe. Super combats. *Spécial Marvin Hagler.*
23.00 Football. *Finale de la "Cup" 1981 :* Tottenham - Manchester United.

Muzzik

20.00 et 0.40 L'Invité. Yutaka Sado.
21.00 *La Symphonie Fantastique.* Concert donné par l'Orchestre révolutionnaire et romantique, dir. John Eliot Gardiner (60 min). 85038
22.00 Andrei Gavrilov joue Prokofiev.
23.00 Recollections : Kenny Drew et Red Rodney.
23.35 Festival de Pontoise. Du spirituel au sacré en France au XVIIIᵉ siècle (60 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : *20.00* et *23.00* World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (90 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 22.15, 0.10, 1.50 Economia. 19.45 et 21.15, 0.20 Correspondent. 20.10 et 21.40, 0.15, 1.40 Analysis. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Europeos. 21.45 Artissimo. 21.50 Media. 22.50 et 1.20 *International.* 23.15 Eurobusiness. 23.20 Agrinova. 0.40 *Odeon (10 min).*

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 23.15 L'Homme du jour 19.56 et 20.56, 21.56, 1.12 Bourse. 21.10 Culture. *21.26 Cinéma. 22.10 Médias.* 22.30 Journal de l'économie. 23.00 Journal du monde. 23.40 et 0.40 Sports. 0.15 Le Débat (25 min).

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ *Chef-d'œuvre ou classique.*
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

misère

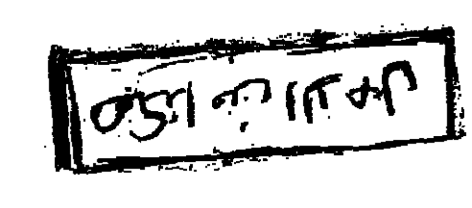
L'islam et l'héritage d'Atatürk

Les grands quotidiens turcs ouvrent leurs colonnes au président Demirel, perçu comme l'arbitre des tensions entre l'armée et le gouvernement

LA DOUBLE MOTION de censure contre le gouvernement du premier ministre islamiste Necmettin Erbakan, qui devait être débattue à l'Assemblée nationale le 25 février, n'a guère retenu l'attention de la presse turque, l'opposition ayant peu de chances de succès. Le débat sur la laïcité, la tension entre le gouvernement et l'armée continuent en revanche de faire couler de l'encre dans les grands quotidiens.

Les trois grands quotidiens *Sabah, Hürriyet* et *Milliyet*, dont les éditorialistes avaient rencontré le président de la République, consacraient leurs premières pages aux déclarations de M. Demirel, perçu comme l'arbitre de la situation. *« En intervenant, n'allez-vous pas renforcer la cause contre laquelle vous intervenez ? »*, citait à la « une » *Sabah*, soulignant les efforts du président pour étouffer les rumeurs d'un éventuel coup d'Etat. *« Nos citoyens sont les garants du régime. Je crois à leur bon sens. Les principes de base de la Constitution ne pourront être changés ni aujourd'hui ni demain. »*

Le quotidien *Milliyet* plaçait l'accent sur l'autorité qui peut être accordée au président de dissoudre l'Assemblée en cas de crise du régime. *« Aucun groupe qui veut toucher à la laïcité et au mode de vie moderne ne peut durer longtemps »*, déclarait le président. Dans *Hürriyet*, qui titrait sur le mécontentement de l'homme de la rue, le chef de l'Etat avait un message pour chacun : au premier ministre, il rappelait qu'il avait prêté serment de *« maintenir la démocratie et la laïcité de l'Etat »*, aux militaires, il signalait que *« les forces armées ne sont pas un parti politique et qu'elles sont aux ordres du pouvoir civil »*, et, aux citoyens turcs, il demandait de *« protéger la République laïque et démocratique »*.



Le très laïque *Cumhuriyet* avait pour sa part réservé, lundi 24 février, le sommet de sa première page aux expressions de soutien au général Cevik Bir, le numéro deux de l'état-major de l'armée, qui, lors d'un discours à Washington, avait attaqué l'Iran et souligné la détermination des militaires à *« protéger l'héritage d'Atatürk »*. Le même quotidien affirmait que lors de sa tournée américaine le ministre islamiste Abdullah Gül n'avait pas été convaincant et qu'*« il est clair que le Parti de la prospérité n'obtiendra jamais le soutien des Etats-Unis »*. Le quotidien de langue anglaise *Turkish Daily News*, plus proche du gouvernement, affirmait de son côté que *« les Américains... étaient prêts à travailler avec ce parti pro-islamique dans le cadre du gouvernement élu »*, tout en admettant qu'un faux pas de la part du gouvernement pourrait bouleverser ces relations.

Nicole Pope

EN VUE

■ La Banque mondiale dispose, dans ses locaux de Washington, d'une nouvelle salle à manger privée dont un mur est recouvert d'or. *« Il s'agit en fait d'une surface très petite »*, précise **Doug Hatch**, l'un des concepteurs de la décoration. Par ailleurs, la banque prépare son troisième plan de licenciement en dix ans et s'apprête à supprimer environ sept cents emplois.

■ Le colis livré, samedi 22 février, au commissariat d'Aubagne par une jeune femme, qu'une *« dame blonde accompagnée d'un chien policier »* lui avait remis, prétendait-elle, contenait un doigt appartenant probablement à un détenu de la maison d'arrêt de Luynes. **Philippe Alarcon** aurait voulu, par ce moyen, protester de son innocence. Une enquête a aussitôt été ouverte pour *« recel et sortie illégale de courrier »*.

■ Les enfants sont de plus en plus souvent utilisés dans la haute couture en Grande-Bretagne. **Vivienne Westwood**, a fait défiler, lors de la Semaine de la mode, qui vient d'avoir lieu à Londres, des mannequins de treize ans, que des *« chercheurs de talents »* sont allés débusquer dans les écoles et les lycées. *« Il n'y a rien de plus sexy qu'une jeune fille qui paraît plus vieille »*, a affirmé cette ancienne égérie du mouvement punk.

■ De nombreux obus étaient enfouis sur le site d'un ancien aéroport militaire soviétique, à Legnica, au sud-ouest de la Pologne, où **Jean-Paul II** doit célébrer une messe, en juin, lors de sa septième visite dans son pays natal. *« Cette découverte a été pour nous une surprise extrêmement désagréable, d'autant plus que la quantité des projectiles est considérable »*, a indiqué le directeur de la zone industrielle créée, depuis, sur le terrain de la base, **Andrzej Maciejewski**, qui s'est engagé à garantir la sécurité de l'endroit pour le pape et les fidèles.

■ Le Syndicat français des matadors, rejoneadors et novilleros (SFMRN), présidé par l'ancien torero **Bernard Marsalla**, demande pour ses cinquante adhérents, aujourd'hui tenus de cotiser en Espagne, *« un statut social et fiscal »* en France. **Amor Antunez** exprime la même revendication pour les trente-neuf membres du Syndicat des banderilleros et picadors français (SBPF), organisation qu'il dirige.

■ *Carmen* provoque actuellement un scandale à Moscou. Le spectacle, interdit aux moins de seize ans, met en scène une héroïne à moitié nue faisant l'amour avec ses amants dans une carcasse de voiture, au milieu d'un terrain vague, sous le regard des loubards et des prostituées formant le chœur. A l'Opéra de Cologne, *Aïda*, transposé dans le monde du cyberspace, a été accueilli par des sifflets. On y voit l'héroïne, **Radamès**, et **Amneris** évoluer sur fond de circuits imprimés, de lasers et de fumigènes, tandis qu'un ballet de yuppies salue la victoire égyptienne, armés de téléphones cellulaires devant l'écran géant des cours de la Bourse.

DANS LA PRESSE

RTL
Michèle Cotta
■ On a beau être aguerri, endurci par la lecture quotidienne de tant de journaux et de magazines (...), on a beau se croire vacciné contre l'horreur, impossible de chasser de son esprit le drame de Boulogne. Voilà, ces jeunes filles que nous suivions en pensée depuis de longues journées sont mortes ; et mortes plusieurs fois puisque battues, violées, torturées, mortes dans un univers de crasse et d'alcool, un désert de sable sale. Ce qui convient à la rigueur pour un petit voleur ordinaire, la libération anticipée pour bonne conduite en prison est plus que contestable, criminel presque, lorsqu'il s'agit d'un délinquant sexuel incapable de résister à des pulsions dont il n'a pas le contrôle. Le moins qu'on puisse attendre est l'application, pour les auteurs de crimes sexuels, de la peine incompressible de trente ans.

LA CHAÎNE INFO
Pierre-Luc Séguillon
■ Décidément, ce débat autour de l'immigration aura donné lieu à tous les excès. Faut-il reprocher au Parti socialiste et à Lionel Jospin de chercher à tenir un discours réaliste qu'ils n'auraient pas à trahir si, un jour, ils venaient au pouvoir ? Faut-il leur tenir grief de tenter de concilier avec autant de peine que l'actuelle majorité une éthique de conviction et une éthique de responsabilité ? On a beaucoup critiqué jadis François Mitterrand pour avoir cultivé l'utopisme dans l'opposition puis le cynisme au pouvoir. Il serait bon de reconnaître au moins à Lionel Jospin, quelles que fussent ses maladresses, le mérite de refuser a priori cette tricherie.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin
■ Il y a une polémique contre les « intellos » qui finit par friser l'indécence, d'autant qu'elle masque un problème réel. Non, les 100 000 personnes qui ont défilé samedi, ou bien celles qui défileront aujourd'hui, ne sont pas, ou pas seulement, des « intellos ». Les excellences qui mènent cette médiocre campagne dans la presse conservatrice, les Tillinac, les Slama et quelques autres (dont les engagements ouvriers sont tout de même mal connus...), pratiquent une nouvelle forme de poujadisme : le poujadisme bourgeois, qui consiste, de son balcon du sixième arrondissement, à accuser les salariés de mépriser le salariat. Ridicule.

MERCREDI 26 FÉVRIER

TF 1
16.15 L'Homme qui tombe à pic. Série. Le bon coupable.
17.10 Melrose Place. Série.
18.00 Papa revient demain. Série. Fugue à domicile.
18.30 Jamais deux sans toi...t. Série. Les jeux sont faits.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour.

20.30
FOOTBALL
En direct du Parc des Princes. Match amical : France - Pays-Bas.
20.45 Coupe d'envoi ; 21.30 Mi-temps (130 min). 8768713
Les tricolores auront à cœur de confirmer leur dernière sortie, très convaincante, face au Portugal (2-0).

22.40
COLUMBO
Le spécialiste.
Série d'Hy Averback, avec Peter Falk (80 min). 2289882
Un chirurgien (Leonard Nimoy) n'apprécie pas la présence d'un spécialiste étranger invité par son associé.
0.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. Le dernier des cybernautes.
0.55 et 1.35, 2.35, 3.40, 4.45 TF 1 nuit.
1.05 et 1.45, 3.50, 5.10 Histoires naturelles. (rediff.). 2.45 L'Equipe Cousteau en Amazonie. Documentaire. [2/8] La rivière enchantée (rediff.). 4.55 Musique. Concert (15 min).

France 2
17.20 Le Prince de Bel Air.
17.50 Kirk. Série.
18.15 Madison. Série. Au clair de lune.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.50 Studio Gabriel. Invité : Patrick Bouchitey.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval !, Météo.

20.55
▶ UN ARBRE DANS LA TÊTE
Téléfilm de Jean-Pierre Sinapi, avec Gérald Thomassin (95 min). 8098751
Un garçon rêveur devient aphasique à la suite d'un accident. Son grand frère va l'aider à revenir à la vie.

22.30
ÇA SE DISCUTE
Magazine. Peut-on guérir les troubles du cerveau ? (110 min). 9178775
Un débat qui fait suite au téléfilm.
0.20 Journal, Bourse, Météo.
0.35 Météo 2.
0.40 Le Cercle de minuit. Magazine. Actualité théâtre. Invités : Bob Wilson, Claude Régy, Slimane Benaïssa, Jacques Lassalle (70 min). 2567824
2.20 Connaître l'islam (rediff.). 2.50 Présence protestante (rediff.). 3.15 Rapport du Loto. 3.20 24 heures d'info. 3.30 Météo. 4.35 Outremers. Reprise de France 3 (rediff., 60 min).

France 3
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Au Chic Deschiens*, de Macha Makeïeff.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50
ETATS D'URGENCE
Hors série mensuel de «La Marche du siècle». Prostitution : les nouveaux réseaux. *Boulevard des femmes perdues* ; Les paumés du périph (95 min). 474085
● Lire page 32.
22.25 Journal, Météo.

23.00
▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire. Léon-Paul Fargue 1876-1947. Souvenirs d'un fantôme (45 min). 27779
23.45 Cap'tain Café. Magazine. Invités : Les Garçons Bouchers, La Raya Magoo, Les Elles, Prodige Namor (55 min). 790794
0.45 Matlock. Série. [2/2] Le milliardaire.
1.30 Musique graffiti. Magazine. *Sonate n° 2, opus 36*, de Serge Rachmaninov, par Giovanni Belucci, piano (25 min).

La Cinquième
18.25 Le Monde des animaux. La faune des Etats-Unis : le retour du furet à pattes noires. 18.50 Le Journal du temps.

Arte
19.00 La Panthère rose. Dessins animés.
19.30 7 1/2. Magazine ; l'immigration en Italie. Le travail des enfants : la situation au Portugal.
20.00 Les Animaux se parlent. Documentaire de Beatrice Nolte (30 min). 7268
20.30 8 1/2 Journal.

20.45
LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : NESTOR MAKHNO, PAYSAN D'UKRAINE
Documentaire d'Hélène Chatelain (1996, 60 min). 7505688
Makhno, leader d'un mouvement anarchiste paysan, fut à l'origine d'une révolution libertaire ukrainienne réprimée dans le sang.

21.45
MUSICA : MADAME POMPADOUR
Opérette en trois actes de Leo Fall. Livret de Rudolph Schanzer et Ernest Welisch. Mise en scène de Lambert Hamel. Chorégraphie d'Ute Raab. Chœurs et Orchestre du Staatstheater am Gärtnerplatz, dir. Herbert Mogg, avec Hans-Günter Martens, Noëmi Nadelmann, Hans Stetter, Johann Melissen, Tatjana Bogucz, Günter Sonneson, Chistina Bath (1996, 125 min). 4072355
La favorite de Louix XV s'amuse incognito dans une guinguette près de Paris...
23.50 Vidéo Blues ■ ■ Film de Harpad Sopsits, avec Otto Lajos Horvath, Judith Danyi (1993, v.o., 95 min). 8289713
1.25 La Belle et la Bête ■ ■ ■ Film de Jean Cocteau (1946, N., rediff., 95 min). 59899689

M 6
18.05 Central Park West. Série. L'offensive.
19.00 Loïs et Clark. Série. Une star est née.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série. Il faut savoir rester jeune !
20.35 Ecolo 6. Magazine. Les enquêteurs du "Bio".

20.45
AVENTURES CARAÏBES
Téléfilm de Paolo Barzman, avec Vanessa Demouy. [2/4] Rêves ou mensonges (105 min). 900161
Linda déjoue la surveillance des policiers et retrouve la trace de Lucas.

22.30
LE SÉDUCTEUR
Téléfilm ◯ de Gabrielle Beaumont, (120 min). 85065
Un cavalier britannique émérite, à la moralité douteuse, voit, avec déplaisir, son rival de toujours intégrer l'équipe nationale.
0.30 Secrets de femmes. Magazine □. (35 min). 5393669
1.05 Best of pop-rock.
2.55 Turbo. Magazine (rediff.). 3.20 Prenez-les vivants. Documentaire. 3.50 Sous le signe de l'eau. Documentaire. 4.15 Culture pub. Magazine (rediff.). 4.40 Jazz 6. Magazine (rediff., 60 min).

Canal +
16.30 Pas si vite.
16.35 Basket américain. Championnat de la NBA : Chicago-Portland.
17.50 Drôles de monstres.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Howard Butten : Invité musical : L'Orchestre national de Barbès.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00
DUMB AND DUMBER
Film de Peter Farrelly, avec Jim Carrey (1994, 100 min). 2270249
Deux hommes pas très futés sont mêlés sans le savoir à l'enlèvement d'un riche héritier.
22.40 Flash d'information.

22.50
LE POINT DE RUPTURE ■
Film d'Anthony Drazan, avec Harvey Keitel (1994, v.o., 102 min). 2470317
Un inventeur malchanceux, dont la femme est morte d'un cancer, élève plutôt mal ses deux filles. L'aînée, adolescente, s'occupe de sa jeune sœur et se débat dans les difficultés causées par son père.
0.35 Les Habitants ■ ■ Film d'Alex Van Warmerdam (1992, v.o., 105 min). 4247114
2.20 Surprises (40 min).

Radio

France-Culture
20.30 Paroles sans frontière. 20.30 Antipodes : 21.32 Correspondances ; 22.00 Communauté des radios publiques de langue française : La solitude.
22.40 Nuits magnétiques. *Bizarre.*
0.05 Du jour au lendemain. Gérard Genette (La Relation esthétique). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. 1.00 *Les Nuits de France Culture* (rediff.).

France-Musique
20.00 Concert de jazz. Enregistré le 15 décembre 1996 à la salle Olivier-Messiaen de Radio-France, par l'Orchestre national de jazz, dir. Laurent Cugny. Œuvres de Monk. 3e concours international de composition pour grand orchestre de jazz. Œuvres de Berne, Naudet, Amsallem, Cholet, Lenz, Jacobsen, Staicu, Cugny.
22.30 Musique pluriel. Présences 97. Œuvres de Yan Maresz.
23.07 Musicales comédies. Judy Garland.
0.00 Jazz vivant. Enregistré le 21 juin 1996 à Radio-France. L'ensemble Terra Nova de Luc Le Masne. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Cosi fan tutte, opéra en deux actes de Mozart sur un livret de Lorenzo da Ponte. Par Choir of the Age of Enlightenment, Orchestra of the Age of Enlightenment.
23.45 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). Œuvres de Brahms. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5
20.00 Faut pas rêver. Invitée : Anne Brochet. Emirats : les fauconniers des princes ; France : les maîtres du temps ; Mexique : marchands de couleurs (France 3 du 21/02/97).
21.00 L'Hebdo.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Check-up.
23.35 Bons baisers d'Amérique.

Planète
20.35 Rwanda, l'histoire qui mène au génocide.
21.30 La Vie secrète des machines. [8/18] Le moteur à explosion.
21.55 Vertical. [1/6] [illegible] en l'air.
22.50 Terre promise.
23.40 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [5/8] La fin de la guerre.

Animaux
21.00 et 0.00 Monde sauvage. L'oiseau Dieu.
21.30 Le Vagabond. Le vieil homme et la baleine.
22.00 Profil de la nature : prairie imprévisible.
23.00 [illegible]

Paris Première
20.00 et 23.45 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes. Mario Testino à Londres.
21.55 et 1.45 Le J.T.S.
● *Le Monde* daté jeudi 27.
22.25 Idées et Maison.
23.20 Arno, portrait.

France Supervision
20.30 La Légende des sciences. Ouvrir.
21.20 La Dernière Science. Science et tradition.
22.15 Les Précieuses Ridicules. Comédie musicale rock.
23.50 Joseph Mustacchi dit Georges Moustaki.
0.40 Russlan et Ludmila. Opéra de Mikhaïl Ivanovitch Glinka. Chœur du Ballet du Kirov, dir. Valery Gergiev (210 min). 12099114

Ciné Cinéfil
20.30 Citizen Kane ■ ■ ■ Film d'Orson Welles (1940, N., v.o., 115 min). 7892152
22.25 Saratoga ■ Film de Jack Conway (1937, N., v.o., 95 min). 46275878
0.00 L'Etrange Désir de monsieur Bard ■ Film de Geza Radvanyi (1953, N., 110 min). 54413350

Ciné Cinémas
20.30 Même les cowgirls ont du vague à l'âme ■ ■ Film de Gus Van Sant (1992, 95 min). 5086220
22.05 Châteauroux district ■ Film de Philippe Charigot (1987, 85 min). 94154423
23.30 Le Cinéma des effets spéciaux.

Série Club
20.40 Le Club.
20.45 Flash. Un bébé sur les bras.
21.35 et 1.30 Le Gerfaut.
22.30 Zéro un Londres. Le silence est d'or.
23.00 Les Champions. Trafic d'armes.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Le dernier des sept.
0.40 Alias le Baron. Pour usage de faux (110 min).

Canal Jimmy
20.00 Batman.
20.30 Star Trek : The Next Generation. Data et Lore.
21.15 Quatre en un. Londres.
21.45 Mister Gun. Hystero flic.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Le garagiste fou.
22.40 Friends. Celui qui attrape la varicelle.
23.05 Absolutely Fabulous.
23.40 The New Statesman.

Festival
20.30 Puissance IV. Chiens écrasés. Téléfilm de Gérard Poitou-Weber, avec Martine Logier (85 min). 52933997
21.55 Commando pour un casse. Téléfilm de Michael Thornhill, avec Simon Chilvers (95 min). 57478442
23.30 Sueurs froides. Mise à l'index (30 min).

Téva
20.55 Nuits secrètes 2. Téléfilm de Billy Hale, avec Arielle Dombasle. [2/2] (95 min). 502088571
22.30 Murphy Brown. Série. Le vice et la vertu.
23.00 Femmes dans le monde. L'espoir voilé : femmes de Palestine (50 min).

Voyage
20.00 Suivez le guide. Magazine.
22.00 Carnet de route. Magazine. Bhoutan.
22.30 L'heure de partir. Magazine. Le Québec.
23.30 Suivez le guide. Magazine. Afrique du Sud ; Windward Island ; Le village des étoiles (120 min).

Eurosport
10.25 Ski nordique. En direct. Championnats du monde : épreuve du combiné nordique : saut par équipes K 90 (125 min). 97472201
14.00 Tennis. En direct. Tournoi de Milan (3e jour) (240 min). 60794423
18.00 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe des nations : Pologne - France.
20.00 Football. 20.45 match amical. France - Pays-Bas. En direct.
22.45 Tennis. Tournoi de Milan (3e jour) (105 min).

Muzzik
20.00 Le Journal.
20.30 Midnight Classics 2. Corelli. *Concerti Grossi, op. 6 n° 6 et 3.*
21.00 Dark. Ballet de Carolyn Carlson. Mise en scène de Torbjörn Ehrnvall. Chorégraphie de Carolyn Carlson (85 min). 5350930
22.25 L'Invité. Yutaka Sado.
23.25 Andreï Gavrilov joue Scriabine.
23.40 Andreï Gavrilov joue Rachmaninov (20 min). 5167089

Chaînes d'information

CNN
Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (30 min).

Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 22.15, 1.45 Economia. 19.45 et 21.15, 0.15 Perspective. 20.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Label Europe. 21.40 et 22.50, 1.20 International. 21.45 Odeon. 21.50 et 0.50 Visa. 23.15 et 0.10 Analysis. 23.20 Labnews. 0.20 Perspective (20 min).

LCI
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 23.15 L'Homme du jour 19.56 et 20.56, 21.56, 1.12 Bourse. 21.10 Culture. 21.26 Cinéma. 22.10 Médias. 22.30 Journal de l'économie. 23.00 Journal du monde. 23.40 et 0.40 Sports. 0.15 Le Débat (25 min).

LES CODES DU CSA
◯ Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

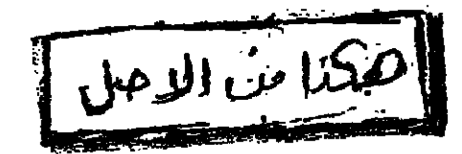
Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1
21.15 Zone rouge. Film de Robert Enrico (1985, 120 min), avec Sabine Azema. *Thriller.*

RTL 9
22.20 King Kong. Film d'Ernest B. Schoedsack et Merian C. Cooper (1933, 95 min), avec Fay Wray. *Aventures.* 0.10 *Marie-Octobre. Film de Julien Duvivier* (1959, 90 min), avec Danielle Darrieux. *Drame psychologique.*

TMC
22.40 *Violettes impériales. Film de Richard Pottier* (1952, 100 min), avec Luis Mariano. *Comédie musicale.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
MERCREDI 26 FÉVRIER 1997

Le temps des clones

par Pierre Georges

C'EST un magnifique poisson rouge, notre Benet du *Monde*. Bien propre sur lui. Bien poli avec les dames, sachant manifester le plus grand intérêt pour les choses de la vie et de la presse. C'est un Benet peu ordinaire en somme auquel il ne manque plus guère que la parole. Il frétille à l'heure du déjeuner. Il godille à l'heure du dîner. Il roupille à celle du souper. Il tourne en rond dans son bocal rond, comme mascotte de rotative. Il prospère et embellit. Il fait la fierté de ses maîtres et l'admiration de la garnison, un peu inquiète nonobstant sur l'état mental des propriétaires.

Il n'a qu'un défaut, notre poisson de presse. Mais majeur : celui d'être unique, un Benet pour deux ! Cette affection en copropriété ne saurait durer, vu les ravages de la jalousie et les progrès de la science et de la recherche. Car vous pensez bien que si nous en sommes à délirer sur les aventures d'un poisson rouge nommé Benet, c'est avec une petite idée derrière la tête.

Celle de faire cloner l'animal. De lui donner un frère, ou plutôt un simili-fils jumeau. Ni tout à fait un autre, ni tout à fait le même, Benet I se mirant en Benet II, miroir mon beau miroir. Les scientifiques qui peuvent tout, et le prouvent en Ecosse, devraient pouvoir nous en fabriquer un. On sait bien que l'animal n'est guère mammifère. Mais, enfin, qui peut le plus peut le moins, et notamment la multiplication miraculeuse des poissons rouges.

Sourions, en effet, pour n'avoir pas à blêmir du meilleur des mondes qui s'annonce. Voilà, nous y sommes. L'homme se fait Créateur ! Il peut reproduire une brebis comme photocopie. Il peut fabriquer la vie à l'identique de la vie, et à la chaîne. Prendre un animal, en fabriquer un double et le double du double, l'animal parfait, infiniment parfait, « gémellairement » parfait. Bien plus, rien théoriquement, sauf l'interdit philosophique, ne s'oppose à ce qu'il fabrique, par bouturage de cellule, le même homme, la même femme. A l'infini.

Voici venu le temps possible des clones. Et c'est tout simplement effrayant ! On sait bien que tous les scientifiques affirment, jurent qu'ils ne le feront jamais, que leurs interdits, leur sagesse, le simple bon sens, la moralité, tous les arguments du monde s'opposeront au clonage humain. On sait tout cela. Et on le croit volontiers dans une nécessité de survie mentale. Mais il n'empêche. Le seul fait que, théoriquement, la procréatique puisse rendre possible la reproduction à l'identique d'un être humain fait froid dans le dos.

Etre soi-même et avoir son double, être unique et son propre multiple ne procéderait plus alors de la science-fiction mais d'une humaine fiction. Jamais pratiquée, on l'espère. Toujours possible, on le redoute. Même si, répétons-le, les scientifiques assurent qu'ils sauront en rester à l'âge de Dolly, cette brebis dupliquée, et aux applications positives qu'ils peuvent en espérer.

En soi, cette expérience de physiologie animale est déjà singulièrement dérangeante. Imaginons un instant le meilleur des mondes, avec la meilleure des brebis, des vaches, le meilleur des veaux, des chevaux, le meilleur des Salons de l'agriculture. Imaginons la meilleure des côtes de boeuf cloné, avec le meilleur des maïs transgéniques ! Imaginons un monde, où, à l'exception des hommes et des poissons rouges, tout ne serait que perfection et reproduction parfaite, la vie en copyright. C'est fou !

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 25 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18897	−0,72	−1,50
Honk Kong index	13375,70	−0,51	−0,56

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 24/02	Var. en % 21/02	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2567,85	+0,20	+10,89
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	2174,13	—	+16,02
Milan MIB 30	—	—	+2,82
Francfort Dax 30	3185,87	+0,06	+10,28
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	1687,96	—	+10,44
Madrid Ibex 35	—	—	+5,82
Amsterdam CBS	—	—	+12,50

Tirage du *Monde* daté mardi 25 février : 530 481 exemplaires. 3

Bill Clinton demande un rapport sur les conséquences éthiques du clonage

L'expérience effectuée avec une brebis est jugée « très troublante »

LA MAISON BLANCHE a annoncé, lundi 24 février, que le président américain Bill Clinton a décidé de confier à la Commission consultative sur la bioéthique, la rédaction d'un rapport sur les conséquences éthiques du clonage d'une brebis adulte par des scientifiques écossais (*Le Monde* du 25 février). « *C'est un sujet très troublant* » a commenté Michael McCurry porte-parole de la Maison Blanche, ajoutant que le président avait pris cette décision après avoir appris cette « *surprenante nouvelle d'Ecosse* ».

« *La Maison Blanche a demandé à la commission consultative d'étudier cela et de donner son avis sur la nécessité de nous pencher de manière plus attentive sur cette avancée scientifique et technique*, a ajouté M. McCurry. *Nous leur avons seulement demandé d'étudier les conséquences juridiques et éthiques de cette technologie* ».

Cette commission, créée en 1996, devra remettre d'ici à trois mois une étude sur le sujet. Le porte-parole a rappelé que Bill Clinton avait interdit l'an dernier l'utilisation de fonds fédéraux pour la recherche sur les embryons humains. M. Clinton demande aujourd'hui si de nouvelles dispositions législatives sont nécessaires pour limiter les expérimentations financées par des fonds privés. Le clonage d'un être humain est interdit dans la plupart des pays européens, mais aucune loi ne s'y oppose aux Etats-Unis.

« ARRÊTER LA MONTRE »

Les chercheurs de l'Institut Roslin d'Edimbourg, dirigés par le docteur Ian Wilmut, ont réussi à créer une brebis à partir d'une seule cellule prélevée sur une brebis adulte, les deux animaux étant génétiquement semblables. « *Ces chercheurs ont trouvé le moyen d'arrêter la montre et de programmer les gènes de telle manière qu'ils reviennent au point de départ* » a déclaré Ron James, directeur de la société PPL Therapeutics qui a cofinancé ces travaux, avec le ministère britannique de l'agriculture. Cette société, dont deux des membres signent la publication à paraître dans l'hebdomadaire *Nature* daté du 27 février, est chargée du développement commercial des découvertes de l'institut Roslin.

L'une des spécialités de PPL Therapeutics est la production de lait enrichi en protéines humaines à partir d'animaux au patrimoine génétique modifié. PPL Therapeutics possède notamment un troupeau de 200 brebis transgéniques, dont le lait contient des molécules pouvant être utilisées contre la mucoviscidose ou l'infarctus du myocarde. Genzyme, une firme américaine basée dans le Massachusets possède également des animaux transgéniques du même type. On estimait à 5 000 francs le prix d'un litre de ce lait (*Le Monde* du 4 mai 1996).

Le fait de pouvoir cloner des animaux transgéniques de ce type à partir de cellules prélevées sur des bêtes adultes fournit un formidable avantage à cette firme. Le clonage permet en effet de faire l'économie des manipulations génétiques réalisée à l'échelon de chaque embryon pour modifier le patrimoine héréditaire en y greffant les gènes dirigeant la synthèse de telle ou telle molécule médicamenteuse.

« *Le clonage d'êtres humains reste du domaine de la science-fiction*, a pour sa part déclaré le docteur Ian Wilmut. *Tous ceux qui sont impliqués dans ces recherches le jugeraient contraire à l'éthique* ».

Jean-Yves Nau

Milos Forman fait retirer l'affiche de son film « Larry Flynt »

LA POLÉMIQUE provoquée par l'affiche du film *Larry Flynt*, de Milos Forman, qui a reçu l'Ours d'or du Festival de Berlin *(lire page 29)*, devait connaître, mercredi 26 février, un ultime rebondissement devant la cour d'appel de Paris, présidée par Pierre Bragne. Celui-ci devra examiner l'exécution, par le distributeur Columbia et par la société d'affichage Dauphin, du retrait de cette affiche, décidé par le réalisateur.

Milos Forman avait en effet provoqué la surprise, lundi 24, devant la cour d'appel, en faisant lire par l'avocate de Columbia, Mᵉ Magali Thorne, un communiqué, assurant qu'il n'avait jamais eu l'intention « *de provoquer ou d'offenser qui que ce soit avec l'affiche de* Larry Flynt. *Ce visuel était supposé refléter le traitement satirique des thèmes du film : patriotisme feint, piété hypocrite, nudité-marchandise* ». Déplorant la « *récupération par diverses associations politico-religieuses* », Milos Forman a demandé le retrait de l'affiche. Des incidents visant des salles de cinéma (affiches lacérées, graffitis) ont été déplorés.

MALAISES PERSISTANTS

Si le distributeur et l'afficheur pouvaient se prévaloir du « *geste d'apaisement* » de Milos Forman (alors que la campagne d'affichage est quasiment terminée !), personne d'autre n'était satisfait de la fin de ce « scénario ». Déboutés en première instance, les plaignants – 31 catholiques défendus par Mᵉ Alexandre Varaut et l'Association contre le racisme et pour l'identité française (Agrif), proche du Front national – étaient venus avec des renforts : une congrégation religieuse (les Filles de la charité) et les Associations familiales catholiques (AFC), qui avaient demandé à être entendues. Mᵉ Varaut avait battu le ban et l'arrière-ban dans les milieux religieux, faisant signer des lettres par des évêques catholiques et orthodoxes, des pasteurs, y compris le recteur de la Mosquée de Paris.

La Ligue des droits de l'homme aussi avait demandé à intervenir en appel, et son avocat, Mᵉ Tubiana, ne décolérait pas : « *A chaque fois que la hiérarchie catholique tentera de rétablir un ordre moral, la Ligue se trouvera en face d'elle.* » Sans doute ignorait-il que la hiérarchie catholique était la plus embarrassée par une polémique qu'elle n'avait pas déclenchée. Présent, Mᵍʳ Bernard Lagoutte, secrétaire général de la Conférence des évêques, n'a pas pu préciser sa position : pas de demande d'interdiction, mais condamnation morale de l'affiche. Au total, c'est l'épiscopat qui aura le plus de leçons à tirer de cette affaire, quant au zèle excessif de certains de ses fidèles, à la compétence et aux moyens qu'il entend donner à sa récente association Croyances et libertés, étrangement absente d'un tel débat.

Henri Tincq

La confession d'un terroriste à la télévision algérienne

LA TÉLÉVISION d'Etat algérienne a diffusé, lundi soir 24 février, le long témoignage d'un homme présenté comme le chef d'un commando islamiste responsable de l'assassinat du chef de la puissante centrale syndicale UGTA, Abdelhak Benhamouda, le 28 janvier. Farouche adversaire des islamistes, proche du président Liamine Zéroual, Abdelhak Benhamouda avait été tué de plusieurs balles, ainsi que son garde du corps et un gardien du siège de l'UGTA, en plein cœur d'Alger.

L'auteur présummé de ce coup de main, Rachid Medjahed, dit « *Kahled Abou Moad* », 30 ans, a raconté seul, face à la caméra et avec un luxe de détails, la préparation, l'exécution et la fuite du commando. Il a également longuement détaillé son parcours en expliquant qu'il avait été étudiant en quatrième année en langue arabe. Ancien militant du Front islamique du Salut (FIS-dissous), il a été arrêté en 1992, et libéré en 1995. Il a affirmé diriger un groupe « *indépendant et libre* », qui projetait, selon lui, d'attaquer des « *personnalités importantes* », mais aussi de perpétrer des attentats à la bombe et des incendies. La télévision d'Etat, étroitement contrôlée par le pouvoir, a déjàprésenté à plusieurs reprises des témoignages d'islamistes armés, ou de repentis.

NOUVEAUX MASSACRES

L'homme présenté comme le responsable de la mort du responsable syndical a affirmé avoir été « *bien traité* » durant sa détention. Il a également expliqué qu'il regrettait ses actes et il a demandé aux islamistes engagés dans la lutte armée de « *cesser le combat* ».

Par ailleurs, de nouveaux massacres ont été répertoriés lundi 24 février par la presse algérienne. *Liberté* et *Al-Khabar* ont fait état de 18 morts au cours des trois derniers jours, au sud d'Alger, à Laghouat, Tablat et Médéa. Mardi 25 février, *Al-Khabar* a encore signalé l'assassinat de 18 civils, tués dans la nuit de dimanche 23 à lundi 24 février à un faux barrage routier dressé par des islamistes armés dans la région de Saïda, au sud-ouest d'Alger. Le quotidien Le Matin a enfin rapporté qu'un attentat à la bombe lundi, sur le marché de Boufarik, au sud d'Alger, a fait 2 morts. – *(AFP.)*

Opération de police dans l'enquête sur l'attentat de Port-Royal

LA POLICE JUDICIAIRE parisienne a effectué, mardi 25 février, une série de perquisitions dans la région parisienne, dans le cadre de l'enquête sur l'attentat perpétré le 3 décembre 1996 dans une rame du RER à la station de Port-Royal (4 morts, 91 blessés). Effectuée sur commission rogatoire du juge d'instruction Laurence Le Vert, cette opération, qualifiée de « *vérification mécanique* », était destinée à vérifier les emplois du temps de toutes les personnes ayant acheté de la poudre noire au cours des semaines ayant précédé l'attentat. Cette substance, dont la vente exige la présentation d'une pièce d'identité, avait servi à la fabrication de la bombe du RER. La brigade criminelle a établi la liste de ces personnes en examinant les registres des armuriers de la région parisienne. L'attentat du 3 décembre, attribué aux islamistes, n'a pas été, à ce jour, formellement revendiqué.

LITTÉRATURE : l'écrivain russe André Siniavski est mort mardi 25 février des suites d'une longue maladie, à l'âge de 71 ans, à Fontenay-aux-Roses, dans la banlieue de Paris, où il résidait depuis son arrivée en France en 1973. Né à Moscou en 1925, André Siniavski était l'un des plus célèbres écrivains dissidents russes. Il avait été condamné en 1966 à Moscou à sept ans de camp à régime sévère pour ses œuvres « *anti-soviétiques* » publiées à l'étranger ainsi que son ami Youli Daniel, condamné à cinq ans. Le dernier livre d'André Siniavski, *Ivan le simple, paganisme, magie et religion du peuple russe*, avait paru chez Albin-Michel en 1990.

L'ANPE juge les perspectives d'emploi meilleures

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL de l'Agence nationale pour l'emploi, Michel Bernard, a présenté, mardi 25 février, le bilan 1996 de l'agence et ses objectifs pour 1997. Après une année marquée par un léger recul du nombre des salariés dans le secteur marchand (– 0,1 %, selon l'Insee), les perspectives lui paraissent meilleures aujourd'hui, même si le gouvernement et les conjoncturistes restent prudents sur les retombées, pour l'emploi, d'une reprise de l'activité économique.

Dans un marché de l'emploi peu actif au second semestre, les 16 400 agents de l'ANPE ont recueilli 2 330 000 offres d'emplois en 1996, soit une augmentation de 13 % par rapport à 1995, sans toutefois atteindre l'objectif fixé (2,4 millions). La proportion d'offres satisfaites a atteint 88 %, en hausse de trois points par rapport à 1995. Leur qualité a peu évolué d'une année sur l'autre : sur les 2,3 millions de postes offerts, le nombre de contrats de moins d'un mois en a représenté 13,4 % (12 % en 1995), les contrats à durée déterminée de moins de six mois 32,6 %, soit presque autant que les contrats à durée indéterminée (34 %). Au total, les emplois « durables » (CDI et CDD de plus de six mois) ont représenté 54 % des offres.

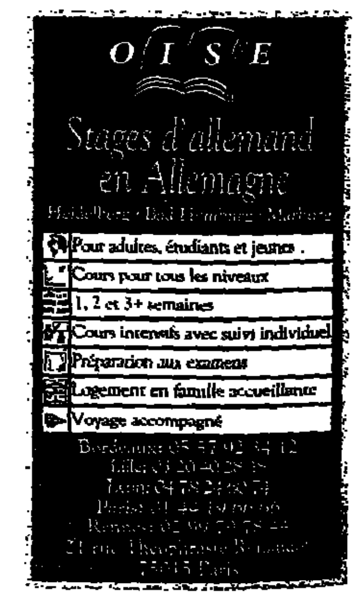
Pour 1997, M. Bernard s'est fixé deux grands objectifs. Le premier est de recueillir 2,5 millions d'offres et d'en satisfaire 2,2 millions, tout en réduisant de 40 000 le nombre de chômeurs inscrits depuis plus de deux ans (– 20 000 en 1996) et de 25 000 celui des jeunes en grande difficulté. Le développement des espaces jeunes (320 fin 1997) au sein des missions locales, qui permettent au moins de 25 ans de trouver toute une gamme de services et de conseils (santé, logement, emploi etc,), va dans ce sens.

AMÉLIORER LES SERVICES

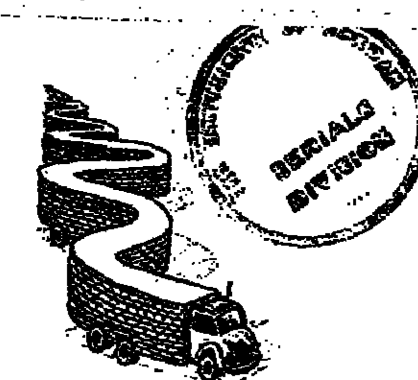
Le directeur de l'ANPE entend également poursuivre l'amélioration des services proposés aux demandeurs d'emploi et aux entreprises. Une croissance économique d'au moins 2 %, une appréciation du dollar favorable aux produits français et des mesures d'aide (allocation de remplacement pour l'emploi, loi Robien) « *font que 1997 se présente plus favorablement que 1996* », a-t-il expliqué au *Monde*.

Le patron de l'ANPE tient aussi à revenir sur l'étude de l'ex-Centre d'étude des revenus et des coûts, qui chiffre à 5 millions le nombre de personnes « *privées d'emploi* » (*Le Monde* du 19 février), alors que le chiffre officiel est de 3,1 millions. « *Il ne faut pas faire d'amalgames entre des catégories qui ne sont pas comparables* (chômeurs, préretraités, certains travailleurs à temps partiel etc.), souligne-t-il. *Nous sommes transparents vis-à-vis du marché et nous donnons un chiffre retenu par le Bureau international du travail.* » Il conteste également le risque d'« *évaporation* » de 10 % du nombre de chômeurs liés au transfert de leur inscription de l'ANPE vers les Assedic.

Jean-Michel Bezat



MANAGEMENT
Cabinets de recrutement et entreprises s'intéressent à l'« intelligence émotionnelle »



FORMATION
La Cité des métiers essaime en région

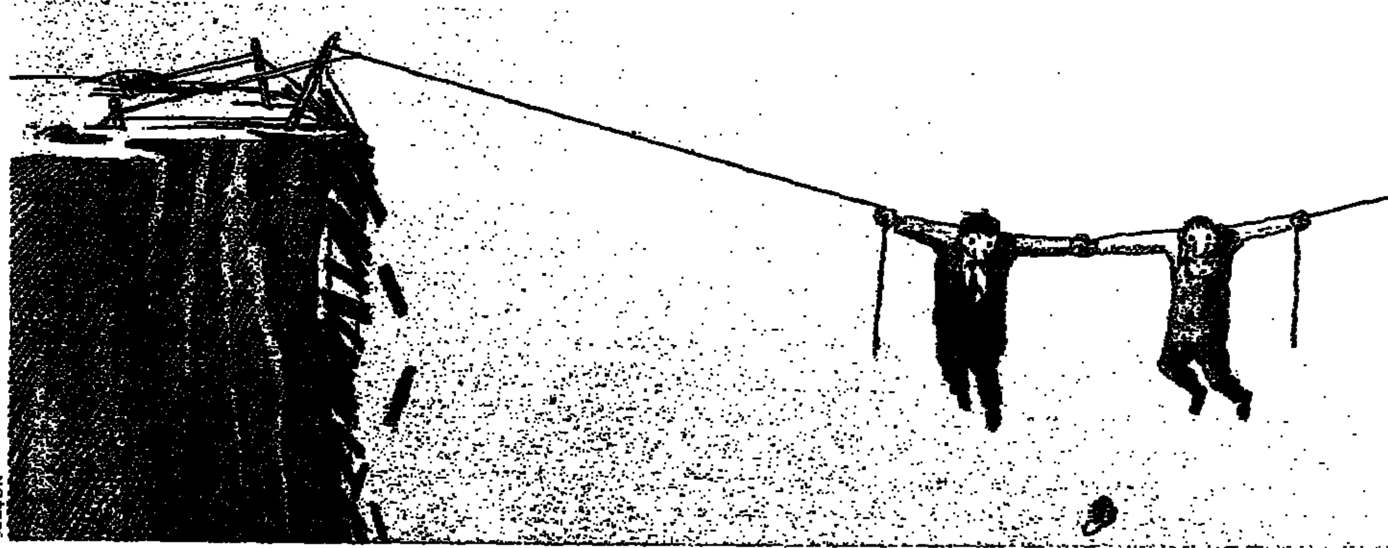
Le Monde EMPLOI

MERCREDI 26 FÉVRIER 1997

INITIATIVES

ANNONCES CLASSÉES
de la page V à la page XIV

DANS « LE MONDE EMPLOI » DU 5 MARS
L'« économie solidaire » se développe en Europe



L'actualité a révélé d'autres façons de lutter. Les cadres y participent, et des lignes de force se dégagent

dossier

Des conflits sociaux d'un nouveau type

L'apparition de nouveaux types de conflits en France pourrait avoir une origine simple : l'influence, de plus en plus faible, de la tradition du mouvement ouvrier. Tandis que les syndicats sont en perte de vitesse, au point de s'appuyer sur le plus modeste taux de syndicalisation des pays industrialisés, de l'ordre de 8 à 10 % selon les experts, c'est la relation à une histoire et à ses rites établis qui ne se retrouve pas nécessairement dans les dernières illustrations fournies par l'actualité sociale, du Crédit foncier de France aux intermittents du spectacle, des chauffeurs-routiers aux actions menées par les chômeurs. Les modalités surprennent, parfois, et les catégories mobilisées, différentes, ne s'inscrivent plus ou peu dans une continuité.

Insensiblement, une page a été tournée au cours de ce dernier quart de siècle. Si l'on a pu écrire et prétendre que l'homérique bataille des Lip avait coïncidé avec la fin des « trente glorieuses », il faut aussi admettre que les sursauts actuels n'ont plus rien à voir avec cette fameuse « conflictualité productive » d'alors. Les conflits du passé répondaient à des objectifs d'émancipation ou de progrès. Ceux d'aujourd'hui, dos au mur le plus souvent, se justifient davantage par l'instinct de survie ou par la réaction de la dignité bafouée, et ne font donc pas appel aux mêmes ressorts collectifs. Ils n'empruntent pas les mêmes voies ou, s'ils le font, semblent les redécouvrir dans une forme d'improvisation spontanée.

Pareillement, des salariés ou des travailleurs qui n'avaient pas de traditions de lutte bien ancrées se sont révélés. On a pu être étonné, dans le cas du Crédit foncier, de voir les cadres, non seulement s'associer à une occupation, mais cautionner une séquestration. C'était oublier que, au-delà d'un « malaise » fréquemment commenté, ce passage à l'acte signifie que les frontières devaient fatalement se déplacer un jour ou l'autre pour correspondre au développement des activités tertiaires dans le monde du travail. Les poids sociologiques évoluant, il est logique que des catégories socioprofessionnelles, considérées comme privilégiées, finissent par entrer en lice. D'autant que leur statut se banalise et que, démographiquement, dans le secteur bancaire, les employés sont devenus une minorité en comparaison des gradés, hiérarchie intermédiaire, qui savent de plus en plus ce qui les différencie des cadres supérieurs. Une forme de prolétarisation ou de paupérisation des classes moyennes amène celles-ci à se rapprocher des techniques de contestation qu'elles dédaignaient jusqu'à présent.

Que les chauffeurs-routiers fassent la démonstration de leur combativité extrêmement organisée, comme à la fin de 1996, va dans le même sens. Ce que confirme leur capacité à provoquer le phénomène identitaire de « grève par procuration », apparu pour la première fois lors de la puissante mobilisation sociale de novembre-décembre 1995. En d'autres temps, Lénine avait, paraît-il, pour coutume d'affirmer que, si les garçons-coiffeurs descendaient dans la rue, la révolution ne serait pas loin. Nous n'en sommes certes pas là, mais l'image parle. Il est évident que, en quelques années, une profession est passée d'un mode de protestation anarchique à une maîtrise orchestrée de sa colère, grâce à un apprentissage, favorisé par l'apport technique de syndicalistes chevronnés, venus de la RATP ou de la SNCF.

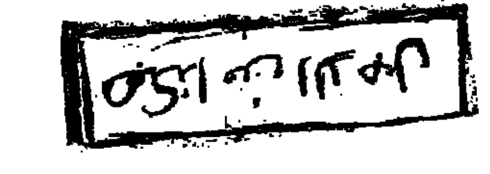
Haute en couleur, la guérilla des intermittents du spectacle montre, de la même façon, que la scène sociale est désormais occupée par de nouveaux acteurs qui représentent d'autres enjeux, et que ce sont ceux-là qui s'amplifieront. L'émergence des chômeurs eux-mêmes n'est sans doute plus qu'une question de temps. Les occupations d'ANPE ou d'Assedic, menées avec le soutien militant d'Agir contre le chômage (AC !) ou de l'APEIS, prouvent que le climat change. Mais il faudrait aussi regarder de plus près les actes isolés et désespérés de chômeurs dont la violence verbale, mais surtout physique, parfois suicidaire, annonce la fin de la résignation.

A la différence des années 80, par exemple, les coordinations ou les pulsions corporatistes velléitaires ne paraissent plus dominer et, mieux, semblent être en passe d'être oubliées. A leur tour, elles ont été supplantées par des organisations plus structurées qui ne cessent d'élargir leur influence à la faveur de l'émiettement syndical. A savoir, par tous les courants contestataires que, par commodité ou ignorance, les DRH nomment « trotskistes » et qui rassemblent, pêle-mêle, toutes les nuances de l'extrême gauche ou, plutôt, ce qui ne rentre plus dans les lignes traditionnelles, depuis l'émergence du syndicat SUD jusqu'à la résistance interne de Tous ensemble au sein de la CFDT.

Désormais, et c'est ce qui intéressera pour l'avenir, ces mouvances-là sont présentes partout, et pas seulement au sein de Force ouvrière où elles contribuent au flou organisationnel. On les retrouve au cœur de la CFDT, qui éprouve de plus en plus de difficultés pour s'en dépêtrer, mais s'épanouissent également dans une CGT qui les avait longtemps pourchassées et doit maintenant les accepter. Après la désintégration sociale et l'émiettement syndical, de nouvelles lignes de force sont en train d'apparaître.

Alain Lebaube

Lire pages II et III



Comment les syndicats des transports ont repris la conduite des grèves de routiers

Entre le mouvement de 1992 et celui de 1996, pas grand-chose de commun. L'amateurisme a fait place au professionnalisme

Juillet 1992 : un spectaculaire mouvement dresse à travers la France les routiers contre le permis à points. A chaque barrage jaillissent des coordinations au sein desquelles les conducteurs en colère s'organisent dans une farouche indépendance. Pas question pour eux de se laisser piloter par quelque syndicat que ce soit. Le secteur ne compte d'ailleurs qu'une proportion dérisoire de syndiqués : quelque 3 %.

Novembre 1996 : de nouveau les camions bloquent les routes. Mais cette fois, ce sont cinq syndicats de salariés – CFDT, CGT, FO, FNCR (autonomes) et CFTC – qui ont lancé le mouvement ; et ils vont conduire l'action de bout en bout, rejoints progressivement par un grand nombre de non-syndiqués.

Un pareil retournement en si peu de temps étonne. Les commentateurs n'ont pas manqué de noter que les branches « transports » de ces syndicats ont à leur tête un nombre assez important de militants venus du secteur public : Roger Poletti pour FO et Alain Renault pour la CGT, venus de la RATP, Claude Debons pour la CFDT, venu de la SNCF... Ils auraient en quelque sorte réussi une espèce de greffe du syndicalisme du secteur public sur le monde des routiers.

Les intéressés s'en défendent. Comment alors comprendre ce qui s'est passé ? Le premier point à noter concerne l'identité des grévistes. Jusqu'en 1996, tous les mouvements de routiers mêlent petits artisans, patrons plus importants et salariés. Et cela dans une certaine confusion. En novembre 1996, pour la première fois, les salariés se lancent seuls dans l'action et contre le patronat. On se retrouve donc dans un schéma syndical classique.

Mais il faut pousser plus loin l'analyse. Une série d'évolutions se sont produites entre 1992 et 1996.

La mue de « Tarzan »

Il a gardé sa voix sonore et sa faconde. Il dit : *« Maintenant je suis rentré dans l'anonymat. J'ai fait mon temps. Place à d'autres ! »* Mais il aime toujours autant s'exprimer publiquement. Daniel Leiffet, *alias* Tarzan, n'aime pas que l'on compare la grève des routiers de 1992 qui l'a fait connaître et celle de 1996 qu'il n'a fait qu'observer de loin, étant entre-temps devenu chauffeur à la Ville de Paris après un licenciement. Les deux mouvements, estime-t-il, n'ont *« absolument rien à voir »*. A celui de 1992, il attribue ce qu'il considère comme un mérite majeur : s'être tenu à l'abri de toute influence syndicale et politique. *« Personne n'avait d'étiquette. Et c'est pour cette raison que j'y ai participé. »* Il ajoute : *« Les syndicats ont essayé de me récupérer. »* Sous-entendu : *« ... mais j'ai su leur résister »*. Les temps ont bien changé : en 1996, les routiers se sont rangés massivement sous la houlette des syndicats. Et Daniel Leiffet est devenu militant RPR.

La première concerne les comportements syndicaux. Elle s'amorce à l'occasion d'une démarche dont personne au départ ne mesure l'importance : la création, à l'issue de la grève de juillet 1992, d'une commission d'étude des conditions de travail, qui débouchera deux ans plus tard sur ce qu'on nommera le « contrat de progrès ».

Parce qu'elles amènent à décortiquer longuement et précisément la réalité, les réunions de la commission déclenchent une sorte de mise en mouvement des esprits, puis des structures syndicales, puis des salariés dans leur ensemble.

Les syndicats viennent chercher auprès des routiers un maximum d'informations sur leurs conditions de travail, les tiennent au courant des questions en discussion et les incitent à instaurer un dialogue avec eux sur les changements à promouvoir. Une fois le contrat de progrès signé en 1994, les échanges continuent : il faut expliquer son contenu, faire le point sur sa mise en application, étudier des actions pour l'obtenir là où l'on se heurte à des refus.

C'est la CFDT qui va le plus loin dans ces nouvelles pratiques. *« Comme c'est sur la route que l'essentiel se passe*, explique Joël Le Coq, secrétaire de la branche route de la Fédération des transports CFDT et pur produit du monde des camions, *c'est là que nous sommes le plus actifs. Périodiquement, toutes nos équipes de militants se mobilisent ; elles se répartissent en des points où il est relativement facile de ralentir les camions. Des tracts sont distribués et l'on discute avec chaque chauffeur en lui demandant son avis et en écoutant ce qu'il a à dire. »*

Les routiers ont apprécié cet effort de démocratie : en 1993, les effectifs syndiqués CFDT ont augmenté de 15 %, en 1994 de 20 %, en 1995 de 25 %. Les autres organisations ont aussi progressé, dans une moindre mesure. Mais le taux de syndicalisation des 350 000 salariés de la route reste faible : de l'ordre de 7 % à 8 %. Pour Alain Renault, de la CGT, un autre changement est à souligner : un effort d'unité entre syndicats, qui n'a pas été exempt de contradictions mais qui marque néanmoins l'ensemble de la période. *« Nous sommes d'accord sur l'essentiel de ce que nous voulons atteindre. Et nous y avons gagné en légitimité. »*

Dernière évolution marquante, celle des routiers eux-mêmes, notamment de la jeune génération. *« Ces derniers ne disent plus "mon camion", mais "le camion"*, souligne Roger Poletti, de FO. *Pour eux, c'est un outil de travail, alors que les anciens en faisaient une maîtresse. »*

Marie-Claude Betbeder

Exaspérés, les cadres passent à l'action

Désormais ils font grève, quitte à séquestrer leurs directeurs

C'est parce qu'ils se sont sentis *« trahis »* ou *« floués »* que les cadres du Crédit foncier n'ont pas hésité à prendre part à l'occupation de leur entreprise. *« On nous a demandé de nous diversifier, et aujourd'hui on veut nous démanteler ! Nous en avons marre d'être pris pour des marionnettes*, lance l'une des leurs. *Certaines diversifications ont, il est vrai, été hasardeuses et non contrôlées. Mais ce sont les dirigeants, et non les collaborateurs, qui sont en cause. »*

Un démantèlement leur paraît *« d'autant plus inacceptable que leur établissement affiche aujourd'hui un bénéfice d'un milliard de francs »*. *« Les gens peuvent tolérer beaucoup de choses, mais non les injustices flagrantes »*, relève Michel Lamy, délégué CGC, et secrétaire général à l'économie dans sa confédération.

Le même sentiment d'être « trompé » avait également conduit, en février 1996, les 150 cadres de Neyrpic, filiale grenobloise de GEC-Alsthom, à faire front commun avec l'ensemble des salariés contre un *« énième »* plan social, prévoyant la suppression de 149 des 600 emplois que compte encore l'entreprise. L'argumentation de la direction sur la nécessaire compétitivité dans un marché très concurrentiel n'est, cette fois-ci, pas passée.

« Alors que nous sommes bénéficiaires depuis quatre exercices, ce plan ne se justifiait pas, explique l'un d'entre eux. *Nous ne nions pas la baisse des prix sur notre marché. Ce sont les choix stratégiques et leur justification que nous contestons. La direction a tenté de nous cacher le coût réel d'une implantation en Chine engagée deux ans plus tôt, et justifiait le plan par une dégradation – d'une ampleur excessive – de nos carnets de commandes. »* Sept mois plus tard, la justice annulait le plan social.

Jusque-là, les cadres se sont résolus aux sacrifices, aux suppressions d'effectifs qui leur étaient demandés. Prenant sur eux-mêmes, ils pensaient agir pour la sauvegarde de leur entreprise. Aujourd'hui, ils se soulèvent, car ils ne croient plus en la pertinence des décisions prises.

SALE BOULOT

« On leur a fait faire le sale boulot sous prétexte de guerre économique, mais pour quelle finalité au juste ? Ils s'interrogent aujourd'hui, prenant conscience que la loi du profit s'est imposée, que les décisions sont de plus en plus dictées par une logique financière, et ne tiennent absolument plus compte de la communauté de travail, explique Michel Lamy. *Ils ont le sentiment d'être dupés, d'être utilisés pour d'autres fins que celles affichées par les directions. »*

L'argument de la baisse des coûts de production passe une fois, deux fois, trois fois peut-être, mais non indéfiniment, surtout lorsque l'entreprise gagne de l'argent. Pourquoi une telle course permanente à la productivité, jusqu'où va-t-on aller ?, s'inquiètent-ils.

Leur ressentiment contre le pouvoir décisionnaire est d'autant plus fort qu'ils se sont investis sans aucune reconnaissance en retour. Non seulement ils sont « jetables », comme le furent longtemps avant eux ouvriers et employés, mais, dans leur fonction même, ils n'ont plus le sentiment d'être considérés, quand bien même on use beaucoup de leur apport. D'ailleurs, les signes de distinction entre cadres et non-cadres s'étiolent. Dès lors, ils hésitent d'autant moins à « transgresser » la neutralité qui jusqu'alors était attachée à leur statut.

« Un directeur d'établissement se sent aujourd'hui beaucoup plus proche des salariés que de sa direction générale, qui lui transmet des décisions qu'il ne comprend pas », relève Marie Odile Paulet, secrétaire générale de l'Union confédérale des ingénieurs et cadres (UCC) CFDT.

Mais d'ajouter : *« Si l'insécurité dans laquelle ils vivent les rapproche des autres salariés, les cadres continuent cependant de ressentir fortement leur identité. En témoigne leur volonté de jouer un rôle clé, de s'impliquer dans la vie de l'entreprise. Ils revendiquent de participer et veulent être reconnus. »*

Le démantèlement ou la vente de leur entreprise pour un franc symbolique sont ressentis comme un signe évident de mépris à leur égard. *« Quand l'identité de l'entreprise est remise en cause, c'est ni plus ni moins leur propre identité qui est atteinte »*, analyse le sociologue Henri Vacquin.

REDRESSER LE CAP

Les cadres croient toujours en leur entreprise. Mais ils ne croient plus en ce vers quoi elle est menée. S'ils se soulèvent, c'est justement pour redresser le cap. *« Nous avons voulu défendre ce en quoi nous croyons »*, témoigne Viviane Moreau, de Thomson RCM (filiale de Thomson-CSF), qui a récemment adhéré à SUPper (syndicat autonome et pluraliste du personnel) créé, fin 1992, par des dissidents de la CFDT et un noyau de cadres de l'entreprise. Elle ne cache pas que l'absence de dialogue entre l'encadrement et le pouvoir décisionnaire pourrait à nouveau mettre le feu aux poudres dans son établissement. Pourtant peu encline aux mouvements spectaculaires, Viviane Moreau se dit prête à se mobiliser.

Quand il n'y a plus de dialogue possible, il ne reste plus que l'affrontement pour se faire entendre. Ainsi c'est au terme de dix-huit mois de vaines démarches visant à tirer les sonnettes d'alarme, à proposer des solutions alternatives, que l'ensemble des collaborateurs du Crédit foncier sont passés à l'acte. Chez Neyrpic, la non-implication de l'encadrement dans la définition de la stratégie a poussé sans aucun doute les cadres à prendre part aux débrayages, aux défilés en ville et aux piquets de grève devant les portes de l'entreprise.

« Nous voulons faire prendre conscience à la direction que nous sommes là, que nous voulons travailler avec eux, alerte Viviane Moreau. *Aujourd'hui, des décisions sont prises sans être expliquées et d'autres manquent à l'appel. Or, nous devons dès maintenant penser à nous développer sur de nouveaux marchés, puisque celui de l'armement décline. »*

Pour Marie-Odile Paulet, les entreprises ne doivent pas rester sourdes à ces appels : *« Les cadres gardent malgré tout l'envie d'être acteurs des transformations qui se dessinent. Mais ils se sentent démunis pour mobiliser. Manquant d'informations, ils subissent les décisions, alors que leur rôle est de faire partager la stratégie choisie. Pour cela, ils veulent être reconnus et être impliqués en amont des prises de décisions. »*

Laetitia Van Eeckhout

L'engagement radical des nettoyeurs d'Austerlitz

A vingt-trois heures, gare d'Austerlitz à Paris. Des sans-domicile-fixe s'allongent dans la cour, sous des couvertures. Seuls des ouvriers du nettoyage s'activent. Paisiblement, ils racontent le conflit de l'automne dernier : *« On n'avait jamais fait plus de deux heures de grève. Mais là, trente-neuf jours... »* Salariés de l'USP (Union des services publics, filiale de la Compagnie générale des eaux), qui emploie environ quarante-cinq personnes sur ce site, ils ont treize, quinze ou vingt et un ans d'ancienneté, sont d'origine maghrébine, africaine ou portugaise et gagnent 6 000 à 7 000 francs net par mois.

L'étincelle se produit le 18 septembre 1996, quand un contremaître, vingt et un ans d'ancienneté, est convoqué à un entretien préalable au licenciement. La direction lui reproche des erreurs dans le pointage des heures des salariés. Ses collègues y voient une « *injustice* ». Sur place, ils ont des délégués CGT. Mais quelques ouvriers, pourtant syndiqués à la CGT, préfèrent s'adresser à Maurice Amzallag, élu CFDT-cheminots au CE de la SNCF Paris-rive gauche et militant de Lutte ouvrière. Celui-ci leur propose de faire signer une pétition de soutien à leur camarade. Mais la situation ne se débloque pas. *« Les salariés ne savaient pas trop comment réagir*, explique le représentant CFDT mandaté pour suivre le conflit par sa fédération. *Ils avaient un peu peur. Je les connaissais peu. Pour moi, il était hors de question de pousser à la grève. »* Mais un petit noyau est décidé à agir, et pas seulement contre le licenciement.

« Depuis un moment, ils me parlaient d'insultes dont ils faisaient l'objet, d'heures supplémentaires non payées, etc. » Alors que certains salariés affirment effectuer un grand nombre d'heures supplémentaires, dix, vingt, voire quarante par mois, aucune rubrique de cet ordre ne figurait sur leurs fiches de paie. Une ligne précise seulement : « *prime complémentaire* ». Maurice Amzallag va alors décortiquer des centaines de fiches de paie remontant jusqu'à 1990, des comptes d'horaires notés par des salariés au fur et à mesure, des feuilles de pointage et conclure : *« toutes les heures supplémentaires n'étaient pas payées et lorsqu'elles l'étaient, la majoration n'était pas versée.*

Le 23 septembre, l'assemblée générale vote la grève, et sur proposition de Maurice Amzallag, un comité de grève est élu. Une pratique « *démocratique* », chère à Lutte ouvrière qui permet aux travailleurs « *de diriger leurs affaires* », explique le militant. Pendant tout le conflit, le comité de grève se réunira, organisant les piquets de grève, qui se heurteront, à plusieurs reprises, à des opérations de nettoyage de la gare sous surveillance policière, parfois musclée. Le 19 octobre, la mission du médiateur, nommée par le tribunal de grande instance le 3, échoue. Le conflit s'enlise. La fédération CGT des ports et docks, dont dépend le noyau ferroviaire, commence seulement à intervenir auprès de la direction, mais pas sur le terrain. Le 31, après consultation du personnel, les délégués CGT signent un accord qui reprend en fait le protocole déjà élaboré par le médiateur deux semaines plus tôt : notamment, le paiement de *« primes individuelles de rendement »*, en clair, un rappel sur les heures supplémentaires 1996 ; ni licenciement ni mutation pour le contremaître ; transformation de CDD en CDI, etc. L'accord du 31 octobre y ajoute l'annulation des procédures de licenciement engagées à la suite d'incidents et le versement d'un chèque de 2 000 francs correspondant au paiement d'environ sept jours de grève.

Le travail reprend. Pourquoi le conflit a-t-il duré si longtemps ? La direction n'a pas souhaité s'exprimer. *« Je ne pense pas que la présence d'un délégué CFDT de la SNCF ait simplifié les choses »*, estime de son côté la CGT des ports et docks. N'y a-t-il pas eu carence de la part des délégués CGT de l'USP ? *« Ils étaient présents en permanence. »* Mais peu actifs, à en croire les salariés interrogés. Quatre mois plus tard, ceux-ci ne regrettent rien. *« J'ai perdu 8 000 francs, mais nous avons gagné le respect »*, souligne l'un deux. *« On est solidaires »*, dit un autre. Certains réfléchissent au moyen d'obtenir le rappel des heures supplémentaires sur quatre autres années. *« On verra, on décidera tous ensemble. »*

Francine Aizicovici

Des conflits de mieux en mieux accueillis par l'opinion publique

Oui, les Français sont solidaires ! clament les observateurs des derniers mouvements sociaux, à commencer par celui de l'hiver 1995. Son ampleur, inégalée depuis mai 1968, avec des transports en commun paralysés pendant plusieurs semaines, des manifestations massives en province comme à Paris, n'a pas suscité de protestations violentes chez les usagers, qui se sont montrés plutôt conciliants.

L'institut CSA a pris régulièrement la température à la veille de chaque grande mobilisation : 57 % des personnes interrogées ont ainsi exprimé leur soutien ou leur sympathie aux grévistes lors de la manifestation du 10 octobre 1995 contre le gel des salaires dans la fonction publique, 54 % pour celle du 24 novembre 1995 contre le plan Juppé. Le 6 décembre, au lendemain des défilés qui avaient rassemblé plusieurs centaines de milliers de personnes dans tout l'Hexagone, le taux de « *solidaires* » atteignait 59 %. Parmi eux, des salariés du secteur public qui soutiennent le mouvement à 78 %, mais aussi des salariés du privé qui approuvent à 56 %, des chômeurs (66 %), des étudiants (64 %) des femmes au foyer (62 %), des retraités (48 %) et même des chefs d'entreprise et des indépendants, certes dans une moindre mesure (ensemble 38 %). Durant tout le conflit, ceux qui disent être « *assez opposés* » ou « *hostiles* » au mouvement social constituent une minorité (25-30 % environ).

AMBIANCE BON ENFANT

Compréhensifs à l'égard des grévistes, les usagers se sont aussi serré les coudes pour faire face aux perturbations dans les transports en commun : des salariés ont eu l'idée de centraliser les offres et les demandes de trajet qui émanaient de l'entreprise, le « stop » semble avoir bien fonctionné. Le cas échéant, les gens ont longtemps marché pour se rendre au bureau. L'ambiance bon enfant a peu à peu cédé le pas à une certaine lassitude. Ainsi, au début du mois de décembre 1995, une majorité de l'opinion souhaite que le mouvement s'arrête (52 %, CSA) et les usagers « *guettent la sortie du tunnel* » (*Le Monde* du 16 décembre 1995), même s'ils restent compréhensifs.

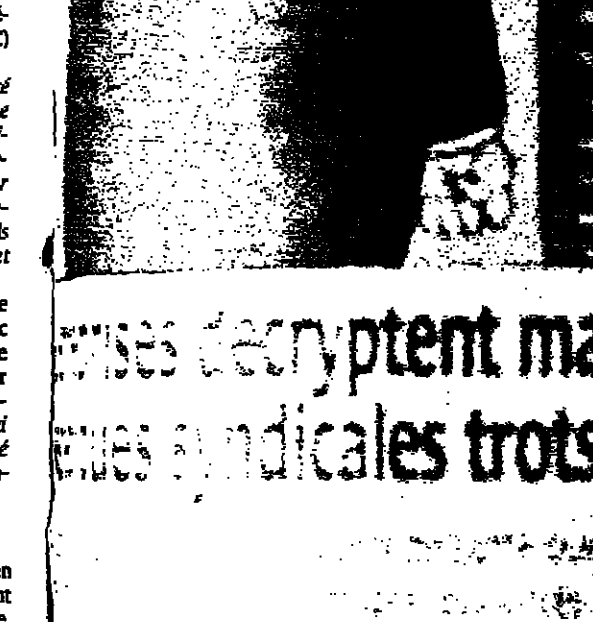
« Dès 1992 nous avons souligné le phénomène des "grèves par procuration". Les risques de chômage et la contingence de l'exclusion n'épargnant désormais aucune catégorie socioprofessionnelle – pas même les cadres –, l'opinion prend parti pour une profession dès que celle-ci se sent menacée par effet d'identification », analyse Stéphane Rozès, directeur du département des études d'opinion du CSA, qui ajoute : *« Le contexte était fort différent dans les années 80 où, notamment, les salariés du secteur privé et du public n'avaient pas la même représentation de leur situation ni de leur devenir professionnel. »* Ce phénomène d'identification se poursuit encore aujourd'hui puisque l'opinion a largement soutenu la grève des routiers en novembre 1996, selon le même institut (74 %).

« Les clivages traditionnels entre public - privé, fonctionnaires - non-fonctionnaires sont en train de s'estomper sans que de nouveaux repères soient encore apparus », confirme Véronique Le Goaziou, sociologue à la Cofremca ASA (Agence de sociologie pour l'action), qui cite le témoignage d'un usager au moment des grèves de l'hiver 1995 : *« Je comprends que des gens qui ont été engagés comme fonctionnaires, avec la garantie de l'emploi à vie, soient ébranlés dès lors que le contrat de base risque à leurs yeux d'être rompu. »*

Mais cette compréhension n'est pas allée jusqu'à la mobilisation, et l'immense majorité des salariés du privé n'a pas osé débrayer pour ne pas mettre en péril leur emploi. Toutefois certains, comme à la Cofremca, émettent une autre hypothèse : si le salarié s'identifie de moins en moins à la branche de son secteur d'activité ou à son entreprise, il est en revanche particulièrement attaché à son métier et au service que ce dernier représente. Dès lors, il rechigne à faire grève pour ne pas engendrer des dysfonctionnements.

« Ces phénomènes de sympathie sont aussi le symbole d'un fossé entre l'opinion et les élites qui ne cesse de se creuser depuis l'adoption du traité de Maastricht et qui aura eu comme point culminant le mouvement de novembre-décembre 1995 », poursuit Stéphane Rozès. D'un côté, les élites intègrent leur réflexion dans une logique de marché ; de l'autre, les citoyens aspirent avant tout au maintien du contrat social et veulent rester maîtres de leur devenir au sein de la nation. *« L'opinion attend toujours du politique qu'il régule le social, même si elle estime à 61 % que ce sont les marchés financiers qui exercent le plus d'influence sur le pouvoir politique »*, conclut-il.

Clarisse Fabre



érés, les cadres
nt à l'action



Les entreprises décryptent mal les techniques syndicales trotskistes

A l'origine de conflits récents, les militants de Lutte ouvrière ou de la Ligue communiste révolutionnaire déroutent les directions des ressources humaines

Tout le monde connaît Arlette Laguiller et Alain Krivine, respectivement porte-parole de Lutte ouvrière (LO) et de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR). Depuis plus de vingt ans, *les candidatures régulières de ces* deux organisations trotskistes aux élections ont largement contribué à asseoir leur notoriété. Mais cet affichage national n'est pourtant que l'arbre qui cache la forêt. Au quotidien, des membres de ces organisations militent dans les entreprises. Cette réalité, moins connue, semble dérouter aujourd'hui plus d'un directeur des *ressources humaines* (DRH).

On le serait à moins. GEC-Alsthom (Belfort), Renault (Rueil), FNAC, SNCF, Belin (Evry), CGEA (Austerlitz), occupations d'agences de l'ANPE (Rouen, Bordeaux) : la liste des entreprises et de leurs sites où ont eu lieu des conflits récents dans lesquels des militants trotskistes ont joué un rôle important – voire décisif – en dit long. Et encore ne s'agit-il que des exemples les plus médiatisés. Faut-il en conclure que la période est devenue favorable aux options politiques et militantes de ces organisations ? Face à une telle question, le plus étonnant tient d'abord à l'attitude des directions d'entreprise.

Interrogée sur la stratégie des militants trotskistes dans leurs établissements, la quasi-totalité des DRH font la sourde oreille. « *Il est des choses qui n'existent pas tant qu'on n'en parle pas* », se contente de souligner l'un d'eux, après un long silence. « *Pourquoi souhaitez-vous agiter le chiffon rouge ?* », lâche tel autre, visiblement irrité. *Le moins que l'on puisse dire, c'est* que le terme même de « trotskiste » suscite les réactions les plus émotionnelles dans les états-majors. Embarras ? Perplexité ? Crainte ? Visiblement un mélange des trois, qui traduit – au-delà des finesses des stratégies de communication – un vrai désarroi de nombreux responsables du personnel. « *Vous savez, on finit par mettre sous le vocable "trotskiste" tous les syndicalistes qui ne suivent pas leur ligne confédérale* », reconnaît cet autre DRH. « *Tout ce que je peux vous dire, car je l'ai appris récemment, c'est que l'organisation d'Arlette Laguiller est aujourd'hui noyautée par les trotskistes !* » Formulé par la DRH d'un grand groupe, ce jugement en dit long sur la culture politique de certains hauts responsables. « *Il faut comprendre ce manque de repères*, tempère de son côté – et sous couvert d'anonymat – Charles F., DRH d'un important groupe français. *Les DRH qui ont aujourd'hui plus de quarante-cinq ans ont été habitués à des relations sociales très balisées, avec des interlocuteurs syndicaux bien identifiées. Les trotskistes constituent pour eux une nébuleuse irrationnelle.* »

Récemment confrontés à la présence de militants trotskistes dans leurs usines, certains DRH ont pourtant dû chercher à comprendre. Et, même s'ils ont tous choisi de témoigner sous des noms d'emprunt, ils parlent – souvent avec émotion – de leur expérience. « *Après ce que j'ai vécu, je suis convaincu que la période que nous traversons a de grande chance de leur être favorable*, estime Christophe H., DRH d'un site industriel du Nord. *Leur radicalisme et leur mode d'intervention font d'eux des personnalités souvent très bien vues et respectées par les salariés.* »

Quel est donc ce « *mode d'intervention* » propre aux militants trotskistes ? Il s'agit le plus souvent, et notamment pour les militants de LO, d'un retour aux traditions du mouvement ouvrier des années 20, pratiquées à l'époque par la SFIC (Section française de l'internationale communiste) et par le courant anarcho-syndicaliste. « *Cela consiste à mener de front deux types de travail militant dans les entreprises*, souligne Gérard Donnadieu, directeur d'études à Entreprise et Personnel et maître de conférences à l'IAE de Paris-I. *Le premier est un travail politique, avec la diffusion régulière d'un tract comprenant, au recto, un éditorial de politique nationale et, au verso, des "échos" sur l'entreprise, dont le but est de dénoncer les injustices et de tourner en dérision les chefs. Le second travail est syndical ; il ne s'agit pas de négocier avec la direction, mais bien de défendre les ouvriers et de préparer, avec eux, le grand soir de la révolution.* » Telle était la tradition de l'activité militante communiste dans les années 20 et 30, au sein notamment de la CGTU, et affichée alors par le PCF.

Les militants de LO la reprennent aujourd'hui, mais « *en infiltrant les sections locales des grandes centrales, sans aucune volonté de monter dans les appareils, à la différence de la LCR* », poursuit Gérard Donnadieu. C'est donc à ces deux formes d'activité militante que sont aujourd'hui confrontés les DRH. « *Prenez les tracts de LO*, explique Christophe H., *ils sont très bien faits, subtils, intelligents. Les chefs y ont des sobriquets : grenouille, crâne d'œuf, etc. Moi-même je les lis avec saveur. Et les salariés les attendent avec impatience, même ceux d'entre eux qui ne sont pas sympathisants LO.* »

Côté activité syndicale : « *Le plus déroutant, au départ, c'est de repérer les trotskistes qui se cachent sous les casquettes CGT, FO ou CFDT*, explique Frédéric G., ancien DRH d'une unité de production. *Et parfois ils sont dans toutes ces sections ! Puis les difficultés commencent : leur attitude n'est pas du tout de chercher à négocier quoi que ce soit. Leur objectif est seulement de préparer des luttes sociales coordonnées.* » La réaction des grandes centrales face à ces « irréductibles » ? « *Je crois qu'elles sont partagées*, poursuit Frédéric G. *Elles leur sont hostiles et, en même temps, les supportent, car ils leur apportent des voix.* »

La perspective de la négociation écartée, quelle peut donc être la crédibilité syndicale des militants trotskistes ? « *Ils sont d'une honnêteté irréprochable*, poursuit Frédéric G., *et d'une transparence totale pour les salariés. Alors que des syndicalistes prennent souvent des heures de délégation pour aller à la pêche ou rentrer chez eux, les militants de LO sont toujours là. Quant aux règles du droit du travail et la défense des salariés, leur savoir est de loin supérieur à celui de notre propre hiérarchie ou des centrales.* »

« *C'est la conjonction de l'ensemble de ces facteurs qui favorise le poids que les trotskistes acquièrent* », conclut Christophe H., ajoutant que « *leur refus de toute négociation est paradoxalement un atout dans une période comme la nôtre, où, de toute façon, le grain à moudre pour les syndicats classiques est quasi inexistant* ».

Dernier facteur qui, selon certains DRH, pourrait bien alimenter, dans les entreprises, la crédibilité de ces militants : l'atomisation actuelle des organisations syndicales, à la fois affaiblies localement et traversées par des courants internes à l'échelle nationale. « *Cette division syndicale et son éclatement donnent plus de marge de manœuvre aux trotskistes et pourrait bien leur profiter* », confirme Gérard Donnadieu. Le rôle joué, çà et là, par les trotskistes dans la création de certains syndicats SUD n'est-il pas, d'ores et déjà, l'une des expressions de cette tendance ?

Olivier Piot

Nombre de jours de grève

Année	Jours de grève
1982	2 453 200
1983	1 816 500
1984	2 331 900
1985	1 225 900
1986	1 894 500
1987	1 753 900
1988	1 928 200
1989	3 226 400
1990	1 267 600
1991	904 500
1992	708 500
1993	921 700
1994	747 600
1995	5 883 200

Données pour la fonction publique d'Etat seulement (à l'exclusion de la fonction publique hospitalière et territoriale) et dans les entreprises privées et nationalisées (y compris la SNCF, la RATP, Air France et Air Inter).

Source : Dares, ministère de la fonction publique

Frondes de chômeurs

Le collectif AC ! multiplie les actions pour chercher à mobiliser

Les récentes évacuations par la police des ANPE de Bordeaux, Le Havre, Rouen et de la rue Oberkampf à Paris, toutes occupées par des militants du collectif AC ! (Agir ensemble contre le chômage), ne sont que les derniers épisodes en date d'une longue série de manifestations organisées par des associations de chômeurs. « *Plus d'une soixantaine d'Assedic ont vu leurs locaux occupés par des demandeurs d'emploi à l'automne dernier* », rappelle Richard Dethyre, president de l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (Apeis), qui compte 25 000 membres. Sans oublier « *l'occupation, un après-midi de décembre, de l'antenne formation du CNPF à Paris* », se souvient Anne Van Hoegaerden, membre d'AC !

Les chômeurs, qu'on disait naguère atomisés, apathiques et résignés, seraient-ils en train de se mobiliser pour défendre leurs droits ? « *C'est évident. Nous sommes à l'aube d'un grand mouvement social de tous les exclus du travail* », prédit Christophe Aguiton, l'un des animateurs d'AC !, qui estime que le mouvement de grèves de décembre 1995 a beaucoup modifié l'état d'esprit des chômeurs, notamment en raison des « *contacts qui ont été noués avec les syndicats de salariés à cette occasion* ».

« *Finis la résignation et le sentiment de culpabilité, voire de honte, qui hantaient depuis longtemps tous les chômeurs. Alors qu'il y a quelques mois encore ils avaient tendance à se replier sur eux-mêmes, ils sont passés à une sorte de prise de conscience collective de leurs difficultés qui leur donne envie de se battre* », diagnostique Jean Desessard, délégué national du Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP), qui regroupe environ 4 000 adhérents. Et d'évoquer « *le changement de ton du courrier : à côté des traditionnelles lettres de recherche d'emploi, on reçoit de plus en plus de messages, téléphoniques ou écrits, où s'exprime la volonté très nette de participer à une action collective, en tout cas de se mobiliser* ».

VIOLENCE

« *De stages bidons en contrats précaires, les gens en ont marre. Si certains sont vraiment désespérés, d'autres cèdent à la tentation de la violence, verbale ou physique, dans laquelle ils trouvent une sorte d'exutoire. Il y en a qui retournent cette violence contre eux-mêmes et se suicident* », confie Marie-Claude Bonneville, psychosociologue sans emploi, présidente du collectif AC ! Rouen. Avant d'expliquer que prendre des responsabilités dans une action collective de défense des demandeurs d'emploi permet aussi d'obtenir une certaine forme de reconnaissance sociale.

Interrogés au hasard de la file d'attente d'une ANPE parisienne, les chômeurs, dans leur anonymat, semblent pourtant très loin d'une quelconque phase de « *prise de conscience* ». « *Pour se mobiliser, encore faudrait-il que nous soyons solidaires* », souffle François, quarante-deux ans, à la recherche d'un poste de magasinier depuis deux ans. « *Manifester ? Pour quoi faire ? Le RMI me permet de subsister pour chercher un travail. Je préfère vivre avec ce que le destin me donne* », se resigne Lacène, qui confesse avoir trouvé « *un petit boulot à mi-temps* » pour améliorer son ordinaire. « *La mobilisation des chômeurs ? Je n'y crois pas un instant*, répond tout de go Jean-Christophe, trente ans, intermittent du spectacle. *Peut-être faudrait-il organiser une grande manifestation pour montrer qu'on est nombreux. Mais ce n'est pas comme ça qu'on trouvera du travail. Quant à savoir si une grève des chômeurs serait efficace, c'est joué d'avance : qui est-ce que ça embêterait ? Regardez les occupations d'ANPE : ça ne gêne personne.* »

Est-ce son diplôme universitaire, un DEA d'histoire obtenu à la Sorbonne en 1990, qui ne lui a permis d'accéder qu'à des postes d'agent de surveillance ? Toujours est-il que Raymond, la trentaine, analyse la situation avec beaucoup plus de nuances : « *Aujourd'hui, ce sont les diplômés, les cadres, les intellectuels qui se mobilisent. Reste à savoir si les manuels suivront...* » En attendant, lorsqu'on lui demande quel type d'emploi il recherche, Raymond répond d'un grand éclat de rire : « *N'importe quoi !* » L'air complètement désabusé.

Philippe Baverel

Repères

- Les statistiques recensent les grèves donnant lieu à une cessation totale du travail, mais ne comptabilisent pas les grèves perlées (ralentissement de la production) ni les grèves du zèle (augmentation brusque de la cadence pour perturber l'organisation), etc.
- Dans les services publics, la grève ne peut être déclenchée qu'après le dépôt d'un préavis par un syndicat représentatif, précisant les motifs de la grève et devant être déposé au minimum cinq jours avant le déclenchement du conflit. Dans le secteur privé, en revanche, aucune intervention syndicale ni aucun délai de préavis ne sont exigés par la loi.

هكذا من الاصل

Cabinets de recrutement et entreprises s'intéressent à l'« intelligence émotionnelle »

Le concept est le titre d'un ouvrage à succès d'un chercheur américain en psychologie

Parole d'éditeur, le succès du livre de Daniel Goleman, paru il y a un an aux Etats-Unis sous le titre *The Emotional Intelligence*, est « *inattendu* ». Traduit déjà dans plusieurs langues, l'ouvrage vient d'être publié en France chez Robert Laffont (*L'Intelligence émotionnelle. Comment transformer ses émotions en intelligence*) dans une collection de littérature générale qui, comme l'indique Abel Gerschenfeld, éditeur maison pour les documents et essais, « *dépasse largement le cadre des livres de management* ». Le premier tirage réalisé (15 000 exemplaires) est d'ailleurs hors course par rapport aux prévisions habituelles des éditeurs spécialistes de l'entreprise qui parlent de « *best-seller* » quand les ventes dépassent les 5 000.

Daniel Goleman, docteur en psychologie, enseignant à l'université Harvard, est journaliste au *New York Times*, où il suit plus particulièrement les sciences du comportement. Réalisant une synthèse inédite des travaux et des recherches de ces dernières années en matière de biologie et de psychologie, il analyse les raisons « *pour lesquelles certains individus au QI élevé échouent, alors que d'autres dont le QI est bien plus modeste réussissent haut la main* ». Il en vient ainsi à définir une autre forme d'intelligence, « *l'intelligence émotionnelle* » qui se traduit notamment par la maîtrise de soi, la persévérance, le respect d'autrui, l'aisance sociale, etc.

Bref, après le QI (quotient intellectuel), le QE (quotient émotionnel). « *Si ce livre figure encore sur la liste des meilleures ventes aux Etats-Unis et qu'il est d'ores et déjà très apprécié en Europe*, explique Abel Gerschenfeld, *c'est parce qu'il fait écho. Il répond aux interrogations des gens qui, actuellement, ne croient plus que l'intelligence pure et dure, celle des technocrates, des dirigeants d'entreprise formés académiquement, soit une carte maîtresse* ».

L'Intelligence émotionnelle s'apparente plutôt à un livre de culture générale, mais le chapitre que David Goleman consacre au management (« Une affaire de cœur ») insiste sur l'importance du concept en entreprise : « *les effets destructeurs d'un mauvais moral, de l'intimidation des employés, de l'arrogance de leurs chefs peuvent passer inaperçus. Mais il est possible de les mesurer par des signes comme une baisse de la productivité, une difficulté croissante à atteindre des objectifs, une répétition d'erreurs et d'incidents et un exode des employés vers des entreprises où règne une atmosphère plus agréable* ». Bref, indique l'auteur, le manque d'intelligence émotionnelle dans le travail a un coût qui peut finir par compromettre l'existence de l'entreprise.

Même si l'ouvrage n'est pas pratico-pratique – l'auteur ne formule pas un test de QE comme il en existe pour mesurer le QI –, il intéresse déjà le monde des ressources humaines, notamment les cabinets de recrutement. « *Bien sûr, que nous nous intéressons à la personnalité d'un candidat, tout comme à ses diplômes et à son expérience professionnelle*, explique Michel Marie, directeur du recrutement Ile-de-France au sein du groupe Courtaud. *Comme Monsieur Jourdain fait de la prose sans le savoir, nous nous préoccupons de son QE sans connaître l'expression. Le livre de Daniel Goleman est un éclairage supplémentaire qui rassemble tout ce qu'une littérature assez dispersée et plutôt amoureuse de jargon portait jusqu'ici à notre connaissance* ».

Dans un univers où il invite « *à se méfier des margoulins* », Alain Dumesnil, consultant à IBD Algoe, autre cabinet spécialisé dans le recrutement, se félicite lui aussi de la notion de QE, qui « *devrait revêtir une importance aussi grande que le QI lors d'un entretien d'embauche* », mais, ajoute-t-il, « *ce n'est pas tout à fait le cas. L'intelligence émotionnelle est trop souvent insuffisamment prise en compte par les cabinets, faute de moyens, et par les entreprises clientes, faute d'intérêt* ». On connaît les limites du métier qu'évoquent d'ailleurs volontiers un certain nombre de praticiens.

D'abord les difficultés à résister aux demandes très « *orientées* » d'entreprises où domine un fort esprit de chapelle. Polytechniciens, centraliens, aiment recruter leurs pairs, et il en va ainsi pour beaucoup d'anciens de grandes écoles ; le diplôme acquiert alors le statut de sésame. A l'autre extrémité, il faut batailler contre les dérives totalement irrationnelles qui peuvent amener certains chefs d'entreprise à exiger le thème astral ou la numérologie de la date de naissance d'un candidat.

Restent les entretiens classiques, « *pour lesquels*, comme l'explique Sylvie Lambert, psychologue, consultante senior à la direction du recrutement Ile-de-France du groupe Courtaud, *on pioche dans les quatre-vingts tests de personnalité dont* [on dispose] *et qui (...) permettent de rédiger une note confidentielle sur les qualités humaines du candidat* ». La simulation est-elle possible ? Aucun recruteur ne peut jurer du contraire.

« *Restons modestes*, explique l'un d'entre eux. *Comment être sûr en trois entretiens d'une heure – module le plus fréquent –, d'avoir réellement détecté la personnalité d'un candidat ? A la première entrevue, vous éliminez les erreurs d'aiguillage, à la deuxième vous allez un peu plus loin. La troisième, quand elle a lieu, doit vous permettre de confirmer votre diagnostic. Un candidat est tout à fait capable de se maîtriser trois fois une heure, ne rêvons pas...* ». « *Il suffit d'avoir un doute, un seul*, affirme de son côté Michel Marie, *pour ne plus en avoir et recaler le candidat. Si on s'interroge sur sa stabilité émotionnelle, il est aussi possible de réaliser un contrôle de références auprès de ses employeurs précédents* ».

Certains regrettent déjà que le livre de Daniel Goleman ne donne pas d'instrument de mesure objectif de l'intelligence émotionnelle. Compte tenu de la complexité du sujet, d'autres au contraire se félicitent de cette preuve de sagesse.

Marie-Béatrice Baudet

Les outils déjà disponibles

S'il propose un terme nouveau : « *intelligence émotionnelle* », le livre de Daniel Goleman n'invente rien. Il offre une synthèse de toutes les théories existantes qu'utilisent déjà les spécialistes en ressources humaines pour essayer de définir les ressorts les plus importants d'une personnalité. Dans les entreprises, on cite le plus fréquemment l'indicateur typologique de Myers-Briggs (du nom de ses deux conceptrices) ou MBTI. Développé dès 1941 à partir des « *types psychologiques* » de C. G. Jung, il met en relief les préférences spontanées d'un individu concernant quatre dimensions fondamentales (introversion/extraversion, sensation/intuition, pensée/sentiment, jugement/perception). La combinaison de ces préférences conduit à la définition de seize types psychologiques de base.

lectures

Libérer la parole et l'initiative

GÉRER LA RELATION ENTREPRISE-SALARIÉS, HUMANISME ET MARKETING
de David Azoulay
Liaisons, 216 p., 185 F.

Le marketing interne n'est pas à proprement parler une nouveauté. Utilisé pour « *vendre l'entreprise à ses salariés* », il vise souvent à « *accroître la motivation au travail et la productivité individuelle* » plutôt qu'à susciter la créativité, la faculté d'anticipation et l'esprit critique. Mais lorsque les difficultés arrivent, les engagements pris pour récompenser l'effort commun peuvent être rapidement oubliés.

Le consultant David Azoulay ne se satisfait pas de ce constat un peu amer. Il veut que les choses changent et qu'« *on injecte dans l'action quotidienne des valeurs d'humanisme* ». Sceptique sur le concept de « *relation client-fournisseur* » interne qui « *peut être un frein à l'autonomie et à la libération des initiatives* », il prône une entreprise « *véritablement à l'écoute de ses salariés* ». C'est-à-dire acceptant leur parole, leur faculté d'exercer des choix après avoir mené leur propre analyse. Le manager, lui, doit « *en finir une fois pour toutes avec le temps des instructions et des ordres* ». Il s'agit d'ailleurs de passer d'une « *organisation panique à une organisation paisible* », qui pratique la négociation interne (la sérénité étant aujourd'hui « *une vertu et une condition de la performance* »).

Un peu idyllique peut-être, le projet de David Azoulay. Pourtant, la recherche de sens qui préoccupe notre société ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise. Cela suppose effectivement que celle-ci n'assimile pas ses salariés à une masse de fantassins zélés, ni à une somme de compétences à gérer.

Changer ensemble

COÉVOLUTION, DYNAMIQUE CRÉATRICE
LIBÉRER LES RICHESSES DE L'INTELLIGENCE PARTAGÉE
de Manfred Mack
Village mondial, 208 p., 142 F.

Progressivement, le concept d'emploi de longue durée va disparaître ; il faut donc favoriser une culture de la mobilité. Chacun devra être capable d'apprendre tout au long de sa vie. L'entreprise doit fonctionner en réseau mettant en commun les compétences de ses salariés. On a déjà beaucoup entendu ces affirmations. Il serait donc exagéré de prétendre que le livre de Manfred Mack, consultant, révolutionne l'analyse prospective.

Son idée centrale ne manque cependant pas d'intérêt : nous sommes désormais tenus de co-évoluer pour nous frayer un chemin dans un monde complexe, d'apprendre à « *créer de la valeur ensemble* ». La tâche n'est pas mince. Car il s'agit, ce faisant, de libérer la créativité, de trouver de nouvelles formes d'organisation « *apprenantes* », de changer le travail en activité. Ce processus étant conforté par l'émergence de leaders privilégiant « *la simplicité, l'ouverture, l'agilité, la flexibilité* ». L'entreprise, l'économie et la société doivent se transformer conjointement. Tout cela ne peut fonctionner que « *s'il se crée une intelligence partagée entre les différents acteurs concernés* ». On ne peut évidemment qu'être d'accord avec de telles perspectives ; elles invitent en tout cas à sortir la réflexion et l'action de leur routine.

Daniel Urbain

formation

Forte de son succès parisien, la Cité des métiers essaime en région

Douze projets sont en cours d'élaboration, mais les partenariats nécessaires sont parfois difficiles à obtenir

Il est 14 h 15 et le 1 256ᵉ visiteur de la journée vient de franchir le seuil d'entrée. Le lieu est bondé. A l'accueil, une jeune adolescente, peu sûre d'elle, explique qu'elle aimerait savoir comment devenir interprète pour sourds-muets. Le conseiller l'oriente vers le pôle « Trouver une formation ». La jeune fille jette un œil dans la direction indiquée, hésite, fait quelques pas, puis revient : « *Sinon, qu'est-ce qu'il y aurait d'autre comme métier ?* »

Face à un public désorienté, la Cité des métiers assume un rôle d'aiguillage. Ouvert à tous – jeunes ou adultes, scolaires, salariés ou demandeurs d'emploi –, le site fonctionne en libre-service, gratuitement, sans rendez-vous et sur le principe de l'anonymat : « *Si quelqu'un nous fait croire qu'il a un CAP de plomberie alors qu'il n'en a pas, c'est son problème* », insiste Olivier Las Vergnas, le directeur des lieux.

Chacun peut, sur place, interroger les offres d'emplois sur Minitel, rédiger son CV, consulter livres, brochures, revues, sur les métiers, la formation et surtout disposer d'un entretien immédiat avec les professionnels mis à disposition par douze institutions partenaires allant de l'ANPE à l'éducation nationale, en passant par l'AFPA, les boutiques de gestion, les centres de bilans de compétences, etc.

L'idée n'étant pas de se substituer à l'une ou l'autre de ces structures, mais plutôt d'intervenir en amont. « *Nous sommes un lieu de conseil, une sorte de « 60 millions de consommateurs » sur l'emploi, la formation et l'orientation* », résume Danièle Drevet, chargée de médiation sur le site.

Créé en mars 1993, le site a déjà accueilli 1,2 million d'usagers. Fort de ce succès parisien, le concept séduit aujourd'hui la province. « *Ce type de plate-forme représente une réponse aux difficultés du moment. Cela devrait permettre de développer une réflexion autonome et citoyenne face à l'orientation, mais aussi de créer une dynamique, de générer de la richesse. Et cela ne peut qu'optimiser la réussite des politiques de l'emploi* », assure Jean-Pierre Van Welden, conseiller technique à l'ANPE du Languedoc-Roussillon, qui œuvre, depuis 1995, pour qu'une cité des métiers puisse voir le jour à Nîmes.

Douze projets sont actuellement en cours d'élaboration. Mais leur réalisation avance lentement. Pour l'instant, seules les Cités des métiers dites éphémères – c'est-à-dire des espaces calqués sur le modèle parisien et intégrés à un Salon ou à un forum de courte durée – ont pu être concrétisées.

En Poitou-Charentes, par exemple, le Village des filières, Salon d'information et d'orientation, a été complètement réaménagé d'une année sur l'autre. Au lieu des stands traditionnels situés côte à côte, représentant l'ANPE, l'AFPA, l'Onisep, etc., le lieu a été découpé en trois espaces respectivement intitulés Autodocumentation, Multimédia et Contacts-entretiens, tous animés par des professionnels mis à disposition par les institutions.

Si, sur le papier, le concept enthousiasme, sur le terrain la mise en œuvre bouscule trop les habitudes pour ne pas se heurter à certaines réticences. « *Créer une structure qui rassemble dans un même lieu toutes les possibilités d'information, qui évite le parcours du combattant, qui permet à chacun de débroussailler un projet, est souvent vécu comme un constat de carence par les services publics* », remarque Jean-Pierre Grémès, chef du projet Espace-métiers du littoral à Calais. « *Les institutions aiment être identifiées par elles-mêmes et redoutent par dessus tout l'amalgame* », renchérit Nicole Gourmel.

Autre obstacle à surmonter à l'échelon national : les fréquentes divergences politiques. Si la Cité des métiers, intégrée à la Cité des sciences et de l'industrie, dispose de l'autonomie d'un établissement public national et bénéficie d'une image neutre, les projets provinciaux ne peuvent, eux, être portés par un seul acteur.

RÉTICENCES

Avec des budgets d'investissement évalués entre 4 et 5 millions de francs et des frais de fonctionnement allant de 1 à 2 millions, le partenariat s'avère de rigueur. Or le consensus est souvent difficile à obtenir. Le projet de Calais en a récemment fait les frais. Commencé en 1994, la réalisation de l'Espace-métiers du littoral, située dans la zone transmanche d'Eurotunnel, a été totalement suspendue en juin 1996. « *Le lieu choisi ne faisait pas l'unanimité parmi les politiques et chacun souhaitait tirer la couverture à lui* », explique, avec amertume, Jean-Pierre Grémès.

A l'opposé, le projet de Nîmes démontre que, si l'entente existe, les choses avancent beaucoup plus vite. Le financement est encore loin d'être bouclé – 600 000 francs ont pour l'instant été réunis pour un budget d'investissement évalué à 2,5 millions de francs –, mais le partenariat scellé entre la direction départementale du travail, la chambre de commerce et d'industrie, la mairie de Nîmes et le conseil général, permet d'envisager l'avenir sereinement. L'ouverture est d'ailleurs prévue pour novembre 1997 : « *Ce devrait être la première cité des métiers par essaimage* », note Jean-Pierre Van Welden. D'autres devraient suivre, à Toulouse, Poitiers, Bordeaux et même à Dublin.

Nathalie Mlekuz

Un concept labelisé

« *Au début, je n'étais pas pour une appellation standard, je pensais que chaque cité devait développer sa propre spécificité en fonction des enjeux locaux* », raconte Olivier Las Vergnas, directeur de la Cité des métiers. Démarré en premier, le projet de Calais a donc pris le titre d'Espace-métiers du littoral. Mais, par la suite, d'autres partenaires régionaux, désireux de décliner le site chez eux, ont jugé plus facile de profiter de la notoriété déjà acquise par le site parisien pour décrocher des financements. Après réflexion, Paris a donné le feu vert. Mais, pour que le concept initial ne soit pas galvaudé, une charte précisant les principes de fonctionnement – un lieu ouvert à tous, gratuit, anonyme et reposant sur la mutualisation des compétences – est en train d'être rédigée et un comité d'attribution est chargé de décerner ou non le label Cité des métiers est en cours de constitution.

en bref

RENCONTRES

■ **FORMATION.** Le deuxième salon de la formation continue se tiendra les 27, 28 février et 1ᵉʳ mars 1997 au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris. Ce forum s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux salariés qui souhaitent s'informer sur les possibilités offertes par la formation continue et aux professionnels acheteurs ou financeurs de formation.
L'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) disposera d'un stand où les salariés et les demandeurs d'emploi qui souhaitent « faire le point », réfléchir à l'évolution de leur carrière, pourront avoir un entretien individuel sur place avec un psychologue du travail, et trouver une aide pour préciser et construire leur projet personnel, ainsi que s'informer sur le bilan de compétences.
Contact : AFPA. Hall 5-1 (stand E13). Parc de Versailles.

■ **SPORT.** Le premier Forum des métiers du sport aura lieu les 28 février et 1ᵉʳ mars 1997 à Paris, à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep). De l'animation à la vente, de l'enseignement à la communication, tous ceux qui s'intéressent aux formations et à l'emploi dans le sport pourront rencontrer et dialoguer en direct avec des employeurs et des organismes de formation. Il devrait y avoir plus de trente exposants parmi lesquels Décathlon, Disneyland Paris, l'UCPA, L'Ecole interarmées des sports, les filières sportives du ministère de l'éducation nationale, etc.
Expositions, conférences, ateliers-débats permettront aux jeunes présents de s'informer et de dialoguer sur place avec les entreprises.
Contact : 3615 Infosport rubrique. Forum des métiers du sport.

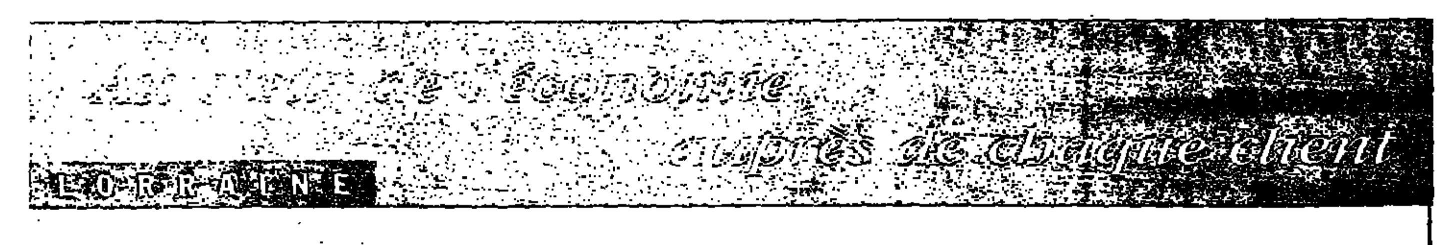
■ **MANAGEMENT.** Dans un contexte d'internationalisation des économies, les dirigeants d'entreprise sont amenés à redéfinir leur rôle et à élaborer de nouvelles pratiques managériales. Va-t-on vers un modèle universel de management ? Comment vont évoluer les relations qu'entretient l'entreprise avec ses salariés ? Comment se définira désormais la culture d'entreprise ? Le colloque « Management et mondialisation : quels enjeux pour les entreprises françaises ? », organisé par Andersen Consulting, Anvie, Enjeux Les Échos et qui aura lieu le mardi 4 mars à Paris (La Défense) devrait aborder l'ensemble de ces questions.
Il permettra de confronter l'expérience des dirigeants d'entreprise à l'analyse des chercheurs en sciences humaines et sociales. Des enquêtes exclusives menées aux Etats-Unis, au Japon et en Allemagne seront débattues par des chefs d'entreprise.
Contact : Anvie. Tél : 01-49-54-21-16.

INITIATIVES

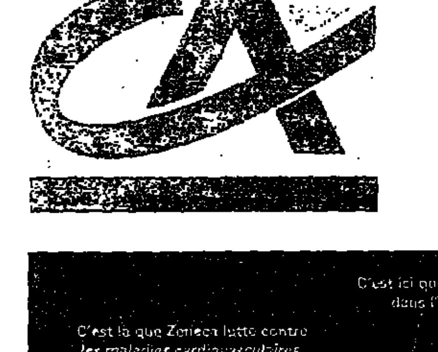
● **FEMMES.** La région Lorraine innove avec le magazine *Femmes en entreprise* qui propose une approche originale de l'élargissement des choix professionnels des jeunes filles. A partir de témoignages, cette revue révèle des itinéraires de femmes qui, au-delà des filières traditionnelles, ont trouvé des passerelles, ont su se frayer un chemin en valorisant leurs formations, leurs expériences, leurs qualités personnelles. Réalisé par la Délégation régionale aux droits des femmes avec le concours du rectorat, de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) et des missions locales de Lorraine, cet outil puise son orginalité dans des partenariats diversifiés qui ouvrent des horizons nouveaux en matière d'orientation.
Contact : Délégation régionale aux droits des femmes. Tél : 03-87-36-63-15.

Gestion - Finance

Gestion - Finance



Crédit Agricole de Lorraine, 1ère Banque de la région Lorraine avec 180 points de vente, 1 700 collaborateurs, confirme sa dynamique de succès au sein du premier groupe bancaire européen.



INGÉNIEUR EN ORGANISATION

Poste situé à Nancy

Vous participerez à la définition du plan organisation de l'entreprise, à l'élaboration des outils méthodologiques, et déterminez les normes et règles de fonctionnement de l'entreprise.

Vous prendrez en charge complètement les actions d'organisation nécessaires au fonctionnement, et participerez à l'animation des grands projets d'évolution de l'entreprise, en veillant à la cohérence des différentes actions de conduite du changement et à la mise en place des nouvelles technologies de l'information.

Professionnel de l'organisation avec 3 à 5 ans d'expérience, *vous êtes ingénieur* diplômé dans ce domaine et maîtrisez les méthodes d'organisation *administrative*, le management de projets et les outils micro-informatiques.

Ce poste évolutif s'adresse à une personnalité rigoureuse ayant le sens de l'écoute, de réelles capacités d'anticipation et d'innovation, associées à des qualités d'analyse et de synthèse.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation + curriculum vitæ et prétentions) à la Direction des Ressources Humaines, Caisse Régionale de Crédit Agricole de Lorraine, 10X. 54017 Nancy Cedex.

L'Imagination dans le Bon Sens

MEDIAPA

Un important groupe immobilier et financier en pleine croissance interne et externe, spécialisé dans le logement social (financement de l'accession à la propriété, gestion locative en Ile-de-France et en province, collecte du 1% patronal, ...) recherche le :

Responsable de son service organisation

Vous serez chargé de l'amélioration, de l'évolution des procédures et de l'organisation de l'ensemble des métiers et structures du groupe. Vous participerez a l'optimisation des résultats.

Diplômé d'études supérieures (HEC, ESC, Sciences Po, Essec ou similaire), vous avez passé plusieurs années au département Organisation d'un grand cabinet d'audit, et vous êtes aujourd'hui senior ou chef de groupe, ou vous occupez un poste similaire dans une banque, un cabinet d'assurances ou un grand groupe de services... Vous connaissez les nouvelles méthodes d'organisation du travail.

Ce poste, véritable observatoire du groupe, vous permettra une évolution rapide vers une direction opérationnelle.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) en précisant la référence RSO à Yves Marie Consultants, 80 rue Cardinet, 75017 Paris.

Yves MARIE Consultants

C'est ici que Zeneca innove dans l'anesthésie.

C'est là que Zeneca lutte contre les maladies cardiovasculaires.

C'est là que Zeneca cherche les médicaments de demain.

C'est ici que Zeneca s'attaque au cancer.

C'EST ENTRE L'HÉMISPHÈRE NORD ET L'HÉMISPHÈRE SUD QUE ZENECA EXPLORE, DÉCOUVRE DE NOUVELLES POSSIBILITÉS POUR PROTÉGER LA VIE. EN PRÈS DE SOIXANTE ANS, LA DIVISION PHARMACEUTIQUE DU GROUPE ICI, DEVENUE ZENECA DEPUIS LA SÉPARATION DES ACTIVITÉS CHIMIE ET BIOSCIENCES D'ICI, LE 1ER JUIN 1993, A MIS A LA DISPOSITION DU CORPS MÉDICAL DES PRODUITS DE RÉFÉRENCE DANS DES DOMAINES THÉRAPEUTIQUES IMPORTANTS : CARDIOLOGIE, CANCÉROLOGIE, ANESTHÉSIE, INFECTIOLOGIE, NEUROPSYCHIATRIE. . ZENECA PHARMA, FILIALE FRANÇAISE DU GROUPE INTERNATIONAL ZENECA, SE SITUE À LA PREMIÈRE PLACE DES FILIALES EUROPÉENNES ET A LA TROISIÈME DANS LE MONDE, APRÈS LES ÉTATS-UNIS ET LE JAPON, AVEC 1 MILLIARD 400 DE CA. ELLE DISPOSE D'UN CENTRE DE RECHERCHE (L'UN DES TROIS AU MONDE) ET D'UNE USINE (HOMOLOGUÉE CLASSE A) IMPLANTÉS À REIMS, D'UN SIÈGE SOCIAL SITUÉ A CERGY ET DE PLUSIEURS RÉSEAUX DE VISITE MÉDICALE (VILLE ET HÔPITAL), SOIT AU TOTAL 730 COLLABORATEURS. NOUS VOUS PROPOSONS DE VENIR REJOINDRE CETTE ÉQUIPE ENTREPRENANTE, AU SEIN DE LAQUELLE VOUS DÉVELOPPEREZ VOTRE PROFESSIONNALISME.



ZENECA

Pharma

L'INTELLIGENCE AU SERVICE DE LA VIE.

C'est là que ZENECA puise les ressources de son développement

Site stratégique de production pour le Groupe Zeneca **Pharmaceuticals, avec plus de la moitié des volumes exportés et Centre de Recherches spécialisé dans le domaine des maladies inflammatoires et de la cancérologie, nous recherchons dans un contexte de forte expansion notre :**

CONTRÔLEUR DE GESTION INDUSTRIEL

REIMS

Rattaché au Directeur du site, et proche du terrain, vous jouez un rôle de conseil et de support auprès des responsables opérationnels.

A la tête d'une petite équipe que vous animez et motivez, vous supervisez la comptabilité analytique, vous préparez les budgets et les plans, suivez et analysez les résultats, assurez les reportings pour le siège en France et pour la Maison-Mère.

Véritable force de proposition, vous faites évoluer les outils de gestion, vous réalisez des études de rentabilité et des audits.

Interface avec l'équipe contrôle de gestion du siège, vous coordonnez les actions pour garantir l'homogénéité des modes de fonctionnement et de l'information.

Diplômé d'une école supérieure de gestion, votre expérience de 3 à 5 ans en milieu industriel vous a permis de développer votre aisance relationnelle, votre simplicité et votre pragmatisme.

Bien sûr, pour donner toute sa dimension à ce poste, vous avez un bon niveau d'anglais.

Nous vous remercions d'adresser un dossier complet de candidature s/réf. FZP1E à notre conseil INFRAPLAN ERNOULT SEARCH, 83 boulevard Raspail, 75006 Paris.

australie — MEDIAPA



L de l'avant, de l'avenir

Spécialiste **Mid-Office shipping**

Au sein de la Direction du Commerce Extérieur, vous intégrerez l'équipe spécialisée dans les activités de shipping où vous aurez en charge le suivi du portefeuille de crédits maritimes du Groupe BNP.

En tant que spécialiste de ce domaine, vous assurerez :

- le suivi des hypothèques et assurances (corps, machine, risque de guerre, P&I) des navires financés,
- le suivi des assurances de créancier hypothécaire,
- la vérification du maintien des engagements contractuels des emprunteurs (ratios financiers, valeur d'actifs, documents comptables, contrats d'affrètement...),
- la coordination avec les succursales de la BNP et les autres banques sur ces sujets.

De formation supérieure (DESS Banque et Finance, Ecole de Commerce...), âgé d'une trentaine d'années, vous maîtrisez parfaitement l'anglais et justifiez impérativement d'une expérience similaire de 3 à 5 ans acquise au sein d'un établissement financier ou d'une compagnie maritime.

A la BNP, en allant de l'avant vous avez de l'avenir.



Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV) en précisant la référence LMSHIP à : BNP - DRRH Service Recrutement - 80 rue Taitbout - Square d'Orléans 75009 PARIS.

A CHAQUE INSTANT ON DOIT POUVOIR COMPTER SUR SA BANQUE.

OBC

DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE SES ACTIVITÉS AUDIT CONSEIL ET POUR SON ÉQUIPE ORGANISATION ET GESTION, BEFEC-PRICE WATERHOUSE RECHERCHE DES CONSULTANTS CONFIRMÉS.

... soyez vous-même soyez différent...



Befec - Price Waterhouse

La diversité de nos missions et l'importance que nous accordons au travail en équipe nous amènent à privilégier des hommes et des femmes dont la forte personnalité enrichira nos équipes.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature sous référence 97/01 à Annick Briançon, **BEFEC-PRICE WATERHOUSE,** Tour AIG 34 place des Corolles, 92908 PARIS La Défence 2 (Courbevoie).

La force du réseau de **PRICE WATERHOUSE** *est au service de nos clients et de nos collaborateurs. Il permet le développement et le transfert de compétences. Nos experts issus de tous pays mettent en oeuvre les meilleures solutions possibles dans les contextes techniques et culturels les plus variés.*

Les domaines concernés sont plus particulièrement :

- l'évaluation du fonctionnement administratif et comptable et du contrôle interne, et l'aide à la conception de nouvelles organisations et procédures.
- *l'assistance à la sélection et à la mise en oeuvre de systèmes de gestion.*
- le diagnostic et la refonte de comptabilités analytiques et de l'organisation du contrôle de gestion.
- la revue des pratiques environnementales et des systèmes de management environnemental.

Vous disposez d'une expérience *professionnelle* de plusieurs années acquise dans les domaines précités soit en entreprises dans les services Contrôle de gestion ou Organisation soit au sein de cabinets de conseil en gestion opérationnelle, en système d'information ou en management environnemental.

La volonté de participer jusqu'au bout à des projets «à taille humaine» qui réussissent, la curiosité pour trouver des solutions innovantes, le souci de s'imprégner de la culture et des modes *de fonctionnement de ses clients, le goût pour le travail en équipe et le partage des expériences sont les qualités que nous recherchons.*

Une bonne connaissance des pratiques comptables françaises et *internationales, des règles de gestion et du fonctionnement administratif* et financier des entreprises est également nécessaire.

La maîtrise de l'anglais professionnel est indispensable. Le poste est basé à Paris.

LBW - The Stock Market



ANALYSTE **FINANCIER** SENIOR

Nous sommes un groupe **international** de premier plan implanté dans le secteur des biens de *consommation de grande diffusion*. Notre siège *européen* basé à Paris contrôle une dizaine de sociétés installées dans différents pays européens. C.A : 1,5 Milliard de $.

Au sein du département **"Reporting & Planning"** de notre Direction Financière, vous prendrez la responsabilité de l'ensemble des états nécessaires à la preparation des budgets et des plans, vous contrôlerez les **informations** reçues des différentes sociétés du *groupe, vous participerez aux travaux de reporting et à la* **consolidation,** vous contrôlerez la bonne exécution du planning et l'application des **procédures** et vous assisterez le Responsable "Reporting & Planning" lors des analyses **financières.**

De niveau Sup de Co ou équivalent, vous avez acquis une *expérience de 3 à 4 ans dans un* cabinet *d'audit ou dans une société de type anglo* saxon. *Vous êtes parfaitement bilingue anglais.*

Merci d'adresser votre candidature sous réf. 7084/M à Curriculum 6, passage Lathuile 75881 Paris cedex 18 qui transmettra.

onsable de son
ce organisation



Yves MARIE
Consultants

de l'avant

Mid-Office shipping

NALYSTE
INANCIER
ENIOR

■ *LA SOCIÉTÉ : La Direction Juridique d'un grand groupe dans le secteur des loisirs recherche un :*

Juriste d'Affaires Confirmé

■ *LE POSTE : Rattaché au Directeur Juridique, vous exercez une mission de conseil et de contrôle juridique en droit des contrats et en matière de réglementation économique auprès de l'ensemble des unités du Groupe. Véritable généraliste de la fonction juridique, vous interviendrez dans le cadre de la négociation et de la rédaction de contrats de toute nature (prestations de service, partenariats, baux commerciaux, joint-ventures...). Vous assistez les différentes directions de l'entreprise en droit des affaires en général (droit de la consommation, droit des sociétés, contentieux...). Vous accompagnez le développement du Groupe en France et à l'étranger.*

■ *LE CANDIDAT : A 30/35 ans environ, de formation supérieure en droit des affaires type DJCE, vous avez impérativement acquis 4 à 8 ans d'expérience en entreprise ou en cabinet, de préférence dans un environnement de produits de grande consommation. De solides connaissances en droit fiscal seront appréciées. Une bonne maîtrise de l'anglais et/ou de l'espagnol est indispensable. Rigoureux, dynamique et pragmatique, vos qualités relationnelles vous permettront d'être rapidement opérationnel au sein d'un Groupe en fort développement.*

■ *Merci d'adresser un dossier de candidature complet sous réf. 3438/FSM à notre conseil, Frédérique STOEFFLER, ROBERT HALF JURIDIQUE ET FISCAL, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, ou par fax au 01 47 23 38 00 ou par e-mail (Format MIME ou BinHex) «robert@half.grolier.fr».*

LBW

Norman Parsons  ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

■ *LA SOCIÉTÉ : Filiale française d'un important groupe américain connaissant une croissance importante (CA > S 1 milliard), nous intervenons dans la fabrication de systèmes clés en main pour des entreprises prestigieuses dans l'informatique, l'électronique et les télécommunications. Dans le cadre du développement de notre site en France (250 personnes) nous recherchons un :*

Controller

400 KF + — *Région Parisienne*

■ *LE POSTE : Rattaché au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur Financier Groupe, vous avez la responsabilité de la mise en place d'un solide contrôle financier : comptabilité générale, contrôle de gestion, reporting, budgets... Une de vos principales priorités sera d'optimiser le contrôle de gestion industriel afin d'aider les opérationnels du site. Vous serez une véritable force de proposition pour la Direction Générale dans le développement du service financier et des outils de gestion.*

■ *LE CANDIDAT : De formation supérieure, vous avez acquis 5 à 10 ans d'expérience dans la fonction finance, et ce en milieu industriel. Vous connaissez bien les principes de reporting anglo-saxon et parlez anglais couramment. Pragmatisme, dynamisme, rigueur, bonnes capacités relationnelles sont les qualités indispensables pour cette position.*

■ *Merci de contacter notre conseil Jérôme JOUANNEAU-COURVILLE au 01 47 23 37 00 ou de lui envoyer un dossier complet sous réf. 3449/JJM à ROBERT HALF FINANCE ET COMPTABILITE, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, ou par fax au 01 47 23 38 00 ou par e-mail (Format MIME ou BinHex) «robert@half.grolier.fr».*

LBW

Norman Parsons  ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

■ *LA SOCIÉTÉ : La filiale française d'un des acteurs principaux de l'automobile au niveau mondial recherche pour renforcer son service financier un :*

Contrôleur de Gestion

Région Parisienne

■ *LE POSTE : Au sein de la Direction Financière, vous renforcez le contrôle de gestion existant avec un objectif à terme, de développer l'approche opérationnelle et la dimension d'analyse indispensable à la réactivité de l'entreprise...Reporting, prévision, budget et business plan font partie de vos domaines réguliers d'intervention.*

■ *LE CANDIDAT : Agé d'environ 28 ans et de formation école supérieure de type HEC, ESSEC, ESCP... vous présentez une expérience de 2 à 3 années soit en contrôle de gestion au sein d'une entreprise internationale, soit en cabinet d'audit anglo-saxon. L'anglais et l'informatique vous sont totalement acquis. Votre dimension internationale sera un des critères prépondérants pour ce recrutement.*

■ *Merci de contacter notre conseil Pascal VANCUTSEM au 01 47 23 37 00 ou de lui envoyer un dossier complet sous réf. 3441/PVM à ROBERT HALF FINANCE ET COMPTABILITE, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, ou par fax au 01 47 23 38 00 ou par e-mail (Format MIME ou BinHex) «robert@half.grolier.fr».*

LBW

Norman Parsons ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

Disney Consumer Products
(Europe, Middle East & Africa) S.A.

Recherche pour les «marchés émergents» un :

Directeur du Développement et de la Stratégie

Paris

■ *LE POSTE : La personne recherchée sera un élément clé et une force de proposition pour la direction dans le développement de nouveaux marchés. Vous êtes en charge de coordonner le plan stratégique annuel, le plan à 5 ans et d'effectuer des présentations fiables et pertinentes pour la Direction. Cette personne participera de manière opérationnelle et active au montage de dossiers pour les projets d'expansion... Proche du terrain, vous serez l'interface privilégiée dans le cadre de rapprochements entre partenaires de pays différents.*

■ *LE CANDIDAT : Issu d'une formation Ecole de Commerce complétée par un MBA, vous avez environ 33 ans et disposez d'une expérience d'au moins 5 à 7 années en entreprise ou cabinet de conseil stratégique. Une expérience internationale ainsi que la maîtrise de l'anglais sont indispensables. La connaissance du secteur industriel ou de la distribution ainsi qu'une 3ème langue seraient un plus. Pragmatisme, flexibilité, réactivité et aisance orale sont des qualités requises pour évoluer dans ce groupe.*

■ *Merci de contacter notre conseil Elisa DIMITRI au 01 47 23 37 00 ou de lui envoyer un dossier complet sous réf. 3442/EDM à ROBERT HALF FINANCE ET COMPTABILITE, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, ou par fax au 01 47 23 38 00 ou par e-mail (Format MIME ou BinHex) «robert@half.grolier.fr».*

LBW

Norman Parsons  ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

LA REDOUTE

N°1 de la VPC en France, filiale du Groupe Pinault-Printemps-La Redoute nous recherchons un :

Contrôleur de Gestion Senior

Métropole Lilloise

Rattaché au Responsable du Contrôle de Gestion et à la tête d'une équipe de 5 personnes, vous assurez la fiabilité des informations économiques et financières pour les pôles logistiques, clients et industriels. Véritable conseil auprès des opérationnels, vous êtes garant du respect des obligations de reporting du Groupe. Dans ce cadre, vos principales missions sont :

- *l'analyse financière des investissements industriels et techniques,*
- *le contrôle des projets de développement,*
- *le contrôle budgétaire et la proposition d'actions correctrices en cas de dérive par rapport aux résultats attendus.*

De formation école de commerce (option contrôle de gestion) ou d'ingénieurs, vous justifiez d'une expérience réussie de 5 à 10 ans minimum dans une fonction similaire en milieu industriel ou logistique de distribution. De personnalité affirmée, doté d'un réel tempérament de négociateur, vous alliez rigueur, recul et sens de l'analyse.

Merci de contacter notre conseil Jérôme JOUANNEAU-COURVILLE au 01 47 23 37 00 ou de lui envoyer un dossier complet sous réf. 3446/JJM à ROBERT HALF FINANCE ET COMPTABILITE, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, ou par fax au 01 47 23 38 00 ou par e-mail (Format MIME ou BinHex) «robert@half.grolier.fr».

LBW

Norman Parsons  ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

■ *LA SOCIÉTÉ : Société à forte image, dans le domaine des produits de luxe, recherche dans le cadre de son développement son :*

Auditeur interne

Paris

■ *LE POSTE : Rattaché au Responsable du Contrôle de Gestion International, vous êtes le garant des procédures que vous mettez en place et du contrôle interne en France et à l'international. Vous êtes en charge du développement de l'ensemble des systèmes d'information de gestion : du cahier des charges à la formation des utilisateurs.*

■ *LE CANDIDAT : Agé d'environ 30 ans, de formation école supérieure de commerce, vous présentez une expérience de 2 à 3 années soit en audit, soit en contrôle de gestion. Vous avez obligatoirement participé à la mise en place de systèmes informatiques. Votre anglais est solide. Ouvert et disponible, vous faites preuve de rigueur et d'ambition.*

■ *Merci de contacter notre conseil Pascal VANCUTSEM au 01 47 23 37 00 ou de lui envoyer un dossier complet sous réf. 3420/PVM à ROBERT HALF FINANCE ET COMPTABILITE, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, ou par fax au 01 47 23 38 00 ou par e-mail (Format MIME ou BinHex) «robert@half.grolier.fr».*

LBW

Norman Parsons ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

Le groupe Robert Half International, créé en 1948 et coté à la Bourse de New-York, est leader mondial du recrutement spécialisé avec plus de 160 bureaux à travers le monde et un chiffre d'affaires d'environ $ 900m en 1996. En France, nous vous proposons un service de conseil en recrutement spécialisé et personnalisé à travers les divisions suivantes :

- **Robert Half Finance et Comptabilité**
- **Robert Half Informatique et Multimédia**
- **Robert Half Juridique et Fiscal**
- **RHI Banque et Assurance**
- **Norman Parsons Executive**

Nos méthodes de recrutement, qui ont fait leurs preuves depuis presque 50 ans, nous permettent de vous proposer des candidats de la plus grande qualité et très souvent indisponibles par d'autres sources. Notre longévité et notre éthique vous garantissent un service performant et sérieux.

Parce que le recrutement est une affaire de spécialistes et de professionnels, pour en savoir davantage contactez Ivor ALEX au :

Tél. 01 47 23 37 00 - Fax 01 47 23 38 00
39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS
e-mail : «robert@half. grolier.fr» site internet : http://www. roberthalf.com

LBW

Norman Parsons  ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

Carrières Internationales

Market Development Associates – Direct Marketing

Basic Salary Circa £25,000 p.a. **Location: London, UK**

From its London HQ, my client, the European subsidiary of a major USA based multinational organisation, formulates and implements its direct marketing programmes across all European markets. Its dynamic approach to direct mail and telemarketing has been a key feature of its outstanding success. In order to fulfil its ambitious business development plans, the Company wishes to recruit three Market Development Associates from the UK, Germany and France.

Reporting to the European Circulation Manager and operating in a unique matrix management structure, the Market Development Associates will have pan European responsibilities in one of the following areas:

- List Acquisitions – Sourcing external lists and data management including merge/purge and response analysis.
- *Mailing Operations – Developing and managing the most effective arrangements for ensuring the company's mailings reach their target customers across Europe.*
- Statistical modelling and data analysis.

In addition, each Associate will cover one language area within the European market, and will work on local creative, copy and market intelligence.

These exciting and demanding roles will appeal to ambitious, degree educated candidates with around three or four years relevant direct marketing experience. Fluency in English and one other European language, preferably German, French or Spanish, is essential. Creative, self-motivated and with a natural attention to detail, the successful candidates will join a fast growing Company where performance and ability are recognised and rewarded.



JAMES ALLEN
& ASSOCIATES LIMITED
EXECUTIVE SEARCH, SELECTION & DEVELOPMENT

Please apply in strictest confidence, by sending a detailed CV to Cliff Dealtry, Managing Director, James Allen & Associates Limited, Stanleigh House, Donisthorpe, Swadlincote, Derbyshire DE12 7PS, United Kingdom. Please telephone +44 (0) 1530 273733 if you would like to discuss these opportunities.



LA COMMISSION EUROPEENNE

cherche un candidat *hautement qualifié* afin de pourvoir *un poste temporaire* au grade A4 pour des activités relevant de la politique scientifique et technologique de l'Union européenne et du programme-cadre.

CHEF DE L'UNITE "TECHNOLOGIE NUCLEAIRE"

COM/R/A/193

Tâches: ☐ diriger et coordonner les activités dans les laboratoires de fabrication de combustibles nucléaires, aussi bien traditionnels (tels que UO2, MOX, nitrures) que prototypes contenant *des actinides mineurs à des concentrations variées;* ☐ participer à la mise au point de nouveaux procédés de fabrication (tels que sol-gel) et de nouveaux équipements dans le cadre du projet "Laboratoire Actinides Mineurs"; ☐ il sera l'un des interlocuteurs privilégiés pour des nombreuses *activités compétitives et collaborations internationales de grande envergure.*

Formation: *diplôme universitaire* dans les domaines en rapport avec la fonction, de préférence en métallurgie, céramiques et/ou chimie.

Profil: minimum 15 années d'expérience dans le domaine de la technologie nucléaire et plus particulièrement dans la fabrication des combustibles nucléaires.

CONDITIONS GENERALES: ☐ **Contrat:** temporaire (à durée déterminée, renouvelable). ☐ **Nationalité:** *être ressortissant(e) d'un des Etats membres de l'Union européenne.* ☐ **Lieu d'affectation:** tous les lieux de travail de la Commission européenne, donc, souvent en dehors du pays d'origine des candidats. ☐ **Age:** être né(e) après le 8/4/1946. Des dérogations sont prévues pour les agents temporaires des *institutions de l'Union européenne, les services (militaires ou autres) obligatoires,* l'éducation d'enfants ou un handicap physique. Les conditions d'octroi de ces dérogations sont spécifiées dans la documentation fournie aux candidats. ☐ **Connaissances linguistiques:** connaissance approfondie d'une des *langues officielles de l'Union européenne* (allemand, anglais, danois, italien, espagnol, finnois, français, grec, néerlandais, portugais, suédois) et connaissance satisfaisante d'une deuxième de ces langues. ☐ **Délai d'introduction:** les formulaires de l'acte de candidature doivent être demandés par écrit, **avant le 25/3/1997** à l'adresse suivante :

C.E., Secrétariat des Comités de Sélection Recherche (COM/R/A/193), SDME 4/31, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles, Belgique (télécopieur: + 32 2 296 22 39).

Ils doivent être renvoyés, dûment remplis et signés, à l'adresse précitée au plus tard **le 8/4/1997**, le cachet de la poste faisant foi.

La candidature des fonctionnaires des institutions européennes n'est pas recevable.
La Commission applique en faveur de son personnel *une politique d'égalité* des chances entre les femmes et les hommes.
A ce titre, elle encourage vivement les candidatures féminines.



CONTINAF HOLDING BV

Un groupe Néerlandais des sociétés internationales de négoce de matières premières, basé à Amsterdam aux Pays-Bas, cherche pour sa succursale en Côte d'Ivoire :

UN DIRECTEUR COMMERCIAL

LA FONCTION :

- Votre zone d'activité se situe en Afrique de l'Ouest principalement en Côte d'Ivoire avec résidence à Abidjan.
- Vous faites partie du staff de la direction avec la charge de développer le département commercial.
- En plus d'une co-responsabilité relative au décisionnel et à la stratégie, vous êtes l'interlocuteur privilégié du Directeur Général.
- Vous épaulez le Directeur Général auquel vous rendez compte et vous êtes capable de le remplacer en son absence.
- Vous avez la responsabilité en coordination avec le Directeur Général, de l'achat de nos produits à savoir le café et le cacao.

De plus, vous êtes responsable de toutes les activités commerciales en relations avec les opérations mentionnées ci-dessus.

- Vous représenterez l'entreprise auprès des différentes organisations de la filière.

VOTRE PROFIL :

- Un diplôme HEC ou un niveau universitaire à dominante commerciale.
- Vous maîtrisez le Français, l'Anglais (écrit et parlé) ; la connaissance du Néerlandais est souhaitable.
- Quelques années d'expériences dans une entreprise de Commerce International seraient un atout.
- Connaissance des strucutures financières. - Une expérience à l'étranger sera un atout si vous correspondez aux critères.
- Vous pouvez négocier à tous les niveaux. - Vous avez l'esprit d'initiative et de créativité.
- Vous avez la capacité de développer et d'entretenir un réseau relationnel. - Vous avez entre 30 et 37 ans.

NOUS VOUS OFFRONS :

- *Une fonction de responsabilité dynamique et un challenge à l'étranger.*
- *Evidemment, avec des conditions de travail liées à la fonction.*

COMMENT POSER VOTRE CANDIDATURE ?

Au cas où vous seriez intéréssé par le poste, veuillez nous faire parvenir votre lettre de motivation et votre C.V. à notre Direction à l'adresse suivante : **CONTINAF HOLDING BV - Postbus 3779 - 1001 AN AMSTERDAM**

Pour une importante Institution à Genève, nous recherchons un/une

RESPONSABLE DES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE ET DE SAVOIR-FAIRE

Vous êtes au bénéfice d'une formation et d'un titre universitaire en médecine, sciences, économie ou droit et de quelques années d'expérience dans l'exploitation commerciale de la recherche et/ou de la protection de la propriété intellectuelle. Vous disposez d'une bonne connaissance du tissu économique et industriel européen. Vous parlez et écrivez le français, l'anglais et maîtrisez une troisième langue.

Rattaché(e) à la direction générale vous prenez totalement en charge l'indentification des innovations, l'analyse du marché et des débouchés commerciaux, la protection des résultats de la recherche, la prospection de clients et la négociation des contrats.

Ce poste d'envergure stratégique offre une large autonomie et nécessite des compétences élevées et de réelles qualités humaines.

Contactez-nous, nous vous garantissons la plus totale discrétion.

BG MANAGEMENT CONSULTANTS S.A.
24, AVENUE DE CHAMPEL CH-1206 GENÈVE
TÉL 022/347.22.88 FAX 022/347.25.76

Responsable de recrutement

Dans le cadre de son développement sur l'ASIE, cette entreprise du secteur de la santé recherche un responsable de recrutement.

ASIE

Diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez vécu en Asie et vous avez acquis une première expérience en entreprise. Vous parlez couramment l'anglais ou le mandarin, ou éventuellement une autre langue orientale. Disponible pour de fréquents voyages à l'étranger, vous souhaitez vous associer au développement de l'entreprise en participant au recrutement de son personnel. Une formation au recrutement vous sera assurée si vous n'avez pas déjà travaillé dans ce domaine. Merci de faire parvenir votre dossier complet (lettre manuscrite, CV et photo) sous la référence 40408 à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes, qui nous le transmettra.

MEDIA SYSTEM

MARKETING

INTERNATIONAL PRODUCT MANAGER

One of the world's fastest growing pharmaceutical corporations is seeking an International Product Manager. This position will initially be assigned to the U.S. headquarters for orientation and development, and then be expected to move into a senior marketing role in the Western European operations.

During tenure at the U.S. headquarters, the primary responsibility of this position will involve the creation, and development of all core strategies, tactics and operational plans required for the successful pre-marketing and launch of a major therapeutic product throughout the European Union (EU). Prior to market introduction and commercialization, this position will be transferred and based in the EU where they will join the EU management team and be assigned line management marketing responsibility for operational implementation of the product launch.

The successful candidate will have 7-10 years of experience in pharmaceutical marketing, including at least 3 years in product management with experience in the oncology, virology or anti-infective therapeutic areas involving institutional pharmaceutical products for a major pharmaceutical firm. Previous demonstrated success with an international product launch is required.

We offer excellent compensation, bonus, and complete benefits package. For immediate consideration, please fax your curriculum vitae to the United States, Attention: "GR/Marketing" (310) 312-6031

We are an Equal Opportunity Employer

Groupe de télécommunications en forte croissance dans les pays d'Europe de l'Est recherche son

Directeur Administratif et Financier

CDD 6 mois

Europe de l'Est **500/600 KF base France**

Dans le cadre de la création d'une Joint-Venture et directement rattaché au directeur général de nos opérations, vous structurez la fonction administrative et financière avec une équipe de 15 personnes.

☐ vous surpervisez la comptabilité, le contrôle de gestion et apportez un soutien aux opérationnels.

☐ vous êtes l'interlocuteur de nos partenaires financiers et mettez en place la gestion de la trésorerie et du change.

☐ vous participez au comité de direction et êtes l'interface avec nos actionnaires

A 35/45 ans, vous justifiez d'une expérience vous permettant de maîtriser l'ensemble des enjeux de la fonction.

Votre anglais est courant.

Vos qualités relationnelles et votre forte implication sont vos atouts pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser CV + Photo + N° de tél + rém. actuelle à **Manuel Barthe, Michael Page Finance**, 3 bld Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex, ou de taper votre CV sur 3617 code MPage sous la référence MBA16016

Michael Page Finance
La spécialiste du recrutement Financier

LA COMMISSION EUROPEENNE

F DE L'UNITE
LOGIE NUCLEAIRE
COM/R/A/193

TRANSFERTS DE
SAVOIR-FAIRE

recteur Administratif
et Financier

Carrières Internationales

Carrières Européennes en Entreprises

couplage avec un ou plusieurs des titres suivants

NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE
CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES



ΚΤΗΜΑΤΟΛΟΓΙΟ Α.Ε.

ΠΡΟΣΚΛΗΣΗ ΕΚΔΗΛΩΣΗΣ ΕΝΔΙΑΦΕΡΟΝΤΟΣ ΓΙΑ ΤΗ ΘΕΣΗ ΤΟΥ ΓΕΝΙΚΟΥ ΔΙΕΥΘΥΝΤΗ

Η "ΚΤΗΜΑΤΟΛΟΓΙΟ Α.Ε.", ιδρύθηκε από την Ελληνική Κυβέρνηση με σκοπό τη μελέτη, σύνταξη και λειτουργία του Εθνικού Κτηματολογίου. Πρόκειται για έργο δεκαπενταετούς διάρκειας και *προϋπολογισμού 300 δις δραχμών.*

Η "ΚΤΗΜΑΤΟΛΟΓΙΟ Α.Ε." *έχει έδρα* την Αθήνα, λειτουργεί σύμφωνα με τους κανόνες της Ιδιωτικής Οικονομίας και δεν υπάγεται στην κατηγορία των Οργανισμών και Επιχειρήσεων του ευρύτερου δημόσιου τομέα. Η Εταιρία έχει προσλάβει εξειδικευμένο οίκο στη Διοίκηση συναφών *έργων (project management), που έχει ως αντικείμενο των υπηρεσιών που θα προσφέρει, μεταξύ* άλλων και τη Διεύθυνση του Τμήματος της Εταιρίας που θα ασκεί τη διοίκηση του έργου.

Ο Προϊστάμενος του τμήματος διοίκησης του έργου, θα υπάγεται ιεραρχικά στον Γενικό Διευθυντή, όπως και οι προϊστάμενοι όλων των άλλων τμημάτων και υπηρεσιών της Α.Ε.

Ο Γενικός Διευθυντής, θα εισηγείται όλα τα θέματα στο Δ.Σ., θα είναι υπεύθυνος για την υλοποίηση όλων των αποφάσεων του Δ.Σ. και θα αναφέρεται στο Δ.Σ. για όλα τα θέματα, εκτός των ειδικών εκείνων θεματων για τα οποία το Δ.Σ. με απόφαση του, θα έχει ορίσει για το σκοπό αυτό εντεταλμένο μέλος του, ή τρίτο. Στις κύριες αρμοδιότητες και ευθύνες του, περιλαμβάνονται εκτός των άλλων και η καθημερινή λειτουργία της Εταιρίας, η διοίκηση του προσωπικού, η οικονομική διαχείριση και η εκπροσώπηση της Εταιρίας στα πλαίσια των αποφάσεων του Δ.Σ.

Προκειμένου να πληρώσει τη θέση του Γενικού Διευθυντή της, η Εταιρία καλεί τους ενδιαφερόμενους να απαντήσουν στην παρούσα πρόσκληση / εκδήλωση ενδιαφέροντος.

Οι ενδιαφερόμενοι πρέπει:

- Να είναι πτυχιούχοι ΑΕΙ, ή διπλωματούχοι της ημεδαπής, ή ισότιμου ιδρύματος της αλλοδαπής. Θα προτιμηθούν άτομα με δίπλωμα μηχανικού και μεταπτυχιακές σπουδές, ιδιαίτερα σε τομείς διοίκησης, οργάνωσης επιχειρήσεων και οικονομικών.
- Να έχουν σημαντική και αποδεδειγμένη εμπειρία υπεύθυνου στελέχους σε σχεδιασμό διοίκηση και εκτέλεση, με σύγχρονες μεθόδους, αναπτυξιακών προγραμμάτων, ή έργων του Δημοσίου ή Ιδιωτικού τομέα. Θα συνεκτιμηθεί η ύπαρξη εμπειρίας ή συνεργασίας με διεθνείς οίκους ή οργανισμούς και ιδιαίτερα σε συναφές αντικείμενο.
- Να έχουν τουλάχιστο πενταετούς διάρκειας προϋπηρεσία και εμπειρία σε διευθυντική θέση διοίκησης ομάδων ατόμων υψηλού επιπέδου, επιφορτισμένων να επιτύχουν τους συνήθεις στον ιδιωτικό τομέα τεχνικούς ή επιχειρηματικούς στόχους.
- Να χειρίζονται άριστα την ελληνική και αγγλική γλώσσα.

Η θέση του Γενικού Διευθυντή, είναι πλήρους και αποκλειστικής απασχόλησης και θα καλυφθεί από άτομο που θα ανταποκρίνεται στον πιο ικανοποιητικό βαθμό, στα παραπάνω προσόντα. Ο *Γενικός Διευθυντής θα προσληφθεί με σύμβαση εργασίας, ορισμένου χρόνου - τριετούς διάρκειας* με αμοιβή ανάλογη των προσόντων και ικανοτήτων του, που θα αντιστοιχεί στο ύψος ανάλογων αμοιβών στην αγορά εργασίας.

Οι ενδιαφερόμενοι, πρέπει να αποστείλουν:

- Αναλυτικό Βιογραφικό Σημείωμα.
- Περιγραφή των προσόντων και των ειδικών εμπειριών τους, που σχετίζονται με την παρούσα προκήρυξη
- Τεκμηρίωση του ενδιαφέροντος τους για την παρούσα θέση.
- Δήλωση για το διάστημα που θεωρούν αναγκαίο μετά την τυχόν επιλογή τους, για ανάληψη των καθηκόντων τους.

Όλα τα παραπάνω στοιχεία, θα θεωρηθούν αυστηρώς εμπιστευτικά.
Οι αιτήσεις θα αποστέλλονται με συστημένη επιστολή, που θα ταχυδρομηθεί μέχρι την 11/3/1997, στη διεύθυνση:
"ΚΤΗΜΑΤΟΛΟΓΙΟ Α.Ε." - Τιμ. Βάσσου 11-13, 115 21 ΑΘΗΝΑ - Τηλ. 64 64 934, 64 64 741
(Φάκελοι που θα έχουν ημερομηνία αποστολής μετά την 11/3/1997, δεν θα ληφθούν υπόψη.)



Etablie en 1986 et se composant de 17 états membres, le rôle d'EUMETSAT est de mettre en place, opérer et exploiter le système européen de satellites météorologiques. Des données en provenance de ces systèmes sont non seulement essentielles pour des prévisions météorologiques précises et exactes, elles facilitent également une observation globale et la réalisation des programmes climatologiques et bénéficient directement aux économies nationales en permettant à des agences maritimes, agricoles, aéronautiques et autres de planifier leurs activités et d'agir avec plus d'efficacité.

Secrétaire - Bureau du Chef du Département Administratif

En tant que secrétaire dans le bureau du Directeur administratif, vous relèverez directement de l'Assistante du Directeur administratif et vous assurerez le support administratif et le secrétariat du bureau.

Outre les tâches typiques de secrétariat, telles que dactylographie, classement et tri du courrier, vous serez chargé(e) de tâches plus spécialisées telles que la préparation de la correspondance et de réunions internationales ainsi que des missions du Directeur administratif. Vous traiterez les demandes d'information internes relatives aux activites du Département et vous assurerez l'intérim de l'Assistante du Directeur administratif pendant les périodes d'absence.

La personne retenue pour ce poste devra avoir une expérience prouvée du secrétariat, acquise de préférence dans un environnement plurilingue, une *parfaite maîtrise de la dactylographie* et de l'outil informatique. Une connaissance pratique de Word, MS-Access et MS-Excel constitueraient un avantage. Elle devra maîtriser l'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais/français) et avoir une connaissance pratique de l'autre langue. Une bonne connaissance de la langue allemande est également demandée.

Basé à Darmstadt, le poste est pour une durée initiale de quatre ans. En retour EUMETSAT offre un salaire très compétitif et de nombreux avantages.

Les candidatures (curriculum vitae, lettre d'accompagnement et indication de la date de disponibilité) sont à adresser à F. JAYAWANT, Postfach 10 05 55, 64205 DARMSTADT, Allemagne. Réf. N°. VN 97/1. Les candidats doivent être ressortissants d'un Etat-Membre.

Date limite de dépôt des candidatures 21 mars 1997.

Etats membres : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni.



Europe's Meteorological Satellite Organisation
Organisation Européenne de Satellites Météorologiques

OIC

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX

Le Monde

1er quotidien français à l'étranger

JAPON
ASIE/PACIFIQUE:
voici la
clef
pour y entrer

Les 3 exigences du marché :

- des produits ou des services adaptés
- une solide *stratégie de* commercialisation
- un collaborateur possédant une parfaite connaissance du pays

Votre approche du Marché Japonais : langue, culture, pratiques commerciales ...

La commission européenne a conçu "L'executive training programme" afin de permettre aux sociétés européennes de tous secteurs et de toutes tailles de disposer de cet atout décisif : avoir sur place, a l'issue d'une période de formation et d'apprentissage de 18 mois, un collaborateur parfaitement opérationnel."

Pendant les 12 premiers mois, vous apprendrez le japonais, vous vous familiariserez à la culture, appréhenderez les pratiques commerciales, visiterez des sociétés et sites industriels. Les 6 derniers mois se dérouleront en entreprises. Ce sera pour vous l'occasion unique de commencer à développer un certain nombre de contacts utiles ...

Une subvention de 110 000 ECU

Une somme de l'ordre de 110 000 ECU est allouée par la commission à chaque premier participant d'une même société. Elle couvre les frais de formation ainsi qu'un différentiel de coût de la vie. Les voyages demeurent à la charge de l'entreprise.

Public concerné

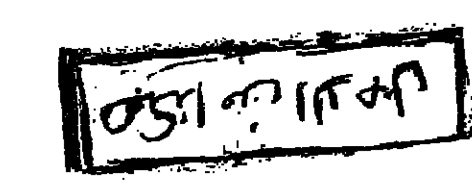
De nationalité européenne, vous êtes employé(e) par une société, elle-même ressortissante d'un des pays de l'union. Votre entreprise doit en outre déjà exporter vers le Japon ou à défaut avoir des projects précis en la matière. Agés de 25 à 37 ans, vous êtes diplômé(e) d'études supérieures, justifiez, au minimum, de deux années d'expérience et possédez un excellent niveau d'anglais.

Votre employeur aura à faire la preuve de sa totale implication en élaborant avec vous un plan d'action solide qui tiendra naturellement compte des acquis escomptés du programme. Si ces conditions sont remplies n'hésitez pas à contacter E. LANGERON - PA Consulting Group -114 avenue Charles de Gaulle - 92522 Neuilly sur Seine cedex - Tél. 01.40.88.79.50. - Fax : 01.47.45.48.65.
E-mail : emmanuel.langeron@pa-consulting.com pour plus d'informations. Vous pouvez aussi faire acte de candidature en prenant soin de préciser le nom et l'adresse de votre société. Si vous êtes vous-même employeur susceptible de parrainer un cadre et satisfaisez aux exigences requises, vous êtes également invités à vous faire connaître. Renseignements complimentaires sur http://www.etp.org

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

Executive Training in Japan

Commission Européenne



هكذا من الاصل

Le Monde des Cadres

Une branche professionnelle
250 000 personnes

DIRECTEUR D'ENVERGURE

pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de formation

Nous recherchons le Directeur du Département Formation d'un organisme professionnel national.

En cohérence avec la politique générale développée par la profession, il sera chargé :
- de concevoir, proposer et négocier les stratégies et les objectifs de formation,
- d'animer des équipes opérationnelles de mise en oeuvre,
- de gérer son département en Centre de Profit.

Pour assumer cette responsabilité, nous recherchons un cadre supérieur diplômé d'une grande école ayant acquis, dans le secteur de la formation, une expérience significative, tant dans le domaine de la réflexion pédagogique et stratégique que sur le plan du management opérationnel.

A la mesure des enjeux et de la dimension de ce poste, nos exigences sont élevées et le candidat retenu aura d'évidentes capacités conceptuelles, une approche pragmatique du terrain, l'allant, la force de conviction et le sens de l'intérêt collectif pour susciter l'adhésion des 4000 entreprises qui composent la branche professionnelle.

Poste basé à Paris.

Ecrire sous réf. 09B 3094 7M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipoint

Leader du transport express aérien, nous recherchons un

Manager Opérations

Banlieue nord

Rattaché au directeur des opérations, vous gérez une équipe chargée d'assurer un service client maximal par une gestion rigoureuse et qualitative des enlèvements et livraisons. Vous optimisez et vous motivez les ressources humaines qui composent votre équipe. Le sens du service clientèle, la qualité et le contrôle des coûts sont vos préoccupations majeures pour lesquelles vous êtes prêts à vous investir totalement.

Homme ou femme de terrain, vous avez une expérience de 3 à 5 ans de management d'une équipe de 10 à 20 personnes dans un contexte de service. Vos qualités relationnelles, votre écoute, votre esprit d'analyse et de réalisation feront la différence. Vous possédez au moins une formation BTS / DUT ainsi qu'une bonne pratique de la micro-informatique (Word / Excel).

La maîtrise de l'anglais courant est indispensable.

Sachez nous convaincre de la qualité de votre expérience de gestion des hommes, et de votre motivation, par votre talent et votre charisme.

Merci d'adresser votre CV + rémunération actuelle + photo + n° de téléphone à **Michael Page Ingénieurs & Production**, 3 boulevard Bineau, 92594 Levallois Perret cedex, ou de taper votre CV sur 3617 code MPage sous la référence BB15922



Michael Page Ingénieurs & Production
Le spécialiste du recrutement Industriel

La filiale française d'un important groupe industriel américain recherche un

Adjoint au Responsable Assurance Qualité

Rouen **± 220 KF**

Rattaché au Responsable Assurance Qualité, vous prenez la responsabilité du laboratoire Qualité (3 personnes). Vous participez à l'amélioration des processus de fabrication en relation avec le Directeur d'Usine. Vous avez un rôle de sensibilisation auprès de la production dans le cadre du respect des cahiers des charges.

Agé de 28/32 ans, de formation ingénieur, vous avez 2 à 4 ans d'expérience réussie au sein d'un département qualité dans un contexte d'innovation permanente. Vous avez une expérience reconnue d'encadrement.

Pour ce poste, la pratique de l'anglais courant est indispensable. Ce poste permettra au candidat doté d'une grande capacité d'investissement et d'une qualité d'écoute et de communication d'évoluer au sein du groupe.

Merci d'adresser CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Fabrice Lacombe, Michael Page Ingénieurs & Production**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou de **taper votre CV sur 3617 code MPage** sous la référence FLI14950.

MP Michael Page Ingénieurs & Production
Le spécialiste du recrutement pour l'Industrie

Important groupe de Sociétés dans le domaine du Bâtiment
recherche pour la Région Parisienne son

Directeur du Développement

Formation HEC, ESTP..+ expérience confirmée du secteur Bâtiment

Rattaché au Président de la Holding, de formation supérieure HEC, ESTP..., âgé d'une quarantaine d'années, vous assumez le développement des différentes sociétés du groupe (sociétés tous corps d'état et corps d'état secondaires).

Vous proposez et mettez en œuvre la politique commerciale. Doté d'une forte capacité d'animation d'équipes et d'une grande aisance en matière de communication, négociateur de haut niveau, vous concrétisez favorablement les actions engagées avec un souci tout particulier de satisfaction de la clientèle

Vous maîtrisez les techniques d'analyse des marchés, l'évaluation des coûts et des risques, la gestion administrative et financière de l'activité, la connaissance réelle et approfondie, de terrain... Vous possédez une excellente connaissance du réseau relationnel du secteur.

Merci d'adresser votre dossier (lettre manus. de motivation, CV, photo et prétentions) sous réf. DDD/lm à IDEC - Ph LEMOINE - 2 av. Marceau 75008 PARIS. Confidentialité assurée.

IDEC

L'Association Française de Lutte contre la Mucoviscidose
recherche son

RESPONSABLE DE LA COLLECTE DE FONDS

Il coordonne et organise l'ensemble des moyens de collecte de fonds : manifestations, prospection de donateurs, partenariats, etc. Il développe les projets existants et met en œuvre des projets nouveaux.

Le candidat justifie d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans. Il a une bonne pratique (professionnelle ou bénévole) du milieu associatif. La connaissance des techniques de collecte de fonds constitue un atout.

Rigoureux, organisateur, créatif, il a la capacité à travailler en équipe et ses qualités relationnelles sont des valeurs essentielles.

Adresser lettre de candidature, photo, C.V. et rémunération actuelle au Président de l'AFLM - 76, rue Bobillot - 75013 Paris

GRAND GROUPE INTERNATIONAL BASÉ EN BANLIEUE SUD-OUEST DE PARIS RECHERCHE POUR SA DIRECTION DE LA Communication Externe

TRADUCTEUR ANGLAIS H/F

Vous serez chargé de la traduction/adaptation de nos documents de communication : communiqués de presse, journaux d'entreprise, plaquettes commerciales...

Anglophone et diplômé d'une école de traduction (type ESIT), vous justifiez d'une première expérience. La maîtrise de la langue allemande serait un plus.

Merci d'adresser votre dossier en français et en anglais (lettre de motivation, CV) sous réf. 7477 à Euro rscg Futurs - 2 rue de Marengo - 75001 Paris, qui transmettra.

EURO RSCG

Née d'une volonté interinstitutionnelle en faveur de l'insertion professionnelle et bénéficiant du soutien financier de l'Union Européenne, notre association a pour vocation de gérer un Plan Local d'Insertion par l'Economique. Nous recherchons notre

Chargé de Mission

Par votre action, vous contribuez à la réalisation de notre objectif premier : amener un public en voie d'exclusion à intégrer un emploi stable au terme d'un parcours d'insertion.

Concrètement, vous :
- supervisez l'animation d'une équipe réalisant l'accompagnement des bénéficiaires
- assurez les relations avec les entreprises d'insertion, les employeurs publics et les associations
- concevez des actions de formation pour les différents intervenants du dispositif, en vue de l'harmonisation de leur pratique.

De formation minimum Bac + 2, vous justifiez d'une expérience réussie acquise dans le secteur de l'insertion par l'économique ou de l'emploi-formation.

Pour ce poste basé à Angers (49), merci d'écrire sous référence 1065, en indiquant vos prétentions, à GENEVIEVE CHARLES CONSEIL - 29, rue Lenepveu - 49100 Angers.



Evidence



E3 France s.a.

FILIALE D'UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE, SPÉCIALISÉE DANS LES SYSTÈMES D'ACHATS ET DE GESTION DE STOCKS OPERANT ESSENTIELLEMENT DANS LES SECTEURS DE LA DISTRIBUTION, NOUS CRÉONS À BOULOGNE (92) LE POSTE DE

Consultant/Chef de Projet

Après une période de formation aux méthodes de la Société, vous interviendrez chez les clients, pour faciliter et assurer la mise en œuvre des solutions.
Vous formerez, assisterez, conseillerez les opérationnels de la fonction Achats, Gestion des Stocks, Approvisionnement.
Vous guiderez les managers et chercherez à optimiser leurs systèmes de décision.

A 30 ans environ, issu d'une école d'Ingénieur ou d'une école de Commerce, vous avez une expérience de 5 ans acquise dans la fonction Achats Approvisionnements.
Ouvert aux méthodes modernes d'organisation et de gestion, vous appréciez de jouer un rôle de conseil. L'anglais courant est exigé.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous référence LM/514, à notre Conseil, Lydia TROALEN, ORYADE, 16 avenue Hoche, 75008 PARIS.

Membre du Syntec



Conseil en Ressources Humaines



SANESCO :

Cabinet de conseil et d'études spécialisé dans le secteur de la santé
Recherche un(e) :

ECONOMISTE DE LA SANTE
pour diriger son secteur Etudes

Ce poste implique des connaissances spécialisées dans le domaine de :
- l'Assurance complémentaire santé,
- les méthodes de régulation et d'évaluation médico-économique des systèmes de santé,
- les réseaux & filières de soins.

Formation : niveau 3è cycle ou Grande Ecole - Age : 35-45 ans environ

Adresser CV à : M. Gérard PINSON

SANESCO - 47/49, avenue Edouard Vaillant - 92517 Boulogne-Billancourt Cedex

Juristes - Ressources Humaines

Juristes - Ressources Humaines

A C O S S

Responsable Département Réglementation

A 30-35 ans environ, de formation bac + 5, *à la tête* d'un service de 15 personnes, vous assurez la mise en oeuvre et le suivi de la législation du recouvrement, l'assistance juridique aux URSSAF, mettez l'accent sur la simplification de la réglementation et la fiabilité de la *production documentaire. Une expérience en fiscalité* constituera un plus chez un candidat naturellement combatif, dynamique et rigoureux.

Merci d'adresser votre lettre + CV + photo et rémunération actuelle et souhaitée impérative en précisant sur l'enveloppe la référence BR0197D à Rémi GUEVEL, ***RH PARTNERS***, 365 rue de Vaugirard 75015 Paris et de consulter la *définition de fonction sur* le 3617 RHPARTNERS (3,48 F/mn).

RH PARTNERS

OTC

Groupe de services implanté en Europe, Afrique et Moyen-Orient, parmi les leaders dans son domaine crée, au sein de sa holding, située en Banlieue Ouest, la fonction de :

Adjoint au Directeur Juridique H/F

Votre mission : rattaché au Directeur Juridique, vous interviendrez dans tous les domaines intéressant la vie de la Société. *Vous aurez un rôle de conseil et de contrôle* auprès de nos différentes filiales européennes.

Vos compétences : *âge d'au moins 30 ans,* de formation supérieure en Droit des Affaires (DEA, DESS), vous êtes bilingue français/anglais et vous bénéficiez d'une solide expérience dans une fonction similaire. Vous souhaitez investir votre rigueur et vos qualités relationnelles au sein d'un *grand groupe international en pleine évolution.*

Pour une première rencontre, merci d'adresser votre dossier de candidature sous la réf. 3000 à Claude Jacquemain - CURSUS CONSEIL - 8, rue Jean Goujon 75008 PARIS.

CURSUS CONSEIL
PARIS NEW YORK

E D I T I O N S
DALLOZ SIREY

2 Rédacteurs aux Codes

Droit commercial Réf. F/01
Droit pénal Réf. F/02

Nous sommes la société d'édition spécialisée dans la publication d'ouvrages juridiques et économiques, appartenant au groupe CEP Communication. Nous recherchons aujourd'hui deux jeunes juristes pour collaborer à la rédaction des Codes et à leur actualisation.

Il s'agit pour chacun des postes, de suivre l'actualité à l'aide de sources diversifiées (Journal Officiel, documentation administrative...) et de la *jurisprudence publiée.*

Titulaire d'un DEA en droit des affaires ou droit des contrats, ou en droit pénal, suivant le poste choisi, vous souhaitez débuter votre carrière professionnelle dans le domaine de l'édition, au sein d'un groupe important.

Rigoureux et methodique, vous travaillez de manière autonome et maîtrisez l'outil informatique. Votre ouverture d'esprit, votre curiosité et votre sens de l'objectivité feront le reste.

Merci d'envoyer votre lettre manuscrite et CV, sous la référence choisie, à notre conseil, MGA, 6 avenue Delcassé, 75008 PARIS.

MG&A
Michel Garnier & Associés

CSNCR — LBW

Pour accompagner son développement

CABINET D'AVOCATS INTERNATIONAL DE PREMIER RANG

recherche

COLLABORATEURS

entre 2 et 5 ans d'expérience
maîtrisant parfaitement l'anglais,

pour intégrer les départements droit des affaires (*y compris fusions et acquisitions*), droit financier et droit immobilier.

Une formation juridique supérieure (DEA, DESS et DJCE), complétée par une formation ou un stage aux USA ou en Angleterre, est requise ainsi qu'une expérience de 2 à 5 ans dans un cabinet ou service juridique international.

Veuillez adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite de motivation en anglais, photo et rémunération actuelle) sous la référence n° 9078 :

LE MONDE PUBLICITÉ
133, avenue des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08

RESPONSABLE ORGANISATION-FORMATION

Groupe pharmaceutique Européen (600 MF de CA, 700 personnes), leader de son secteur, recherche afin d'accroître l'efficacité de ses structures un

MONTPELLIER

Notre organisation est en mutation et s'oriente vers un fonctionnement en structure transversale. Nous souhaitons vous confier la charge de *l'analyse économique* des structures sociales de l'entreprise. Vous établirez le diagnostic, proposerez les améliorations nécessaires sur les secteurs où la valeur ajoutée *des hommes doit être adaptée ou augmentée.* Pour atteindre ces objectifs, vous aurez également en charge la formation, qui vous servira de levier pour optimiser les *compétences humaines et techniques* de l'entreprise.

Travaillant aux côtés du DRH du Groupe, vous interviendrez auprès de toutes les directions opérationnelles et leur apporterez votre concours en tant que spécialiste RH de l'organisation. Pour cela, à 30/35 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez une expérience de l'organisation économique et du management des structures sociales acquise dans une entreprise ou dans un cabinet de conseil.

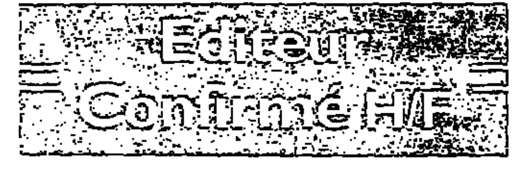
Si vous souhaitez participer à ce projet d'envergure, merci d'adresser votre candidature à notre conseil, Mr Jérôme LANCRENON, CLP associés, 33 avenue du Maine, BP 170, 75755 Paris cedex 15, sous réf. LM 312.

C . L . P
a s s o c i é s

Le Monde des Cadres

Une société d'édition très mobilisatrice !

Nous appartenons à un puissant groupe international de presse et d'édition (+ de 12 milliards de CA dans le monde). Nos revues (une douzaine de titres), nos ouvrages, nos salons et nos formations s'adressent aux médecins, dentistes, infirmières, cadres hospitaliers... marchés où nous sommes souvent leaders et *sur lesquels nous avons de fortes ambitions.* Nous recherchons un



Vous serez chargé de participer à la politique éditoriale, de développer et produire des ouvrages, essentiellement à feuillets mobiles, à destination des médecins, dentistes et cadres hospitaliers. *Vous serez très autonome dans votre travail.*

Après une formation supérieure de bon niveau, vous justifiez impérativement d'une expérience de 3 à 5 ans dans l'édition, si possible d'ouvrages à feuillets mobiles. *Vous avez une bonne appétence pour le monde médical et souhaitez aujourd'hui développer votre savoir-faire au sein d'une* structure qui a de fortes ambitions sur son marché.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence *B/1245 sur l'enveloppe*, à notre Conseil ORNICAR, 28 rue de la Trémoille, 75008 Paris.

ornicar

Groupe important de protection sociale (Retraite, Prévoyance, Santé, Assurance) pour les salariés et les retraités d'un important secteur d'activité, *nous réalisons, en partenariat avec plus de* 400 000 entreprises adhérentes, un chiffre d'affaires de 23 milliards de francs. Nous recherchons des jeunes candidats diplômés, à fort potentiel, pour occuper le poste de :

Chef de projet organisation H/F

Créteil (94)

Rattaché à la direction administrative centrale, vous interviendrez en organisation et prendrez en charge l'élaboration de nouveaux systèmes de traitement. A l'interface entre les opérationnels et la direction informatique, vous serez responsable de la *pertinence des fonctionnalités nouvelles développées et validerez leur qualité.*

Nous souhaitons rencontrer des candidats diplômés de grandes écoles de commerce ou d'ingénieur qui auront *acquis une première expérience (2 ans) dans une mission similaire en entreprise de service (assurance, banque...) ou en cabinet de conseil en organisation.*

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (CV + lettre manuscrite) en mentionnant la référence 251 K à notre Conseil : **PSYNERGIE** 2, rue Saint Thomas d'Aquin - 75007 PARIS.

EURO RSCG



ENSPTT
LE MANAGEMENT DES ENTREPRISES DE RÉSEAU

Gérer est un métier, diriger est un art.

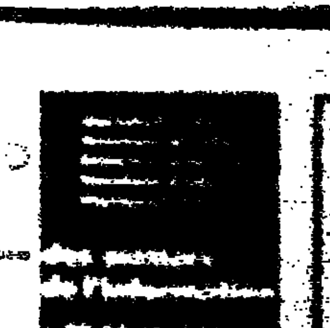
L'ENSPTT RECRUTE POUR LA POSTE, FRANCE TÉLÉCOM ET LE MINISTÈRE DE TUTELLE :

Des administrateurs par concours externe.
Des administrateurs par concours interne.

Elle recrute également
10 candidats sur dossier qui prépareront
le diplôme d'Etudes supérieures
en management des entreprises de réseau.

Clôture des inscriptions le 24 Mars 1997.
INFORMATIONS : 08 00 22 82 82.
(NUMÉRO VERT).

37, RUE DAREAU-75675 PARIS CEDEX 14. MEMBRE DE L'EFMD : EUROPEAN FOUNDATION FOR MANAGEMENT DEVELOPMENT.



Conseil et Audit

Maïeuticien d'entreprise depuis 1988

BREGGS Consultants

Conseil en Stratégie, Management, Organisation et Qualité, recherche, pour poursuivre son développement, plusieurs

CONSULTANTS

Vous interviendrez principalement dans les secteurs :

- **Banque et Assurance**
- **Industrie et Transport**

Vous intégrerez une équipe impliquée et réactive, dédiée aux résultats de ses clients grâce à la mise en oeuvre de solutions sur mesure.

Vous avez environ 30 ans, vous êtes diplômé d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs, vous avez 5 ans d'expérience professionnelle en entreprise et dans le conseil.

Ecrivez à l'attention de Christine d'Allancé BREGGS Consultants, 63 bis rue de Sèvres, 92514 BOULOGNE CEDEX

CONSULTANTS seniors

H/F

L'AFNOR (Association Française de Normalisation), compte 3 500 entreprises et organismes adhérents, 650 salariés.
• NORMES ISO 9000.
• Normalisation européenne.
• Référence aux normes dans la mondialisation des échanges, sont les trois éléments fondamentaux qui révèlent l'AFNOR comme une entreprise dynamique à la croissance soutenue, reconnue par ses partenaires. Pour renforcer notre Equipe Conseil, située Tour Europe à La Défense, nous recherchons trois consultants seniors.

De formation supérieure (Ecole d'Ingénieurs, Ecole de Commerce, Médecine, Pharmacie, Doctorat Universitaire...), vous avez, à 30/35 ans, acquis une expertise et un réel savoir-faire dans votre domaine au cours de votre expérience professionnelle. Votre excellente aptitude à communiquer avec des décideurs vous permettra de piloter des projets qui ont pour objectifs d'améliorer l'efficacité des organisations et des systèmes d'information, en référence aux champs normatifs existants. Rigoureux dans votre démarche, vous contribuerez au progrès permanent des méthodologies d'action.

CES POSTES SONT À POURVOIR DANS LES DOMAINES D'ACTIVITÉS SUIVANTS :

● Domaine de la santé (hôpitaux, cliniques, laboratoires, CTS...). Les opportunités s'adressent à des médecins, responsables d'établissements de soins, cadres soignants. Réf. CSSA.

● Domaine de la banque, de l'assurance et du tertiaire. Réf. CSST.

● Domaine du service en entreprise. Ces opportunités s'adressent à des candidats disposant de compétences dans la fonction Achats, Ressources Humaines .. Réf. CSSE.

Une expérience en assurance qualité ou certification constituera un plus. La pratique de l'anglais est indispensable.
L'ensemble de ces missions sont susceptibles d'évoluer ultérieurement vers des postes de management.

AFNOR
Des normes pour se mesurer.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet, en précisant le poste et la référence du secteur choisi. AFNOR, DRH, Tour Europe, 92049 Paris La Défense Cedex 7.

MEDIAPA

Vous êtes ingénieur,
découvrez votre Monde le lundi *

Un rendez-vous :

« Le Monde des ingénieurs »

- Secteurs de pointe
- Informatique/Réseaux télécommunications
- Ingénieurs-conseils
- *Ingénieurs commerciaux*

Carrières technologiques internationales
dont carrières européennes

* daté mardi

Implantés en région à travers 5 agences, nous sommes un important Cabinet de Conseil en Management auprès des PME/PMI et des collectivités locales et territoriales. Qualifiés OPQCM, nous intervenons, *à travers une politique commerciale de proximité, sur la stratégie, le marketing, la qualité, l'environnement,* l'organisation et les ressources humaines...

CONSULTANT EN INGÉNIERIE DES RESSOURCES HUMAINES

Vous prendrez en charge la conduite de projets de conseil en management dans l'univers des ressources humaines. Un rôle d'expert, que vous compléterez par une mission commerciale en assurant la fidélisa*tion et le développement d'une clientèle déjà existante et en entreprenant des actions de prospection.* Vous participerez également à la stratégie de développement de notre agence par vos idées et vos propositions concrètes.

A 28/35 ans, de formation ESC ou équivalent, vous justifiez déjà d'une expérience de 3 à 5 ans en ingénierie des ressources humaines, acquise dans un cabinet de conseil ou comme responsable des ressources humaines (formation, gestion de la mobilité, étude de rémunération...) au sein d'une entreprise.

Pour ce poste basé à Caen, merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 87/703 à notre Conseil KEY MEN, Tour Franklin, 92042 Paris-la-Défense cedex.

KEY MEN

Formation Professionnelle

FONCTIONS D'ENCADREMENT EN ANGLAIS

STAGE PERFECTIONNEMENT
240 Heures du 14/03 au 26/05/97
Enseignants ANGLOPHONES
Candidats désireux d'apprendre
Marketing, D.R.H., Finance, Management et C.V. en anglais
Destiné aux DEMANDEURS D'EMPLOI RECENTS
en Allocation Formation Reclassement et
aux bénéficiaires de
- Congés Individuels de formation
- Conventions et Congés de Conversion
- *Salariés d'Entreprises*
Financement partiel par le Conseil Régional
Rémunération maintenue
A.Q.O.R. 01.42.05.22.33
Fax 01.42.05.22.34



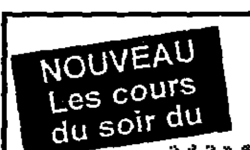
PRE-PRODUCTION ET PERFECTIONNEMENT DE SPECTACLES DEVANT DES ENFANTS / STAGES AFDAS

A l'attention des Artistes, Compositeurs, Interprètes et Auteurs, pour
- *perfectionner et répéter un spectacle,*
- le mettre en forme avec un trio rythmique,
- le tester devant un public d'enfants, concert - rencontre,
- réaliser un matériel de prospection en studio 8 pistes numériques.

Contact & Renseignements :
A.C.M. 01.49.62.80.07
AFDAS - 3 rue Au Maire - 75003 Paris.

Chaque semaine, retrouvez la rubrique
"FORMATION PROFESSIONNELLE"
Pour vos annonces contactez Michèle FERNANDEZ au
☎ 01.44.43.76.17 - *(Fax : 01.44.43.77.32)*

UNIVERSITE RENE DESCARTES
Faculté des Sciences Humaines et Sociales
Année 1997/1998





DIPLOME UNIVERSITAIRE DE FORMATEURS D'ADULTES (D.U.F.A.) : "FORMATION - CONSEIL"
Directeur Scientifique : P. BESNARD
1050 H d'enseignement de novembre à juin
Renseignements et inscriptions de mars à fin mai
Centre de formation Continue - Tél. : 01.42.86.22.97

UNIVERSITE PARIS **DAUPHINE**

MAITRISE DES SCIENCES DE GESTION

Formation continue

Public : Salariés ou demandeurs d'emploi, ayant au moins 5 années d'expérience professionnelle et le niveau Bac + 2
Modalité : Formation à temps plein pendant 1 an
Durée : 1200 heures
Dates : du 8 septembre 1997 au 3 juillet 1998
Renseignements et retrait des dossiers :

Géraldine Lenoble
Université Paris-Dauphine
Département d'Education Permanente
75775 PARIS CEDEX 16
☎ 01.44.05.43.97 - Fax : 01.44.05.41.25

date limite de dépôt des dossiers : 7 mars 1997.

NOUVEAU Les cours du soir du **CPJ**

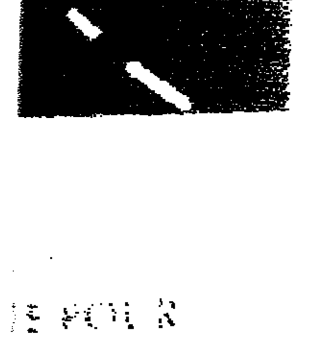
Centre de *perfectionnement* des journalistes
35, rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. 01.44.82.20.00
Internet : www.integra.fr/cfpj

Pour mieux s'adapter aux rythmes des *rédactions*, le CPJ propose de nouvelles formules de stages : même thème, même contenu, donc même volume de formation que dans les sessions intensives habituelles, mais déclinées au travers de cours du soir, avec des rendez-vous qui s'échelonnent à un rythme quotidien ou hebdomadaire (de 18 heures à 22 heures).

☐ **Les secrets de l'investigation** : les 5, 12 et 19 juin.
☐ **Atelier sur les titres** : les 6 et 7, 13 et 14, 20 et 21 mai.
☐ **L'écriture créative** : les 7, 8, 9 avril puis les 29 et 30 avril.
☐ **Découvrir le multimédia** : les 4, 5 et 6 mars puis les 11, 12 et 13 mars.
☐ **Découvrir Internet** : les 18 et 19 mars puis les 25 et 26 mars.
☐ **Le journalisme d'investigation sur Internet** : les 1, 2 et 3 avril puis les 8, 9 et 10 avril.
☐ **Photoshop** : dix séances à suivre du 7 au 18 avril.
☐ **Xpress** : dix séances à suivre du 3 au 14 mars ou du 12 au 23 mai.
☐ **Techniques de fabrication** : 20 séances le mardi à partir du 18 mars.
☐ **Infographie** : 10 séances les lundi et mercredi à partir du 7 avril ("prévoir et concevoir"), puis à partir du 20 mai ("réaliser").
☐ **Photo de presse noir et blanc et couleurs** : 20 séances les mardi et jeudi à partir du 4 mars.

☐ possibilité de cours le samedi

Cochez la (les) formation(s) qui vous intéressent et adressez-nous ce coupon avec vos coordonnées :
NOM et Prénom : ....
ADRESSE : ....
VILLE : .... Tél : ....
☐ Catalogue complet des formations du CPJ sur demande





Conseil et Audit

4 Consultants Séniors Finances Gestion

Nantes, Saint-Quentin-en-Yvelines, Lyon (Isle d'Abeau)

Notre service interne de conseil et soutien en gestion dont la vocation première est d'être le partenaire privilégié de l'ensemble du groupe France Télécom pour en accroître la performance, recherche 4 Consultants.

A l'écoute de vos clients internes, vous conduisez des missions de conseil, de soutien ou d'expertise concernant des processus de gestion, avec une recherche systématique de qualité et de respect des délais.

Ces missions réalisées dans un cadre contractuel, pour répondre à la demande d'entités du groupe, vous amèneront à coordonner l'activité de plusieurs intervenants.

De formation supérieure en gestion (Bac + 5) : DESS Audit finances, IAE, Sup de Co ou ESCAE, vous avez après 4 ans d'expérience minimum, soit au sein de cabinets de conseil, d'audit ou d'expertise comptable, soit sur des postes d'auditeur interne dans de grandes structures, acquis une expertise dans l'optimisation des cycles de gestion.

Vos capacités d'analyse et de synthèse, votre esprit d'équipe et vos qualités relationnelles contribueront à votre réussite dans le poste, qui vous ouvrira des perspectives d'évolution au sein du groupe.

Ces postes situés à Nantes, Lyon (Isle d'Abeau) ou Saint-Quentin-en-Yvelines nécessitent des déplacements fréquents sur l'ensemble du territoire national.

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation manuscrite et prétentions), en précisant la localisation du poste recherché sous réf. CONS 2, à FT/DCS/RH/GRPI, 37 rue du Cherche Midi, 75006 Paris, à l'attention de Mme Bouteillier (postes Saint-Quentin-en-Yvelines et Isle d'Abeau) ou Mme Pestourie pour les postes de Nantes.



France Telecom

MEDIAPA — MEDIA SYSTEM

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Auditeur interne

cadre d'emplois des Attachés Territoriaux ou des Ingénieurs

Une collectivité dynamique, plus d'un million d'habitants, important essor économique. Le département de l'Essonne recherche un auditeur interne.

Essonne

L E D E P A R T E M E N T

Chargé de l'audit des services des satellites et des structures financés par le Département, vous en effectuez le contrôle juridique, organisationnel et financier et vous jouez un rôle complémentaire de conseil ◆ Vous assurez également le suivi des audits réalisés par les cabinets extérieurs ◆ De formation universitaire, niveau troisième cycle (gestion, compta-finances, administration des collectivités locales...) ou titulaire d'un DESCF vous avez une expérience confirmée de l'analyse financière (publique et privée) dans un poste similaire ◆ Ayant de solides connaissances juridiques, vous maîtrisez les procédures des marchés publics ◆ Vous êtes familiarisé avec l'outil informatique (Winword 6, Excel ..) ◆ Votre capacité d'analyse et de synthèse est alliée à de bonnes qualités rédactionnelles ◆ Si ce poste vous intéresse, merci d'adresser lettre de motivation et CV à Monsieur le Président du Conseil Général, Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales, Hôtel du Département, bd de France, 91012 Evry Cedex ◆ Votre contact : Madame Belbbiri-Fadel - tél. 01 60 91 17 31

CAP GEMINI

Le Groupe CAP GEMINI, leader européen dans le domaine du conseil et des services en informatique et télécommunications, recherche sur PARIS-RP, pour sa division INDUSTRIE (500 personnes) en fort développement, plusieurs professionnels de haut niveau :

CONSULTANTS ET EXPERTS FONCTIONNELS

• Production • Logistique • Finance Comptabilité

Vous intervenez auprès de Grands Comptes industriels nationaux et internationaux variés. Interlocuteur privilégié des clients (Direction Générale et Directions fonctionnelles), vous comprenez les enjeux de l'entreprise (métier, organisation, objectifs,...), vous analysez les besoins, proposez des solutions et les mettez en œuvre. Vous intervenez aussi bien en amont (conseil, assistance, avant-vente,...) que dans le cadre de grands projets **d'intégration de progiciels**, sur lesquels vous apportez votre expertise fonctionnelle.

A 30/45 ans environ, de formation Grande Ecole d'ingénieurs ou de gestion, vous possédez une solide expérience (5 à 15 ans) acquise en cabinet de conseil, en SSII, chez un éditeur de progiciels ou dans un poste de responsabilité fonctionnelle en entreprise. Vous disposez d'une bonne culture en organisation et systèmes d'information. La connaissance d'un progiciel intégré (SAP, Oracle Applications, BPCS,...) est un atout sérieux. Vous parlez couramment l'anglais.

Vos qualités personnelles seront déterminantes : tempérament opérationnel, sens de l'efficacité et du résultat, leadership, aisance relationnelle, fort esprit de synthèse. De nombreuses possibilités d'évolution vous sont offertes au sein de notre Groupe, en France comme à l'international.

Pour obtenir dès maintenant plus d'informations, appelez le 08 36 68 48 08 (2,23 F/mn) en précisant la réf. °105. Pour un premier contact, merci d'adresser votre dossier (lettre, CV, photo, rémunération actuelle) à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris cedex 08, sous la réf. 59 4990/LM portée sur lettre et enveloppe.



Exad Galons **Quand un autre style s'impose...**

Partenaires, depuis dix ans, de plus de 300 clients prestigieux européens (publics et privés), *nous menons de grands projets de réorganisation et de refonte du système* d'information tout en intégrant l'ensemble des composantes nécessaires à la conduite du changement (organisationnelle, humaine et technique). Cette réussite soutenue et une croissance de + 25% par an nous amènent à rechercher des

Consultants

Vous justifiez d'une expérience réussie de 2 à 5 ans acquise dans un cabinet de conseil. Vous êtes spécialisé dans le *management des systèmes d'information* avec une expertise fonctionnelle dans les domaines Finances ou Ressources Humaines.

Diplômé d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs, bilingue anglais, *vous souhaitez maintenant* rejoindre un contexte stimulant par la variété de ses missions.

Postes basés à Paris.

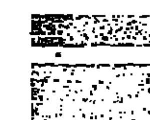
Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, photo et lettre *manuscrite*) en indiquant la référence AT10 sur l'enveloppe à QUADR', 11 rue Baudin, 94207 Ivry-sur-Seine cedex.

LBW

Marketing - Communication



Responsable Etudes



Rattaché au Directeur des Opérations, vous concevez, développez et produisez des études et des analyses spécifiques consommateurs sur les panels Secodip (CONSOSCAN, PROMETHEE ...). Animant une petite équipe, vous assurez l'organisation et le suivi du planning.

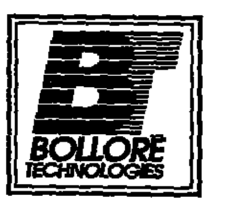
A 30/35 ans environ, vous avez complété votre formation ENSAE ou 3ème cycle scientifique par une solide expérience dans un institut d'études consommateurs (adhoc/panel). Vous avez une excellente maîtrise des statistiques et une bonne connaissance des logiciels et progiciels statistiques les plus courants (SAS, SPAD...).

Véritable force de proposition, vous savez réagir avec imagination aux problématiques clients.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous référence REBC0297, à Sécodip, DRH, David-Alexandre GAVA, BP 5, 78241 Chambourcy Cedex.

MEDIAPA

INGÉNIEURS RESPONSABLES MARKETING INDUSTRIEL



Notre importante Division (750 personnes - 550 M de F de C.A. dont 90% à l'export, filiales aux USA, en CHINE et en ITALIE) occupe une place de leader mondial sur le marché des produits diélectriques de haute technicité et des produits pour emballages spéciaux.

recherche pour sa Division Films Diélectriques et pour sa Division Films d'Emballages le Responsable Marketing Industriel de chacune de ces entités

Au sein de notre Direction Marketing, Recherche et Développement, vous assurerez la responsabilité du Marketing Industriel du secteur **Stockage d'énergie (Poste A)** ou du secteur **Emballages (Poste B)**.

A l'écoute directe de nos marchés mondiaux, clients, prospects et technologies nouvelles, vous réunirez et analyserez l'ensemble des indicateurs techniques, économiques et commerciaux nécessaires à l'optimisation constante de notre stratégie.

Inscrites de plein pied dans la dynamique de notre développement, ces deux fonctions de haut niveau basées à Quimper s'exercent au contact étroit des acteurs externes et internes à notre Groupe. Elles s'adressent à deux Ingénieurs (H ou F), expérimentés, sensibilisés au Marketing Industriel et motivés tant par les produits de haute technologie que par les contacts, l'autonomie, le travail d'équipe, l'anticipation. La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Pour préparer notre rencontre à PARIS ou QUIMPER, merci d'adresser votre candidature **(lettre + CV + photo et prétentions)** sous réf choisie (A ou B) à notre conseil - CROISSANCE - B. Le Nestour





CROISSANCE
4, Bd de Creach Gwen
29000 QUIMPER



